

Saint-Paul de Vence, le 13 novembre 2024

PROCÈS VERBAL**Département des Alpes Maritimes**

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance du Conseil Municipal**du mercredi 25 septembre 2024, à 18h30 à l'Auditorium**

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de convocation et d'affichage :

20/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés :

Mme GUIONNET Nadine donne procuration à Mme HARTMANN Laurence ;

Mme CHARENSOL Sophie donne procuration à M. FAURE Jean-Paul.

Etait absent : M. BARTHES François

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

066

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2024

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

067AR Projet de rapport et récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au

006-210501282-20241219-CM20241218_084-DE

Reçu le 19/12/2024

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

068

RH - Modification du tableau des effectifs

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

069

RH – Revalorisation tickets-restaurant

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

070

RH – Convention tir Saint-Laurent du Var

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

071

RH – Convention-cadre CDG 06

M. CHEVALIER présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN demande quelles missions sont données au CDG ?

M. CHEVALIER : Violences aux femmes, bien-être du personnel, archivage..

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quel est le coût ?

M. le Maire : Nous vous enverrons les tarifications.

M. FAURE : Il s'agit d'un forfait ou d'une prestation ?

M. CHEVALIER : C'est une prestation.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

072

Cadeaux de Noël personnel communal

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

073

FINANCES – DM n°1

M. STACCINI présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Qui a estimé l'œuvre ?

M. le Maire : Mme ARMAN.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

074AR Projets de répartition charges intercommunales écoles

006-210601282-20241219-CM20241218_084-DE
Reçu le 19/12/2024
M. JACCIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

075

AFFAIRES SCOLAIRES – Dérogations scolaires ville d'Antibes

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

076

AFFAIRES SCOLAIRES – Mise à jour règlement intérieur périscolaire

Mme CAUVIN présente la délibération.

M. FAURE : Il faudrait simplifier les choses en précisant les dates du calendrier scolaire.

M. le Maire : Oui, nous allons le faire.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

077

EVENEMENTIEL – Convention festi'sports

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

078

CULTURE – Convention Paul'Art

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. FAURE : Quelle est la règle pour la mise à disposition gratuite de l'Auditorium ?

Mme HARTMANN : L'association payait pour la location de l'Auditorium et les régisseurs. L'année dernière nous avons diminué la subvention et mis à disposition l'auditorium car la subvention permettait de payer la location.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

079

Demande de subvention rénovation cloches

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

080

Demande de subventions vestiaires police municipale

M. FAURE : Nous sommes surpris que la salle vidéo soit dans les vestiaires.

M. le Maire : il s'agit de l'ancien poste de police. Ce n'est qu'une partie informatique. Les écrans sont au nouveau poste.

M. FAURE : Quelle est la surface ? Le plan n'est pas côté.

M. le Maire : Nous vous les transmettrons.

Mme BRAY précise que la surface fait entre 60 et 70m².

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

006-210601282-20241219-CM20241218_084-DE
Reçu le 19/12/2024
M. le Maire demande à reporter cette délibération.

DÉLIBÉRATION REPORTÉE**081****GRDF – Bilan d'activité 2023**

N'ayant nulle observation.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan d'activité 2023.

082**CASA – Convention FPS**

Mme COLLET présente la délibération.

M. FAURE : Cela coûte plus cher que ce que ça rapporte ?

Mme COLLET : Même chose toutes les années, certains litiges ne sont pas encore réglés. Les frais sont supérieurs ou équivalents aux recettes mais il doit y avoir des FPS afin que les autres payent.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

083**CASA – Mise à disposition données fiscales**

Mme SAPHORES-BAUDIN : Qui va avoir accès à ces données ?

M. le Maire : Rien ne change, les agents assermentés notamment Mme BRAY.

Mme BRAY précise que la commune dispose d'un observatoire fiscal depuis 2009.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 24/09/24 :

Question 1: De nombreux soucis nous ont été remontés concernant la propreté du village cet été. Il a heureusement suffi d'un article de Nice Matin pour qu'un grand nettoyage soit engagé le lendemain mais la problématique des sanitaires est restée et reste un problème majeur d'hygiène et d'image pour Saint-Paul. Nous avons d'ailleurs découvert, avec surprise, que les sanitaires ne sont pas nettoyés le dimanche alors que plusieurs dizaines de milliers de visiteurs passent dans le village. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour remédier à ce problème majeur définitivement ?

Réponse 1: Je regrette qu'un commerçant s'adresse directement à la presse plutôt qu'à la mairie. Cette personne est en litige avec la commune. C'est dommage, il s'agit d'un réel sabotage du travail effectué quotidiennement par 5 agents et l'office de tourisme qui œuvre pour promouvoir le village.

Ce n'est pas l'article Nice-Matin qui a déclenché le lavage du village, il était déjà programmé une fois par mois. L'année dernière nous avons frôlé la coupure d'eau, cette année malgré les pluies de printemps, nous avons préféré montrer l'exemple avec les robinets pousoir aux fontaines et un lavage une fois par mois.

Les sanitaires sont nettoyés le dimanche également.

Question 2: La municipalité vient d'être condamnée au Tribunal administratif pour délit de favoritisme. Le juge parle de méconnaissance de la législation et de volonté de favoriser certains au détriment d'autres. Ce sont des accusations graves. Nous vous rappelons que nous vous avions prévenu à l'époque que votre processus de sélection ne respectait pas la loi. Cela appelle deux questions : 1) qui a piloté ces décisions et a donc fait preuve d'incompétence et/ou de favoritisme 2) afin d'éviter que se reproduisent ces dérives et de garantir un minimum d'équité, nous demandons qu'un représentant de l'opposition soit intégré à la commission qui gère ces appels d'offres.

Réponse 2 : Vous ne publiez qu'une partie des décisions, il est faux de dire que la municipalité a été condamnée pour délit de favoritisme. Pour les délit c'est le pénal. Le tribunal administratif a annulé une convention

006-210601282-20241219-CM20241218-084-DE

Reçu le 19/12/2024

« M. FAURE : Nous publierons le jugement. Nous demandons un représentant de l'opposition dans les commissions. »

« M. le Maire : il n'y a pas de commission. L'arrêté est clair nous donnons des terrasses à ceux qui n'en n'ont pas.

Question 3 : Nous avons appris par le Mag de Saint-Paul le lancement de travaux de voirie à l'entrée du village. Des questions nombreuses nous sont parvenues, de commerçants et d'habitants, concernant les conséquences de ces travaux. Vous écrivez dans le Mag que vous êtes en recherche de subventions, pouvez-vous nous donner le plan de financement de ce chantier d'un demi-million d'Euros ? Pourquoi une concertation en amont des travaux n'a-t-elle pas été engagée avec les habitants et les commerçants du village ?

Réponse 3 : Une communication sera effectuée dès le prestataire choisi. Nous ferons avec lui un travail de phasage pour que les saint-paulois soient le moins impactés possible.

Travail en étroite collaboration avec l'ABF pour respecter le village historique.

Une recherche de financements est en cours. Si nous n'avons pas de financements, la commune prendra en charge.

Question 4 : Nous avons appris lors du Forum des Associations le lancement d'une Web Radio à Saint-Paul. Hormis musique, horoscope et météo que vous avez déjà annoncés quel sera le contenu de cette radio, quel est son objectif et à quels besoins répond-elle ? Quel a été le coût de son développement et quel sera le coût de son fonctionnement ? Cette radio nécessitera-t-elle une ou des embauches ? Comme le prévoit la législation pour tous les médias municipaux, quelles seront les modalités de présence de l'opposition sur l'antenne ?

Réponse 4 : Nous avons communiqué là-dessus dans le Mag de décembre 2022 et mars 2023. Les cibles principales sont les saint-paulois et les touristes. La web radio n'a pas de vocation politique donc aucun élu n'y prendra la parole.

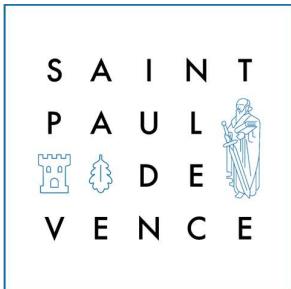
Nous pouvons mesurer l'audience.

Question 5 : Vous poursuivez depuis plus de 4 ans en tant personne titulaire d'un mandat public, ce qui en fait une affaire publique, Corinne Paolini et une autre de nos colistières en diffamation. Vous aviez largement médiatisé leur mise en examen. Vous avez perdu en première en instance, en appel et venez d'être débouté en cassation faute d'avoir fourni le moindre argument à la cour dans les délais. Allez-vous communiquer aux nombreuses personnes que vous aviez informées de leur mise en examen le fait que vous avez été débouté de votre plainte et qu'il n'y avait pas de diffamation de leur part ? Après un tel acharnement injustifié, une élégance minimum requerrait des excuses publiques, allez-vous les leur présenter puisqu'au final il a été jugé qu'elles n'avaient rien fait ?

Réponse 5 : Le tract est lourdement mensonger. Succès judiciaire ou pas si je suis de nouveau en cause je saisirai de nouveau la justice. Pour moi c'est clos.

Prochain conseil municipal le 18 décembre.

La séance est levée à 19h30.



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_084

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2024

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 15/11/2024

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 25/09/2024, diffusé à l'ensemble des élus le 15/11/2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2024, diffusé à l'ensemble des élus le 15/11/2024.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_085

Objet : Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire PRÉSENTE au Conseil Municipal le rapport récapitulatif des actes établis depuis le 26 septembre en application de la loi sur la simplification du droit en date du 11 décembre 2007, en vertu des délégations faites au Maire par délibération du 3 juillet 2020, ainsi que des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à PRENDRE ACTE de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

PREND ACTE de la présentation de ce rapport

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,

Président du SIEVI,

Jean-Pierre CAMILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

PROPOSITION DM N°2_CONSEIL ML DU 18/12/2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	68 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpté résult	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	68 600.00 €	0.00 €	25 000.00 €
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion courante	43 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	43 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	43 600.00 €	68 600.00 €	0.00 €	25 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-01 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281321-01 : Amort. constructions immeubles de rapport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 500.00 €
R-28158-01 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 100.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	68 600.00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	43 600.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	43 600.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	25 000.00 €	43 600.00 €	68 600.00 €
Total Général	50 000.00 €		50 000.00 €	



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_086

Objet : FINANCES – Budget Commune – DM N°2

Annexe : Tableau – Proposition DM

Rapporteur : M. NUTTIN

Vu la délibération n°20.12.2023_080, dans le cadre du référentiel M57, l'amortissement est, depuis l'exercice 2024, calculé au *prorata temporis* pour chaque catégorie d'immobilisations. Cette règle complexifie les prévisions budgétaires de dotations aux amortissements, et nécessite un éventuel réajustement de crédits en fin d'année.

De plus, le Maire rappelle que les subventions d'investissement transférables doivent faire l'objet d'une reprise en section de fonctionnement. Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 ne sont donc pas suffisants pour passer l'ensemble des écritures d'ordre budgétaire de fin d'exercice (Dotations aux amortissements et reprises sur subventions).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter les crédits budgétaires aux Chapitres 042 et 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- 68 600€ pour les dotations aux amortissements ;
- 25 000€ pour les reprises sur subventions.

Le Maire propose d'effectuer les opérations présentées dans l'annexe ci-jointe et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer ces écritures telles que précitées. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

AR Prefecture

• D'effectuer les opérations présentées dans le tableau annexé.

006-210601282-20241219-CM20241218_086-DE

Reçu le 19/12/2024

• D'autoriser le Maire à passer ces écritures telles que présentées dans le tableau annexé.

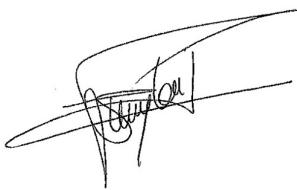
• D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

\$*



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

PROPOSITION DM N°3_CONSEIL ML DU 18/12/2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-201 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	143 373.96 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-512 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	24 559.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	167 933.76 €	0.00 €	0.00 €
R-75888-201 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	143 373.96 €
R-75888-512 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 559.80 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	167 933.76 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	167 933.76 €	0.00 €	167 933.76 €
Total Général	167 933.76 €		167 933.76 €	



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_087

Objet : FINANCES – Budget Commune – DM N°3

Annexe : Tableau – Proposition DM

Rapporteur : M. NUTTIN

Vu la délibération n°07.06.2023_049, la Commune a intégré le groupement de commande du Département des Alpes-Maritimes concernant la fourniture et l'acheminement électrique pour tous ses points de livraison (PDL). Le marché a été attribué à EDF au 1^{er} janvier 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le début du marché, la Commune a rencontré de nombreuses problématiques de facturation, dont la non-affectation de tous les PDL au marché 2024.

En effet, les services d'EDF nous ont indiqué avoir rencontré des problèmes liés à leur personnel puis à leur nouvel outil de facturation générant ainsi des anomalies de facturation.

Ces problématiques sont en phase de résolution. Les différentes régularisations effectuées par EDF nécessitent de passer des opérations comptables supplémentaires non prévues au Budget Primitif, tant en dépenses, qu'en recettes.

La Commune a perçu un remboursement d'un montant total de 167 933.76€ correspondant à des régularisations de contrats antérieurs à 2024 sur certains PDL non rattachés au marché 2024.

Afin de passer les nombreuses écritures comptables concernant les régularisations de facturation d'EDF, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter les crédits budgétaires à l'article 60612 – Fournitures non stockables « Energie » du montant du remboursement perçu, soit 167 933.76€.

Le Maire propose d'effectuer les opérations présentées dans l'annexe ci-jointe et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer ces écritures telles que précitées.

AR Prefecture

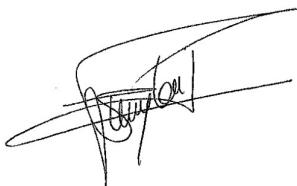
006-210601282-20241219-CM20241218_087-DE
Reçu le **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** DÉCIDE :

À l'unanimité

- D'effectuer les opérations présentées dans le tableau annexé.
- D'autoriser le Maire à passer ces écritures telles que présentées dans le tableau annexé.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

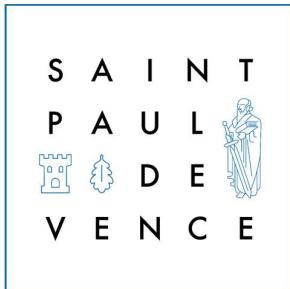
*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_088

Objet : Finances – Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. NUTTIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que, malgré toutes les procédures déployées, le Comptable Public n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes suivants :

Exercice	Référence Titre	Nature Juridique Créancier	Type de recette	Montant
2018	263	Particulier	Frais Mise en fourrière	1 094,22 €
2019	51	Particulier	Frais Mise en fourrière	589,55 €
Montant total – Créances irrécouvrables				1 683,77 €

Pour régulariser la comptabilité communale, le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre la somme de 1 683,77€ en non-valeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

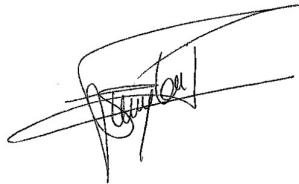
- D'autoriser le Maire à admettre la somme de 1 683,77€ en non-valeur ;
- D'autoriser le Maire à passer l'écriture comptable correspondante.

AR Prefecture

006-210601282-20241219-CM20241218_088-DE
Reçu le 19/12/2024

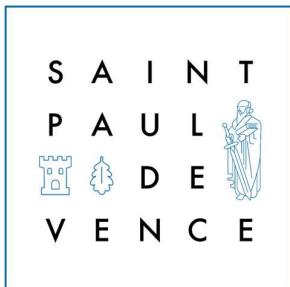
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence
M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre
Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents : /

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :

13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_089

Objet : FINANCES – Budget commune – Engagement des dépenses avant l'adoption du Budget

Primitif 2025 – Dépenses d'Investissement

Rapporteur : M. NUTTIN

La présente délibération concerne le budget communal, section "Investissement".

Selon les dispositions de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2025, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser, des reports et des dépenses imprévues, soit **1001 175,57€** ventilés ainsi :

AR Prefecture

006-21-0601282-20241219-CM20241218_089-DF	Reçu le 19/12/2024	Chapitre	Compte
		20 - Immobilisations incorporelles	

		<u>Voté_BP2024</u>	<u>25% des crédits</u>
	2031 - Frais d'études	166 146,09 €	41 536,52 €
	2051 - Concessions et droits similaires	68 000,00 €	17 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles		806 536,20 €	201 634,05 €
	2111 - Terrains nus	1 200,00 €	300,00 €
	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	900,00 €	225,00 €
	2128 - Autres agencements et aménagements	20 000,00 €	5 000,00 €
	21351 - Installations générales .. des constructions - Bâtiments publics	11 791,20 €	2 947,80 €
	2152 - Installations de voirie	41 000,00 €	10 250,00 €
	21538 - Autres réseaux	250 120,00 €	62 530,00 €
	21572 - Matériel technique scolaire	1 000,00 €	250,00 €
	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	57 000,00 €	14 250,00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00 €	1 000,00 €
	21828 - Autres matériels de transport	45 000,00 €	11 250,00 €
	21831 - Matériel informatique scolaire	48 100,00 €	12 025,00 €
	21838 - Autre matériel informatique	96 777,00 €	24 194,25 €
	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	12 600,00 €	3 150,00 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	42 380,00 €	10 595,00 €
	2185 - Matériel de téléphonie	7 500,00 €	1 875,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	167 168,00 €	41 792,00 €
23 - Immobilisations en cours		2 961 520,00 €	740 380,00 €
	2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	5 000,00 €	1 250,00 €
	2313 - Constructions (en cours)	1 571 520,00 €	392 880,00 €
	2314 - Constructions sur sol d'autrui (en cours)	55 000,00 €	13 750,00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	1 300 700,00 €	325 175,00 €
	2316 - Restauration des biens historiques et culturels	9 300,00 €	2 325,00 €
	2318 - Autres immobilisations corporelles (en cours)	20 000,00 €	5 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières		2 500,00 €	625,00 €
	275 - Dépôts et cautionnements versés	2 500,00 €	625,00 €
	TOTAL	4 004 702,29 €	1 001 175,57 €

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- L'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement tel que décrit ci-dessus.
- L'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

À l'unanimité

- **D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement tel que décrit ci-dessus.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération**

AR Prefecture

006-210601282-20241219-CM20241218_089-DE
Reçu le 19/12/2024

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_090

Objet : FINANCES – Versement d'un acompte à l'Office de Tourisme

Rapporteur : M. NUTTIN

Comme chaque année, le versement d'un acompte à l'Office de Tourisme permet à cet organisme d'assurer les dépenses de fonctionnement, notamment les salaires et les charges associées du début de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 073 du 28 septembre 2022, un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) – Office de Tourisme de Saint-Paul de Vence a été créé au 5 décembre 2022 ;

Considérant également que par la même délibération, les missions exercées par l'Office du Tourisme géré en association ont été transférées à l'Office de Tourisme de Saint-Paul de Vence géré en EPIC ;

Considérant que le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ;

Considérant que l'article L.133-7 du Code du Tourisme dispose que la collectivité doit verser la totalité du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme géré en EPIC,

Dans ce cadre et afin de permettre à l'Office de Tourisme de gérer l'ensemble de ses missions, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de verser, à titre d'acompte sur le produit de la Taxe de Séjour 2025, la somme de 140 000 € à l'Office de Tourisme, acompte qui sera repris au moment du vote du budget de la commune au premier trimestre 2025 ;
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

AR Prefecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

006-210601282-20241219-CM20241218_090-DE

Reçu le 19/12/2024

A l'unanimité

- **VALIDE le versement d'un acompte sur le produit de la Taxe de Séjour 2025, pour un montant de 140 000 €, à l'Office de Tourisme, acompte qui sera repris au moment du vote du budget de la commune au premier trimestre 2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_091

Objet : FINANCES – Revalorisation des droits de place des taxis

Rapporteur : M. NUTTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2006 fixant la redevance annuelle des droits de place des taxis à 150 € à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Vu la délibération du 29 avril 2014 revalorisant la redevance annuelle des droits de place des taxis à 250 € à compter du 1^{er} mai 2014 ;

Vu la délibération du 28 septembre 2022 revalorisant la redevance annuelle des droits de place des taxis à 300 € à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Considérant qu'il convient de réévaluer ces tarifs inchangés depuis 2022 en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer cette redevance à 350 € annuels à compter du 1^{er} janvier 2025.

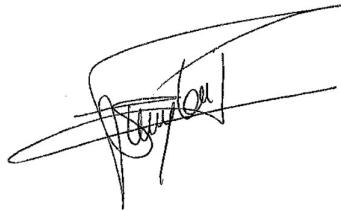
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE
À l'unanimité**

- **De fixer cette redevance à 350 € annuels à compter du 1^{er} janvier 2025**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_091-DE
Reçu le 19/12/2024

Secrétaire de séance :



*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture	
006-210601282-20241218-CM20241218_092-DE	006-210601282-20241218-CM20241218_092-DE
Reçu le 19/12/2024	Saint-Paul de Vence, le
S A I N T P A U L 	
H  D E  V E N C E	

Projet de demande d'autorisation

d'occupation temporaire du domaine public

Personne physique : ...

Personne morale :

Adresse : ...

Tél. : ...

Courriel :

À , le

(Destinataire : mairie de Saint-Paul de Vence

Place de la mairie

06570 Saint-Paul de Vence)

Monsieur le maire,

Nous avons l'honneur de solliciter votre autorisation pour organiser ... (*type de manifestation ou de spectacle*) sur la voie publique, le ... (*date*), à ... (*lieu précis de la manifestation ; s'il s'agit d'un trajet, le décrire en annexe*), de ... heures à ... heures.

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par (personne physique ou morale) :

- Le ... (*date ou : du ... au ... inclus*) ; heure de début : ... (*préciser l'heure*), heure de fin : ... (*préciser l'heure*).
- À l'endroit suivant (*ou aux endroits suivants*) : place(s) : ... (*préciser*) ; boulevard(s) /avenue(s) /rue(s) : ... (*préciser*) ; parc(s) / jardin(s) : ... (*préciser*) ; abords du [des] bâtiment(s) public(s) : ... (*préciser*).

J'estime le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à ... (*indiquer le nombre*).

AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_092-DE

Reçu le 19/12/2024

Vous trouverez ci-joint la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement, avec leurs noms, prénoms et domicile et un plan détaillé de l'activité envisagée faisant apparaître la surface totale demandée.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le demandeur

(Signature)

Commune de Saint-Paul-de-Vence

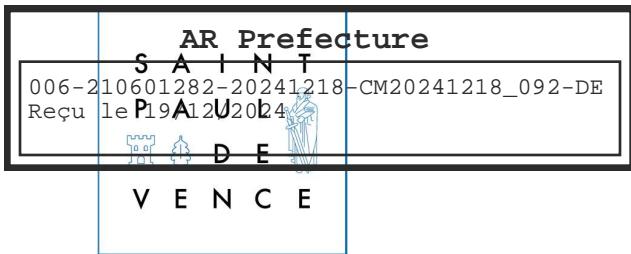
Tél : 04 93 32 41 00

mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie

06570 Saint-Paul-de-Vence



Saint-Paul de Vence, le 25 novembre 2022

Projet de règlement général d'autorisation d'occupation du domaine public

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement organise l'occupation du domaine public sur certaines parties du village historique de Saint-Paul de Vence et ses abords, notamment en ce qui concerne les terrasses des commerces et restaurants.

Article 2 – Définition des occupations

Les propriétaires ou exploitants de fonds de commerce ouverts au public en rez-de-chaussée peuvent, au droit de leur établissement ou à sa proximité directe, obtenir dans les conditions du présent règlement, et sous réserve du droit des tiers, des autorisations d'étalages sur la voie publique pour leur commerce.

Les terrasses sont des installations permises, dans les mêmes conditions, aux restaurateurs, glacières, exploitants des salons de thé et débitants de boissons, pour disposer des tables et des chaises devant leur établissement.

Les autres activités professionnelles, situées ou non en rez-de-chaussée, peuvent obtenir, au droit de leur établissement ou à sa proximité directe, des autorisations de dépôt (chevalets pour menus, etc.) sur la voie publique dans les conditions du présent règlement et sous réserve du droit des tiers.

Article 3 – Autorisation préalable

Toute activité commerciale ou professionnelle qui souhaite occuper la voie publique à d'autres fins que sa destination normale, à savoir la circulation publique, doit être formulée par écrit, deux mois avant le début de l'exploitation, et obtenir une autorisation préalable délivrée par le maire. Dans le cas d'une demande de stationnement, l'administration municipale doit être saisie au plus tard sept jours avant la date d'intervention.

La délivrance de l'autorisation donnera lieu à la perception d'une redevance d'occupation du domaine public, selon le tarif qui sera fixé par délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2022.

Tout détenteur d'une autorisation ne peut modifier la nature de son installation, la surface attribuée ou la période de l'occupation s'il n'est détenteur d'une autorisation nouvelle le lui permettant expressément. L'autorisation est délivrée par arrêté.

Les autorisations sont délivrées à titre individuel, elles sont précaires et révocables. Elles sont non cessibles à un tiers.

Le retrait d'une autorisation pour non-respect des prescriptions imposées, ou non-conformité avec l'autorisation préalablement accordée ainsi que l'annulation par le détenteur de l'autorisation pour cession, cessation d'activité ou autres motifs ne donne pas lieu à indemnisation ou remboursement.

Article 4 - Conditions d'octroi des autorisations

Chaque demande doit être faite sur le formulaire spécialement établi à cet effet (voir annexe 2 à la délibération du 14 décembre 2022)

Elle doit être obligatoirement accompagnée des pièces suivantes : le plan exact de l'activité envisagée, avec le cas échéant nombre des chaises et tables, et la superficie totale demandée. L'administration se réserve le droit de demander tout complément de pièces qu'elle jugera utile.

Les demandes sont soumises à l'avis préalable des services municipaux qui se prononcent sur les tracés ainsi que la surface demandée.

L'autorisation de nouvelle installation ou de renouvellement n'est accordée qu'après enquête et approbation par les services intéressés sur la qualité du projet, le respect des règles de sécurité, de libre circulation des piétons et de salubrité publique.

Article 5 - Retrait des installations

Les installations doivent être conçues de manière à pouvoir être enlevées dans un délai de 48 heures en cas de non-renouvellement de l'autorisation, voire immédiatement, à la première demande de l'administration en cas de force majeure.

Article 6 - Durée des autorisations

La durée d'occupation du domaine public est fixée par arrêté municipal. Elle ne se substitue en aucun cas aux autorisations d'urbanisme requises pour toute construction. Les demandes d'autorisations d'aménagement de terrasse nécessitant des travaux sont soumises à l'article R. 421-17 du Code de l'urbanisme, exigeant le dépôt d'une déclaration préalable.

L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée à titre précaire et révocable pour la période fixée dans l'arrêté, généralement consentie pour l'année civile en cours. Elle devient exécutoire après transmission au contrôle de légalité et notification à l'intéressé.

Elle doit faire obligatoirement l'objet d'une demande de renouvellement avant le 1^{er} décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

À l'issue de la période autorisée, et faute d'avoir reçu une nouvelle autorisation, il est immédiatement procédé à la dépose des installations.

Article 7 - Dépose pour travaux

Les titulaires de terrasses, d'étalages et de dépôts doivent se conformer aux injonctions de libérer la voie publique qui leur sont données par l'administration pour faciliter l'exécution de travaux publics ou privés, sans pouvoir prétendre à aucun dédommagement.

Article 8 - Transfert des autorisations ou cessation d'occupation

L'autorisation d'occuper une partie du domaine public est délivrée à titre rigoureusement personnel pour les besoins du commerce ou de l'activité principale exercée par le bénéficiaire. Elle ne peut être ni cédée, ni transmise, ni faire l'objet d'aucune transaction.



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_092

Objet : FINANCES – Droits d'occupation Domaine Public 2025

Annexe : Règlement + formulaire de saisine

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'à la fin de chaque année, la commune délibère sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public, ce qui permet d'établir les conventions annuelles avec toutes les personnes qui en bénéficieront l'année suivante.

Considérant que la commune est de plus en plus destinataire de demandes multiples et diverses d'occupation du domaine public, soit pour des besoins de stationnement, soit pour organiser des festivités, pendant la période estivale notamment, soit pour des célébrations familiales,

Considérant qu'une gestion administrative efficace de ces demandes nécessite de rassembler l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public dans une même délibération,

Considérant le règlement général d'autorisation d'occuper le domaine public, fondé sur le code général de la propriété des personnes publiques, et annexé au présent projet de délibération (Annexe 1)

Considérant le formulaire de saisine de l'administration municipale pour occuper une portion du domaine public, également annexé au présent projet de délibération (Annexe 2)

Événement	Lieu	Tarif
Mariages	Parking supérieur des bus	3€ par véhicule
Rallyes, voitures de collection, etc.	Parking supérieur des bus	3€ par véhicule
Déménagement intra-muros	Village intra-muros	16€ par jour
Demande diverse (Travaux, etc.)	Abords du village	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 34€ le 1 ^{er} jour et 17€ par jour suivant Du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 34€ le 1 ^{er} jour et 9€ par jour suivant

II/ Droits d'occupation du domaine public en raison d'une activité commerciale ou non commerciale :

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'occupation commerciale ou non commerciale du domaine public sur notre commune, afin notamment de valoriser certains espaces très bien situés et, à ce titre, très demandés par nos administrés, et de contribuer aux travaux d'entretien dans l'intérêt de tous,

Il est proposé de différencier les redevances d'occupation commerciale ou non commerciale du domaine public, en fonction des tarifs suivants :

1. Le m² Intra-muros à occupation commerciale : 240 € /an ;
2. Le m² Intra-muros à occupation non commerciale : 105 € /an ;
3. Le m² extra-muros à occupation commerciale : 105 € /an.

En ce qui concerne les espaces publics particulièrement demandés par nos administrés, il est proposé les tarifs forfaitaires suivants :

Site	NB Personnes maxi	Montant
Place Neuve Zone 1 Cheval	60	520€/jour
Place Neuve Zone 2 Stationnement	200	1580€/jour
Place De Gaulle	300	2600€/jour
Cours Verdet	100	850€/jour
Cours Freinet	60	110€/jour
Point de Vue	60	520€/jour
Terrasse auditorium	180	1580€/jour

AR Prefecture

Le Maire propose aux membres du conseil municipal :
006-210601282-20241218-CM20241218_092-DE

Reçu le 19/12/2024

- De VALIDER les différents tarifs d'occupation du domaine public tels que présentés ci-dessus ;
- D'APPLIQUER les tarifs listés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- De l'AUTORISER à signer tout document pour la bonne exécution de cette délibération, et notamment les conventions d'occupation du domaine public qui en résultent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **VALIDE les différents tarifs d'occupation du domaine public tels que présentés ci-dessus ;**
- **APPLIQUE les tarifs listés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document pour la bonne exécution de cette délibération, et notamment les conventions d'occupation du domaine public qui en résultent.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



1. Grille tarifaire proposée par parution pour le magazine :

La grille tarifaire proposée ci-dessous concerne le magazine municipal, distribué à 2400 exemplaires, par boîte, auprès des Saint-Paulois. 4 numéros paraissent dans l'année : printemps, été, automne et hiver.

Possibilités d'insertion par parution selon le tableau ci-dessous :

Formats	Zones d'insertion	Tarifs : Prix Saint-Paulois	Tarifs : Prix hors Saint-Paulois
Pleine page premium	2 ^e de couverture et/ou 3 ^e de couverture	550€	700€
Pleine page	Page intérieure	450€	650€
½ page	Carnet (civil) et/ou Médiathèque	215€	300€
¼ page	Sommaire	100€	200€

Pour rappel : le magazine municipal est décliné en 2 formats :

- Eté et Hiver : 20x26.5 cm // 32 ou 36 pages
- Printemps et Automne : 21x29.7 cm // 12 ou 16 pages

2. Grille tarifaire proposée par parution pour les guides :

La grille tarifaire proposée ci-dessous concerne les guides, imprimés à 5000 exemplaires et distribués aux Saint-Paulois (via l'école, la crèche, la médiathèque) et aux commerçants saint-paulois (pour remise à leur clientèle). La version estivale bénéficie également d'une visibilité lors de la Bourse aux dépliants.

Possibilités d'insertion par parution selon le tableau ci-dessous :

Formats	Zones d'insertion	Tarifs : Prix Saint-Paulois	Tarifs : Prix hors Saint-Paulois
Pleine page premium	2 ^e de couverture et/ou 3 ^e de couverture	725€	875€
Pleine page	Page intérieure	700€	800€
½ page	Page intérieure	515€	600€

Pour rappel : le guide est actuellement décliné en 3 versions : été, automne et hiver.

Format : 14.8 x 14.8 cm.

Nombre moyen de pages : 20 pages.

3. Remises commerciales :

Dans le cadre de la vente d'espaces publicitaires dans le *Mag de Saint-Paul-de-Vence* ou des Guides, une dégressivité de tarif pourra être appliquée dans le cas d'un engagement sur plusieurs numéros dans l'année, de même format, à savoir :

- ✓ 2 ou 3 parutions/an : **-5%**
- ✓ 4 parutions/an : **-15%** ET un reportage offert (2 minutes) diffusé sur la webradio « Fréquence Saint-Paul »

4. Modalités des espaces publicitaires :

- ✓ Le nombre d'encart publicitaire est limité à **4 publicités maximum par support** afin de préserver l'image et l'identité du magazine.
- ✓ Chaque annonceur est limité à un encart par parution.
- ✓ M. le Maire, en qualité de directeur de la publication, se réserve le droit de refuser les publicités si elles vont à l'encontre de l'image de la commune.

5. Les contraintes techniques :

L'encart publicitaire est fourni par l'annonceur, en haute définition. Si un fichier ne respecte pas les contraintes techniques, adressées par le service communication de la mairie à l'annonceur, celui-ci sera facturé pour l'intervention modificative. Coût : 100€.



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :

13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_093

Objet : Crédation d'une régie publicitaire relative à la vente des encarts promotionnels dans les supports de communication municipaux ainsi que sa tarification

Annexe : grille tarifaire

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal, la création d'une régie publicitaire, visant à organiser la vente d'encarts promotionnels sur l'ensemble des supports de communication municipaux. Cela inclut le magazine municipal, les guides événementiels, ainsi que tout autre support de communication existant ou futur.

Une grille tarifaire est proposée en annexe afin de définir les types d'encarts publicitaires et leurs tarifs. Une réduction progressive est également prévue pour les opérateurs économiques souhaitant réserver des espaces publicitaires sur plusieurs parutions. D'autre part, les entreprises saint-pauloises bénéficieront de conditions tarifaires privilégiées.

Le nombre d'encarts sera limité par support afin de préserver un espace suffisant, dans le but d'assurer une communication municipale claire et complète.

Le paiement de tout encart publicitaire devra s'effectuer exclusivement par virement bancaire sur le compte de la commune. Les recettes générées par la vente seront affectées au compte approprié du budget communal.

Enfin, la collectivité s'engage à examiner rigoureusement chaque proposition de communication afin de garantir leur conformité aux valeurs républicaines, au respect du principe de laïcité et à la préservation de l'image de la commune. Elle s'assurera que les contenus publicitaires ne contiennent aucun élément discriminatoire, partisan ou contraire à l'éthique publique, et qu'ils reflètent une image respectueuse et inclusive, en accord avec les engagements de la collectivité envers les saint-pauloises.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de :

- Approuver la création de la régie publicitaire relative à la vente des encarts promotionnels dans les supports de communication municipaux ;

AR Prefecture

- Valider la grille tarifaire de cette régie publicitaire ;

006-210601282-20241218-CM20241218_093-DE
Reçu le 19/12/2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À la majorité (3 oppositions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

- D'approuver la création de la régie publicitaire relative à la vente des encarts promotionnels dans les supports de communication municipaux ;
- D'approuver grille tarifaire de cette régie publicitaire ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :

13/12/2024

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°18.12.2024_094

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire INFORME l'assemblée délibérante que les agents territoriaux ont la possibilité de bénéficier d'une progression de carrière notamment par le biais d'avancement de grade qui correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois.

Les lignes directrices de gestion adoptées en conseil municipal dans sa séance en date du 31 mars 2021 ont notamment pour objectif de ressources humaines, de favoriser l'évolution de carrière des agents en priorisant l'accès selon des critères applicables à l'ensemble des agents communaux comme suit :

PRIORITE 1	Compétences techniques liées au poste occupé
	Savoir être : disponibilité, sens du service public, travail en équipe, prise d'initiatives
	Mérite professionnel : réalisation des objectifs
	Motivations de l'agent : étudiées lors de l'entretien d'évaluation, entretien avec la DGS si besoin

AR Prefecture PRIORITE 2 (si les critères en priorité 1 et 2 obtiennent un niveau équivalent) 006-210601282-20241218-CM20241218 Reçu le 19/12/2024		Réalisation de formations 094-DE Présentation de concours d'examens
PRIORITE 3 (si les critères en priorité 1 et 2 obtiennent un niveau équivalent)	Ancienneté au sein de la collectivité	

Aussi, afin de favoriser les évolutions de carrières des agents communaux en prenant en considération la manière de servir, les compétences professionnelles et les postes occupés, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les avancements 2025 comme suit :

Filière médico-sociale		
GRADE-CREATION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1- Temps complet	1 ^{er} AVRIL 2025
Filière technique		
GRADE-CREATION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Agent de maîtrise territorial principal	2-Temps complet	1 ^{er} AVRIL 2025
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2-Temps complet	1 ^{er} AVRIL 2025
GRADE-SUPPRESSION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3-Temps complet	1 ^{er} AVRIL 2025
Filière animation		
GRADE-CREATION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1-Temps complet	1 ^{er} AVRIL 2025
Filière administrative		
GRADE-SUPPRESSION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1-Temps complet	1 ^{er} AVRIL 2025

Parallèlement, Monsieur le Maire RAPPELLE que par délibération en date du 22 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé le recrutement de vacataire pour occuper les fonctions de « Mamie trafic »; selon les tâches suivantes :

- ➡ Assurer la sécurité entrées et sorties des écoles maternelle et primaire
- ➡ Surveillance et sécurisation de la traversée des enfants et des parents

Des missions ponctuelles de remplacements d'ATSEM ou encore d'accueil des bus touristiques ont été ajoutées à la fiche de poste.

Monsieur le Maire EXPLIQUE aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires dans la mesure où, les trois conditions suivantes sont réunies :

- ➡ recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- ➡ recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- ➡ rémunération attachée à l'acte.

AR Prefecture

Toutefois, le besoin ne correspond plus à cette définition juridique. En effet, le poste de « Mamie trafic » s'avère 006-210601282-20241218-CM20241218_094-DE
Reçu le 19/12/2024

Il convient donc de régulariser le statut de ce poste et de créer un emploi permanent à temps non complet au tableau des effectifs comme suit :

Filière technique		
GRADE-CREATION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Adjoint technique territorial	1-Temps non complet 50%	1 ^{er} JANVIER 2025

Enfin, **Monsieur Jean-Pierre CAMILLA, Maire, INDIQUE** la nécessité de modifier le cadre d'emploi d'un poste de chargé de missions afin d'être en parfaite cohérence avec les missions exercées.

Il convient effectivement de créer un poste d'attaché territorial, le poste de chargé de missions contenant des fonctions de conception, d'expertise et d'études comportant des responsabilités particulières. Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit :

Filière administrative		
GRADE-CREATION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Attaché territorial	1- Temps complet	1 ^{er} JANVIER 2025
GRADE-SUPPRESSION	NOMBRE D'EMPLOIS-TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1- Temps complet	1 ^{er} JANVIER 2025

Monsieur le Maire PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération (traitement de base, indemnité de résidence, les cas échéant supplément familial de traitement et régime indemnitaire) et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur le Maire DEMANDE au conseil municipal :

- **D'ACCORDER** les créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs susmentionnées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

- **D'ACCORDER** les créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs susmentionnées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :

13/12/2024

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°18.12.2024_095

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Recrutements de contractuels pour répondre à un besoin saisonnier

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet et saisonniers nécessaires au fonctionnement des services conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Vu que l'article L. 332-23 2^o du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris,

Monsieur le Maire INFORME que le code général de la fonction publique prévoit la possibilité pour une commune de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Concernant la période estivale, la commune étant classée en commune touristique, l'activité durant cette période est considérablement accrue et nécessite un renfort des services communaux.

Parallèlement, une recrudescence des manifestations durant cette période se fait ressentir et il s'avère indispensable de compléter les équipes titulaires pour répondre aux exigences en matière de logistique.

En ce qui concerne les recrutements effectués au service des affaires scolaires et plus particulièrement au centre de loisirs, ils sont réalisés dans le but de faire face à un besoin saisonnier, et répondre aux besoins des administrés

AR Prefecture

pour les accueils de loisirs 3-12 ans et adolescents. Dans ce cadre, la commune se doit de respecter la 006-210601282-20241218-CM20241218_095-DE
Reçu le 18/12/2024
réglementation qui impose des quotas d'encadrement nécessaires selon le nombre d'enfants inscrits à savoir :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans,
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

Le nombre d'animateurs recrutés pour ces périodes de vacances scolaires sera amené à évoluer à la baisse en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser **Monsieur le Maire** à recruter des agents contractuels pour répondre à un besoin ponctuel de saisonniers durant l'intégralité des périodes de vacances scolaires (hiver, printemps, été, toussaint)

Monsieur le Maire PRÉCISE que les prévisions de recrutement sont les suivantes :

PERIODES	SERVICES CONCERNES	NOMBRE DE POSTES-TEMPS DE TRAVAIL
Vacances scolaires d'hiver 2025	Affaires scolaires-centre de loisirs	5 adjoints d'animation-Temps complet
Vacances scolaires de printemps 2025	Affaires scolaires-centre de loisirs	5 adjoints d'animation-Temps complet
Période estivale 2025 (4 mois juin à septembre 2025)	Services Techniques – Equipe village	1 adjoint technique-Temps complet
Période estivale 2025 (3 mois juin à août 2025)	Services Techniques	3 adjoints techniques-Temps complet
Période estivale 2025 (juillet 2025)	Affaires scolaires-centre de loisirs enfants et adolescents	12 adjoints d'animation-Temps complet
Période estivale 2025 (6 mois avril à septembre 2025)	Service culture/patrimoine/événementiel	1 adjoint du patrimoine-Temps complet
Vacances scolaires de Toussaint 2025	Affaires scolaires-centre de loisirs	5 adjoints d'animation-Temps complet

Concernant la rémunération :

- Pour les saisonniers, les niveaux de rémunération seront déterminés selon la nature des fonctions exercées et eu égard au profil des candidats, selon le grade fixé en fonction des missions définis dans les statuts particuliers,

Monsieur le Maire PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération (traitement de base, indemnité de résidence, les cas échéant supplément familial de traitement et régime indemnitaire) et aux charges des agents saisonniers qui seront nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

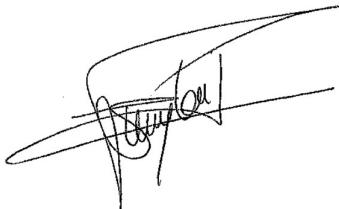
- **D'APPROUVER** le recrutement d'agents saisonniers pour répondre à un besoin ponctuel durant l'intégralité des périodes de vacances scolaires (hiver, printemps, été, toussaint),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les actes afférant aux recrutements des agents saisonniers.

006-210601282-20241218-CM20241218-095-DE
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :
Reçu le 19/12/2024
A l'unanimité

- **D'APPROUVER le recrutement d'agents saisonniers pour répondre à un besoin ponctuel durant l'intégralité des périodes de vacances scolaires (hiver, printemps, été, toussaint),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les actes afférent aux recrutements des agents saisonniers.**

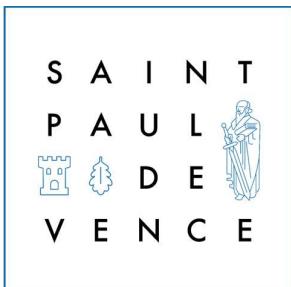
*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_096

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Mise en place régime indemnitaire Police Municipale

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 714-13,

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 décembre 2024 relatif à la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE),

Monsieur le Maire INFORME que suite à la parution du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, les fonctionnaires relevant de la filière police municipale peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel (indemnité spéciale mensuelle de fonctions et l'indemnité d'administration et de technicité).

Ce nouveau régime repose ainsi sur la nouvelle indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant.

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable est mise en place pour les cadres d'emplois suivants :

- cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- cadre d'emplois des agents de police municipale,

2/ La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par arrêté individuel dans la limite des taux suivants :

- **32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (contre 30% avant le 01/07/2024);**
- **30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale (contre 20% avant le 01/07/2024);**

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

Monsieur le Maire PRÉCISE que s'agissant de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement : Elle suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire ou durant les congés annuels et le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Elle est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement :

- en cas de service à temps partiel pour raison thérapeutique,
- durant la période de préparation au reclassement (PPR) prévue à l'article L. 826-2 du code général de la fonction publique,
- en cas de congés annuels,
- en cas de congés de maladie ordinaire,
- en cas de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) : accident de service, accident de trajet et maladie professionnelle ou imputable au service.

En cas de congé de longue maladie ou de congé de grave maladie, le bénéfice de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est maintenu à hauteur de :

- 33 % la première année,
- et de 60 % les deuxième et troisième années.

3/ La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

- 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Les attributions individuelles sont modulées en fonction des critères retenus par la délibération, les pourcentages et montants indiqués étant des plafonds, les attributions peuvent être inférieurs à ceux-ci.

La part variable peut être versée mensuellement dans la limite de 50% du plafond défini par l'organe délibérant. Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

Toutefois, une clause de sauvegarde est prévue, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire 006-21061282-20241218-CM20241218_096-DE
Reçu le 19/12/2024
est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage de 50% et dans la limite du montant prévu ci-dessus.

Monsieur le Maire INDIQUE que la part variable de l'ISFE sera décomposée comme suite à compter du 1^{er} janvier 2025 :

PART VARIABLE MENSUELLE dont le montant est défini selon les critères suivants :

- Responsabilité d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou de conduite de projets
- Valorisation de l'acquisition et de la mobilisation de compétences plus ou moins complexes dans le domaine fonctionnel de l'agent
- Contraintes particulières liées au poste : exposition physique ou responsabilités particulières

PART VARIABLE ANNUELLE

Cette part fait l'objet d'un versement : au mois de décembre et est proratisé selon le temps de travail. Le montant étant modulable en fonction de la manière de servir, il n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

La part variable annuelle ISFE. est proposée selon l'atteinte des objectifs et la manière de servir évalués lors de l'entretien professionnel annuel. Les montants alloués aux agents sont définis selon le positionnement proposé par le supérieur hiérarchique sur l'un des paliers suivants :

- ✓ **Palier 1** : inférieur aux attentes dans un ou plusieurs domaines d'activité du poste : résultats insuffisants et/ou plusieurs manquements
- ✓ **Palier 2** : résultats ou objectifs en cours d'acquisition, apprentissage du poste. Doit évoluer dans ses fonctions
- ✓ **Palier 3** : l'agent exécute son travail de manière conscientieuse et investie, il répond aux attentes du poste occupé
- ✓ **Palier 4** : supérieur aux attentes, très bonne contribution aux objectifs. L'agent a fait preuve de nombreuses initiatives, d'une grande disponibilité et a dépassé le simple cadre de sa fonction
- ✓ **Palier 5** : participation significative à un projet nouveau impliquant un travail ou une fonction supplémentaire conséquente/remplacement d'un agent pendant une longue période

Une fois le montant proposé par le chef de service, les absences comptabilisées au cours de la période allant du 01/11/N-1 au 31/10/N sont décomptées sous la forme suivante :

- La moitié du montant de la prime maintenue pour valoriser la manière de servir
- Sur la moitié restante impact des absences au 1/30^{ème} : maladie ordinaire uniquement dès le 1^{er} jour d'absence
- Accident imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée : au prorata du temps de présence dans l'année

Pour les agents absents pour maladie ordinaire plus de deux mois au cours de la période allant du 01/11/N-1 au 31/10/N, pas de versement du CIA (aucune part maintenue).

Le niveau de palier est proposé par le chef de service à l'occasion de l'entretien professionnel annuel, validé par la directrice générale des services et décidé par Monsieur le Maire après concertation et échanges avec les différents intervenants (chef de service et directrice générale des services).

AR Prefecture**Montants fixés**

006-210601282-20241218-CM20241218_096-DE

Reçu le 19/12/2024

AGENTS DE POLICE MUNICIPALE/CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

	PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3	PALIER 4	PALIER 5
MONTANT ANNUEL (Paie de décembre)	0,00 €	250,00 €	450,00 €	600,00 €	750,00 €

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- ✚ des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14/01/2002,
- ✚ Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2001-623 du 12/01/2001 du 12 juillet 2001.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2025.

NB : La collectivité doit mettre en place cette indemnité au plus tard le 01/01/2025 dans la mesure où les fonctionnaires ne pourront plus percevoir les anciennes indemnités, celles-ci étant abrogées le 01/01/2025 conformément aux articles 8 et 9 du décret n° 2024-614 du 26/06/2024.

L'attribution individuelle de cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération (traitement de base, indemnité de résidence, les cas échéant supplément familial de traitement et régime indemnitaire) et aux charges des agents saisonniers qui seront nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- **D'INSTAURER** le nouveau système de régime indemnitaire selon les clauses susmentionnées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

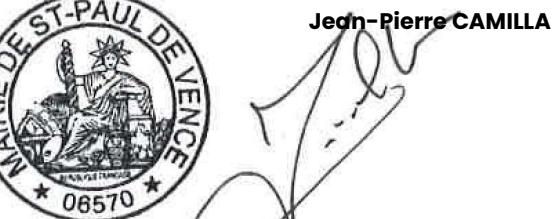
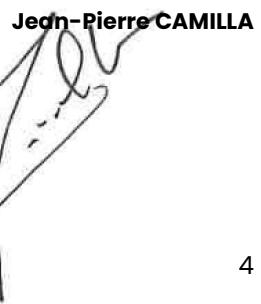
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

- **D'INSTAURER le nouveau système de régime indemnitaire selon les clauses susmentionnées,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,

Président du SIEVI,

Jean-Pierre CAMILLA



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_097

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Mutualisation service des Ressources Humaines

Conformément aux dispositions de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif de la ville de Saint-Paul de Vence chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées et en collaboration avec les services de la collectivité.

Pour l'ensemble de ses activités, le CCAS dispose de son propre personnel afin de mener à bien ses missions. Les postes sont créés par le Conseil d'Administration et le personnel est recruté par le Président du CCAS. Chaque année, le CCAS joint à la présentation de son budget un récapitulatif du personnel engagé ou/et mobilisé. Les agents du CCAS sont régis par les droits et obligations prévus dans le code de la Fonction Publique.

Pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale du fonctionnement des services municipaux.

Monsieur le Maire PROPOSE à l'assemblée délibérante de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et des moyens apportés par la Ville de Saint-Paul de Vence pour participer au bon fonctionnement du CCAS. Dans ce cadre, il convient de mutualiser le service des ressources humaines entre la commune et le CCAS afin d'optimiser la gestion des agents publics de cet établissement.

La ville, à travers sa direction des ressources humaines, prend en charge la gestion administrative du personnel du CCAS quel que soit le statut individuel des agents, en cohérence avec la politique des ressources humaines de la ville.

Comme la ville, le CCAS est affilié au Centre De Gestion des Alpes Maritimes (CDG06) pour la commission administrative paritaire (CAP).

AR Prefecture

La ville assure dans les mêmes conditions que pour le personnel communal et pour le compte du CCAS, les prestations suivantes :
006-210601282-20241218-CM20241218_097-DE
Reçu le 19/12/2024

En matière de recrutement :

- Le recrutement des agents du CCAS,
- Le recrutement des apprenti-es, stagiaires, services civiques,
- La mobilité des agents entre la ville et le CCAS.

En matière de formation :

- La mise en place et le suivi du plan de formation du CCAS,
- La mise en oeuvre et le suivi des actions de formation transverses Ville-CCAS.

En matière de prévention, santé au travail et action sociale

- Les consultations au pôle de médecine préventive (médecin, infirmier, psychologue du travail) et rendez-vous auprès de médecins agréés,
- La prévention des risques professionnels et de la sécurité au travail,
- Le conseil auprès des services du CCAS, des agents ou de leurs représentants en matière d'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène générale des locaux, de l'adaptation des postes ou des techniques et des rythmes de travail,
- L'organisation de visites de site, d'étude de postes.
- La surveillance médicale particulière de certains publics (agents reconnus travailleurs handicapés, agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée),
- La gestion du contrat d'assurance statutaire pour le CCAS et dans ce cadre, la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, des allocations temporaires d'invalidité,
- Le pilotage et le suivi des visites d'inspection et de conseil de l'ACFI
- Le fonctionnement des prestations sociales en direction du personnel : mutuelles avec participation employeur, tickets restaurant, CNAS

En matière d'accompagnement des absences pour maladie et des reclassements :

- L'accompagnement au maintien dans l'emploi des agents en limite d'aptitude définitive et l'aménagement de poste des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, qu'ils soient déclarés porteurs de handicap ou non
- La saisie et le suivi des différentes absences

En matière de gestion des carrières et des payes des agents du CCAS :

- Gestion des postes et des effectifs,
- Gestion des carrières des agents titulaires, de leur recrutement à la fin de fonction pour mobilité ou pour retraite,
- Mise en place et gestion des contrats des personnels non titulaires et vacataires,
- Saisie et contrôle des éléments de paie et des charges afférentes. La saisie des éléments variables liés aux exonérations

Le CCAS fournit à la ville tous les documents nécessaires à ces opérations (payes, charges, prestations sociales...). Le CCAS, au même titre que la Ville, dématérialise la transmission de ses arrêtés au contrôle de légalité.

Dans le cadre de l'élaboration de son bilan social, la Ville mettra à disposition du CCAS les données utiles et nécessaires à la réalisation de son bilan social afin qu'il puisse respecter l'obligation de présentation de ce document à son conseil d'administration.

Parallèlement, **Monsieur le Maire INDIQUE** à l'assemblée délibérante la nécessité pour une gestion des ressources humaines efficiente, de mutualiser le CST de la commune avec celui du CCAS.

Par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2022, le CST de la Ville a été créé, constitué de 3 représentants par collège. Le CCAS quant à lui, dispose d'un CST affilié au CDG06.

AR Prefecture

Monsieur le Maire PROPOSE ainsi de présente les différents rapports afférents au fonctionnement des services du CCAS au CST Commune et de solliciter ses avis.
006-210601282-20241218-CM20241218_097 DE
Reçu le 19/12/2024

Monsieur le Maire DEMANDE au conseil municipal :

- D'AUTORISER la mutualisation du service des ressources humaines Mairie-CCAS pour l'ensemble des missions visées ci-dessus ;
- D'AUTORISER la mutualisation du CST commune-CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

- **D'AUTORISER la mutualisation du service des ressources humaines Mairie-CCAS pour l'ensemble des missions visées ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER la mutualisation du CST commune-CCAS.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_098

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Conventions de participations pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 décembre 2024

Monsieur le Maire INFORME l'assemblée délibérante que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a introduit l'obligation, pour les employeurs publics territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer au financement

AR Prefecture

de garanties minimales destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude, et le cas de décès.
006-210601282-20241218-CM20241218_098-DE
Reçu le 19/12/2024

Ce texte ouvre la faculté aux employeurs publics territoriaux d'engager des discussions avec leurs organisations syndicales afin de mettre en place des régimes collectifs à adhésion obligatoire formalisés dans le cadre d'un accord collectif majoritaire.

Parallèlement, l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 est venue rénover le cadre juridique relatif à la négociation collective et aux accords collectifs dans la fonction publique.

Enfin, un accord, signé le 11 juillet 2023, à l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, apporte des précisions sur les futurs dispositifs de prévoyance qui devront être mis en œuvre par les employeurs publics territoriaux et prévoit, notamment, la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire dans le cadre de la couverture des risques « incapacité » et « invalidité ».

Afin de répondre aux enjeux de santé au travail, de maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail, d'attractivité du secteur public, d'équilibre financier et de dialogue social, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes et les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique Territoriale à l'échelle du Département des Alpes-Maritimes ont souhaité mutualiser la mise en œuvre et le suivi des garanties de prévoyance complémentaires pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics, affiliés et non affiliés, du département.

Ainsi, le Centre de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à la signature d'un accord collectif départemental en date du 12 septembre 2024,
- lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant deux ans.

Cet accord collectif départemental du 12 septembre 2024 fixe les grands principes de fonctionnement du régime de prévoyance « incapacité » et « invalidité ».

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, soit 100% du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

L'avis du CST en date du 10 décembre 2024 a été formalisé par un accord collectif local signé le 10 décembre 2024 venant entériner :

- le caractère obligatoire de l'adhésion des bénéficiaires et les éventuelles dispenses d'adhésion,
- leur choix de régime au regard des niveaux de garanties proposés,
- les taux de cotisations et la répartition des cotisations entre les bénéficiaires et l'employeur.

Parallèlement, concernant la garantie santé, **Monsieur le Maire INDIQUE**, que le contrat MNFCT conclu par le biais du CDG06 arrive à son échéance le 31 décembre 2024.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2025, tous les agents affiliés à la MNFCT ne pourront plus bénéficier de la garantie santé.

AR Prefecture

Aussi, Monsieur le Maire PROPOSE de participer à hauteur de 20€ mensuels aux frais de mutuelle santé pour toutes les mutuelles labellisées à compter de cette même date.
006-210601282-20241218-CM20241218_098-DE
Reçu le 19/12/2024

Dans ce cadre, les agents de la commune devront rechercher une autre mutuelle susceptible de répondre à leurs attentes et avant d'y souscrire de s'assurer qu'il s'agisse bien d'une **mutuelle labellisée**. Si tel est le cas, sur présentation d'une attestation de labellisation à fournir au service des ressources humaines, sera octroyé une participation de 20€ bruts mensuels par agent.

Monsieur le Maire DEMANDE au conseil municipal :

- **D'ADHERER** à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la mairie de Saint Paul de Vence ;
- Concernant les agents contractuels, l'adhésion au régime est subordonnée à une condition d'ancienneté de 6 mois continus ou discontinus (interruption maximale de six mois), conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023 et l'article 4 de l'Accord Département Collectif du 12 septembre 2024.
- **DE SOUSCRIRE à la garantie de base à adhésion obligatoire** à hauteur de **90 %** du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- **DE PARTICIPER** financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de :
Option participation identique pour tous les agents :
100 % de la cotisation acquittée par les agents
- **DE PARTICIPER** à hauteur de 20€ bruts mensuels pour les mutuelles santé labellisées sur présentation d'une attestation de labellisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

- **D'ADHERER à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la mairie de Saint Paul de Vence ;**
- **Concernant les agents contractuels, l'adhésion au régime est subordonnée à une condition d'ancienneté de 6 mois continus ou discontinus (maximale de six mois), conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023 et l'article 4 de l'Accord Département Collectif du 12 septembre 2024.**
- **DE SOUSCRIRE à la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **DE PARTICIPER financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de :**
Option participation identique pour tous les agents :
100 % de la cotisation acquittée par les agents
- **DE PARTICIPER à hauteur de 20€ bruts mensuels pour les mutuelles santé labellisées sur présentation d'une attestation de labellisation.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



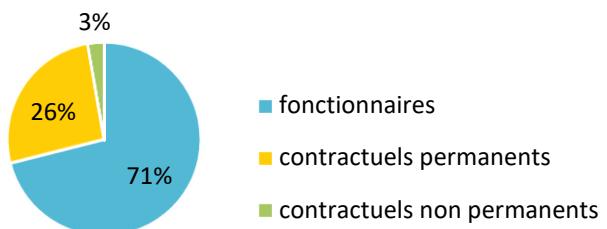
COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-VENCE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Effectifs

→ **114 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > 81 fonctionnaires
- > 30 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



→ **5 contractuels permanents en CDI**

→ **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

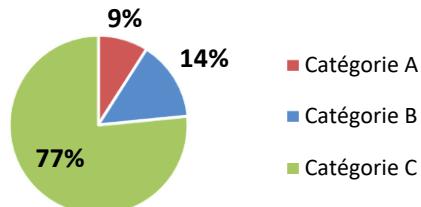
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

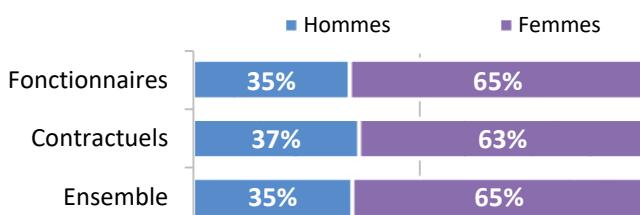
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	27%	24%
Technique	46%	40%	44%
Culturelle	2%		2%
Sportive			
Médico-sociale	14%	13%	14%
Police	9%		6%
Incendie			
Animation	6%	20%	10%
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

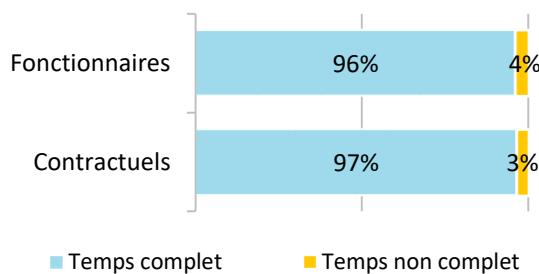


→ **Les principaux cadres d'emplois**

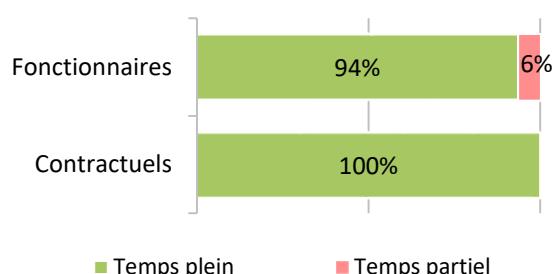
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	32%
Adjointes administratifs	18%
Adjointes d'animation	9%
Auxiliaires de puériculture	8%
Agents de maîtrise	7%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	100%	
Technique	3%	0%

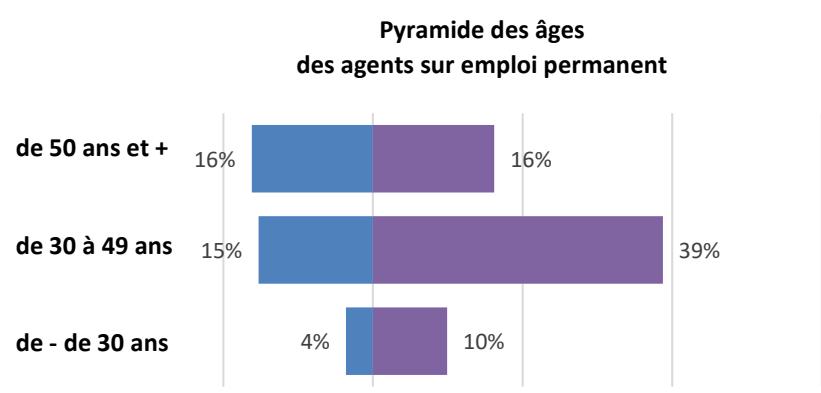
► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,59
Contractuels permanents	37,83
Ensemble des permanents	43,49
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	35,83



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

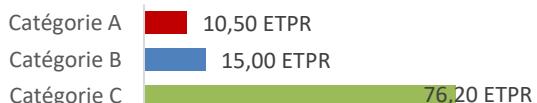
— Équivalent temps plein rémunéré

► 106,62 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 75,87 fonctionnaires
- > 25,83 contractuels permanents
- > 4,92 contractuels non permanents

194 048 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

- > 6 agents en disponibilité

> Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

► En 2023, 25 arrivées d'agents permanents et 15 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
101 agents	111 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↗	2,5%
Contractuels	↗	36,4%
Ensemble	↗	9,9%

► Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	53%
Mise en disponibilité	13%
Départ à la retraite	13%
Congé parental	7%
Mutation	7%

► Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	44%
Remplacements (contractuels)	36%
Réintégration et retour	16%
Voie de mutation	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

► 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

► 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

► 46 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

► Aucun lauréat d'un examen professionnel

► Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

► 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

► Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Ivresse	50%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 62,77 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	7 435 511 €	Charges de personnel*	4 667 123 €	→	Soit 62,77 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 223 083 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	533 656 €	
IFSE :	442 194 €	102 930 €
CIA :	34 979 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	36 809 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	14 658 €	
Supplément familial de traitement :	20 625 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 980 €	38 368 €	38 345 €		33 237 €	26 501 €
Technique	65 211 €		S		28 425 €	20 244 €
Culturelle					S	
Sportive						
Médico-sociale	57 583 €		S	28 931 €	39 096 €	
Police				S	37 370 €	
Incendie						
Animation			S		20 766 €	22 096 €
Toutes filières	56 391 €	46 221 €	34 630 €	32 111 €	30 039 €	22 216 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,56 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	16,75%
Contractuels sur emplois permanents	15,90%
Ensemble	16,56%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1759,9 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
	Femmes		Hommes			Femmes		Hommes				
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	13 700 €	642 €	4%	12 255 €	675 €	5%	9 213 €	254 €	3%	S	S	
Catégorie B	5 984 €	391 €	6%	3 600 €	375 €	9%	1 740 €	449 €	20%	9 430 €	424 €	4%
Catégorie C	3 414 €	397 €	10%	3 005 €	301 €	9%	1 739 €	81 €	4%	2 037 €	129 €	6%

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

► En moyenne, 29,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,43%	1,75%	3,71%	3,20%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,04%	1,75%	6,34%	3,20%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,76%	1,75%	7,59%	3,20%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 79,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► **9 accidents du travail déclarés au total en 2023**

> 7,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 23 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

► ASSISTANTS DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité

► FORMATION

32 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **1 650 €**

Coût par jour de formation : **52 €**

► DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **1 000 €**

► DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2023**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

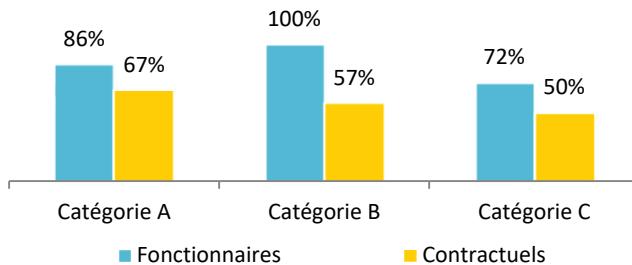
4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C
- ⇒ 153 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

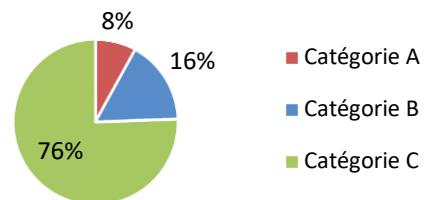
► En 2023, 70,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



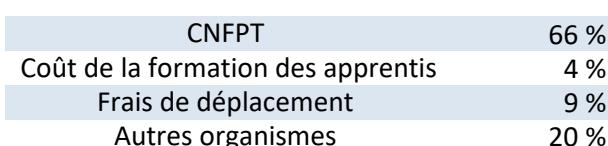
► 311 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

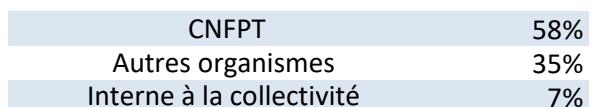


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,8 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	12 800 €	30 156 €
Montant moyen par bénéficiaire	213 €	419 €

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

► Jours de grève

167 jours de grève recensés en 2023

► Comité Social Territorial

3 réunions en 2023 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_099

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation RSU 2023

Le Bilan Social constitue une obligation légale, initiée par un ensemble de textes (loi n°84-53 du 26 janvier 1984, décret 1997 etc....). Tous les deux ans, chaque collectivité devait présenter auprès de son Comité Technique (CT) un rapport sur l'état de la collectivité, plus communément appelé le « bilan social ».

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU). Le RSU a pour vocation de rassembler en un seul document et donc se substituer aux divers rapports tels que : le rapport sur l'état de la collectivité (aussi appelé « bilan social »), le rapport d'égalité professionnelle et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEC...). A l'instar du bilan social, le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes, et de suivre l'évolution de cette situation.

Enfin, le RSU permet d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations, et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le RSU est présenté aux membres du comité social territorial : il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

AR Prefecture

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.
006-210601282-20241218-CM20241218_099-DE
Reçu le 19/12/2024

Depuis la réalisation du bilan social 2010 et à l'instar d'autres Centres de Gestion, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes avait mis à disposition de la collectivité un outil en ligne qui permet notamment un pré-remplissage optimisé en choisissant d'importer au choix les données de carrières ou des DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Grâce à l'outil en ligne, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport format PDF, qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme....).

Conformément à l'article 9 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique : « Le rapport social unique est transmis aux membres du comité social avant sa présentation. Il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante. »

Le point a été présenté au Comité Social Territorial du 10 décembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **PREND ACTE de la présentation du Rapport Social Unique 2023**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



CONVENTION DE VACATION

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Pierre CAMILLA, Maire de la commune de Saint Paul de Vence,

d'une part,

Et

Madame Sophie FEUILLADE, Médecin généraliste, et dont l'adresse professionnelle est : « Le Bariral » Rond-point Sainte Claire à Saint Paul de Vence (06570),

d'autre part,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, et précisant ce que l'agent vacataire n'est pas,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention d'un Médecin généraliste au sein de la structure « Le Mas des P'tits Loups » située au 1960 Route des Serres à Saint Paul de Vence (06570). La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Article 2 : Nature de l'acte déterminé confié à l'agent vacataire

Acte 1 : Assurer la surveillance individuelle préventive de l'enfant en liaison étroite avec la famille, le médecin de famille, le personnel, le pédiatre de PMI,

Acte 2 : Contrôler les conditions de vie des enfants et l'hygiène générale de l'établissement.

Acte 3 : Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé.

Article 3 : Discontinuité dans le temps des interventions de l'agent vacataire

Il appartient à la directrice de la structure multi accueil de faire appel à l'agent vacataire dans le cadre du budget défini dans la délibération susvisée.

Article 4 : Montant de la vacation

Conformément à la délibération susvisée, chaque vacation de l'agent vacataire est rémunérée à hauteur de 55,00 € net ; vacation correspondant à une heure d'intervention.

Article 5 : Conditions particulière

Madame Sophie Feuillade s'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur dans la structure multi accueil.

Article 5 : Ampliation

Ampliation de la présente convention sera transmise :

- au représentant de l'Etat ;
- à M. le Trésorier Principal ;
- Mme Sophie FEUILLADE

Saint-Paul de Vence, le

Le médecin,
Madame Sophie FEUILLADE

Le Maire,
Monsieur Jean-Pierre CAMILLA



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_100

Objet : CRECHE – Convention avec un médecin

Annexe : Convention

Rapporteur : Édith CAUVIN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune fait déjà appel à un médecin pour les enfants de la structure multi accueil Le Mas des P'tits Loups. Cet engagement est rendu obligatoire par le Décret n° 2021-1131 du 31 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le médecin a pour missions de :

- Contrôler les conditions de vie des enfants et l'hygiène générale de l'établissement.
- Assurer la surveillance individuelle préventive de l'enfant en liaison étroite avec la famille, le médecin de famille, le personnel et le pédiatre de PMI,
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé.

Le Maire propose de conserver le volume horaire de l'année 2024, à raison de 4H30 maximum répartis durant cette période, pour un taux horaire de 55,00 € net.

Un projet de convention pour l'année 2025 a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de :

- Valider les 4H30 maximum d'intervention du médecin au taux horaire de 55€ net sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- L'autoriser à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu ;
- L'autoriser à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

- **VALIDE les 4H30 maximum d'intervention du médecin au taux horaire de 55€ net sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



CONVENTION DE VACATION

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Pierre CAMILLA, Maire de la commune de Saint Paul de Vence,
Sis place de la Mairie, 06570 SAINT-PAUL DE VENCE

d'une part,

et

M. ou Mme XXXX, psychologue,
Dont l'adresse professionnelle est :

d'autre part,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, et précisant ce que l'agent vacataire n'est pas ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention d'un psychologue au sein de la structure « Le Mas des P'tits Loups » située au 1960 Route des Serres à Saint Paul de Vence (06570). La présente convention prend effet à compter du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour un volume horaire maximal de 100 heures.

Article 2 : Nature des tâches confiées à l'agent vacataire

En concertation avec la direction de l'établissement, les missions confiées à l'agent vacataire sont :

- a) Promouvoir et favoriser la sécurité psychique de l'enfant accueilli en lien avec sa famille ;
- b) Amener une réflexion collective portant sur l'enfant à partir d'outils théoriques par l'animation de réunions d'analyse des pratiques et l'observation des enfants ;
- c) Animer les groupes de parole Parents/Professionnels ;
- d) Recevoir les familles et participer à l'orientation vers les services de soins spécialisés si nécessaires.

Article 3 : Discontinuité dans le temps des interventions de l'agent vacataire

Il appartient à la directrice de la structure multi accueil de faire appel à l'agent vacataire dans le cadre du budget défini dans la délibération susvisée.

Article 4 : Montant de la vacation

Conformément à la délibération susvisée, chaque vacation de l'agent vacataire est rémunérée à hauteur de **80€ maximum**: une vacation correspondant à une heure d'intervention.

Article 5 : Conditions particulières

M. ou Mme XXX s'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur dans la structure multi accueil.

Article 5 : Ampliation

Ampliation de la présente convention sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Trésorier
- M. ou Mme XXX

Saint Paul de Vence, le

M. ou Mme XXX...

Psychologue

Monsieur Jean-Pierre CAMILLA,

Maire



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_101

Objet : CRECHE – Convention avec un psychologue

Annexe : Convention

Rapporteur : Édith CAUVIN

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune fait déjà appel à un psychologue pour la structure multi accueil *Le Mas des P'tits Loups*, conformément au **Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants** recommandant de s'adjointre le concours d'un psychologue ayant pour missions de :

- promouvoir et favoriser la sécurité psychique de l'enfant accueilli en lien avec sa famille ;
- amener une réflexion collective portant sur l'enfant à partir d'outils théoriques.
- mener des analyses de pratiques avec les professionnels

Le Maire propose de conserver le volume horaire fixé dans la convention de l'année 2024 à savoir 100 H maximum réparties sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un taux horaire de 80 € maximum.

Un projet de convention a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de:

- Valider les 100 H maximum d'intervention au taux horaire de 80 € maximum sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- L'autoriser à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu ;
- L'autoriser à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

AR Prefecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

006-210601282-20241218-CM20241218_101-DE

Reçu le 19/12/2024

- **VALIDE les 100 H maximum d'intervention du psychologue au taux horaire de 80 € maximum sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



CONVENTION DE VACATION

Entre les soussignés :

Monsieur Jean Pierre Camilla, Maire de la commune de Saint Paul de Vence,

d'une part,

Et

Madame ROMANY Aude, Psychomotricien D.E., et dont l'adresse professionnelle est : "ma p'tite bulle à moi" 126 chemin des comtes de Provence au Le Rouret (06650)

d'autre part,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, et précisant ce que l'agent vacataire n'est pas,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention d'un psychomotricien au sein de la structure « *Le Mas des P'tits Loups* » située au 1960 Route des Serres à Saint Paul de Vence (06570). La présente convention prend effet à compter du 1 Janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour 54 H Maximum.

Article 2 : Nature de l'acte déterminé confié à l'agent vacataire

- a) acte 1: sa mission se situe dans le champ de l'éducation et de la prévention en s'appuyant sur l'observation de l'activité spontanée du jeune enfant et les échanges avec les familles et les autres professionnels.
- b) acte 2: favoriser l'accueil de l'enfant handicapé et de sa famille, former et accompagner les équipes pour faciliter son intégration.

Article 4 : Montant de la vacation

Conformément à la délibération susvisée, chaque vacation de l'agent vacataire est rémunérée à hauteur de 65,00 € net ; vacation correspondant à une heure d'intervention.

Article 5 : Conditions particulière

Madame ROMANY Aude s'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur dans la structure multi accueil.

Article 5 : Ampliation

Ampliation de la présente convention sera transmise :

- au représentant de l'Etat ;
- à M. le Trésorier Principal ;
- à Me ROMANY Aude

Saint Paul de Vence, le

Madame ROMANI Aude

Le Maire,
Monsieur Jean Pierre CAMILLA



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_102

Objet : CRECHE – Convention avec un psychomotricien

Annexe : Convention

Rapporteur : Édith CAUVIN

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la signature de la charte de l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap, il serait intéressant de faire appel à un psychomotricien pour les enfants de la structure multi accueil *Le Mas des P'tits Loups*. Conformément au **Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants** recommandant de s'adjointre le concours d'un psychomotricien dont les missions se situent dans le champ de l'éducation et de la prévention, en s'appuyant sur l'observation de l'activité spontanée du jeune enfant et les échanges avec les familles et les professionnels.

Le Maire propose d'augmenter le volume horaire fixé dans la convention de l'année 2025, à savoir 54 H maximum au lieu des 50h réparties sur la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025, pour un taux horaire de 65,00 € net (En 2024, le taux était fixé à 70 €).

Un projet de convention a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- Valider les 54H maximum d'intervention au taux horaire de 65€ net sur la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025.
- L'autoriser à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu.
- L'autoriser à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

AR Prefecture

- **VATIDE les 54 H maximum d'intervention du psychomotricien au taux horaire de 65€ net sur la période du 01 Janvier au 31 juillet 2025.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



CONVENTION DE VACATION

Entre les soussignés :

Monsieur Jean Pierre Camilla, Maire de la commune de Saint Paul de Vence,
Sis place de la Mairie, 06570 SAINT-PAUL DE VENCE

d'une part,

et

Madame Senaillet Maud, Psychologue,
dont l'adresse professionnelle est : Centre thérapeutique Réalise B11 Résidence Carré d'or 13
avenue Renoir à Cagnes sur mer (06800)

d'autre part,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son
article 3 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique
Territoriale ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26
janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, et précisant
ce que l'agent vacataire n'est pas ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention d'un
psychologue pour le LAEP. La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025
au 31 décembre 2025, pour un volume horaire maximal de 17 heures au tarif horaire de 70
€.

Article 2 : Nature des tâches confiées à l'agent vacataire

En concertation avec la direction de l'établissement, les missions confiées à l'agent
vacataire sont :

- Permettre à l'équipe d'analyser ses pratiques, d'expliquer dans un cadre collectif les
relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles,

AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_103-DE
Reçu le 19/12/2024
de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres
membres de l'équipe, de trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes
accueillies.

- Apporter des connaissances théoriques et conceptuelles afin que chaque professionnelle puisse acquérir un savoir et savoir faire

Article 3 : Discontinuité dans le temps des interventions de l'agent vacataire

Il appartient à la responsable du LAEP de faire appel à l'agent vacataire dans le cadre du budget défini dans la délibération susvisée.

Article 4 : Montant de la vacation

Conformément à la délibération susvisée, chaque vacation de l'agent vacataire est rémunérée à hauteur de 70,00 € net: une vacation correspondant à une heure d'intervention.

Article 5 : Ampliation

Ampliation de la présente convention sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Trésorier
- Madame Senaillet Maud

Saint Paul de Vence, le

Madame Senaillet Maud

Le Maire,
Monsieur Jean-Pierre CAMILLA



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :

13/12/2024

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°18.12.2024_103

Objet : PETITE ENFANCE – LAEP – Convention avec un psychologue

Annexe : Convention

Rapporteur : Édith CAUVIN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit faire appel à un psychologue pour la supervision de l'équipe d'accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;

Ce psychologue aura pour missions de :

- Permettre à l'équipe d'analyser ses pratiques, d'expliciter dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant l'accueil des familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies.
- Apporter des connaissances théoriques et conceptuelles afin que chaque professionnel(le) puisse développer ses compétences en matière de savoirs et de savoir-faire.

Le Maire rappelle que cette action est obligatoire dans le cadre de la contractualisation avec la CAF.

Le Maire propose de conserver le volume horaire fixé dans la convention de l'année 2024 à savoir 17h maximum réparties sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un taux horaire de 70,00 € net.

Un projet de convention a été adressé à l'ensemble des élus.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- De valider les 17 H maximum d'intervention au taux horaire de 70€ net sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- L'autoriser à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu ;

AR Prefecture

• L'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

006-210601282-20241218-CM20241218_103-DE

Reçu le 19/12/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **VALIDE les 17 H maximum d'intervention du psychologue au taux horaire de 70€ net sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention proposée, avec l'intervenant retenu ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS

Entre la commune de Saint-Paul de Vence et l'association
Sport Nature Activité Promotion (S.N.A.P.)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE,
Sise place de la Mairie, 06570 SAINT PAUL DE VENCE
Représentée par le Maire, M. Jean-Pierre CAMILLA, dûment habilité par délibération
n°03.07.2020_010 en date du 3 juillet 2020,
Ci-après dénommée « LA COMMUNE »

d'une part,

ET

L'ASSOCIATION SPORT NATURE ACTIVITÉ PROMOTION (SNAP),
Sise 1418 avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE
Déclarée en Préfecture sous le n° W062005669,
Représentée par le Président, M. David BARROIS,
Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION »

d'autre part,

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT le projet initié et conçu par L'ASSOCIATION de proposer dans le cadre de son programme d'activités de plein air une course pédestre dans le cœur du village de Saint-Paul de Vence et ses abords ;

CONSIDÉRANT que le projet est dans l'intérêt général puisqu'il contribue à la qualité de vie des habitants en complétant l'offre sportive et d'animation de la commune, ainsi qu'à son rayonnement ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: OBJET

L'ASSOCIATION s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à organiser et mettre en œuvre le samedi 28 décembre 2024 de 9h30 à 12h30 (début et fin estimés), la 7^e édition de la course pédestre « La Corrida de Saint-Paul », pour un maximum de 300 coureurs.

La course sera gratuite pour les 10 premiers habitants saint-paulois inscrits.

Cet événement sera suivi d'une animation sur la place de la Courtine pour les coureurs, leurs familles et les bénévoles.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

2-1: Déroulement

L'ASSOCIATION s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation du programme suivant :

- Organisation et mise en œuvre de la 7e édition de « La Corrida de Saint-Paul » en proposant trois parcours :

- Un parcours adultes « **la Corrida** » de 8.8 km sur routes et chemins en 2 boucles,
- Un parcours enfants « **la petite Kid's** » de 7 à 11 ans de 1 km autour des remparts
- Un parcours enfants « **la grande Kid's** » de 12 à 15 ans de 1.8 km autour des remparts.

- Organisation d'un « village de la course » à l'arrivée sur la place de la Courtine, avec des animations et des stands.

L'ASSOCIATION s'engage à informer LA COMMUNE de toute modification éventuelle de ce programme d'actions.

2-2 : Formalités administratives

L'ASSOCIATION s'engage à accomplir toutes les formalités légales et réglementaires auprès des administrations et services compétents (Préfecture, Gendarmerie, etc.) dans le cadre de la manifestation.

2-3 : Lieux et équipements

L'ASSOCIATION assume la mise en place du matériel et du mobilier nécessaire à la manifestation selon les directives d'utilisation données par les services communaux. Elle s'engage à déposer une demande d'autorisation préalable pour tout ajout de matériel modifiant la configuration des lieux.

L'ASSOCIATION s'engage à ne pas modifier les installations électriques fournies par LA COMMUNE.

2-4 : Riverains

L'ASSOCIATION s'engage à informer les riverains de la tenue de la manifestation et à les sensibiliser sur tous les points utiles : programme, dates et horaires, circulation, déviations, parkings, niveau sonore, etc. Pour cela, elle se mettra en rapport avec les services municipaux concernés.

2-5 : Publicité

L'ASSOCIATION s'engage à afficher le soutien de la commune en apposant son logo ou toute autre signature visuelle sur chacun de ses supports de communication.

2-6 : Justificatifs

Reçu le 19/12/2024 à 10:45
L'ASSOCIATION s'engage à fournir à la commune toutes les pièces justificatives nécessaires, notamment : ses statuts, les comptes financiers (bilan et compte de résultat) certifiés au dernier exercice clos; un rapport d'activité du dernier exercice clos, les derniers procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

2-7 : Assurance

L'ASSOCIATION s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout dommage qu'elle causerait à autrui.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

LA COMMUNE s'engage à soutenir la mise en œuvre de la présente édition de La Corrida de Saint-Paul, d'un point de vue logistique et technique afin d'en garantir la bonne tenue.

LA COMMUNE mettra à la disposition de L'ASSOCIATION les sites, lieux et matériels nécessaires :

- La place du Jeu de Boules, qui sera utilisée pour le départ de la course ;
- La place de la Courtine pour l'arrivée de la course, la remise des récompenses et le repas des bénévoles.
- L'auditorium pour la remise des dossards et en solution de repli en cas d'intempéries ;
- Le clos de Tantine qui sera utilisé comme lieu de stockage de matériel.

LA COMMUNE établira avec l'ASSOCIATION une liste exhaustive des équipements qu'elle mettra à disposition. Les dates et les conditions d'utilisation de ces équipements seront précisées en annexe à la présente convention ; l'objectif est de limiter les perturbations sur les activités habituelles, dans le village et ses abords.

Article 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ASSOCIATION prend à sa charge les coûts liés à l'organisation et à la mise en œuvre de la course pédestre.

L'ASSOCIATION assure toutes les demandes de financements nécessaires à l'opération auprès des divers organismes publics ainsi que la mise en place des partenariats.

LA COMMUNE alloue une subvention d'un montant de 1500 euros pour la mise en œuvre de cette course pédestre.

Article 5 : RESPONSABILITÉS

Reçu le 19/12/2024 à 10:45
L'ASSOCIATION demeure responsable de l'ensemble de la manifestation, et notamment du respect du plan de sécurité émis par LA COMMUNE à la Commission de sécurité départementale.

LA COMMUNE engage sa responsabilité uniquement pour le matériel qu'elle pourrait mettre à disposition de l'ASSOCIATION. A charge pour LA COMMUNE de s'assurer de la conformité de ce matériel et des installations.

A ce titre, l'ASSOCIATION s'engage à respecter toute directive concernant la sécurité des infrastructures et équipements prêtés par la commune.

Article 6 : SÉCURITÉ DES PERSONNES

L'ASSOCIATION veillera à ce que la manifestation ne trouble pas l'ordre et la tranquillité des publics. A ce titre, elle prendra toute disposition d'organisation et de sécurité adaptée.

L'ASSOCIATION recevra un soutien logistique de la Police Municipale et de la Gendarmerie ; elle s'engage à respecter les conseils et dispositions de ces dernières et à se rapprocher du responsable sécurité désigné par LA COMMUNE et ce, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 7: AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant d'un commun accord entre les parties. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1er.

Article 8 : COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Nice mais seulement après épuisement des recours amiables (conciliation, arbitrage, mise en place de solutions)

Fait en double exemplaire, à Saint Paul de Vence, le

Pour LA COMMUNE

Le Maire

Jean-Pierre CAMILLA

Pour L'ASSOCIATION

Le Président

David BARROIS

Annexe : Liste exhaustive des équipements mis à disposition par la commune

- Prêt de 4 Barnums au format 3X3 (Place De Gaulle) et 4 Barnums au format 3X3 (place de la courtine) par rapport au plan fourni ;
- Prêt de 10 tables et 20 chaises à déposer sur la Courtine + estrade pour la remise des récompenses ;
- Mise en place d'une estrade sur la place de la Courtine
- Ouverture le jour de l'événement des petites barrières d'accès aux remparts ;
- Accès aux prises de courant (Place de Gaule et Courtine) ;
- Mise en place de bâches à deux rond-point et sur la place de Gaule en amont de l'événement ;
- Mise en place et retrait des barrières polices de sécurisation des routes ;
- Ouverture de l'accès aux toilettes ;
- Mise à disposition du clos de Tantine pour stocker du matériel

AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_104-DE
Reçu le 19/12/2024



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_104

Objet : Evènementiel - Convention de moyens et d'objectifs entre la commune de Saint-Paul de Vence et l'association Sport Nature Activité Promotion

Annexe : convention de moyens et d'objectifs avec l'association SNAP

Rapporteur : Mme HARTMANN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 28 décembre 2024 se tiendra la 7e édition de la course pédestre « La Corrida de Saint-Paul » sur le territoire de la commune.

Un projet de convention a été adressé à l'ensemble des élus présentant les caractéristiques de cet événement sportif comprenant trois parcours :

1. Un parcours adultes « **la Corrida** » de 8.8 km sur routes et chemins en 2 boucles,
2. Un parcours enfants « **la petite Kid's** » de 7 à 11 ans de 1 km autour des remparts
3. Un parcours enfants « **la grande Kid's** » de 12 à 15 ans de 1.8 km autour des remparts.

Le Maire demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer la convention,
- L'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

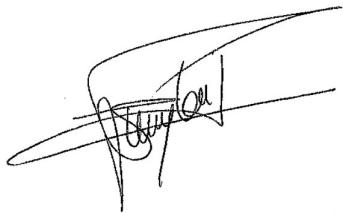
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **Autorise le Maire à signer la convention ;**
- **Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_104-DE
Reçu le 19/12/2024

Secrétaire de séance :



Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_105-DE
Reçu le 04/12/2024
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Rapport d'activités

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis 2023



2023

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
&
PERSPECTIVES 2024

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



TABLE DES MATIERES

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE. MUTUALISATION CASA/VILLE D'ANTIBES.....	3
FONDS DE CONCOURS.....	3
RECHERCHE DE FINANCEMENTS	3
HABITAT LOGEMENT	4
AMENAGEMENT ET ENERGIE.....	17
DEVELOPPEMENT DE LA TECHNOPOLE SOPHIA ANTIPOLIS	27
ÉCONOMIE DE PROXIMITE & TOURISME _ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	35
II. CADRE DE VIE	43
MISSION ENVIRONNEMENT	43
ARCHITECTURE ET BATIMENTS	47
MOBILITE, DEPLACEMENTS, TRANSPORTS, TRANSPORTS.....	55
VOIRIE ET GRANDS PROJETS	65
ENVINET	73
GEMAPI – EAUX PLUVIALES	88
ASSAINISSEMENT.....	97
EAU POTABLE	106
III. VIE SOCIALE ET CULTURELLE	111
COHESION SOCIALE.....	111
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2023	134
LECTURE PUBLIQUE.....	136
IV. LES RESSOURCES.....	153
RESSOURCES HUMAINES.....	153
FINANCES	163
COMMANDE PUBLIQUE	172
SYSTEMES D'INFORMATION & DU NUMERIQUE	174
LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES	186
AFFAIRES GENERALES, DU JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX.....	186
COMMUNICATION	190
V. SIGLES ET ACRONYMES	209

Crédits photographiques : services de la CASA_ Droits réservés



I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE. Mutualisation CASA/Ville d'Antibes

Fonds de concours

Actions 2023

- Réévaluation du taux relatif aux thématiques d'octroi des fonds de concours aux communes (30%)
- Ajout des thématiques suivantes : Energie, Ressources en eau (stockage)
- Intégration d'un fonds de concours au titre de la Mobilité Actives

Fonds de concours : 54 dossiers votés représentant un coût global d'investissement des communes de **15 165 980,92 € HT** ont fait l'objet d'un soutien de la CASA de **3 222 469,66 € HT** au titre des fonds de concours.

Au total sur la période 2023, ont été attribués :

- 3 139 803,20 € de fonds de concours d'équipements.

- 82 666,46 € de fonds de concours au titre du foncier agricole.
- Appels de fonds sollicités en 2023 par les communes pour un montant réalisé de versements de 1 600 223,46 €.

Les perspectives pour 2024

- Accompagnement des communes dans la constitution de leurs dossiers de fonds de concours.
- Poursuite de l'octroi des fonds de concours aux communes afin de les soutenir dans leurs projets d'investissement.
- Poursuite des versements des fonds de concours attribués aux communes.
- Prévisionnel des dépenses : 6,2 M €.

Recherche de financements

Actions 2023

- 23 dossiers déposés et 1 119 172,12 € de subventions perçues.



Les perspectives pour 2024

- Poursuite des partenariats financiers avec l'Etat et les autres organismes institutionnels
- Recherche de financements et porter des appels à projets européens
- 26 appels de fonds (hors dispositifs du plan de relance) pour un montant prévisionnel de recettes à percevoir de 15 M €

- Suivi des dispositifs contractuels du Plan de Relance et mobilisation effective des crédits prévus in itinere :

- Au titre du **Contrat de Relance et de Transition écologique** (CRTE), engagement financier de l'Etat à hauteur de **27 M €**.
- Au titre du **Contrat Nos Territoires d'Abord**, engagement financier de la Région à hauteur de **18 M €**.
- Au titre du **Contrat de Territoire urbain**, soutien financier du Département des Alpes Maritimes à hauteur de **11 M €**.



Habitat Logement

Activités de la direction

La Direction Habitat Logement a pour mission d'offrir à toute personne la possibilité de se loger sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en proposant une gamme la plus large possible de solutions, de l'hébergement à l'acquisition, pour favoriser le parcours résidentiel des ménages. Pour ce faire, elle s'appuie sur son 3ème Programme Local de l'Habitat 2020-2025, qui fixe les principales orientations en matière de politique de l'Habitat et du logement à l'échelle du territoire intercommunal, à savoir :

- Travailler sur la mixité pour répondre à la diversité des besoins (développer offre

locative sociale, à l'acquisition, répondre aux besoins de publics spécifiques...).

- Valoriser le parc ancien et les quartiers existants (parc public et parc privé).
- Mettre en place les moyens de mise en œuvre du PLH.
- Organiser l'observatoire du PLH

Par ailleurs, la DHL assure la coordination des actions concernant la compétence accueil des gens du voyage, notamment sur la gestion des deux aires d'accueil d'Antibes et Vallauris.

Les temps forts de l'année 2023

- Décisions d'agrément délivrées pour 236 logements dont une résidence intergénérationnelle de 80 logements à Vallauris



- Finalisation de la phase de consultation des Combes pour la réalisation d'un projet d'aménagement comportant un parc paysagé et une coulée verte d'environ 1,5 ha, 9 000 m² de surface de plancher de logements (soit environ 130 logements) et une crèche. Le projet a été attribué au groupement EIFFAGE.

- Organisation des ateliers autour de la charte partenariale sur la qualité du logement et l'habitat durable.
- Poursuite du travail d'élaboration d'une charte partenariale Promoteurs-Bailleurs-Communes-CASA-Etat sur la qualité du logement et l'habitat durable.



- Participation à la phase test du nouveau système d'information des aides à la pierre (SIAP) en lien avec les services de la DHUP et de la DREAL.
- Participation en tant que formateur-relais SIAP au sein de la Région PACA afin de former les agents instructeurs en poste.
- Lancement d'une réflexion autour du PLAI adapté et de sa gestion locative.
- Participation au groupe de travail sur l'encadrement VEFA organisé par la DREAL.
- **Réforme de la gestion en flux des réservations de logements sociaux** en tant que site pilote au niveau régional : Signature des 16 conventions bilatérales entre la CASA et les bailleurs sociaux, en novembre 2023, pour une application au 1er janvier 2024.
- Evaluation finale des actions du **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs (2017-2023)** et démarche de rédaction du 2ème Plan 2024-2030 avec l'ensemble des acteurs du logement pour une adoption par le Conseil Communautaire début 2024.
- **Première année entière de mise en œuvre du système de cotation de la demande de logement social** pour l'attribution des logements sociaux. La CASA est le 1er EPCI de la Région Sud à avoir mis en place son système de cotation (le 1er septembre 2022), rendu obligatoire par la loi 3DS à compter du 31 décembre 2023. Un travail important d'appropriation du système a été réalisé auprès des acteurs du logement (communes, bailleurs sociaux...) ainsi qu'une large communication auprès des demandeurs.
- Lancement du **2ème Plan quinquennal pour Logement d'Abord (2023-2027)** : Agir, prévenir, construire pour lutter contre le sans-abrisme. La CASA poursuit son

engagement aux côtés de l'Etat avec les actions qui ont faire leur preuve lors du 1er plan des nouvelles actions innovantes. A ce titre, le territoire a obtenu le financement de la DIHAL de 300 961 € pour 2023.

- **Déploiement de la plateforme Logement d'Abord de la CASA** : coordination des actions partenariales dédiée aux situations personnelles complexes pour l'accès au logement.
Logement d'Abord :
 - Lancement d'un travail pluri-institutionnelle de clarification des mesures d'accompagnement vers et dans le logement.
 - Travail collaboratif sur la mise en place d'un outil piloté par le SIAO et tendant vers l'exhaustivité dans le recueil de données concernant les ménages en situation de sans-abrisme et de mal-logement à l'échelle du département.
 - Finalisation du bilan à mi-parcours du PLH (2020-2025).
 - Mise en œuvre de la délégation de type 3 (instruction et paiement par la CASA) pour la gestion des aides à la pierre du parc privé.
 - Dernière année de mise en œuvre du dispositif POPAC (Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés) et démarrage de l'accompagnement des 6 copropriétés identifiées.
 - 1^{er} forum autonomie et habitat organisé par le CCAS d'Antibes le 28/03/2023 aux espaces du Fort Carré à Antibes.
 - Travail préparatoire et élaboration de l'avenant à la convention OPAH-RU en lien avec la commune de Vallauris permettant d'intégrer un volet copropriétés en difficultés et des financements complémentaires



- Prise en main de l'outil Zéro Logement Vacant permettant la mise en œuvre progressive d'un observatoire de la vacance en lien avec les communes.
- Appui aux communes pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne: organisation et animation de réunions multi partenarial.
- Montée en puissance du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique en lien avec le Département des Alpes -Maritimes.
- Renforcement du service Amélioration de l'habitat avec l'arrivée d'un second

instructeur et d'une conseillère thématique en octobre 2023.

- Elaboration du nouveau règlement des aides CASA en faveur de la rénovation énergétique et de l'habitat dégradé.
- Lancement de la pré commercialisation du 1er programme en Bail réel Solidaire (BRS) sur le territoire de la CASA – Le Birdie à Châteauneuf – 48 logements.
- Renouvellement du marché de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage.
- Approbation du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyages 2023 – 2029.

Article dans la revue municipale de Châteauneuf sur les aides publiques pour rénover l'habitat privé.



Spécial habitat

Des aides pour rénover votre habitat!

Vous souhaitez réaliser des travaux pour améliorer l'isolation de votre logement pour le faire évaluer à la norme RT 2012 ? La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis vous accompagne financièrement et technique- ment dans la réalisation de votre projet.

- Rénovation énergétique globale ou par geste
- Isolation d'un logement dégradé ou très dégradé
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- Réhabilitation en copropriété

- Les travaux de rénovation énergétique doivent être réalisés par une entreprise RGE certifiée.
- Vous occupez votre logement à titre de résidence principale, vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour vos travaux si vous remplissez certaines conditions.
- Ne pas dépasser un certain niveau de ressources
- Votre logement a plus de 15 ans
- Engagement d'occupation à titre de résidence principale pendant 5 ans

Zoom sur les Critères de déclasse énergétique: Les dotés clés

La loi Climat et résilience prévoit une interdiction de mise en location progressive des logements énergivores, classés de E à G, au 1er juillet de 2025.



Permanence Uniphénage CASA
Lundi, mardi et jeudi, 8h à 12h30
04 89 87 75 18
habitatprivé@agglo-casa.fr
www.agglo-cophantopolis.fr

Permanence rénovation
Bail et Copropriété 06
Du lundi au vendredi 9h
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
0 800 037 016
permanence@agglo-cophantopolis.fr
www.maisondenehord66.fr

Forum autonomie

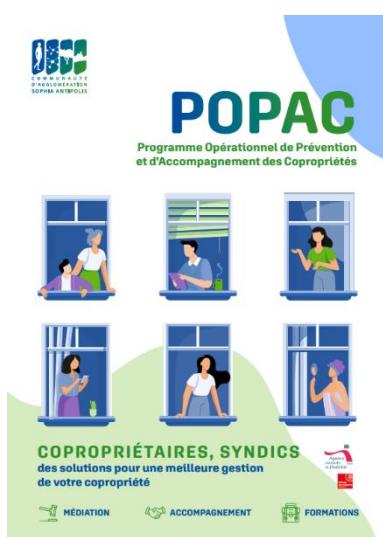




Exemple de la réhabilitation d'une monopropriété de 3 logements dégradés sur le secteur de l'OPAH RU de Vallauris (fin des travaux : 2024)



Page de couverture du flyer réalisé dans le cadre du POPAC



Antibes RÉGION

nice-matin
Mercredi 27 mars 2024

À Vallauris, un immeuble ancien fait peau neuve

Dans le cadre de l'OPAH-RU qui vise à embellir le centre ancien, la rénovation complète d'un immeuble au 3 de l'avenue Clemenceau est bientôt finie. Il accueillera bientôt du logement social.

OPAH RU - la formule ressemble à un tour de magie. Et c'est presque ça... En toutes lettres, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain a pour objectif d'embellir le centre-ville. Ce n'est pas la première fois que la commune de Vallauris, qui reçoit d'importantes aides financières de l'Etat pour redynamiser son吸引力, lance une OPAH-RU. Mais cette fois, les travaux sont visibles sur l'avenue Clemenceau. La façade de l'immeuble au numéro 3 a été repeinte d'un jaune flamboyant. À l'intérieur, quatre appartements neufs seront livrés d'ici le 29 avril.

90 000 euros de subventions
Sébastien Agius a acheté l'immeuble aux enchères en décembre



Le maire de Vallauris Kevin Luciano (à gauche), le propriétaire de l'immeuble Sébastien Agius et Jean-Christophe Michel, patron de Carpe Diem

Pour demander une aide

► Propriétaire d'un logement habité ou vacant, rendez-vous tous les lundis de 9h à 12h pour monter gratuitement un dossier avec le cabinet Urbanis, en charge de l'accompagnement.

► Le logement doit impérativement se trouver dans le périmètre défini du centre ancien (rue Subreville, avenue Joubert, avenue de Can-

le ravalement des façades, l'amélioration des performances énergétiques, l'accessibilité des logements pour les personnes âgées ou handicapées...)

► Le logement doit avoir plus de 15 ans

► Vous ne devez pas avoir commencé les travaux avant le dépôt complet du dossier

Flyer de l'ANAH

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2022
Avec Loc'Avantages
vous gagnez plus à être solidaire

Pour tout savoir sur Loc'Avantages et effectuer votre simulation en ligne, rendez-vous sur www.anah.fr/locavantages



GUIDES PROPRIÉTAIRE
Pour en savoir plus sur les différentes aides dont vous pouvez bénéficier, consultez nos guides propriétaire





Les chiffres et statistiques

Parc HLM

- 236 logements sociaux agréés (13 opérations) au titre de la délégation des aides à la pierre, engageant 1,2 M€ de crédits délégués d'Etat et 1,4 M€ de fonds propres CASA.
- 333 logements sociaux livrés (16 opérations).
- 2,8 M € de subventions CASA et 950 000 € de crédits délégués mandatés au profit des bailleurs sociaux.

Communes	Logements sociaux agréés en 2023			Logements sociaux livrés en 2023
	Nombre	Montants aides ETAT	Montant aides CASA	
Antibes	101	407 660 €	622 000 €	106
Biot	0	Sans objet	Sans objet	45
Châteauneuf	11	30 000 €	59 200 €	0
La Colle sur Loup	0	Sans objet	Sans objet	10
Le Rouret	11	0 €	29 600 €	0
Roquefort les Pins	0	Sans objet	Sans objet	48
Tourrettes sur Loup	0	Sans objet	Sans objet	13
Vallauris	82	698 000 €	488 400 €	6
Villeneuve Loubet	31	80 000 €	185 000 €	105
TOTAL	236	1 215 660 €	1 384 200 €	333

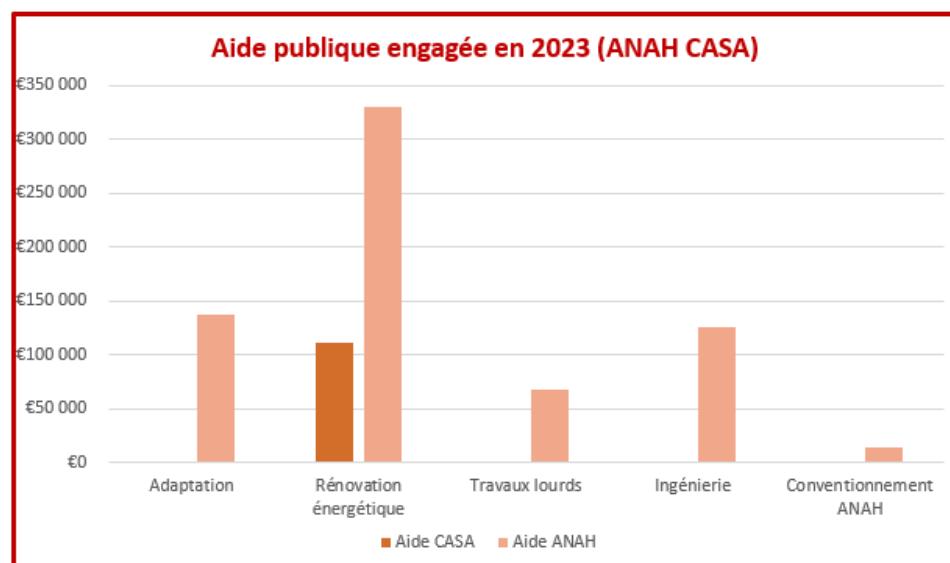
- 10 451 logements sociaux comptabilisés sur le territoire de la CASA selon l'inventaire SRU DDTM06 au 1er janvier 2022.
- En cours : une réhabilitation lourde couplée à une rénovation énergétique avec une subvention Plan de relance de 616 000 € et une subvention CASA de 168 000 €.

Parc Privé

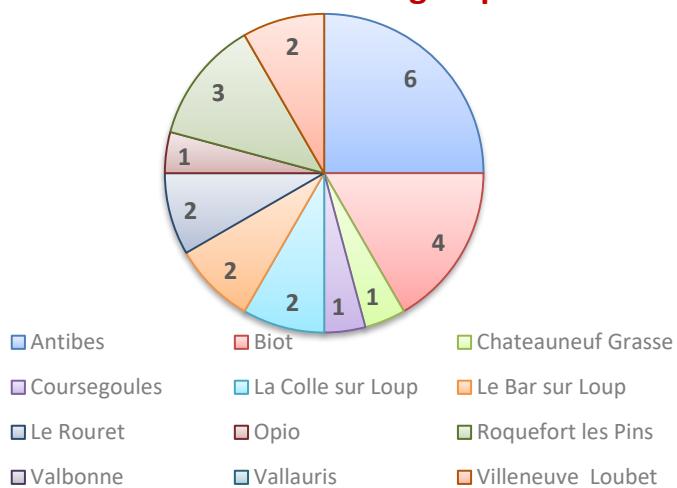
- 70 agréments délivrés (dont 1 projet abandonné) au titre de l'aide aux travaux pour la rénovation de l'habitat dont 24 agréments délivrés pour des travaux d'économie d'énergie, 42 agréments délivrés pour l'adaptation et l'autonomie et 4 agréments délivrés pour des travaux relevant de l'habitat dégradé. Le montant total des engagements au titre des aides de l'ANAH s'élève à 660 717 € dont 535 139€ d'aide aux travaux et 125 578 € au titre de l'ingénierie. En complément des

aides de l'Etat, 111 574€ d'aides propres CASA ont été engagées au titre de l'aide aux travaux.

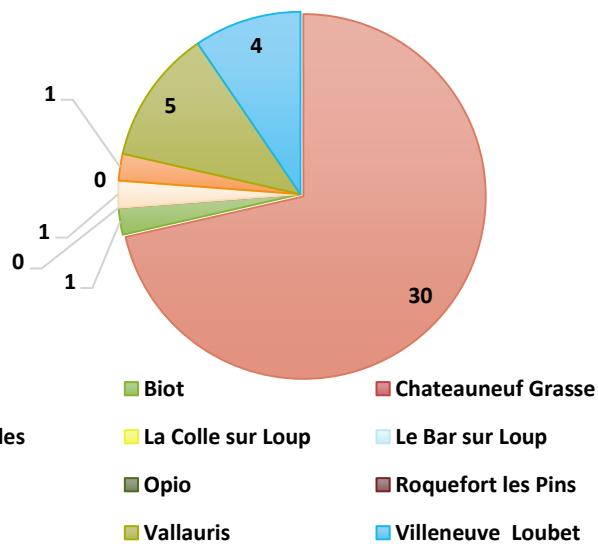
- 11 logements conventionnés en loyer social pour une durée de 6 ans dont 7 ont bénéficié de prime d'intermédiation locative pour un montant de 14 000 €. En complément 5 logements conventionnés ont fait l'objet d'un avenant de prolongation pour une durée de 3 ans.



**Répartition des dossiers par commune :
Rénovation énergétique**



Répartition des dossiers par commune : adaptation des logements



Accession à la propriété

- 1442 demandeurs de logements en accession enregistrés au 31/12/2023.
- 19 logements en accession sociale à la propriété (PSLA) commercialisés (La Canopée à Valbonne Sophia Antipolis).
- 5 logements en accession encadrée à la propriété commercialisés (Vert Azur à Antibes).
- 48 logements en accession sociale à la propriété (BRS) commercialisés (Le Birdie à Châteauneuf).
- 27 logements en accession sociale (BRS) commercialisés (La cascade du Loup à Tourrettes sur Loup).
- 20 logements en accession sociale (BRS) commercialisés (L'Art de Vivre à Saint Paul de Vence).
- 4 agréments provisoires PSLA délivrés sur Antibes et 6 agrément définitifs délivrés sur Villeneuve Loubet.

Canopée, Valbonne Sophia Antipolis



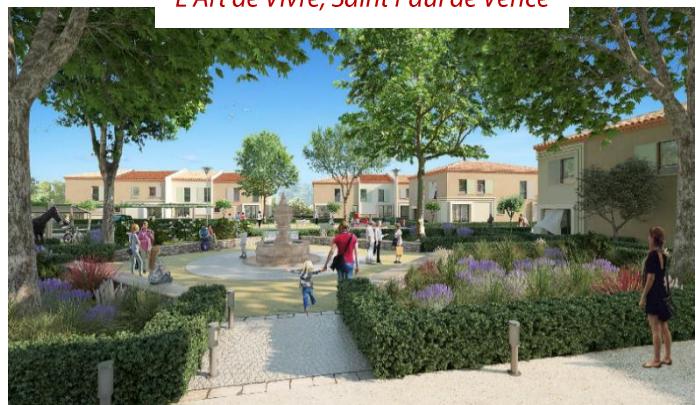
Vert Azur, Antibes



Le Birdie, Châteauneuf



L'Art de Vivre, Saint Paul de Vence



Demandes de logement locatif social

- **7432** demandes de logement enregistrées sur le territoire CASA souhaitant l'une des communes CASA en choix n°1 (données Aatiko SNE Bilan 2023) soit + 10.3 % par rapport à 2022.
- **800** premières demandes et **810** renouvellements saisis par la CASA.
- **4823 appels réceptionnés** sur le standard du service.
- **1963 entretiens téléphoniques personnalisés** ont été réalisés dans le cadre du droit à l'information du demandeur.
- **1168 demandeurs se sont présentés** à l'accueil des antennes d'Antibes et Vallauris. **et 619 d'entre eux** ont bénéficié d'un rendez-vous personnalisé dans le cadre du droit à l'information du demandeur.
- **716 ménages** ont bénéficié d'une attribution d'un logement tous contingents, soit -3,5% par rapport à 2022 (source Aatiko : *radiations pour attribution*) dont:
 - **17,7%** d'attributions **aux ménages relevant du 1^{er} quartile hors QPV** (*objectif de 25 % d'attributions avec baux signés*).

○ **80 %** d'attributions **aux ménages ne relevant pas du 1^{er} quartile en QPV** (*objectif de 50 % des attributions*).

○ **77,7 %** d'attributions en faveur **de publics prioritaires** (*Objectif de 50 % des candidats positionnés*) **dont 12,7 % aux ménages reconnus DALO**.

■ **17** programmes de logements sociaux (neufs ou réhabilités) ont été traités.

■ **595** offres de logement ont fait l'objet de désignations de candidats sur le contingent CASA ou de propositions de candidats sur d'autres contingents mis à disposition à la CASA par d'autres réservataires dont :

○ **358** logements du contingent CASA et communes.

○ **191** logements relevant du contingent Préfecture (181 pour le Public prioritaire et 10 pour les Fonctionnaires).

○ **36** logements des contingents bailleurs.

○ **1** logement contingent départemental.

○ **9** logement réservé Action logement.

■ **19 réunions de la Commission Communautaire de Proposition de**



Candidats (CCPC) se sont tenues dont 9 en présentiel, 10 en visio-conférence, pour examiner **992** candidatures de ménages

Publics spécifiques

Dans le cadre du Service Intégré de l'accueil et de l'orientation des demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion (SIAO) :

- **747** ménages ont déposé une demande pour une place d'hébergement sur le département (dont le territoire CASA), via l'application spécifique SI SIAO.
- **512** ménages ont sollicité plus spécifiquement le territoire CASA.
- **96** nouveaux dossiers ont été transmis comme prêts au relogement souhaitant le secteur CASA par les associations chargées de l'hébergement et de l'accompagnement.
- **67** ménages ont bénéficié d'un relogement dont
- **53** dans un logement du parc social (33 sur la CASA)
- **13** dans un logement accompagné type intermédiation locative (6 sur la CASA)
- **1** a trouvé une solution personnelle dans le parc privé.

Dans le cadre de la convention avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :

proposées par la CASA aux bailleurs sociaux.

- **11** situations ont été étudiées avec la MDA lors **2** réunions de travail
- **1** ménage a obtenu une attribution sur le territoire CASA qu'il a refusé pour incapacité financière
- **1096** demandeurs de logement ont renseigné la fiche handicap dans la demande de logement dont **150** résidant sur le territoire CASA - À noter que ces demandeurs ne sont pas obligatoirement recensés dans le cadre du dispositif handicap logement de la MDA.

Dans le cadre de la convention avec AGIS 06 sur la mise en œuvre de **baux glissants** pour des ménages n'ayant pas les prérequis administratifs pour l'accès direct à un logement social, **8 ménages** ont été pris en charge dans le cadre de cette action en 2023 dont :

- **1** est entré dans les lieux suite à la signature d'un bail glissant en 2023
- **7** sont toujours en suivis en attente de glissement de bail, issus de baux glissants antérieurs à 2023
- **1** ménage a vu son bail glissé avec l'attribution du logement occupé.

Droit au logement opposable (DALO)

- **108** ménages reconnus DALO au 31/12/2023 sur le territoire de la CASA
- **71** relogements réalisés sur le territoire de la CASA pour des ménages reconnus DALO, tous les contingents réservataires confondus (source SNE)

Logement d'abord (LDA)

- **157 attributions** d'un logement social en faveur des publics prioritaires LDA, à savoir sans abri ou vivant dans un habitat de

fortune, sous-locataires ou hébergés à titre temporaire, hébergés à l'hôtel, en camping, dans une structure



d'hébergement, ou dans un centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel.

- **386 dossiers** ont été orientés vers le service évaluation Logement d'Abord de Galice.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Plateforme d'accompagnement Logement d'Abord de la CASA, outil de coordination des situations complexes au regard de l'accompagnement vers et dans le logement :

- Le Conseil partenarial a examiné **38** situations individuelles.
- **10** situations ont été prises en charge par le volet coordination du parcours d'accompagnement.
- **22** réunions partenariales se sont tenues.

■ **135** professionnels différents ont participé à, au moins, une action ou évènement de la plateforme, représentant **45** organismes/institutions.

✓ **36 ménages** accompagnés dans le cadre de l'action de **lutte contre la sous-occupation** des logements sociaux et **8 libérations de logements de type T4** en faveur d'un relogement de plus petite typologie sur le contingent de la CASA.

✓ **32 nouveaux ménages** ont été orientés vers le service de prévention des expulsions locatives de la Fondation de Nice, **51** diagnostics ont été réalisés, **6** ménages ont pu être relogés et **10** ont pu se maintenir dans le logement avec reprise du loyer.



Antenne Logement Antibes

📍 Antenne Logement d'Antibes
690 route de Grasse - Résidence les Allées Grenadine - Bât D
06600 Antibes

📞 [04 92 19 75 70](tel:0492197570)

✉️ accueil.logement@agglo-casa.fr

⌚ Permanence téléphonique tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf les mardis et jeudis matin

À compter du 3 avril 2023, merci d'adresser vos courriers et documents à l'adresse suivante :
Communauté Agglomeration Sophia Antipolis - Les Genêts
Antenne Logement
449 Route des Crêtes
06901 SOPHIA ANTIPOLIS

Gens du voyage

■ Aire d'accueil La Palmosa (Antibes)

- 346 adultes et 200 enfants accueillis sur l'année.
- 45.2% de taux d'occupation mensuel moyen sur l'année, avec un taux d'occupation de 80% au mois de février 2023. Le taux d'occupation le plus faible est de 23% au mois de juin 2023.
- Durée moyenne des séjours de 33.6 jours.
- 16 909.5 € de recettes liées aux droits d'occupation, soit une moyenne mensuelle de 1 409 €.
- 34 764.42 € de recettes liées à la consommation des fluides, soit une moyenne mensuelle de 2897 €.

Coût affecté au marché de gestion de 126 469 k€.

■ Aire d'accueil La Provençale (Vallauris)

- 389 adultes et 197 enfants accueillis sur l'année.
- 62% de taux d'occupation mensuel moyen sur l'année, avec un taux d'occupation de plus de 96% aux mois de mars et décembre 2023. Le taux d'occupation le plus faible est de 23 % au mois de juin 2023.
- Durée moyenne des séjours de 29.1 jours.
- 18 343.5€ de recettes liées aux droits d'occupation, soit une moyenne mensuelle de 1529 €.
- 39423.48 € de recettes liées à la consommation des fluides, soit une moyenne mensuelle de 3285.30 €.

Coût affecté au marché de gestion de 99 425k€.



LES PERSPECTIVES POUR 2024



Politique de l'Habitat / Projets et développement

- Finalisation et rédaction de la charte partenariale sur la qualité du logement et l'habitat durable.
- Révision du cadre financier et de l'encadrement VEFA de logements locatifs en lien avec la charte.
- Révision du cadre financier de l'accession sociale.
- Projet de développement d'une nouvelle organisation sur la gestion et le suivi des réclamations dans le cadre du PDLHI sur le parc public.
- Poursuite du travail autour du PLAI adapté en lien avec l'AR HLM.
- Lancement d'une réflexion autour de l'accessibilité et l'adaptation des logements en lien avec différents partenaires (AR HLM, HandiToit) pour des personnes en situation d'handicap.
- Participation au groupe de travail "Access" sur les questions d'accessibilité et d'adaptation du parc HLM, organisé par l'AR HLM.
- Participation au groupe de travail sur l'élaboration d'un module délégataire sur le SIAP organisé par la DHUP.
- Lancement d'une réflexion autour de la notion de la "cotation de l'offre" en lien avec le service PSLH.
- Echanges avec le CHU d'Antibes sur les besoins en logement du personnel hospitalier, afin d'envisager des réponses sur les prochains programmes.
- Projet de développement d'une offre de logements pour saisonniers en lien avec l'UMIH et Action Logement, notamment sur le secteur d'Antibes - Michard Pélissier.
- Réflexion autour du développement de l'offre de logements locatifs intermédiaires (commercialisation, garantie d'emprunt).
- Suivi des bilans triennaux et des procédures de carence pour l'ensemble des communes SRU.
- Elaboration et approbation en Conseil Communautaire des contrats de mixité sociale pour les communes de Biot, La Colle sur Loup, Tourrettes sur Loup.
- Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental 06 pour une durée d'1 an supplémentaire du Service Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) : financement prévisionnel CASA 29 000€.
- Enrichissement de l'outil Zéro Logement Vacant permettant d'intégrer l'étiquette énergétique des logements vacants et loués.
- Démarrage des diagnostics des logements vacants sur notre territoire et lancement de campagnes à destination des propriétaires bailleurs dans le cadre de la lutte contre les logements vacants.
- Mise en œuvre du nouveau cadre financier des aides propres CASA pour les propriétaires occupants et bailleurs.
- Mise en œuvre de l'avenant à la convention OPAH-RU volet copropriétés en difficultés sur la commune de Vallauris Golfe-Juan.
- Finalisation de l'accompagnement des 6 copropriétés retenues dans le cadre du



dispositif POPAC et prise en main par la CASA de l'observatoire des copropriétés.

- Refonte et mise en œuvre des nouvelles modalités d'attribution des aides à la pierre habitat privé avec le lancement de MaPrimAdapt' pour les travaux d'adaptation et d'autonomie, MaPrimRenov' Parcours accompagné pour la rénovation énergétique et Ma Prime Logement Décent pour l'habitat indigne et dégradé.
- Déploiement d'un nouvel outil de planification à l'échelle de la CASA pour le

:

recensement et de caractérisation des friches, en vue de l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de transformation et de réemploi dans le cadre de la politique de la zéro artificialisation nette en lien avec la Direction Aménagement et Energie.

- Réflexion et élaboration du nouveau cadre de contractualisation du pacte territorial entre l'Etat, et les futurs porteurs associés pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

Politique sociale du Logement et de l'Hébergement

- **Adoption du 2ème Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (2024-2030)** qui favorise la simplification des démarches des demandeurs de logement sociaux sur la CASA et qui définit l'organisation territoriale de l'accueil, de l'information et de l'enregistrement des demandes (Signature des conventions bilatérales entre la CASA et l'ensemble des partenaires pour le fonctionnement du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs)
- Adoption du nouveau règlement intérieur de la Commission Communautaire de Propositions de Candidats en charge de la désignation des candidats sur le contingent de la CASA (évolution du rôle de la commission dans le cadre de la mise en œuvre de la cotation et nouveaux membres).
- **Actualisation de la grille de cotation** de la demande de logement social, avec une

valorisation plus importante des critères relatifs à l'appartenance territoriale (lieu de résidence, lien à l'emploi) et à l'ancienneté de la demande.

- Première année de **mise en œuvre opérationnelle de la réforme de la gestion** en flux des réservations de logement sociaux, avec un calendrier de suivi des objectifs fixés dans les conventions bilatérales entre la CASA et les bailleurs sociaux.
- **Nouvelles actions dans le cadre du 2ème Plan Logement d'Abord** à lancer, notamment celle sur l'accompagnement social des publics dits invisibles et très vulnérables (victimes de violences/rupture de logement) sur un mode d'intervention de type « aller vers ».
- Projet d'organisation du 1^{er} colloque sur l'Habitat et le Logement.

Aménagement et Energie

Activités de la direction

→ **Action foncière (finalisation des actions reprisent dans la nouvelle Direction Foncière mutualisée depuis septembre 2021).**

→ **Nouvel organigramme de la direction approuvé en 2023 avec la création de 4 services (planification, aménagement opérationnel, énergie et agriculture et alimentation).**

→ **Aménagement et Planification (mutualisés avec la commune d'Antibes).**

■ Planification urbaine :

- Elaboration d'un SCOT valant PCAET et PDM
- Suivi des documents d'urbanisme communaux: avis PPA, accompagnement et conseil aux communes

- Suivi et avis sur les documents des partenaires institutionnels: SRADDET, Plan de Prévention des Risques Naturels

- Montage et suivi des projets d'Aménagement opérationnel sur le territoire de la CASA et de la Commune d'Antibes :

(Pôle Innovation, La Sarrée, Combes, Jules Grec Anthéa, Terriers).

- Ingénierie en matière d'études d'urbanisme et de projets thématiques (AMI Quartier durable Sophia Antipolis, inventaire ZAE, inventaire des friches).

- Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : Organisation de l'instruction par les différents services CASA des autorisations d'urbanisme via la plateforme AVIS'AU.

Agriculture

- Intervention foncière agricole avec la SAFER et suivi des DIA des communes CASA.
- Animation foncière auprès des propriétaires privés.
- Etudes d'opportunités de Zones Agricoles Protégées.
- Remobilisation de foncier agricole et reconquête de friches agricoles dans le cadre de l'appel à projet FEADER ; financement des travaux de remise en état des terrains agricoles.

- Accompagnement des porteurs de projets avec le dispositif d'espaces-tests agricoles et mise en relation avec les communes et les organismes agricoles.

- Accompagnement des communes pour définir et mettre en œuvre leur projet agricole.

- Lancement de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial sur la CASA.

- Soutien et valorisation des filières identitaires (Plantes à parfum aromatiques et médicinales, et bigaradiers).



- Travail en partenariat avec les acteurs agricoles du département et soutien d'événements locaux.

Climat, air et énergie

- Mise en œuvre des actions des Plans Climat Energie Territoriaux CASA et Ouest 06 :
 - Développement et exploitation du réseau de bornes pour véhicules électriques WiiiZ.
 - Actions de promotion des énergies renouvelables, des économies d'énergies et de la rénovation énergétique.
 - Suivi de l'installation de solaire photovoltaïque sur les bâtiments CASA.
- Elaboration du PCAET CASA et participation à l'élaboration du PCAET Ouest 06.
- Démarche de labellisation de la politique Climat-Air-Energie de la CASA.
- Réalisation du bilan carbone de la CASA.
- Suivi des politiques locales de préservation de la qualité de l'air et sensibilisation.



Les temps forts de l'année 2023



- Après mise en concurrence, attribution de la concession d'aménagement du secteur des Combes à EIFFAGE Aménagement, pour un montant global de 16 908 374 € HT, pour la réalisation de 135 logements sur 8 500 m² de surface de plancher de logements, la réalisation d'une crèche de 900 m² de surface de plancher, l'aménagement d'un parc et d'une coulée verte de 1,5 ha et la réalisation d'aménagements hydrauliques.
- Démarrage des études pré-opérationnelles dans le cadre de la concession d'aménagement du secteur des Combes.
- Démarrage de la phase de stratégie du SCoT Valant PCAET et PDM (séminaire et ateliers élus thématiques).
- Poursuite de la mise en œuvre de la construction du pôle innovation sur la technopole de Sophia Antipolis :
 - Dépôt du PC le 15 mars 2023.
 - Obtention du PC le 07 juillet 2023.
 - Lancement des travaux depuis le 25 septembre 2023.

- Livraison prévisionnelle : automne 2025
- Livraison prévisionnelle : automne 2025

- Accompagnement des projets sur la technopole de Sophia Antipolis (requalification de la place Sophie Laffitte, réaménagement du site de Val Crêtes...)
- Poursuite de la démarche d'aménagement et de renaturation de la plaine de la Brague.
- Intervention dans 11 procédures d'évolutions des documents d'urbanisme locaux en tant que personnes publiques associées.
- Poursuite de l'étude d'identification des friches sur le territoire CASA en partenariat avec la Direction Habitat - 2ème phase identification sur les Communes CASA.
- Poursuite de la gestion dématérialisée des Autorisations d'urbanisme (ADS) avec une boîte mail dédiée (représentant 732 dossiers traités) et la plateforme nationale PLAT'AU (représentant environ 540 dossiers traités).



- Inventaire des zones d'activités économiques du territoire de la CASA en cours



Chantier du pôle innovation – septembre 2024

Agriculture et Alimentation

- Poursuite de la stratégie foncière agricole en matière de préservation du foncier agricole :
 - Convention d'Intervention Foncière SAFER pour une veille foncière active : suivi des DIA en zone A et N des 24 communes.
 - Protection renforcée du foncier agricole renforcée avec 2 nouvelles études d'opportunité de Zones Agricoles Protégées à Valbonne et Opio.
 - Appui aux communes pour l'acquisition du foncier agricole à travers les fonds de concours.
 - Remobilisation de foncier agricole privé via l'organisation de 2 réunions publiques à destination des propriétaires sur les outils de mise à disposition du foncier agricole > contractualisation entre propriétaire et agriculteur.
- Appui à l'installation d'agriculteurs et porteurs de projet: mise en relation avec les communes et partenaires agricoles.
- Suivi d'espaces-tests agricoles en vue de soutenir l'installation de personnes sur 3 ans en reconversion (tests d'activité) : 2 à Châteauneuf et 2 à Valbonne.
- **Suivi des projets opérationnels :**

- Don Bosco à Caussols sur la filière Plantes à parfum (acquisition en 2019).

- Plaine de la Brague sur la filière maraîchage (acquisition en 2022) pour un projet environnemental (expansion crues/biodiversité) et agricole - partenariat avec le campus vert d'Azur pour un projet de formation.

- Domaine du Caire à Tourrettes sur Loup en prévision d'une acquisition en 2024.

- Moulin de la Brague en prévision d'une acquisition en 2024.

- Animation de la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture : suivi des projets communaux (Tourrettes sur Loup, Biot, Valbonne, Bouyon), observatoire avec chiffres clés agricoles sur la CASA, suivi crise sécheresse sur Caussols en particulier, animation des réunions publiques communes/propriétaires par la CASA, appui aux communes dans les documents d'urbanisme.

- Soutien aux organismes agricoles pour la réalisation d'événements et la promotion des enjeux agricoles (Agribio 06, Service de remplacement 06, Terre de Liens, Jeunes Agriculteurs, MEEED Maraîchage Efficient en Eau et en Energie Décarbonée): 19 000€ de subventions, soutien de la coopérative agricole d'Antibes.

- La CASA a été lauréate en 2023 de l'Appel à projets « ressource en eau » lancé par le Département (GREENDEAL) dans un objectif de soutenir les agriculteurs face à la sécheresse pour l'installation d'équipements de stockage d'eau. Coût d'opération : 300 000€ financés à hauteur de 80%.
- Adoption du Projet Alimentaire Territorial de la CASA en vue de soutenir l'alimentation locale et développer une agriculture plus durable et résiliente sur notre territoire : du diagnostic partagé à la

feuille de route. Concertation à travers de nombreux temps forts (forum, ateliers, groupes de travail, COPIL) : plus de 250 participants au PAT de la CASA.

- Approbation au Conseil communautaire en décembre 2023 de la nouvelle stratégie agricole et alimentaire de la CASA avec l'adoption du PAT 2024-2029 / 5 axes : pilotage du PAT, préservation du foncier, soutien à l'économie et la formation agricoles, développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique et accès à tous à une alimentation de qualité.

Climat, air et énergie

→ Délibération d'une stratégie énergie opérationnelle en décembre 2023 ayant pour objectif de mettre en place des actions à court terme basées sur 4 axes stratégiques : amélioration du patrimoine communautaire, accompagnement des communes à l'amélioration de leur patrimoine, soutien aux entreprises dans la transition énergétique, et information tous publics sur l'amélioration énergétique.

- Finalisation du diagnostic et lancement de l'élaboration de la stratégie du PCAET dans le cadre de la démarche globale CASA 2040 (SCoT valant PCAET et PDM) avec la poursuite de la concertation liée à la démarche notamment au travers d'ateliers à l'attention des élus.
- Poursuite de la démarche de labellisation de la politique Climat-Air-Energie de la CASA et réalisation de la visite annuelle de suivi.
- Suivi des politiques locales de préservation de la qualité de l'air par conventionnement avec Atmosud et suivi des actions du PPA 06.
- Réalisation de l'étude de potentiel solaire sur le territoire de la CASA pour le

déploiement massif de solaire photovoltaïque.

- Réalisation de l'audit énergétique complet de la piscine communautaire Nautipolis.
- Lancement d'un site web tout public dédié aux aides financières en matière de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables et de mobilité verte.
- Organisation d'un évènement à l'attention des communes et des entreprises sur le thème de la production de chaleur renouvelable.
- Partenariat avec l'Ecole des Mines dans le cadre d'un projet étudiant "Métiers Ingénieur Généraliste" sur le développement du photovoltaïque sur le secteur de Sophia Antipolis et Antibes.
- 250 bornes sur le réseau Wiiiz sur les 5 territoires (CASA, CACPL, CAPG, CCAA et ECAA). 70 bornes publiques sur le territoire de la CASA dont trois bornes rapides - Réalisation en cours du Schéma Directeur des IRVE pour planifier et accélérer le déploiement des IRVE dans les 5 prochaines années.



Les chiffres et statistiques

Aménagement

- 13 PLU et 7 Cartes Communales en vigueur – 5 avis techniques PLU et 1 avis PPR émis.

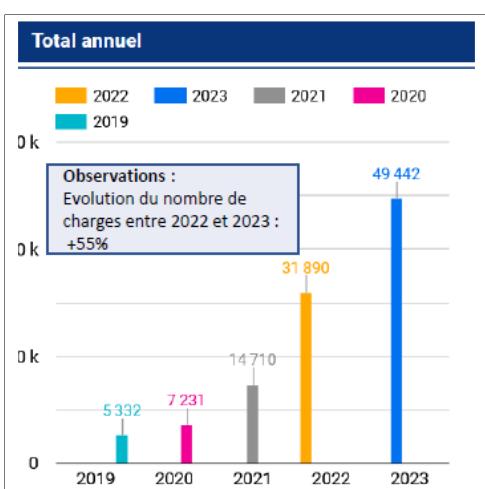
Agriculture

- 330 agriculteurs sur l'ensemble du territoire de la CASA (soit 15% du département).
- 170 porteurs de projets dans le 06 dont 30% qui veulent s'installer sur la CASA.
- 5 114 ha de Surface Agricole Utile.
- Sur 13 PLU arrêtés sur le territoire de la CASA : 1 110 ha en zones A
- 1 ZAP approuvée à Châteauneuf (36ha) et 2 procédures de ZAP lancées (Valbonne et Opio).
- 1 réunion publique à Antibes à destination des propriétaires privés pour les informer des outils de valorisation et mise à disposition du foncier agricole réunissant une trentaine de personnes : contractualisation entre propriétaire et producteur de plantes à parfum.
- 19 000€ de subventions aux organismes agricoles pour des actions événementielles et soutien pour le remplacement des agriculteurs sur leurs exploitations.
- Un Projet Alimentaire Territorial adopté et labellisé niveau 2 "EN ACTION"

Climat, air et énergie

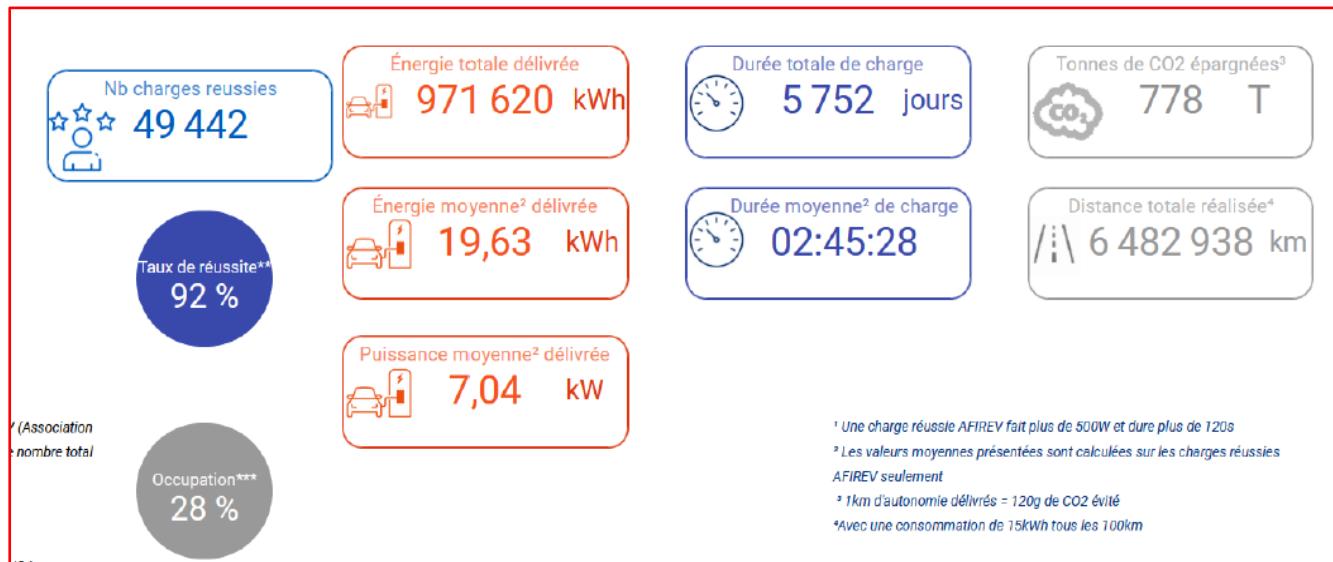
- Première phase d'études opérationnelles sur 30 sites communaux et communautaires dans le cadre de l'étude de potentiel solaire.
- 14 nouvelles bornes publiques installées et 70 bornes publiques au total sur le territoire de la CASA – 49 charges enregistrées en 2023 sur les bornes de la CASA et 133 352 charges sur tout le réseau Wiiiz.

L'évolution du nombre de charges sur le réseau Wiiiz sur le territoire de la CASA depuis 2019





Les chiffres clés du réseau WiiiZ sur le territoire de la CASA pour l'année 2023



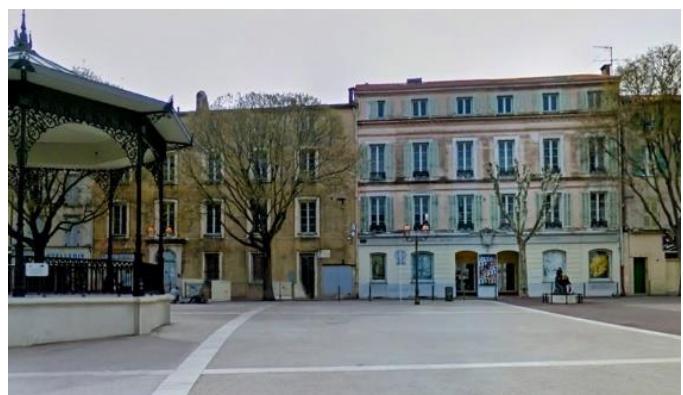


LES PERSPECTIVES POUR 2024



Aménagement et Urbanisme

- Poursuite de la construction du pôle innovation :
 - Finalisation des terrassements.
 - Réalisation du champ de sondes pour la géothermie du bâtiment.
Finalisation du gros œuvre.
- Vente du volume à l'Institut Mines Telecom et EURECOM.
- Poursuite de la mise en œuvre de la concession d'aménagement du secteur des Combes :
 - Poursuite des études pré-opérationnelles de la concession d'aménagement du secteur des Combes : pollution des sols, faune-flore, archéologie, géotechnique.
 - Permis de construire pour la réalisation de la crèche délivré en juillet 2024.
 - Démarrage prévisionnel des travaux de la crèche pour octobre 2024.
 - Dépôt du permis d'aménager pour l'aménagement du parc et de la coulée verte en septembre 2024.
- Lancement de la consultation d'opérateurs pour la cession de deux immeubles sur la place nationale à Antibes (date limite de candidature le 12 novembre 2023).
- Etude de faisabilité en cours sur les secteurs Jules-Grec-Anthéa, Saint-Benoit et Terriers sur la commune d'Antibes et sur le secteur de La Sarrée à Bar-sur-Loup.
- Lancement des études relatives à l'opportunité de réhabilitation du site de la papeterie à Bar-sur-Loup en lien avec la réhabilitation de la microcentrale.
- Poursuite de la phase stratégie du SCoT valant PCAET et du PDM
- Accompagnement des communes sur la thématique de la consommation foncière
- Lancement d'une étude pour la réalisation d'habitat participatif sur la commune de Cipières.
- Poursuite des projets de développement de la technopole dans une perspective de Quartier Durable (démarrage des études de l'AMI Quartier Durable).
- Acquisition d'une solution de gestion mutualisée des autorisations d'urbanisme avec la suite logicielle Next'ADS-Xmap et mise en place opérationnelle de cet outil pour l'ensemble des Communes.



Politique agricole et alimentaire

- Mise en œuvre du Projet alimentaire de la CASA reprenant tous les axes : labellisation en PAT niveau 2 « PAT en ACTION » par la DRAAF : axer sur la précarité alimentaire et nutrition/santé.
- La CASA lauréate en 2023 de l'Appel à projets « ressource en eau » lancé par le Département (GREENDEAL) dans un objectif de soutenir les agriculteurs face à la sécheresse en installant des équipements de stockage d'eau. Coût d'opération : 300 000€ financés à hauteur de 80% / 10 projets communaux à l'étude.
- Maintien de l'appui aux communes pour l'acquisition de foncier agricole et suivi des documents d'urbanisme et du SCOT valant PCAET.
- Lancement de 2 autres procédures de Zones Agricoles Protégées.
- Poursuite des réunions publiques auprès des propriétaires privés pour mobiliser du foncier agricole.
- Suivi et animation des partenariats avec la SAFER, Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et Terre de Liens.
- Développement de nouveaux espaces-tests agricoles.
- Poursuite de l'accompagnement des projets agricoles communaux et des porteurs de projets en vue d'installation d'exploitations agricoles.
- Soutien des circuits courts avec la création d'un marché paysan au campus vert d'Azur et soutien de la coopérative agricole d'Antibes.
- Poursuite du partenariat avec les organismes agricoles (**25 000€** de subventions prévues au BP 2024).
- Suivi des projets opérationnels : Don Bosco à Caussols valorisation de la filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales : ouverture prévue du centre de formation de la filière PPAM (75 000 pieds de lavande plantés), acquisition du Domaine du Caire à Tourrettes sur Loup pour pérennisation des activités agricoles, suivi plaine de la Brague Antibes (maraîchage), acquisition du Moulin de la Brague à Opio (remise en service à l'automne 2024) et mise en gestion.

Energie

- Poursuite de la phase stratégie du PCAET dans le cadre de la démarche globale CASA 2040 (SCoT valant PCAET et PDM), lancement de la phase d'élaboration du plan d'actions et poursuite de la concertation publique liée à la démarche.
- Poursuite de la démarche de labellisation de la politique Climat-Air-Energie de la CASA.
- Poursuite des actions du PCAET CASA et de leur coordination dans le cadre de Cap Azur.
- Actualisation du bilan Carbone de la CASA.
- Lancement d'un groupement de commandes CASA/Communes pour la réalisation d'études relatives à l'amélioration énergétique du patrimoine public : audits énergétiques, études de faisabilité énergétiques, études de renouvelables, assistance juridique, ...
- Poursuite des études opérationnelles de l'étude de potentiel solaire sur le territoire de la CASA.
- Mise en œuvre de la stratégie énergie :



- Réalisation d'audits énergétiques et d'études "énergies renouvelables" sur le patrimoine communautaire.
- Etude de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique du Bar sur Loup.
- Equipement de 2 bâtiments communautaires en panneaux photovoltaïques et réflexion pour la création d'une opération d'autoconsommation collective.
- Mise en place d'un accompagnement à la rénovation énergétique pour le patrimoine tertiaire.
- Poursuite de l'organisation d'évènements énergie à l'attention des communes et des entreprises ;
- Mise en place d'une plateforme d'accompagnement numérique à l'installation solaire par l'identification du potentiel solaire en toiture des bâtiments ;
- Installation de 30 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la CASA.
- Installation d'un capteur de la qualité de l'air et d'un affichage pédagogique.



Développement de la technopole Sophia Antipolis

Activités de la direction

Le Développement économique de SOPHIA ANTIPOLIS, 1^{ère} Technopole d'Europe, est géré par la Direction du Développement de Sophia Antipolis (CASA/SYMISA) poursuivant des objectifs d'attractivité de la Technopole, d'implantations d'entreprises, d'entrepreneuriat et accompagnement de startups, d'aménagement du territoire, soutien à la politique de filières stratégiques, communication globale et gestion d'évènementiels.

La Direction du Développement de la Technopole Sophia Antipolis pour la CASA et le SYMISA, porte par ailleurs avec son équipe de 8 personnes le financement de l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat sur la technopole (clusters stratégiques, réseaux, pôles de compétitivité, associations, incubateurs,), ainsi que le financement et l'organisation de nombreux évènements (SOPH'I.A SUMMIT, VSI, WELCOME TALENTS,) et la participation à des nombreux salons professionnels en accompagnement des Startups (VIVATECHNOLOGY, CES LAS VEGAS, ...).

L'équipe du Développement de Sophia Antipolis assure également l'exploitation du BUSINESS

POLE, bâtiment dont la CASA est copropriétaire, disposant d'environ 4.500 m² d'espaces dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement des Startups, aux acteurs de l'entrepreneuriat, 4 incubateurs (*Incubateur Provence Côte d'Azur / Incubateur Tech Forward / Incubateur Les DeCCleuses / Incubateur SKEMA Ventures*), structures de financement des entreprises et de l'innovation, représentation de la région Sud, ... La Direction porte également des actions « talents » auprès de Campus dans le numérique et sciences de l'ingénieur hors Région SUD-PACA ;

Enfin la Direction du Développement de la Technopole SOPHIA ANTIPOLIS (DDTSA) porte les sujets de projets structurants pour le territoire, à la fois dans leur réflexion, structuration, rédaction et implication/animation/participation des équipes dans la gestion de ces derniers, comme la labellisation de Sophia Antipolis en tant que Cyber Campus territorial, le label « Territoires d'Industrie » avec les EPCI de Cannes et Grasse, la dynamique d'I.A Cluster nationale, la stratégie régionale en I.A, le projet de Cité du Numérique, ...

Les temps forts de l'année 2023

- **Recrutements de 3 nouvelles ressources**
(Accompagnement des Startups au Business Pole / Projets structurants et partenariats académiques / Communication digitale) au sein de la Direction du Développement de Sophia Antipolis en Septembre et Octobre 2023 suite à de nombreuses vacances de postes.
- **Mise en œuvre et renforcement du partenariat avec la Fondation Sophia Antipolis dans l'appui aux filières stratégiques et projets structurants, attractivité du territoire. Arrivée d'une équipe de 6 personnes sur**
- **Financement de l'Ecosystème d'Innovation sophipolitain** (Pôles de compétitivité, réseaux, associations pour la recherche, le financement des entreprises, ...) afin de soutenir les filières stratégiques, la chaîne de l'innovation, l'entreprenariat, la visibilité et attractivité de Sophia Antipolis.
- **BUSINESS POLE**: taux de remplissage à hauteur de +90% jusqu'en Avril 2023 puis départ de startups majeures (VIDETICS, EPIC N POC, INNOCESS, ...) pour cause de croissance. Accueil de l'Incubateur TECH FORWARD et avis favorable de la CCI NCA pour implantation de l'Incubateur LES DECCIDEUSES (entreprenariat féminin). Recrutements de nouveaux prospects pour S2 2023 et année 2024, mise en place de nouveaux programmes d'animation et d'accompagnement.
- **Axe Communication**: Gestion du site Internet de Sophia Antipolis, des réseaux sociaux, community management ; création de contenus audio-visuels, ...
- **Organisateur et financeur principal des événements et salons professionnels suivants :**
 - **SOPHIA SUMMIT 2023 (Sophia Antipolis, Novembre)** : 6^{ème} édition,

avec 475 participants inscrits, 20 speakers internationaux (10 pays, dont Viet-Nam et Inde, 3 continents). Remise de 4 prix + lauréat du Soph'I.A AWARDS

- **VIVATECH 2023 (Paris, Juin)** : Participation au stand région Sud, 7 entreprises sophipolitaines sur le stand et au global plus de 30 acteurs sophipolitains mobilisés sur l'évènements dont environ 20 exposants (stands partenaires, stands en propre, conférences, ...).
- **BIG DATA & IA (Paris, Septembre)** : Stand de la technopole pour valoriser les talents et promouvoir les 2.500 positions ouvertes. Près de 50 CV récoltés sur des profils qualifiés
- **WORLD I.A CANNES FESTIVAL (Cannes, Février)** : 39 acteurs sophipolitains mobilisés, dont 14 startups exposantes, conférences, ... et présence d'acteurs institutionnels.
- **SOPHIA WELCOME TALENTS (Sophia Antipolis, Décembre)** : Près de 300 new comers et recruteurs au sein d'un nouvel établissement de Sophia Antipolis (Café Laffitte) pour valoriser l'appartenance à une communauté et présenter le territoire et ses acteurs aux nouveaux arrivants. Remise de prix qui valorisent la technopole en tant que lieu de vie.
- **JOURNEES INVESTISSEURS (Octobre, Sophia Antipolis)** : Invitation de 40 fonds d'investissements et Business Angels internationaux en provenance de 10 pays. Présentation sur 2 jours de la technopole et de ses atouts, des



acteurs, visites d'entreprises. Cycle de conférence. Pitch de 8 startups.

- **Salon MIPIM (Cannes, Mars) :** Nouveau stand de Sophia Antipolis. Présentations de nouveaux programmes immobiliers. 3 Séquences Président. Présence de 3 maquettes sur le stand, dont le nouveau projet POLE INNOVATION.
- **Salon SIMI (Paris, Décembre) :** Stand de Sophia Antipolis. Présentations de nouveaux programmes immobiliers. 3 Séquences Président. Nombreux RDV avec investisseurs, usagers.
- **VSI-VILLAGE DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION (Antibes, Octobre) :** 38 stands, 5.500 visiteurs sur les 2 journées. Cycles de conférence, animations, présence de laboratoires et entreprises sophipolitaines.
- **ASSISES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (Juin, Campus SOPHIA TECH) :** intervention sur les projets sophipolitains
- **Evènement Energie au Business Pole (avec DAE).**
- **Délégations de territoires et sur les filières stratégiques / Sophia Discovery Tour :**
 - Délégations de territoires :
 - ✓ PEACHTREE CORNER (Caroline du Nord, USA) : qui nous a inspiré à être un territoire d'expérimentation et de mobilité.
 - ✓ TAMPERE (Finlande) : Agence de Développement Economique.
 - ✓ COREE DU SUD.
 - ✓ CHINE.

- ✓ Ambassadeur du Danemark (LUNDBECK ELAIAPHARM).
- ✓ Délégation Baden Wurtemberg (Smart Vehicle).
- ✓ Monaco Business (avec Monaco Economic Board).
- ✓ Journée New Space (Grasse).

■ Délégations et interventions Enseignement Supérieur, académique

- Fondation Konrad Adenauer (Allemagne) : 26 étudiants (Business/Juridique/tech).
- Ecole 42 (intervention) : 50 étudiants.
- ESSEC BUSINESS SCHOOL Paris (Master Finances Durables) : 26 étudiants.
- UNIVERSITE DU LIECHTENSTEIN (Ecole d'Ingénieurs) : 20 personnes.
- SKEMA (LUT University, Finlande) : 18 représentants en développement durable.
- SKEMA (CAMBRIDGE, Royaume-Uni) : 22 étudiants en Business.
- SKEMA (Norvège) : 18 étudiants et professionnels en ressources Humaines.
- SWANSEA COLLEGE (UK) : 20 étudiants en Business et digital innovation.
- PARIS SCHOOL OF BUSINESS (PSB) : 19 étudiants en MBA.
- ECOLE DES MINES : 2 interventions (120 étudiants pour MSI et doctorants / 35 en génie civil).
- ARMEE DE TERRE (4 généraux portant les filières de recrutement et de formation des personnels dans la dynamique Cyber et I.A).
- Projet MIG (Energie) Ecole des Mines PSL



■ **Campus Tour: interventions sur les campus franciliens afin de valoriser la marque employeur Sophia Antipolis auprès d'un public ingénieur.**

- Campus ESIEE (Noisy le Grand, 93) : 3.000 étudiants, 170 CV récoltés.
- Campus LEONARD DE VINCI (Courbevoie, 92) : 4.600 étudiants, 270 CV récoltés.
- EPITECH (Le Kremlin Bicêtre, 94) : 5.000 étudiants, 230 CV récoltés.
- TELECOM PARIS (Saclay, 91) : 1.400, 150 CV récoltés.

■ **Projets structurants**

- Candidature et labellisation CAMPUS CYBER TERRITORIAL Région SUD.
- Candidature et obtention du label TERRITOIRE D'INDUSTRIES Phase 2.
- Appui à la candidature IA Cluster.
- Appui à la structuration de la filière New Space avec le POLE SAFE.
- Appui à la structuration du POLE SKIN (Dermatologie).
- Projet YNOV CAMPUS.
- Structuration de la cartographie Startup du territoire.
- Structuration de la Communauté Startup « Sophia Startup ».

■ **Divers**

- Inauguration du centre de design européen BRP.
- Inauguration CUTISS (Bioparc).
- Inauguration CENTRIUM / FLEX'O.

- Lancement du Club Franco-Allemand des Affaires avec appui DDTSA.
- DDTSA 1^{er} sur l'épreuve SOPHIADVENTURE des jeux de Sophia Antipolis.
- Visite Président FACTORY UNIT à Antibes (véhicules spéciaux).
- Visite Président RECORD France à Antibes.
- Création du bureau CONNECT by CNES avec le Pôle SAFE au Business Pole.
- Visite du Préfet des Alpes Maritimes Hugues MOUTHOU.
- Participation à l'Event CYBER Ecole de l'Air Salon de Provence.
- Lancement officiel MEDINNOV (Pôle Universitaire d'Innovation).

■ **Territoire d'expérimentation.**

- Candidature sur l'APP SMART DEAL du CD 06 sur la Mobilité et Sécurité.

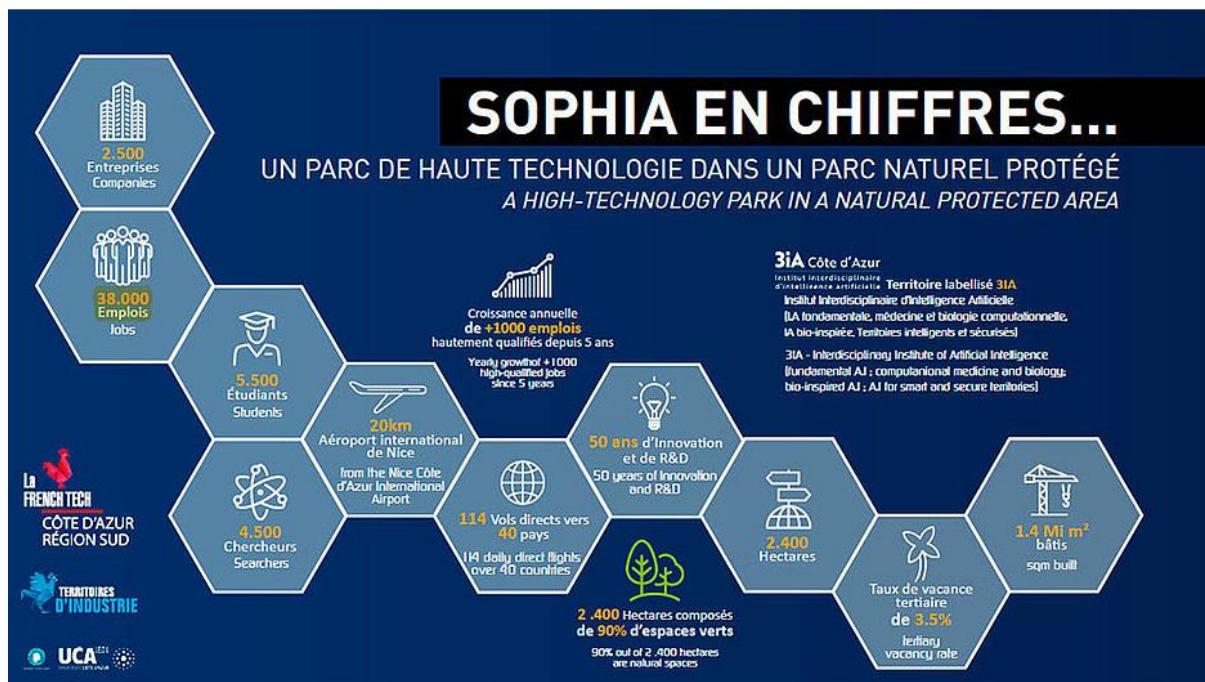
■ **Projets immobiliers et aménagement durable.**

- Conduite du MGP (Jury, sélection, ...) du projet POLE INNOVATION et lancement des travaux avec la Direction Aménagement.
- Consultation Place Sophie LAFFITTE avec Directions Habitat-Logement et Aménagement.



Les chiffres et statistiques

- Equipe de Développement de la Technopole de 8 personnes fin 2023.
- Business Pole avec un taux de remplissage proche de 90% à la mi-2023, et 80% fin 2023.
- Environ 15 salons professionnels, évènements majeurs organisés par la Direction.
- 8 projets structurants en cours de développement.
- 20 Délégations majeures à l'échelle internationale.
- 12 learning expedition/Sophia Discovery tour avec les Universités.
- Sujets immobiliers et lancement des travaux du POLE INNOVATION.
- 1 projet d'expérimentation avec l'appui du CD06 et Région SUD.



Les perspectives pour 2024



Projets Structurants et Investissements

Lancement de projets majeurs pour dynamiser les filières, renforçant ainsi l'expertise locale et attirant des investissements stratégiques.

■ **Le Campus Cyber Territorial Sophia Antipolis**

Dans la démarche des Campus Cyber régionaux, le Campus Cyber Région Sud a été créé, et Sophia Antipolis a déposé un dossier de candidature en tant que Campus Cyber territorial, en travaillant avec l'ensemble de l'écosystème sophopolitain, entreprises et académique.

■ **Le Pôle SKIN**

Portée par le pôle Eurobiomed, NUVISAN PHARMA, SYNEOS HEALTH et le CHU de Nice, une initiative est en cours pour promouvoir la création d'un pôle dédié à la dermatologie. L'équipe de développement économique collabore notamment sur cette phase de structuration d'une infrastructure qui pourra devenir le futur pôle dermatologique de référence sur le territoire azuréen, avec une place importante de Sophia Antipolis sur les implantations d'entreprises au sein du Bioparc, favorisant la synergie entre les différentes parties prenantes complémentaires pour stimuler le progrès dans le domaine de la dermatologie au sein de la technopole.

■ **Sophia Antipolis, territoire d'expérimentation Mobilité et Sécurité**

Sophia Antipolis, en tant que technopole renommée à l'échelle internationale, évolue désormais au-delà de son statut de centre d'innovation pour devenir véritablement le terrain de jeu de l'innovation. Elle s'ouvre aux expérimentations clés et permet à Sophia Antipolis de se positionner en tant que laboratoire grandeur nature, offrant un cadre propice aux entreprises, chercheurs et innovateurs pour tester et développer des solutions innovantes. Le projet Smart Deal portant sur la Mobilité Intelligente et la sécurité vise à installer des capteurs stratégiquement positionnés aux entrées et sorties stratégiques de Sophia Antipolis et de définir des axes d'amélioration pour la mobilité. Cette initiative novatrice s'étalera sur une période de 24 mois, débutant en ce début d'année 2024. Cette approche expérimentale ouvre la voie à des solutions innovantes et adaptées pour optimiser la gestion des déplacements au sein du territoire. Consultation en cours de lancement.

- La filière New Space: Appui sur la structuration de la filière New-Next Space avec le Pôle SAFE, dans le cadre des partenariats et implantations récentes sur Sophia Antipolis d'un bureau CONNECT by CNES et d'une représentation du Commandement de l'Espace.
- La programmation des « IA Cluster »: Appui à la candidature du 3IA Côte d'Azur sur l'AAP « I.A Clusters ».

Accompagnement et Aide au Développement de Start

Création d'une offre complète de services et d'infrastructures dédiées, favorisant l'essor des startups en fournissant un écosystème propice à l'innovation et à la croissance.

■ **Une offre de services élargie :**

- WAICF.
- Vivatechnology.
- CES LAS VEGAS.
- **Des infrastructures dédiées :**



- Le Business Pole et son offre d'animation / évènements.

- Le Pôle Innovation.

Les salons & Événements

Organisation de divers événements professionnels pour favoriser les échanges, le partage de connaissances et le réseautage au sein de la communauté technopolitaine.

■ Les évènements :

- Les Journées Investisseurs « Immo ».
- Les Journées Investisseurs « Startups ».

- Sophi.A Summit.
- Village des Sciences et de l'Innovation.

■ Les salons :

- MIPIM.
- SIMI.
- Big Data & AI.
- *Prospection liste Fondation.*

La Campagne Talents

Lancement de la campagne "Sophia Welcomes Talents", renforçant les liens avec des partenaires académiques mondiaux (2 500 Open positions).

- Actions sur Campus nationaux et européens - Renforcement des actions sur les campus nationaux et européens pour étendre le rayonnement de Sophia Antipolis, élargissant ainsi les opportunités de partenariats et de collaborations internationales.

- La nouvelle CVthèque locale - Introduction d'une CVthèque locale pour faciliter la recherche de talents et promouvoir le recrutement au sein de la technopole.

- Interventions locales et actions de sensibilisation - Développement d'initiatives éducatives locales, visant à sensibiliser et à inspirer les jeunes générations aux opportunités offertes au sein de la technopole.

Délégations et Sophia Discovery Tours

- Amplifier la dynamique envers les autres territoires et acteurs académiques, ambassades, agences de développement, prospects entreprises, ...

Appui Ecosystème

- Financement de l'Ecosystème et appui aux structurations et consolidation de filières stratégiques (Pôles de compétitivité, associations, prospects entreprises, projets de **recherche**, réseaux).

Appui aux Startups

- Accompagnement et animation de la Communauté Startup au Business Pole et sur l'ensemble de Sophia Antipolis.

Travaux de réflexion sur l'exploitation du POLE INNOVATION

Énergie et Développement Durable

- Mise en œuvre d'actions concrètes pour promouvoir l'efficacité énergétique et le développement durable au sein de la technopole,

contribuant ainsi à la création d'un écosystème respectueux de l'environnement.

L'équipe du Développement Économique Sophia Antipolis et la Fondation Sophia Antipolis demeurent engagées dans la promotion d'un



écosystème innovant, collaboratif et durable, renforçant ainsi la position de Sophia Antipolis comme un acteur clé de l'économie du futur.

Recrutement complémentaire d'un poste de Chargé(e) de développement

Renforcement du partenariat et des actions globales avec la Fondation Sophia Antipolis



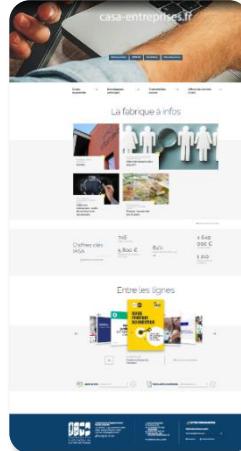


Économie de Proximité & Tourisme _ Office de Tourisme Intercommunal

Activités de la direction

Economie de proximité

- Organisation et promotion des « Rdv de la création d'entreprises » (à la CASA, dans les Communes ou par visioconférence).
- Création du site internet : « Accueil - casa-entreprises.fr »
- Organisation du salon de la création et de la transmission-reprise d'entreprise – Antibes / Azur Arena.
- Programme d'accompagnement collectif à la création et transmission-reprise d'entreprise : ateliers, « podcasts » et « directs » YouTube.
- Financement « d'Initiative Agglomération Sophia Antipolis » (IASA) en vue de l'octroi de prêts d'honneur ; Suivi, en lien avec IASA, des entreprises financées dans le cadre du fonds d'intervention « Covid Résistance » de la Région Sud.
- Financement de l'ADIE en vue de l'octroi de prêts aux entrepreneurs fragilisées.
- Financement de la SCIC TETRIS.
- Partenariat avec le « portail de la prévention des entreprises » et APESA 06.
- Suivi du financement de France Active (ESIA) et participation aux comités de sélection « dispositif local d'accompagnement » des associations employeurs.





- Intégration de l'Office du Commerce et de l'Artisanat d'Antibes dans l'équipe de la Direction Economie de Proximité et Tourisme.
- Gestion de la pépinière « Starteo ».
 - Création d'un site Internet: « Accueil - starteo-entreprises.fr ».
 - Partenariats / Promotion / Commercialisation : constitution d'un réseau de prescripteurs (dont Pôle Emploi Antibes et Grasse, Chambres Consulaires, JCE, Couveuse Innovation, PNR Préalpes d'Azur...).
 - Bâtiment : révision du réseau wifi, internet, téléphonie ; marquage au sol des places de parking, remplacement du portail.





Promotion du tourisme

- Déplacement et travaux de rénovation du nouveau Bureau d'Information Touristique de Tourrettes-sur-Loup en centre-village.
- Rénovation intérieure du Bureau d'Information Touristique de Gourdon et installation d'un point d'accueil à l'entrée du village en saison estivale.
- Programme de visites guidées des villages de Valbonne, Gourdon, Gréolières, Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules, Cipières.
- Distribution de trois carnets de voyage thématiques réalisés en partenariat avec le « Petit Futé » (Saveurs et Agrotourisme) ; « Activités Pleine Nature » ; « Patrimoine et Tradition »).
- Nouvelle édition et diffusion du Guide « Petit Futé Village et Vallées d'Azur » Français / Anglais.
- Lancement du projet de «Touristtruck» : Office de tourisme itinérant motorisé permettant de renforcer la promotion touristique du littoral jusqu'au haut-pays de la CASA.
- Participation de l'Office de Tourisme Intercommunal aux salons touristiques locaux et nationaux : «Salon Mondial du Tourisme» à Paris, «Salon International du «Tourisme et des Voyages» à Colmar, salons «ID Week-End» à Nice et «Outdoor Festival» à Cannes, «Festival de la Montagne» à Saint-Paul de Vence, «Salon du Randonneur» à Lyon, «Salon Envie d'Ailleurs» à Mouans-Sartoux...
- Participation de l'Office de Tourisme Intercommunal aux manifestations et évènements touristiques du moyen et haut-pays (fête du PNR, Fêtes de l'Oranger à Le Bar-sur-Loup, fête des Violettes à Tourrettes-sur-Loup, fête de la truffe à Gréolières, fête de la Saint-Blaise à Valbonne...).
- Lancement des réseaux sociaux de l'Office de Tourisme Intercommunal «Villages & Vallées d'Azur» : Facebook et Instagram.
- Elaboration et diffusion d'une carte touristique de la destination «Villages & Vallées d'Azur».
- Elaboration et diffusion de la carte de randonnées de Gréolières et ses alentours.
- Adhésion de l'Office de Tourisme Intercommunal à APIDAE et aux instances nationales du tourisme (FNOTSI, FROSTI).
- Contribution aux «Carnet de Micro-aventures» du Département des Alpes-Maritimes et labellisation «Accueil Vélo» par la Région Sud (Bureaux d'Information Touristique de Gourdon et de Tourrettes-sur-Loup).
- Promotion de la station de ski de Gréolières-les-Neiges et contribution à l'élaboration de son nouveau site internet.
- Contribution aux comités techniques et groupes de travail de «l'Espace Valléen» et du «PNR Préalpes d'Azur».



BIT de Gourdon



Fête de l'Oranger au Bar-sur-Loup



Visite de Valbonne

Page Instagram
« Villages et Vallées d'Azur »

Politique locale du commerce

- Réactualisation des résultats de l'Observatoire des Dynamiques Commerciales (partenariat CCINCA).
- Adhésion au réseau du développement et de la promotion du commerce « Centre-ville en Mouvement ».



Les temps forts de l'année 2023

- Crédit du site internet : « Accueil-casa-entreprises.fr » et « Accueil-starteo-entreprises.fr ».
- Organisation du salon de la création et de la transmission-reprise d'entreprise à Antibes / Azur Arena.
- Programme d'accompagnement collectif à la création et transmission-reprise d'entreprise : ateliers, « podcasts » et « directs » YouTube.
- Inauguration du Bureau d'information Touristique de Tourrettes-sur-Loup.

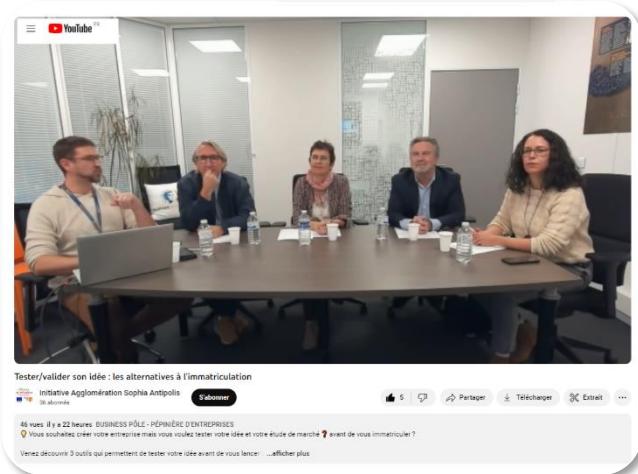


Bit de Tourrettes-sur-Loup

- Refonte du guide « Villages & Vallées d'Azur Petit Futé ».
- Elaboration d'une carte touristique « Villages & Vallées d'Azur ».
- Développement du programme de visites guidées des villages du moyen et haut-pays et des participations aux salons touristiques locaux et nationaux.
- Lancement du projet de « Touristruck ».



Carte touristique « Villages et Vallées d'Azur »



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
WWW.TOURISME-PREALPESAZUR.FR



Les chiffres et statistiques

Financements

- Subventions octroyées : 160 000 € (IASA et ADIE et TETRIS).
- Abondement du «Fonds d'Urgence Départemental des Alpes Maritimes» : 400 000€.
- Abondement du Fonds «Covid Résistance» de la Région Sud : 380 000 € dont 203 904 € restitués à la CASA.
- Abondement au budget de fonctionnement du SMGA : 354 000 euros.

Accompagnement des entreprises

- IASA : 59 prêts d'honneur accordés pour un montant de 569 000 € et un montant de prêt bancaire associé de 5 498 000 € ; 119 emplois créés.
- CASA / IASA : 183 entreprises suivies dans le cadre de « Covid Résistance » pour 1 284 000 € de prêts accordés dont 917 500 € de remboursement cumulés et 90 % d'entreprises encore en activité.
- ADIE : 36 porteurs de projet financés pour un montant de 221 036 € de prêts accordés.
- « Les Rendez-Vous de la Création d'entreprise » : 104 porteurs de projet accompagnés.
- Accompagnement collectif à la création et à la transmission-reprise d'entreprise : 17 ateliers organisés pour 220 créateurs-repreneurs et chefs d'entreprise ; 80 podcasts et « Live audio – vidéo) diffusés sur YouTube.
- Salon de la création et de la transmission-reprise d'entreprise à Antibes / Azur Arena : 27 exposants, 140 visiteurs, 150 participants aux conférences en ligne et 600 visionnages en différé.
- Starteo : 40 prescripteurs spécialisés en vue de la commercialisation de la pépinière ; 82 000 vues sur le LinkedIn de la pépinière.


 Jérôme DESCAMPS TP
 06140 COURSEGOULES

 Pizzeria La Calade
 10, rue de l'Eglise
 06910 LA ROQUE EN PROVENCE

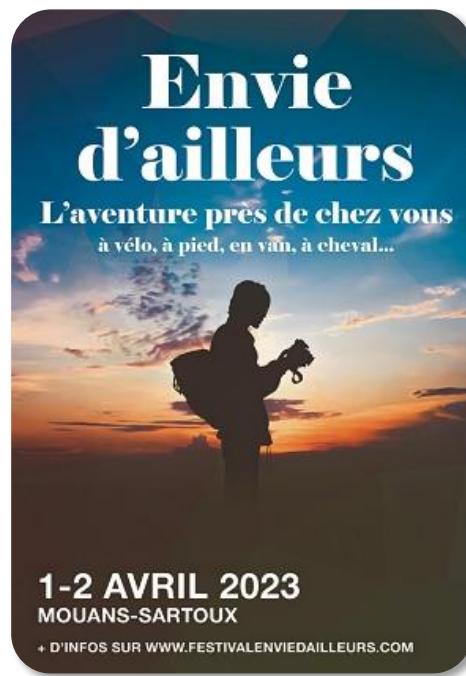
 L'Opticienne Verte
 5, rue Vauban
 06600 ANTIBES
<https://opticienneverte.com/>

 Snack/Salon de Thé Le Wolf
 70, Avenue des Ferrayonnes
 06270 VILLENEUVE LOUBET



Promotion du tourisme

- Office de Tourisme Intercommunal : 32 000 visiteurs.
- Guide « Petit Futé Préalpes d'Azur » : 10 000 exemplaires distribués.
- Carnets de voyage thématiques : 13 000 exemplaires distribués.
- Rénovation du Bureau d'Information Touristique de Tourrettes-sur-Loup : 80 000 euros.
- Visites guidées des villages : 1 285 visiteurs pour 107 visites guidées.
- Salons touristiques : 1 400 visiteurs accueillis.
- Manifestations et évènements touristiques locaux : 7 évènements pour 1 400 visiteurs accueillis.
- Réseaux sociaux : 600 followers sur Instagram « Villages & Vallées d'Azur » ; jusqu'à 19 000 vues pour les réels « Villages & Vallées d'Azur » sur Facebook.





Les perspectives pour 2024

- Relance de la commercialisation de la Pépinière d'entreprises Starteo : campagne de communication ciblée ; multiplication des permanences de nos partenaires sur site, communication auprès des prescripteurs...
- Elaboration d'une feuille de route pluriannuelle « Commerce / Développement Economique » pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat d'Antibes.
- Dynamisation des « ateliers collectifs » de la CASA via un pool de prescripteurs autour de Starteo, du Business Pôle, de Pôle Emploi, de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, de IASA...
- Mise en place d'un partenariat global avec le Pôle Emploi d'Antibes : forum annuel « Restart », forums pluriannuels thématiques dématérialisés, « live » thématiques, promotion des « Rdv de la création d'entreprise CASA », intervention de la DEPT et de IASA dans les « Ateliers Créateurs » du Pôle Emploi d'Antibes...
- Déplacement du BIT de Bar-sur-Loup dans la chapelle des Sœurs Trinitaires.
- Finalisation du projet de « Touristruck ».
- Lancement du nouveau guide Petit Futé « Villages & Vallées d'Azur ».
- Présence renforcée sur les salons touristiques : Salon « ID Week-End » à Nice et Marseille, Salon « Outdoor Festival » à Cannes, Salon « Envies d'ailleurs » à Mouans Sartoux, Salon « du randonneur » à Lyon, Salon International du Tourisme et des Voyages à Colmar.
- Elaboration et édition des cartes des randonnées de Valbonne ainsi que de Châteauneuf et ses alentours.



II. CADRE DE VIE

Mission Environnement

Activités de la direction

Mission créée en juillet 2023, suite à la réorganisation de la Direction Aménagement Environnement et Direction Aménagement Energie.

Développement Durable

- Gestion et animation du programme CASA'venir.
- Elaboration du rapport annuel développement durable de la CASA.
- Participation aux travaux du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.
- Suivi des problématiques de bruit de l'environnement (aéroport, transports).



Sensibilisation

- Gestion du programme CASA Nature.
- Coordination du dispositif « Activ'ta terre ».
- Suivi des programmes de sensibilisation à la qualité de l'air et aux économies d'énergies et d'eau.

Espaces naturels et biodiversité

- Animation des sites Natura 2000 « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup » (23 000 ha) et le site « Dôme de Biot » (170 ha) : évaluations d'incidences, gouvernance et concertation, suivi des MAEC et contrats Natura 2000, communication et sensibilisation, suivis scientifiques de certaines espèces.
- Elaboration et suivi de la Trame Verte, Bleue et Noire.
- Coordination et/ou participation aux actions de lutte contre différentes espèces invasives : Charançon rouge du palmier, Ecureuil de Pallas, Frelon asiatique, Perruche à collier...
- Suivi des Atlas de la Biodiversité Communale des communes engagées dans la démarche et autres démarches en faveur de la biodiversité.
- Suivi des dossiers biodiversité de la CASA : mesures compensatoires, inventaires, évitements.



Les temps forts de l'année 2023

Développement Durable

- Réalisation du rapport Développement Durable 2023 et réflexion quant à la suite du Programme de Développement Durable « CASA'Venir ».

Espaces naturels et biodiversité

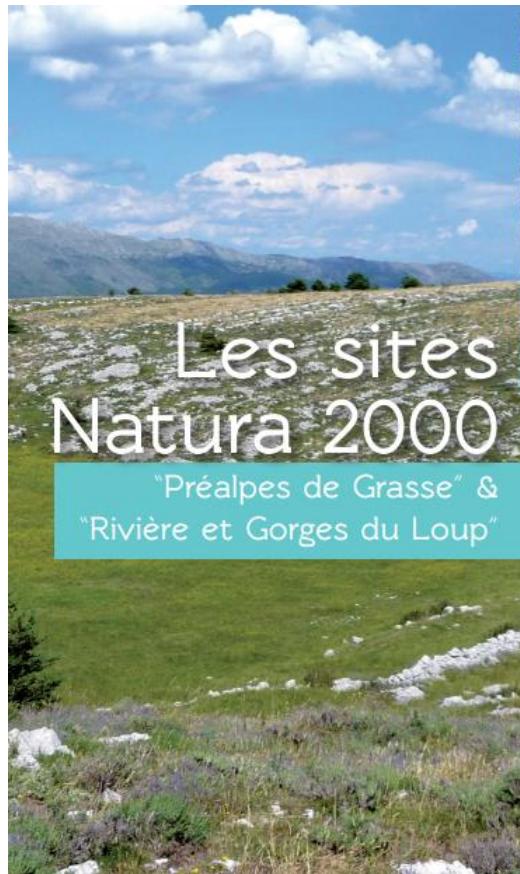
- Animation et surveillance des 3 sites « Natura 2000 » de Préalpes de Grasse, Rivière et Gorges du Loup et Dôme de Biot :
 - Mise en œuvre de chantiers d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes et de réouverture de milieux via des contrats Natura 2000 ou le partenariat avec l'EPLEFPA Campus Vert d'Azur d'Antibes.
 - Réalisation de diagnostics de 12 exploitations agricoles pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (bénéfice en faveur des agriculteurs de 360 000 € / 5 ans).
 - Accompagnement de 50 projets / plan / programme soumis ou assimilés à des évaluations d'incidences Natura 2000.
 - Suivi d'espèces (faune et flore) à enjeux Natura 2000 (chauve-souris / serratule / etc....).
 - Elaboration d'un plan de gestion de mise en œuvre de mesures compensatoires pour le site Natura 2000.
 - Mise en place de tournées de surveillance des sites Natura 2000 avec l'ONF et actions de sensibilisation.
 - Animation du comité de pilotage des sites Natura 2000.
- Poursuite de la définition du "Réseau écologique CASA" - Concertation avec les communes.
- Gestion des nuisibles : plan de lutte contre l'écureuil de Pallas, convention avec le CD06 pour lutter contre le frelon asiatique, communication sur la perruche à collier en collaboration avec l'OFB.

Sensibilisation et information

- Engagement du programme « L'air et Moi » auprès de 4 classes du territoire dans le cadre de la convention avec AtmoSud.
- Diffusion et promotion du guide de « Palettes Végétales » de la CASA.
- Poursuite des programmes de sensibilisation à l'environnement dont :
 - Appel à projets « Activ'ta Terre » : 15 000€ d'aides CASA pour soutenir plus de 21 projets et d'actions bénéficiant à 2300 enfants et jeunes.
 - « Watty à l'école » : 68 classes de CM1-CM2, 1900 enfants sensibilisés.
 - Initiation de « L'air et Moi » en partenariat avec Atmosud auprès de 4 classes.



- Programme « CASA Nature » : 1400 participants avec une cinquantaine d'activités gratuites.
- Poursuite des conventions de partenariat (Campus Vert d'Azur) et France Olive - Moulin d'Opio et CAUE06 pour la création d'oliveraies démonstratives communales sur 12 communes volontaires.



Les sites Natura 2000

“Préalpes de Grasse” & “Rivière et Gorges du Loup”



vendredi 4 octobre 2024



Les chiffres et statistiques

Sensibilisation et information

- Programme Watty à l'école : 68 classes sensibilisées de cycle 3.
- Programme « Activ ta Terre » : 15 000 € d'aides à 21 projets mobilisant 2300 enfants.
- Programme CASA Nature: plus de 65 activités gratuites programmées, 1600 participants, 3500 familles inscrites à la newsletter.

Natura 2000

- 50 projets, plan, programme accompagnés / suivi pour les évaluations d'incidence Natura 2000.
- 15ha traités sur Biot pour l'arrachage d'espèces exotiques envahissantes et 10ha réouverts sur Courmes.
- Réalisation de diagnostics de 12 exploitations agricoles pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (bénéfice en faveur des agriculteurs de 350 000 € / 5 ans).
- 6 tournées terrain pour sensibiliser les usagers aux enjeux de Natura 2000 (Haut Pays).

Perspectives pour 2024

- Poursuite de l'animation et surveillance des 3 sites « Natura 2000 » de Préalpes de Grasse, Rivière et Gorges du Loup et Dôme de Biot
- Initiation d'une stratégie biodiversité CASA
- Lancement de l'élaboration d'un nouveau Programme de Développement Durable
- Poursuite des programmes pédagogiques et de sensibilisation (Watty à l'école, Activ'ta Terre, CASA Nature, CASA'venir l'expo, l'air et Moi) et organisation du forum des 10 ans d'Activ'ta Terre
- Poursuite de la diffusion au grand public et aux professionnels du guide de la palette végétale et des actions de sensibilisation
- Adoption du "Réseau écologique CASA" avec les communes et adoption



Architecture et Bâtiments

Activités de la direction

La Direction Architecture et Bâtiments (DAB) a pour mission la réalisation de l'ensemble des études de faisabilité, d'aide à la décision et de conduite des projets de création des équipements d'intérêt communautaire avec pour finalité l'amélioration du cadre de vie.

En outre, elle assure les opérations de maintenance préventive et curative du patrimoine comprenant les terrains et bâtiments dont la gestion incombe à la CASA.

Les enjeux majeurs consistent en la réalisation d'équipements durables grâce à une réflexion portée sur la fonctionnalité de chacun des bâtiments, notamment en favorisant des choix techniques performants permettant de réduire leur impact énergétique.

Les études sont menées dès le stade de la conception, soit en interne, soit en partenariat avec une maîtrise d'œuvre privée dans le cadre de la loi MOP.

Ainsi, et sans que cela soit limitatif, la direction a pour champs d'intervention :

- L'élaboration et le suivi du respect des programmes techniques, architecturaux, environnementaux et fonctionnels lors des phases études et travaux, en lien avec les futurs exploitants de sites.
- La participation et la contribution aux différentes instances locales et départementales en matière d'énergie renouvelable : travail sur le volet formation des agents et sur l'incitation des maîtres d'œuvre à rechercher des dispositifs nouveaux.
- Le développement de l'activité gestion et maintenance du patrimoine par la mise en place d'outil d'alerte et de suivi des interventions.
- L'entretien, la valorisation et la sécurisation des réserves foncières en attente d'affectation (démolition, débroussaillement, clôtures)



Les temps forts de l'année 2023

Rétrofitage/énergie

- Remplacement éclairages par technologie à LED sur les sites suivants :
 - Pôle d'échanges d'Antibes.
 - Parc de stationnement ANTHEA.
 - Gare routière Valbonne Sophia Antipolis.

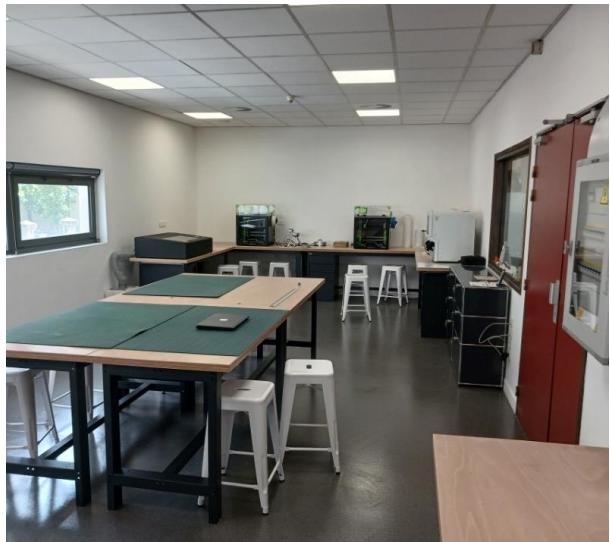
Mais aussi :

- Mise en place du Plan Sobriété Energétique.

Travaux

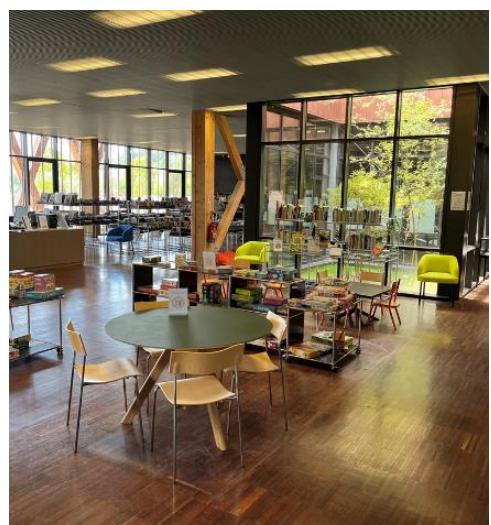
MEDIATHEQUE ALBERT CAMUS_ANTIBES

- Réaménagement d'un espace de stockage en FABLAB.
- Création installation électrique FabLab.
- Remplacement de châssis vitrés.
- Remplacement du faux plafond.
- Renforcement du système de chauffage/climatisation/ventilation.



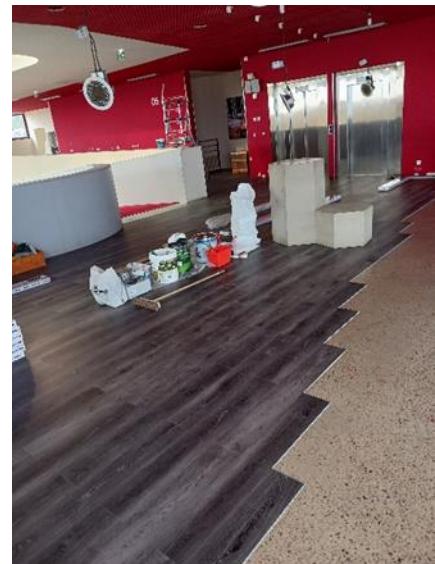
POLE CULTUREL AUGUSTE ESCOFFIER_VILLEUNEUVE-LOUBET

- Dépose de l'îlot central en zone jeunesse pour redistribution des espaces.



**ANTHEA:**

- Mise en peinture des murs et du plafond de l'espace bar au 5ème étage
- Pose d'un revêtement de sol sur l'espace bar au 5ème étage

**CENTRE TECHNIQUE ENVINET**

- Rénovation des vestiaires n°2 et n°3

**MAS DES OLIVIERS**

- Création d'un nouveau studio de 15 m² en lieu et place d'une ancienne réserve



**UNITE LOGEMENT ANTIBES**

- Redistribution des espaces de travail et mise en peinture de l'ensemble des cloisons des locaux.

OFFICE DE TOURISME DE TOURRETTES-SUR-LOUP

- Création d'un espace d'accueil et d'un bureau dans un ancien local mis à disposition par la commune.

**Maintenance**

- Maintenance Préventive (+ corrective) des Installations Electriques, Eclairage de Sécurité, Equipement d'Alarme Incendie et désenfumage Naturel réalisé en régie par l'Unité Gestion et Maintenance du Patrimoine



Les chiffres et statistiques

- 39 bâtiments communautaires gérés par la DAB représentant environ 38 000 m².
- 1150 demandes d'intervention, traitée en régie et en l'absence d'un mainteneur technique.
- 1200 bons de commande et engagements saisis (tous budgets confondus).

Marchés

- 97 marchés subséquents accord-cadre travaux sur 13 lots travaux pour un montant total de 625 000€HT.
- Coût des trois marchés de nettoyage, gardiennage et vérifications périodiques des bâtiments communautaires : 736 017.94€HT.
- Nettoyage : 647 738.33 €HT.
- Gardiennage : 78 279,61 €HT.
- Vérifications périodiques : 10 000€HT.
- Marché de maintenance multi technique notifié le 23/10/2023 au titulaire BOUYGUES ENERGIES SERVICES.
- Marché de nettoyage notifié le 05/12/2023 à la société DERICHEBOURG pour le nettoyage courant des bâtiments communautaires.
- Marché de nettoyage notifié à la société LHMS pour le nettoyage de vitres des bâtiments communautaires.
- Relance Marché Vérification Périodique Lot n°1 : Patrimoine Bâti "attributaire BUREAU VERITAS" / Lot n°2 : IRVE "Attributaire BUREAU ALPES CONTRÔLE.

Vérifications périodiques

- 81 vérifications périodiques sur patrimoine bâti (toutes sections techniques confondues).
- 29 interventions en Assistance technique à la Direction Aménagement Environnement pour 1ère intervention sur bornes IRVE soit un gain financier de 5.800,00 € sur le coût financier du marché d'entretien des bornes IRVE.
- 35 Vérifications Périodiques sur Bornes IRVE en Assistance technique à la Direction Aménagement Environnement.
- 10 Vérifications Initiales sur Bornes IRVE en Assistance technique à la Direction Aménagement Environnement.

Mais aussi...

- Entretien (fauchage) autres terrains en réserves foncières 50 000 m².
- Démolition de la villa "ROUVET" 284 Route d'Antibes 06410 BIOT.





Les perspectives pour 2024

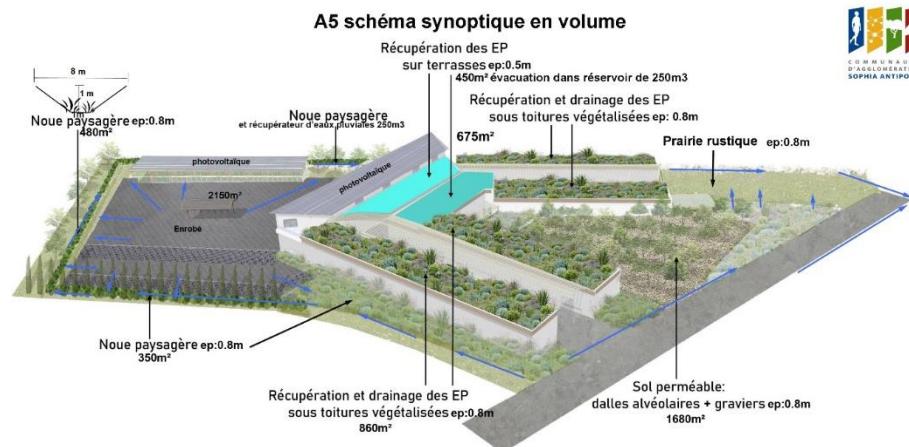
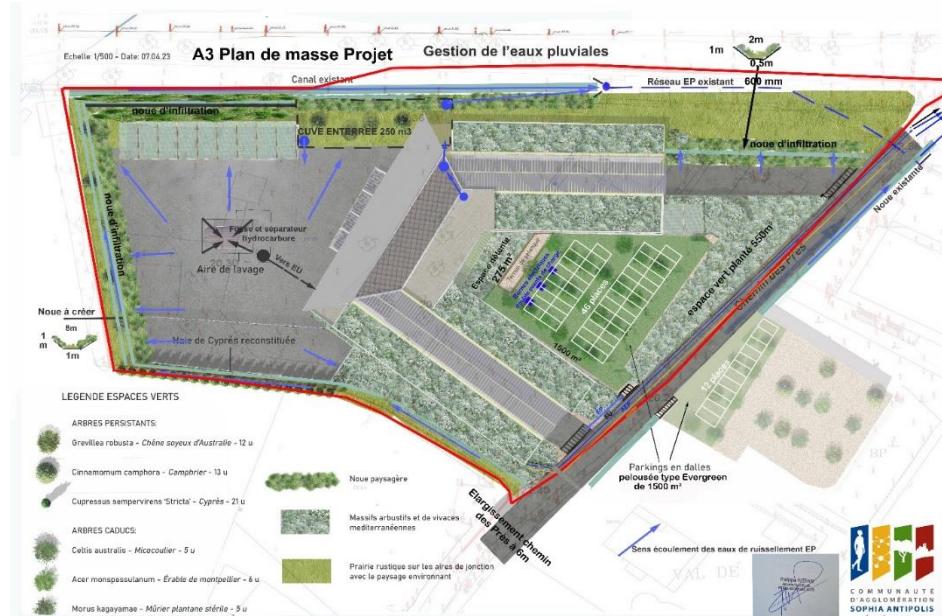
Projets

NAUTIPOLIS

- Améliorations énergétiques : mise en place de panneaux photovoltaïques et de la cloacothermie (Récupération de calories sur les eaux usées).

CENTRE TECHNIQUE DE L'EAU A BIOT

- Permis de construire accordé le 07/12/2023.
- Finalisation des DCE et consultation des entreprises.
- Début des travaux terrassement et Gros Œuvre.
- Montant estimatif de l'opération : 4 500 000 € HT.
- Livraison prévue 4^{ème} trimestre 2025.





THEATRE ANTHEA

- Aménagement du Bar/Restaurant et de la Terrasse au R+5 et création d'un espace sanitaire au R+5.
- Montant estimatif de l'opération : 820 700 € HT (MOE + Travaux) – Réalisation Eté 2024.



POLE CERAMIQUE – MADOURA

- Permis de construire accordé le 31/10/2023
- Travaux de confortement des sols début juin 2024
- Marché de travaux de confortement des sols-injection résines-désamiantage : 852 781.50 € HT

A terme, avec la fonction accueil en extension du bâtiment existant, la scénographie retracera l'histoire de la céramique à Vallauris au travers des personnages marquants du lieu des espaces en immersion.



MAISON DU TERROIR

- Mise en place de panneaux photovoltaïques 70 000€ en 2024. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune du Rouret.

AQUEDUCS ROMAINS – Antibes

- Restauration et mise en valeur du Pont à 2 Arches - Permis de construire accordé le 14/11/2023.
- Montant estimatif de l'opération 207 240€ HT (Travaux).
- Fouilles archéologiques préventives programmées en septembre 2024.





Vérifications périodiques

- 35 Vérifications Périodiques des Installations Electriques sur Bornes IRVE en Assistance technique à la Direction Aménagement Environnement.
- 10 Vérifications Initiales des Installations Electriques sur Bornes IRVE en Assistance technique à la

Direction Aménagement
Environnement.

- 62 Vérifications Périodiques sur patrimoine bâti (toutes sections techniques confondues).
- 10 Vérifications Initiales des Installations Electriques sur patrimoine bâti.

Rétrofitage

THEATRE ANTHEA

- Remplacement éclairages par technologie à LED

1ère tranche 122 000€HT.

CENTRE TECHNIQUE ENVINET VALLAURIS

- Remplacement éclairages par technologie à LED

66 000€Ht.

Travaux

- UCB_UNIVALOM : Réaménagement locaux stockage et bureaux.
- Mise en peinture de plusieurs locaux dans divers bâtiments communautaires.
- Changement du châssis vitré de l'entrée du PEA.
- Rénovation des deux derniers vestiaires du CTC.
- Prise en charge à la suite de l'achat du bâtiment des GENETS.

- Rénovation complète de la médiathèque des Semboules :
 - Peinture des murs
 - Remplacement du sol
 - Installation d'une porte vitrée coulissante dans le sas d'entrée
 - Création d'un escalier pour l'issue de secours
 - Sécurisation de l'espace accueil à l'antenne de justice d'Antibes



Mobilité, Déplacements, Transports

Activités de la direction

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable

Définir la politique mobilité de la CASA en coordination avec la DGA Cadre de Vie et la DGA Développement Economique et Aménagement Durable et conduire sa mise en œuvre.

Participer au développement des services publics de mobilité (transports collectifs, vélos, marche à pied, covoiturage...) et des infrastructures afférentes.

Conduire des études de déplacements tous modes

Sensibiliser la population aux enjeux des déplacements.

Assurer les missions de conseil en mobilité auprès des entreprises et des citoyens.

Elaborer la stratégie en mobilité innovante ;

Assurer les missions de prospective et planification en mobilité, notamment par le biais du Plan de Mobilité.

Exploiter le réseau de transport urbain au sein d'une régie à seule autonomie financière.

Assurer la commercialisation et la promotion du réseau Envibus.

Les temps forts de l'année 2022

Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable

- Plan de Mobilité : concertation autour du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) dans le cadre de la démarche CASA 2040 : SCOT valant PCAET-PDM.
- Enquête Mobilité Côte d'Azur Est Var : enquête auprès des habitants.
- Etude et Plan d'actions Mobilité des Actifs de Sophia, avec la CCI et le SCE.
- Comité des partenaires 28 mars 2023 et 29 novembre 2023 : évolution du taux de VM de 1.50 à 1,75 ; modification gamme tarifaire avec la gratuité 75 ans et +, un abonnement annuel à 60€ pour 6-18 ans.
- LNPCA : adhésion CASA à la SLNPCA, début de financement des études AVP phases 1 et 2.
- Certification ISO 9001 du transport scolaire et transport à la demande.



Politique cyclable

Services vélo

- 250 prêts gratuits de VAE.
- 400 aides à l'acquisition (130k€) **et évolution du dispositif (vélo cargo et vélo PMR).**
- 20 VAE mis à disposition des services en insertion professionnelle.
- 10 matinées découverte du VAE (public divers).



- Mise à disposition de racks évènementiels auprès des communes (Biot Templiers, Châteauneuf) / associations (Jeux de Sophia) / entreprises (Lycée Simone Veil, Ecole des Mines...)
- Relance du marché à groupement de commande (VAE + mobilier urbain).
- Notification d'un marché pour service de location longue durée.
- Réinstauration d'un fond de concours auprès des communes pour les infrastructures favorables à la mobilité active.
- Schéma directeur cyclable « Accès Nord à la Technopole » et dépôt d'un dossier AAP Fonds mobilité active Territoires Cyclables pour 15kms d'aménagement et 5M€.

Aménagements cyclables

- Desserte du Moyen pays : Etude de faisabilité de 35kms linéaires sur les communes de Valbonne, Biot, Roquefort les Pins, Châteauneuf, Opio.
- Réalisation de **7 kms** d'aménagements (CD06+CASA).
- Première phase de jalonnement (pose de 50% des panneaux) par le CD06.

Covoiturage

- Promotion de la pratique par subventionnement des trajets via application Klaxit : expérimentation du 16 juin 2023 à 15 juin 2024.



Intermodalité et multimodalité

- Obtention de permis de construire pour équipement des gares de Biot et Antibes Ville (consignes 12 places), en collaboration avec Région Sud et SNCF.



- Lancement de la ligne La 29 Cap Sud, entre Mougins Tournamy et Sophia Antipolis en collaboration avec CACPL/Palmbus et Région Sud/ZOU !

Mobilité inclusive

- Soutien à Mobilis 06 par mise à disposition de VAE.
- Soutien à la Fondation des Apprentis d'Auteuil pour leur chantier d'insertion (atelier de réparation vélo), mise à disposition de VAE et formation de leur conseiller Mobilité.
- Soutien à Emploi et Services 06 pour une étude de besoin en mobilité/emploi dans le Moyen et Haut Pays.

Conseil en mobilité

- Mise à jour des sites internet des communes sur le volet Mobilité.
- Accompagnement du PDMEC Sophia (SCE).
- Co animation du Challenge de la Mobilité et de la semaine de la Mobilité.
- Animation en entreprises et tenue de stands Grand Public : 2 nouveaux Plans de Mobilité Employeurs accompagnés, 70 stands et 1800 personnes renseignées.
- Animation du Plan Mobilité Administration (PMA) interne CASA.

Transport public urbain

- Juillet 2023 : Lancement Ligne B gratuite via RD35bis. Permet gain de temps de parcours de 15 minutes pour la ligne A.



- Novembre 2023 : offre renforcée sur lignes A et B face à affluence
 - Allongement amplitude soirée
 - Augmentation de la fréquence

Offre Envibus

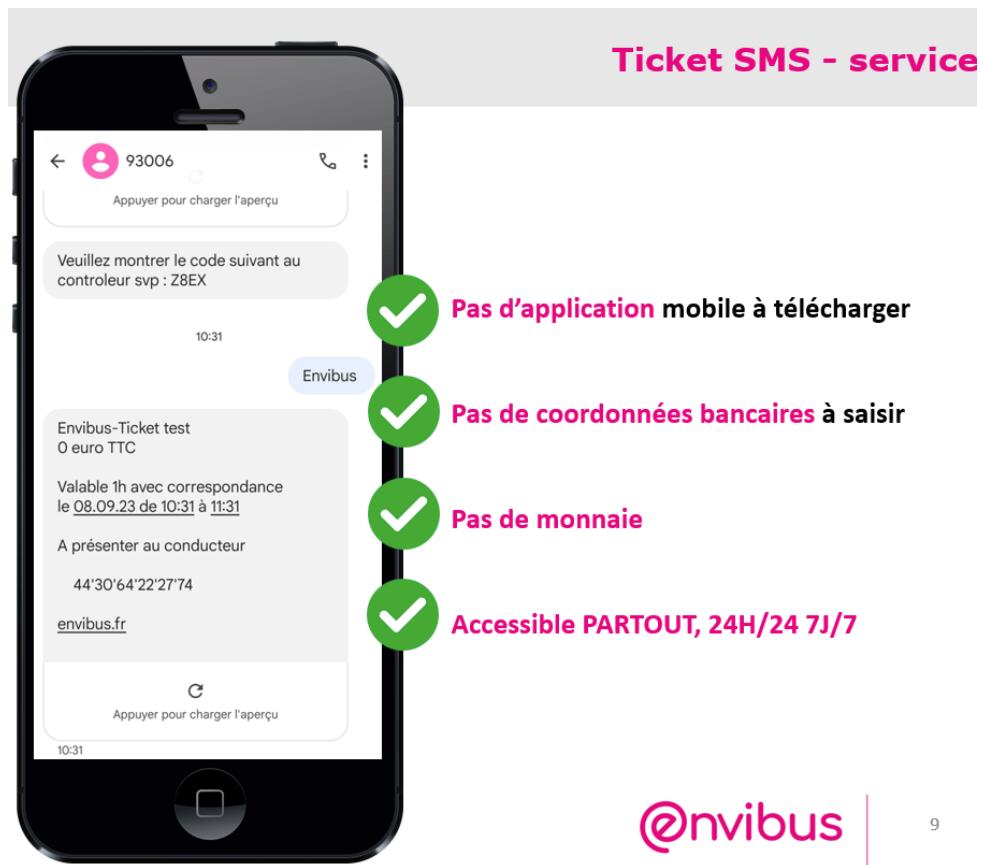
- Adaptation continue des lignes Envibus
 - **Transport urbain :**
 - ✓ Renforts sur lignes A, B, 6 et 8.
 - **Transport scolaire :**
 - ✓ Nouvelle desserte pour groupe scolaire Roquefort les Pins.
 - **Transport à la demande :**
 - ✓ Maintien des 23 véhicules, répartis sur 10 secteurs géographiques et un service PMR.
 - ✓ Expérimentation d'optimisation de service dans le Haut Pays.
 - **Navettes estivales** (Golfe Juan/ Biot/Villeneuve-Loubet-Biot) :



- ✓ Extension de la navette de Villeneuve Loubet vers Biot Village.
- ✓ Extension au 5 septembre.

Outils digitaux

- Compagnon de mobilité Envibus Cap Azur : ajout module covoiturage Klaxit.
- Lancement du ticket SMS en septembre 2023.
- Refonte du site internet Envibus.



Matériel roulant

- Verdissement de la flotte : 52 bus GNV acquis à fin 2023, soit 47% du parc constitué de bus à faibles émissions de GES.



Accessibilité

- Réalisation d'arrêts prioritaires conformes à la Charte d'accessibilité.
- Mise en place d'une base de données numérisées et géo localisées des arrêts conformément à la LOM.

Tarification

- Pass navettes : Gratuité Ligne A et Ligne B.
- Pass Senior : Gratuité 75 et +.
- Pass Junior : 60€ entre 6 et 18 ans.
- Pass Sud Azur : création de titres touristiques multimodaux en expérimentation (région Sud et AOM 06).
- Libre accès des navettes estivales.



Les chiffres et statistiques

	Chiffres clés 2023
VELO	
Etude de maillage cyclable: études de résolution de discontinuité, dépôt dossiers de subvention.	35kms / 5 communes.
Jalonnement des itinéraires du quotidien.	50 kms jalonnés.
Services vélos Prêt gratuit 2 semaines Aide acquisition Mise à disposition VAE mobilité inclusive Mise à disposition de racks évènementiels Marché à groupement de commande (VAE+ mobilier urbain cyclable).	40 VAE / 250 prêts. 400 aides/ 130k€. 20 VAE/ 20 Vélo enfants. 5 communes, lycée SV, Ecole des Mines 20 communes.
COVOITURAGE	
Mise en place du partenariat Klaxit	12 000 inscrits. 6500 covoitureurs activés. 100 k€ subventionnés.
INTERMODALITE	
LN PCA	2032 : 1 TER toutes les 10 minutes/ 5 gares CASA. Avancée à 2030 si possible (JO).
Stationnement vélo en gare	4 consignes : Juan les Pins/ Golfe Juan/ Villeneuve-Loubet/ PEA.
CONSEIL MOBILITE	
Grand Public	70 stands/ 1800 personnes
Entreprises : suivi PME et PMIE	Nouveaux : Mane, Hôpital La Fontonne
Application Envibus Cap Azur : calcul itinéraire	Envibus/Palmbus/Sillages/ZOU06 +TER+ vélo + covoiturable
ENVIBUS 6.4 M kms 7.4 M voyages 2.9 M€ HT	
Transport urbain	3,8 M kms (70%) / 6 M voyages (82%) 25 lignes / 110 véhicules.
Scolaire	0,7 M kms (14%) / 1,2M voyages (16%) 64 lignes / 66 véhicules.
TAD	0,9 M kms (16%) / 0,13 M voyages (2%) 10 secteurs / 1 service PMR/23 véhicules.
Gamme tarifaire la plus attractive du 06	Ticket 1€/ mensuel :12€/ annuel : 90€ Gratuité Ligne A/ B;Pass senior 75 ans et + Pass Junior : 60€/an.



Fréquentation	7,4 M voyages + 8% 2023/2022 37% voyages gratuits, 33% voyages avec abonnement, 9% voyages avec titres à décompte.
Coûts	20 M€ CE 2019
Recettes	2.9 M € Idem 2023/2022 : impact gratuité 42% titres à décompte/ 32% abonnements / 12% titres intermodaux 13% des recettes issues de la vente de e-ticket
Application E-ticket / Ticket SMS	1,3M voyages soit 18 % des voyages
Verdissement flotte : véhicules faible émission GES	47% du Parc/ 52 GNV. Objectif 100% en 2029



Les perspectives pour 2024



Autorité Organisatrice de la Mobilité

- Plan de Mobilité: élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), dans le cadre de la démarche globale SCOT valant PCAET/ PDM.
- Enquête Mobilité 06: exploitation des résultats.
- Bassins de Mobilité: contribution aux Comités de bassin M (périmètre Cap Azur) et N (animation Région Sud).
- Service Express Régional Métropolitain (SERM): contribution à l'élaboration du SERM azuréen (animation: NCA/ Région Sud).
- Certification ISO 9001 du transport scolaire et du transport à la demande.

Conseil en mobilité

- Accompagnement du public scolaire.
- Accompagnement des offices du tourisme et acteurs du tourisme.

Mobilité inclusive

- Mise à disposition de VAE et journées découvertes des potentialités du VAE auprès des encadrants des structures sociales d'insertion et de retour à l'emploi.
- Formation des conseillers PLIE et Pôle emploi.

Projets d'infrastructures de mobilité et d'intermodalité

- LN PCA: financement et suivi des études d'AVP.

Vélo

- Mise en œuvre d'un Service de Location Longue Durée.
- Deuxième phase de jalonnement de 8 itinéraires (pose de panneaux deuxième semestre 2023 par CD06).

- Poursuite de l'aide à l'acquisition.
- Instruction et octroi de fonds de concours pour Valbonne, Opio et Châteauneuf.

Covoitage

- Prolongation de la promotion de la pratique par subventionnement des trajets via application Klaxit : mai 2024 à mai 2025.

Transports Publics



Transport urbain

- Expérimentation d'une offre de desserte sur Roumanville (Ligne B).
- Modification de la ligne 23 sur La Colle sur Loup et Villeneuve Loubet.

- Adaptation de l'offre au besoin, dans la limite des capacités financières, avec concertation régulière des partenaires.
- Evolution des systèmes et outils métiers de l'exploitation : mise à plat de la modélisation de l'offre.

Transport scolaire :

- Maintien du dialogue avec les parents d'élèves et les établissements pour une adaptation continue de l'offre.
- Relance des marchés de transport scolaire.

- Mise en place d'un SAEIV léger (aide à l'exploitation et information voyageur) sur 100% des lignes.

Accessibilité :

- Réalisation d'arrêts prioritaires conformes à la Charte d'accessibilité.

- Mise à jour de la base de données numérisées et géo localisées des arrêts conformément à la LOM.

Intermodalité :

- Conventionnement avec Région Sud et/ou CACPL et/ou CAPG pour optimisation de la desserte Ouest CASA.

- Conventionnement avec Région Sud et/ou NCA pour optimisation desserte Est CASA.



Voirie et Grands Projets

Activités de la direction

Les objectifs de la Direction sont de mettre en œuvre les actions opérationnelles issues de :

- La politique de mobilité : développement des transports en commun et des modes doux en particulier.
- Du développement économique des Zones d'Activités Economiques (ZAE) qui génère une augmentation des besoins de mobilités et des modes de déplacement qui évoluent.
- La gestion des voiries communautaires.

La Direction assure le portage de grands projets de Voirie, la réalisation de travaux courants de voirie, et la gestion des voiries dans le périmètre des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Au titre des Grands Projets, l'activité consiste à :

- Assurer la conduite d'opération d'un projet de création d'une infrastructure de Bus à Haut Niveau de Service (Bus-tram), visant à renforcer l'attractivité et l'offre de transport en commun.
- Assurer la conduite d'opération visant à requalifier des voiries en lien avec le développement économique de la CASA.
- Assurer la conduite d'opération de voirie et de requalification de l'espace public pour le compte des communes.

Au titre de la réalisation des travaux courants, il s'agit notamment :

- D'assurer la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre visant à mettre en œuvre la politique de mobilité durable de la CASA : aménagements cyclables, mise

aux normes PMR des arrêts bus, parkings d'écomobilité, etc.

- D'assurer la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la compétence Zone d'activités Economiques : requalification de voirie, renforcement de l'accessibilité des sites en développement.
- D'assurer la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la compétence Gens du Voyage : réaménagement des aires d'accueil par exemple.
- D'assurer des opérations de viabilisation de terrains commercialisables par la CASA ou le Symisa.
- D'assister les autres directions de la CASA et les communes dans leurs projets liés aux infrastructures.

Au titre de la gestion des voiries dans les périmètres des ZAE, l'activité consiste à :

- Maintenir un niveau de sécurité sur les chaussées, en assurant un entretien et un nettoyage régulier des voiries et de leurs accessoires (espaces verts, éclairage, dispositifs de sécurité, etc).
- Définir et mettre en œuvre un programme de renouvellement des voiries et de l'éclairage public.
- Cordonner les interventions des concessionnaires de réseaux ; rôle de proximité avec les usagers.

Les temps forts de l'année 2022

Transport en commun en site propre : Bus-tram

- Depuis début janvier 2023, les travaux du bus-tram Antibes Sophia Antipolis avancent sur trois fronts de travaux :
 - Le premier au niveau du giratoire Super Antibes, au droit du centre commercial Carrefour.
 - Le deuxième le long de la RD35, entre le giratoire de la Croix Rouge et le giratoire Weisweiller.
 - Le troisième au niveau du giratoire de Provence.
- Le long de la RD35, entre le giratoire de la Croix Rouge et le giratoire Weisweiller. En concertation avec les activités commerciales concernées, les travaux ont démarré par la création d'un parking provisoire afin d'éviter ou à minima limiter l'impact commercial dû aux travaux.
- Ainsi, il a été programmé trois grandes phases de travaux :
 - Phase préparatoire, réalisée en janvier 2023 : réalisation de voiries provisoires, à 2x2 voies côté contre-allée commerçante.
 - Phase 1, entre janvier 2023 et juin 2023 : affectation du trafic sur la voirie provisoire et réalisation des travaux de la future 2x2 voies définitive, côté concessionnaires automobiles.
 - Phase 2, entre l'été 2023 et mars 2024 : affectation du trafic sur la nouvelle 2x2 voies pour permettre la réalisation de la contre-allée requalifiée, de la voie du Bus-tram et d'une piste cyclable. Sans compter bien sûr les espaces verts, puisque le nombre d'arbres sera augmenté de 50% dans le cadre de l'opération.



Giratoire de Provence

- Le giratoire de Provence est considéré comme l'un des principaux points noirs de circulation du Département. C'est dire, le challenge d'y rajouter des travaux publics.

**Les travaux visent à :**

- Créer la voie du Bus-tram, qui rappelons-le, permettra d'accroître l'attractivité de la ligne structurante de bus, et donc d'augmenter le report de trafic de la voiture individuelle au profit des transports en commun.
- Réaliser un autopont permettant de créer un accès direct du chemin de Saint-Claude à la voie rapide RD35 en direction de l'A8 Cannes et Sophia Antipolis.
- Optimiser la géométrie du giratoire de Provence pour lui donner une forme ronde en lieu et place de son actuelle forme ovale, ce qui permet de renforcer la capacité d'écoulement du trafic.

**Réaménagement de la section comprise entre le Foyer Le Roc et AzurArena**

Une voie de bus a été aménagée (dans l'attente de la circulation du Bus-tram, la circulation est autorisée sur les deux voies pour tous les véhicules), le stationnement non réglementé a été remplacé par 14 places de stationnement, une aire de livraison a également été aménagée. Les travaux de voirie se sont terminés en juillet 2023.





Gestion des Voiries communautaires

- Entretien régulier des voiries communautaires : espaces verts, éclairage, travaux courants de voirie, nettoyage, etc.
- Poursuite des obligations légales de débroussaillement.
- Concertation avec les administrés (permission de voiries) et avec les partenaires et concessionnaires de réseaux.

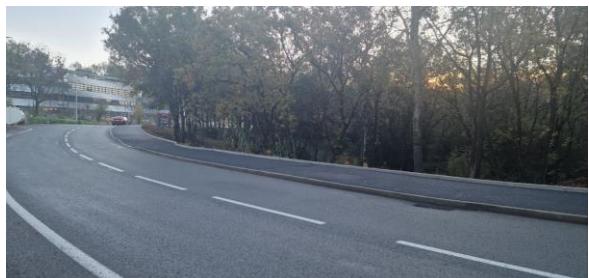


Mise en œuvre de la politique de mobilité durable de la CASA

- Réalisation d'arrêts charte PMR d'excellence.



- Création de voie verte : Aménagement d'une voie verte entre rue Albert Caquot à Biot (1 100 m²) et réalisation de pistes cyclables rues Beethoven, Einstein à Valbonne (1 700 m²). Finalisation de la piste cyclable Chemin de Saint Bernard à Vallauris d'une longueur de 850 ml.





Travaux divers

- Sécurisation du chemin du Ferrandou à Vallauris.
- Réaménagement du parvis de la médiathèque à Valbonne.
- Création d'une aire de lavage pour containers à Biot.



- Aménagements paysagers des giratoires des Amandiers et Avenue Roumanille à Biot. Utilisation des essences de la palette végétale de la CASA.



Ces opérations sont réalisées avec des matériaux perméables et de l'éclairage photovoltaïque.

Missions d'assistance aux communes

- ZAC des Clausonnes à Valbonne Sophia Antipolis

La DVGP intervient en tant que conducteur d'opération pour le compte de la commune de Valbonne. L'opération comprend notamment la création ou rénovation de 60 000 m² de voirie, la création d'un giratoire dénivelé et d'une passerelle cyclable, la création d'espaces verts, de bassins de rétention pluviale, de réseaux enterrés, etc.



A ce titre la DVGP a :

- Conduit certaines négociations foncières.
- Porté les procédures administratives nécessaires au projet (loi sur l'eau, défrichement, cas par cas notamment) – en maîtrise d'œuvre interne.
- Assuré la gestion des interfaces avec les services du CD06, des concessionnaires de réseaux du promoteur, etc.
- Formalisé un reporting à minima mensuel à la Commue.
- Réalisé les études préliminaires - en maîtrise d'œuvre interne.
- Rédigé le DCE du marché travaux en conception-réalisation.
- Piloté la procédure de négociation.
- Analysé les dossiers d'avant-projet.
- Proposé le titulaire du marché.

Dans le respect du planning directeur et de l'enveloppe financière.



■ Bastide aux Violettes à Tourrettes sur Loup

La DVGP a proposé la création d'un parc paysager et ludique, d'un square d'enfant, d'un espace permettant le déroulement d'évènements publics, et le réaménagement du parking aux abords de la Bastide aux Violettes.





Les chiffres et statistiques

En 2023 : des relations contractuelles avec de nombreux prestataires, dont une très grande majorité d'entreprises locales.

- 35 marchés en gestion et 7 relancés en 2023.
- 513 bons de commande et engagements.
- 1 043 factures.
- 9 ouvrages d'art et 9 murs de soutènements en surveillance.

Transport en commun en site propre : Bus-tram

- Taux d'avancement de 77 % de la branche principale : A fin 2023, il a été terminé la réalisation de 5,1 km d'aménagements, étant ici rappelé que la branche principale entre le PEA et ST Philippe mesure 6,6 km.
- Avancement financier de 70 %.

- 100 % des acquisitions foncières menées par voie amiable ; depuis le début du projet, 35 000 m² de foncier acquis par voie amiable dans le cadre du bus-tram. 9 300 m² d'acquisitions foncières sur la portion comprise entre le giratoire Croix Rouge et le passage sous A8.

Voirie communautaire

- 28 km de voirie communautaire, représentant 135 000 m² de surfaces de chaussée.
- 50 000 m² d'espaces verts.
- 632 candélabres.
- Des travaux permettant une mobilité multimodale: piétons / vélos / bus / voitures.



Les perspectives pour 2023

Transport en commun en site propre : Bus-tram

- Mise en service de la voirie entre le giratoire de Croix Rouge et le giratoire Weisweiller, à Antibes au printemps 2024.
- Mise en service de l'autopont de Provence, à Antibes d'ici septembre 2024.
- Poursuite des travaux en vue d'un achèvement de ceux-ci courant 2025.

Voirie communautaire dans le cadre des Zone d'Activité Economique

ZAE des Hauts d'Antibes

- Combes / Lidl : démarrage des travaux de la Rue du Bon Air à Antibes en vue d'une mise en service début 2025, dans le cadre du PUP Lidl.
- Requalification du chemin de Saint Claude entre les Giratoires Super Antibes et Coutelier, en vue d'une mise en service au printemps 2025.

Gestion des Voiries

- Poursuite des opérations d'entretien régulier des voiries : espaces verts, éclairage, travaux courants de voirie, nettoyage, etc.
- Achèvement du programme de modernisation de l'éclairage public, avec 100% de technologie LED à fin 2024.

Mise en œuvre de la politique de mobilité durable de la CASA

- Réalisation d'au moins une piste cyclable ou voie partagée vélos/piétons.
- Réalisation de trottoirs.
- Réalisation d'arrêts charte PMR d'excellence.

Assistance technique aux communes et aux partenaires

- ZAC des Clausonnes : poursuite des travaux relatifs aux voiries, infrastructures et réseaux enterrés.
- Nautipolis à Sophia Antipolis : réalisation d'aménagements extérieurs et paysagers en vue de valoriser le site.
- Proposition d'une offre de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la voirie et les infrastructures entre la CASA et les communes membres.



ENVINET

Activités de la direction

Les deux Directions Envinet en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de la CASA sont la Direction Exploitation Envinet (DEE) et la Direction Etudes et Stratégie Envinet (DESE).

La collecte en porte à porte des déchets est réalisée tant par la régie que par le biais d'un marché de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en porte à porte et points de regroupement en régie contre 8 en prestation et 1 à parts égales entre la régie et le prestataire.

La collecte en point d'apport volontaire est également par des prestataires de collecte et par la régie.

Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- Les types de voies
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers
- La fréquentation touristique

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (PAP) (collecte au droit des habitations), d'autres en points de regroupement (PR) (collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs) ou en apport volontaire avec des colonnes de déchets (PAV).

Ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence de collecte. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Certains services spécifiques sont proposés selon les secteurs comme la collecte du verre et des

cartons ou des ramassages à des horaires précis ou supplémentaires durant la saison estivale pour les lieux de production importante.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de trois centres techniques, accueillant les véhicules et les agents de la régie. Ils sont positionnés à Vallauris, à Châteauneuf et à Biot.

De plus, par convention avec la CAPG un site est basé à Malamaire (commune de Valderoure). Il permet la prise de poste pour un équipage intervenant sur les communes de l'arrière-pays.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par le syndicat de traitement et de valorisation des déchets UNIVALOM qui en détient la compétence et qui sont essentiellement assurées par des prestataires privés.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les ambassadeurs du tri ainsi que les 7 déchetteries ont également été transférées à UNIVALOM, ce qui permet ainsi aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles dans l'ensemble du réseau du syndicat avec des conditions d'accès harmonisées.

Avec la création du Pôle Métropolitain CAP AZUR regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, plusieurs actions communes sur la thématique des déchets ont été engagées comme l'harmonisation des conditions d'accès dans les déchetteries, des campagnes de sensibilisation sur le tri des emballages, le compostage des déchets et le territoire Zéro Déchets

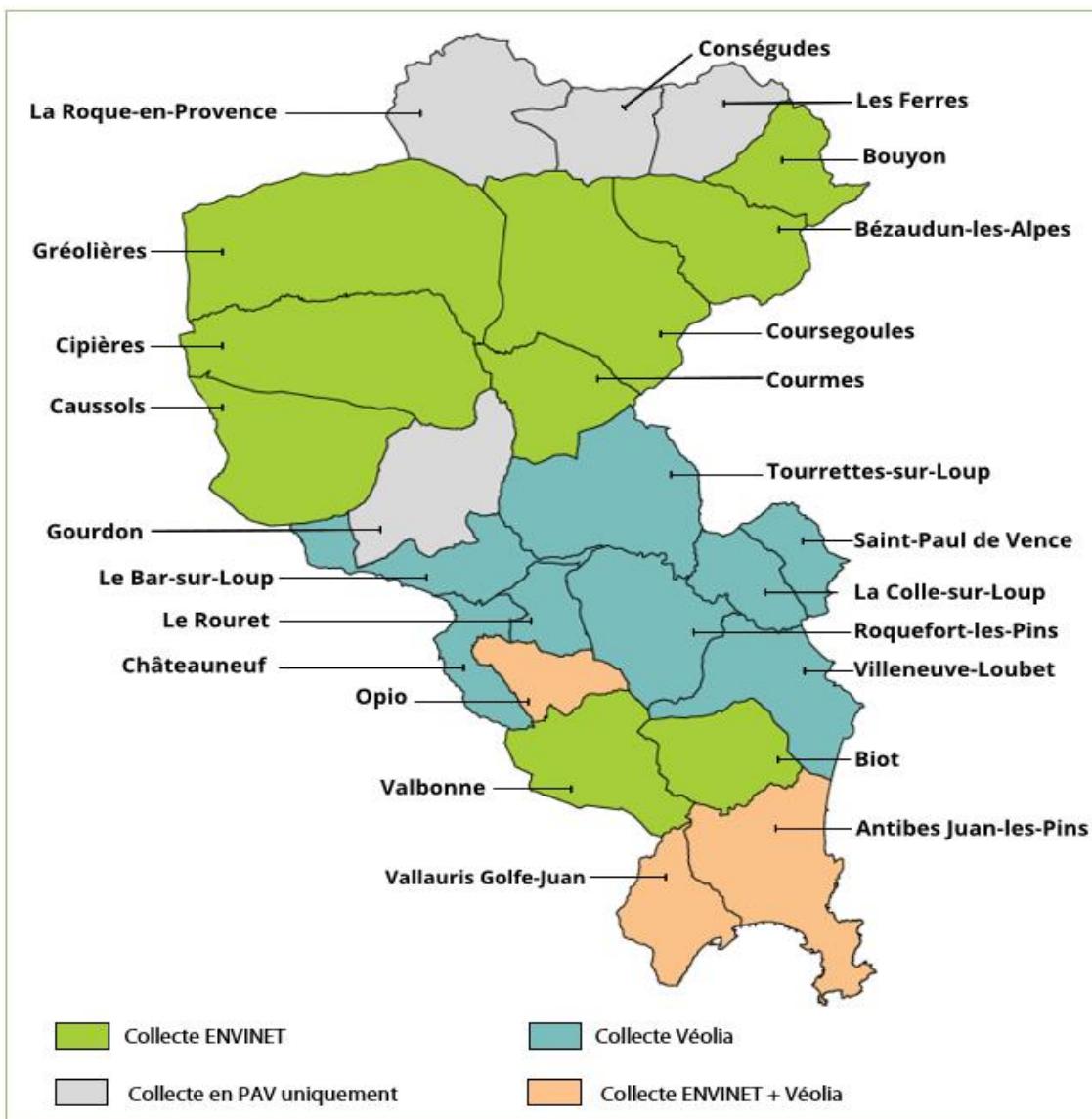


Démarche qualité Envinet

La Direction Envinet a été la 1ère direction de la CASA à s'engager dans une démarche de certification ISO 9001 en 2014. Elle poursuit ces actions avec le déploiement de plans d'actions afin d'améliorer la satisfaction des usagers, l'organisation interne et de la performance de ses services.

Organisation de la collecte en porte à porte

■ Gestionnaire de collecte





Fréquences de collecte

Commune	OM	CS (Biflux)	Verre	Végétaux	Carton	Encombrants Régie
Antibes	C2 à C28	C2	C4 à C7 semaine Vieil Antibes	* (Super Antibes ; Valbosquet)	C3 à C7 commerçants centre ville	C5
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1 à C2		*		C1
Bezaudun-les-Alpes	C2	C1				C1
Biot	C2 à C7	C2	C1 points bouche village	* (Bois Fleuri ; Vallée Verte)		C5
Bouyon	C2	C1				C1
Caussols	C2	C1				C1
Cipières	C2	C0,5				C1
Châteauneuf de Grasse	C2 à C6	C1 à C2		*		C1
La Colle-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*		C2
Conségudes						C1
Courmes	C2	C1				C1
Coursegoules	C2	C1				C1
Les Ferres						C1
Gourdon						C1
Gréolières	C2	C1				C1
Opio	C2 à C7	C1	C0,5	*		C1
Roquefort-les-Pins	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*		C1
La Roque-en-Provence						C1
Le Rouret	C2	C1 à C2		*		C1
Saint-Paul de Vence	C2 à C14	C1 à C2	C0,5	*		C2
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2		*		C1
Valbonne	C2 à C7	C1 à C2		* (Île verte ; Bel Air) * (Super Cannes)		C5
Vallauris / Golfe Juan	C2 à C7	C2				C4
Villeneuve-Loubet	C3 à C12	C2	C1 points bouche Marina	*		C5
ZI Sophia Antipolis/3 Moulins/SaintBernard	C3	C1				/

La lettre « C » suivie d'un chiffre (0,5 à 28) correspond au nombre de collectes dans la semaine

* = C0,5 collecte de novembre à mars (semaine paire ou impaire en fonction de la commune) et C1 collecte chaque semaine d'avril à octobre



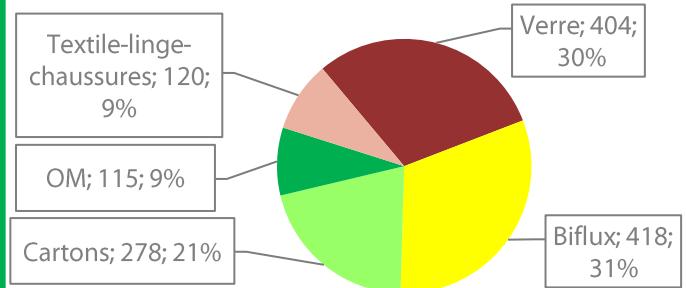
Organisation de la collecte en points d'apport volontaire

1 335 PAV en 2023 soit +2% par rapport à 2022

En 2023 reprise en régie de la collecte de PAV d'OM et du biflux sur le haut pays avec un véhicule dédié. La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : ordures ménagères, verre, biflux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linge et chaussures).

Les PAV sont collectés par nos prestataires et la régie, en fonction du taux de remplissage.

RÉPARTITION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE PAR FLUX (nombre et %)



Collectes réalisées par les prestataires

Véolia
Verre, Emballages,
Ordures ménagères, Carton

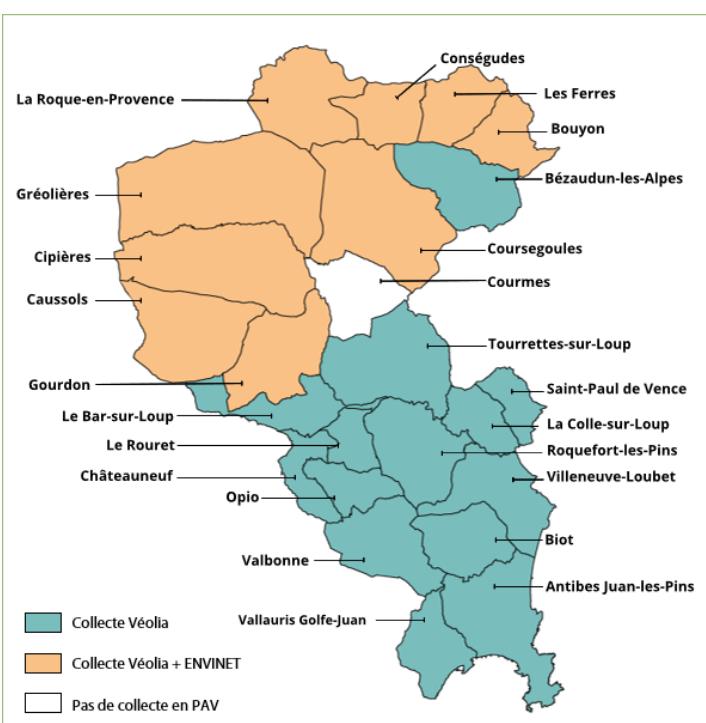
Montagn'Habits
Pacôme Recyclage
Textiles, linge, chaussures

Une carte interactive des PAV verre, emballages, ordures ménagères et cartons est disponible sur le site internet de la CASA https://liens.agglo-casa.fr/carte_pav

Une autre carte interactive pour les bornes à vêtements est également disponible à l'adresse : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

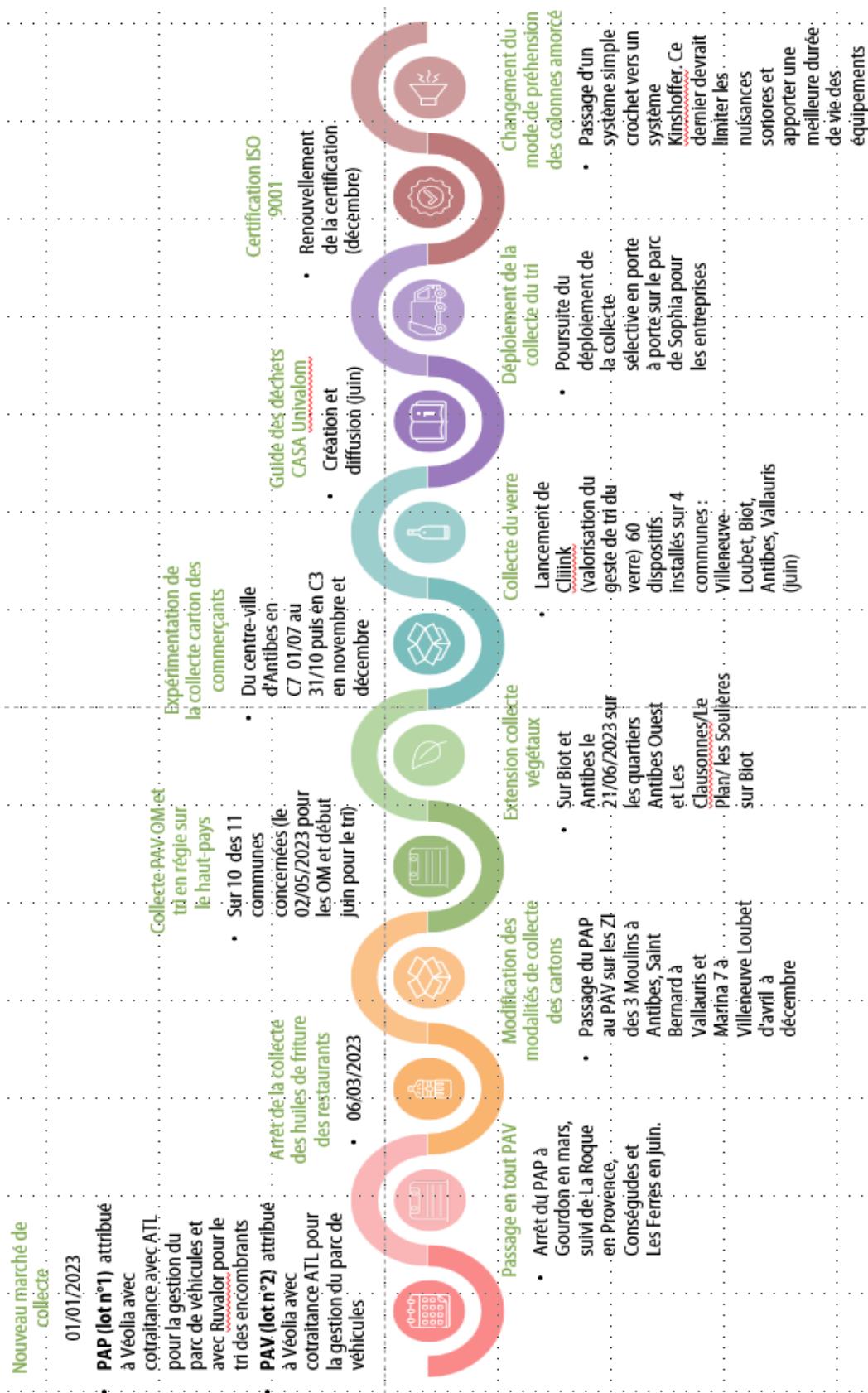
Ces cartes permettent aux usagers de connaître les points de collecte sis à proximité de leur domicile.

Gestionnaires de collecte en PAV





Les temps forts de l'année 2023



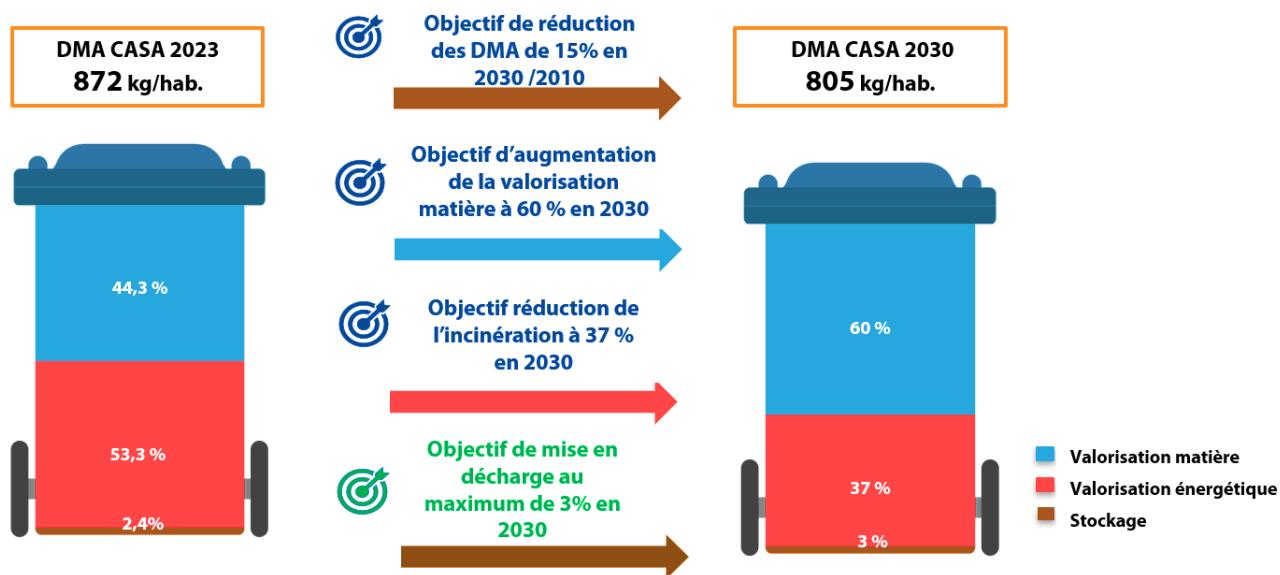


Les chiffres et statistiques

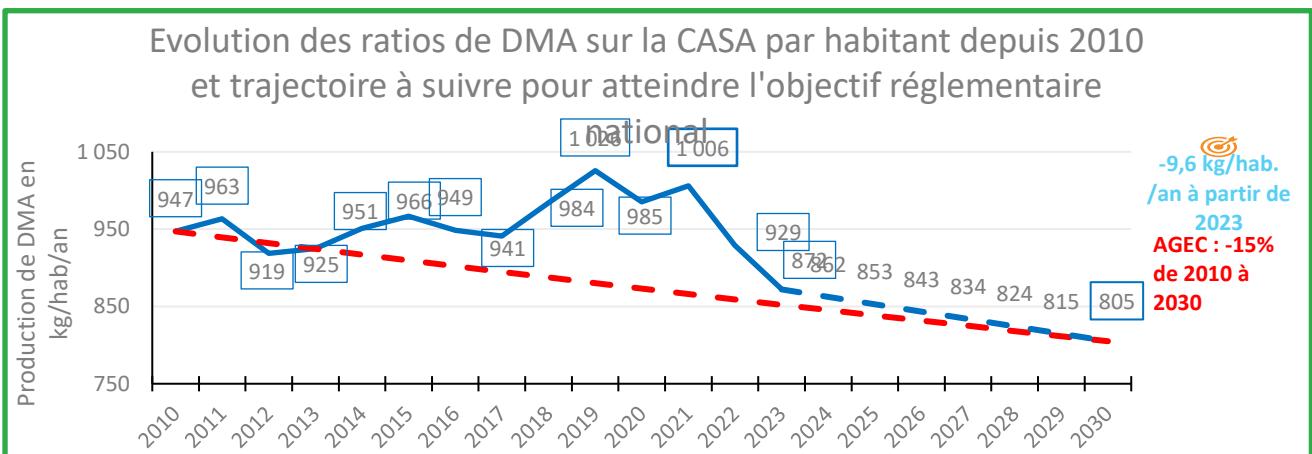
Obligations réglementaires de réduction et valorisation

Projection des obligations réglementaires sur les DMA de la CASA à l'horizon 2030 (comparativement à 2010 année de référence) :

- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (-15% en 2030 /2010) **soit un objectif de 805 kg/hab.**
- Augmentation de la valorisation matière (**60% en 2030 et 65% en 2035**)
- Diminution du recours à l'incinération (**37% en 2030**)
- Réduction du stockage → **Objectif atteint à maintenir en dessous de 3%.**



Situation de la CASA et projection



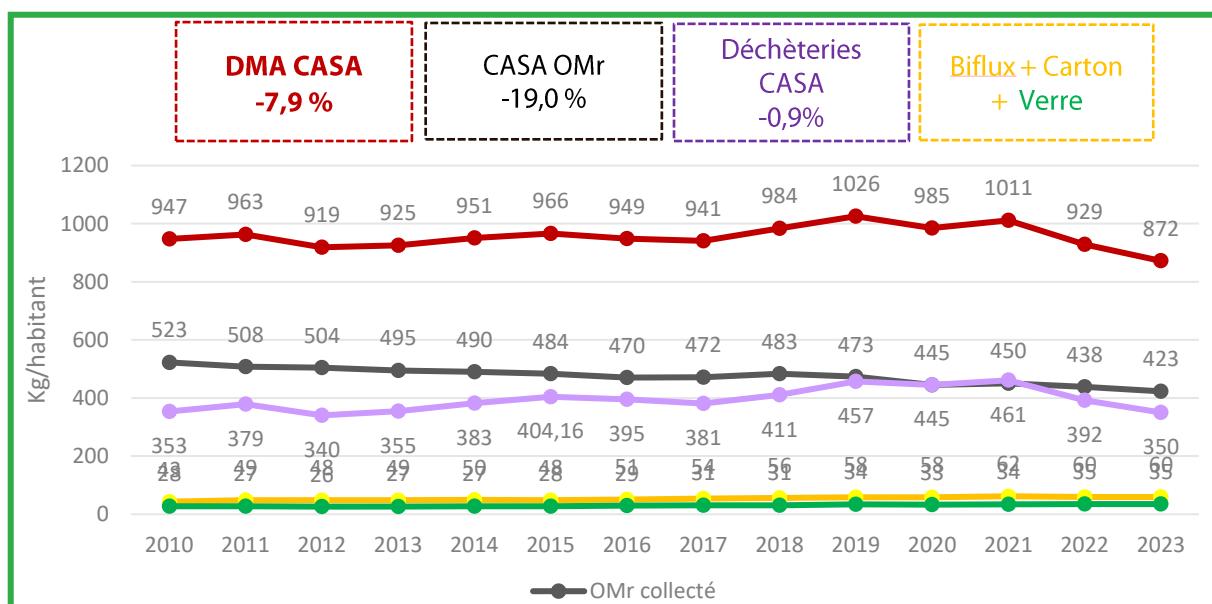
La Direction Envinet axe son travail sur la diminution globale des DMA, notamment par la généralisation de la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre dès 2024 du tri à la source des biodéchets des ménages avec notamment la promotion du compostage

individuel et collectif, la prise en charge directe par les metteurs sur le marché d'une partie des déchets (mobilier, articles de jardin, de sport, déchets d'équipement électrique et électromécanique...) et l'ouverture de déchèteries privées.

Les objectifs fixés sont ambitieux mais sont atteignables si tous les acteurs sont mobilisés.

Evolution du ratio de DMA en kg/hab sur le territoire de la CASA 2010 -2023

157 681 tonnes de DMA en 2023 soit -7 246 tonnes par rapport à 2010



Répartition des flux collectés en 2023

157 681 tonnes de DMA en 2023 soit -10 225 tonnes par rapport à 2022
872 kg/hab. de DMA en 2023 soit -57 kg/hab. par rapport à 2022

En 2023, le **tonnage** global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** a diminué de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

Cette diminution, déjà constatée l'an dernier, est conséquente. Elle est probablement liée à la crise économique et à l'inflation qui ont généré une baisse de la consommation des ménages. Elle aussi est le fruit de la politique menée.

De plus les faibles pluies et la canicule ont généré une baisse importante des quantités de végétaux (-20,40% en déchetterie) et qui représentent 9,4 % des DMA.



Le ratio de production par habitant est calculé sur la population municipale 2020, conformément à la matrice des coûts validée par l'ADEME, donc sur les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Cela explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 2023

157 681 t

872 kg/hab.

Déchets occasionnels (apports en déchetteries et sites extérieurs)					Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)						
56 369 t 312 kg/hab.					101 312 t 561 kg/hab.						
CS recyclable 11 943 t 66 kg/hab.					Déchets collectés sélectivement 24 906 t 138 kg/hab.						
Encombrants CSR	Gravats propres	Gravats sales (+ balayage)	DEA	Bois	Ferrailles	DEEE	Déchets verts hors PàP	Ordures ménagères résiduelles	Biflux	Cartons	Verre
		7 969 t 44 kg/hab.	2 493 t 14 kg/hab.	6 136 t 34 kg/hab.	1 966 t 11 kg/hab.	880 t 5 kg/hab.	14 850 t 82 kg/hab.	76 406 t 423 kg/hab.	8 965 t 50 kg/hab.	1 724 t 10 kg/hab.	6 279 t 35 kg/hab.
10 703 t 59 kg/hab.	10 224 t 57 kg/hab.	679 t 4 kg/hab.	DDM 465 t 3 kg/hab.		Artides de sport et loisir 1,5 t 0,009 kg/hab.	Petits flux 0,7 t 0,004 kg/hab.				Textile, linge, chaussures 689 t 4 kg/hab.	Déchets verts PàP 7 249 t 117 kg/hab. pour les foyers concernés des 13 communes 40 kg/hab. ramené aux habitants de la CASA

Evolution du gisement des déchets ménagers et assimilés 2022-2023

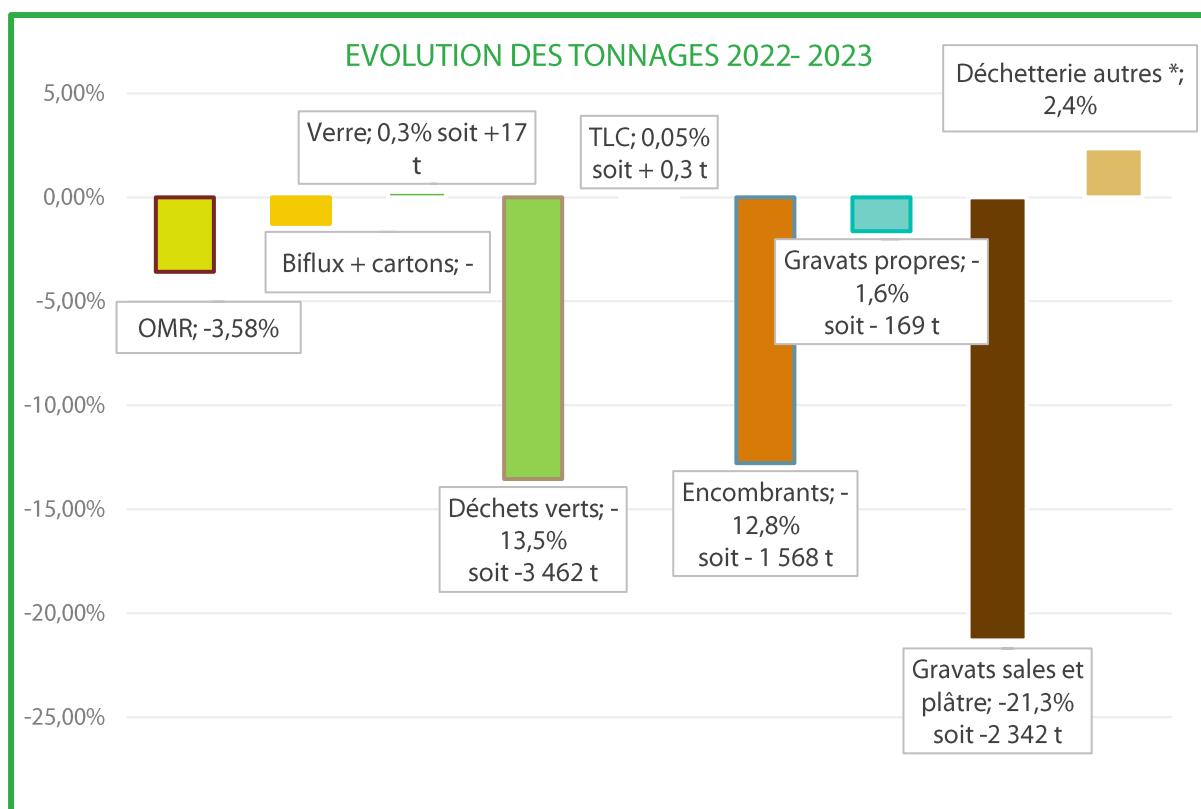
- Concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), nous constatons une diminution de 3,58 % soit - 2 837 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de -1,3% pour les emballages (biflux et carton) soit une réduction de 138 t. La crise économique est probablement un facteur important qui induit une réduction de la consommation.
- Les collectes sélectives du verre augmentent très faiblement 0,3 % soit 17 tonnes en plus. Cela constitue néanmoins une tendance positive pour un geste de tri des déchets recyclables.
- Diminution des tonnages de végétaux de 13,5 % soit - 3 462 t malgré l'extension de l'expérimentation des collectes en porte à porte sur 4 communes du littoral. Un climat plus sec et des problématiques de restriction d'eau ont probablement contribué à cette diminution des tonnages. De plus des solutions privées, plus intéressantes que les déchetteries communautaires pour les professionnels sur le territoire de la CASA, favorisent cette baisse.
- Le tonnage des encombrants et dépôts sauvages collectés et non triables apportés

en déchetteries (CSR) diminuent de 12,8 % soit -1 568 tonnes de moins.

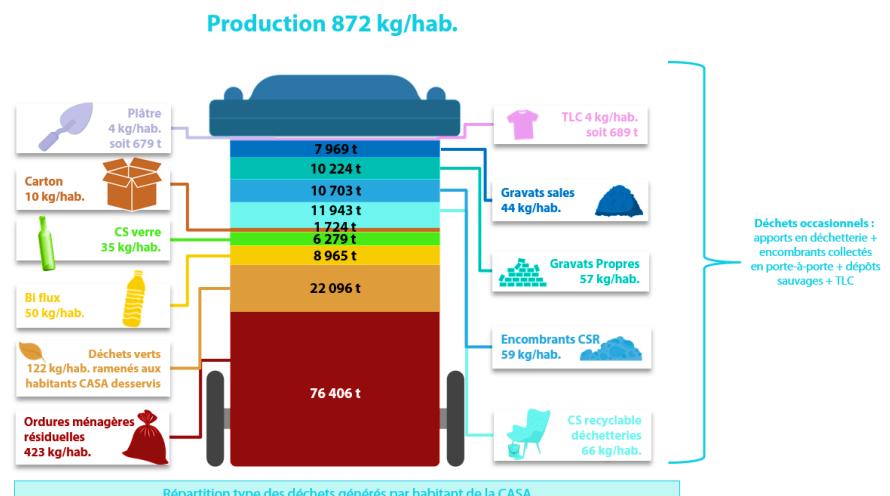
- Diminution des gravats propres de 1,6 % soit -169 tonnes, et également de façon plus forte encore des gravats sales et plâtre de 21,3% soit -2 342 tonnes. Cette baisse est certainement liée à la grille tarifaire mise en place par UNIVALOM qui incite les usagers à trier leurs gravats. Il est à noter la mise en place par UNIVALOM d'une nouvelle filière

de tri du plâtre à la déchetterie d'Antibes à titre expérimental.

- Le tonnage collecté en déchetterie « autres » augmente globalement de 2,4% avec 275 tonnes en plus. Cela est lié à l'augmentation du tri des DEA principalement issue des collectes en porte à porte d'encombrants.
- Concernant les textiles linge et chaussures (TLC) la collecte augmente de 0,05 % avec 300 kg en plus ce qui n'est pas significatif.



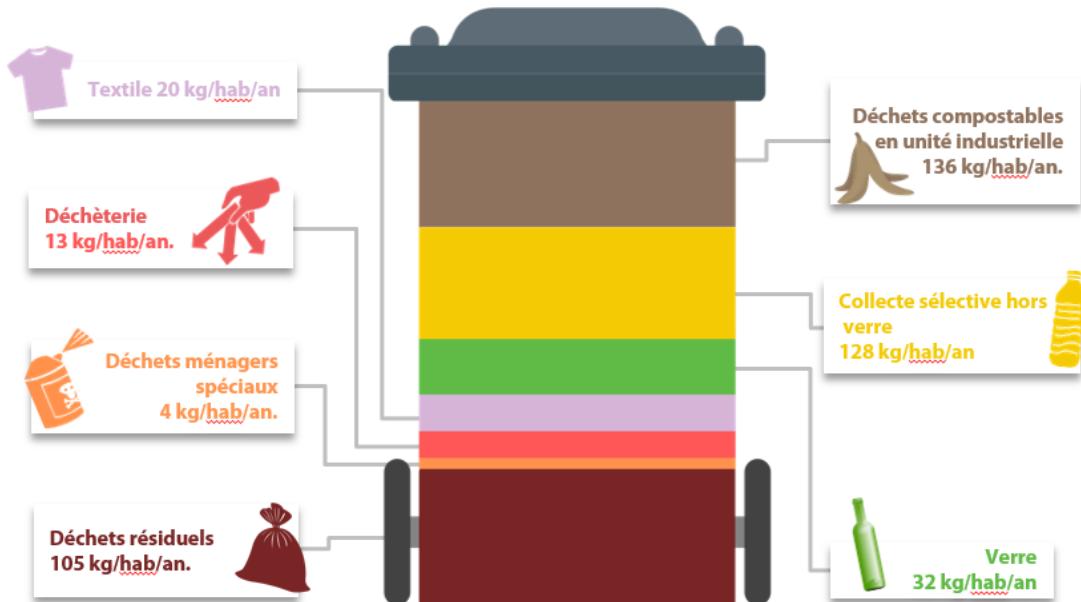
Répartition des flux collectés en 2023



Détail de la composition de la poubelle issue des caractérisations 2022

76% de déchets recyclables dans les ordures ménagères.

438 kg/hab/an d'OMR en 2022



Composition des ordures ménagères résiduelles, issue des caractérisations menées en octobre 2021 et juillet 2022

Les quantités des OMR étaient de 438 kg/hab/an.

Ces quantités pourraient passer à 105 kg/hab/an si le tri des déchets recyclables et compostables était pleinement réalisé.

Comparatif des gisements

Matières	CASA (données 2023)	UNIVALOM (données 2022)	Alpes Maritimes* (données 2021)	Valeur régionale* (données 2021)	Valeur nationale* (données 2020)
Ordures ménagères résiduelles	423	431	374	363	249
CS recyclables bi flux	60	53	47	40	50
(bi flux + cartons)					
Verre	35	31	26	26	32
Déchetteries et autres	354	391	254	300	189
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	872	906	701	729	520

* Dernières données disponibles Source ORDEEC



Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale n-3. La population municipale prend en compte uniquement les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Ceci explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

Traitement, valorisation des déchets

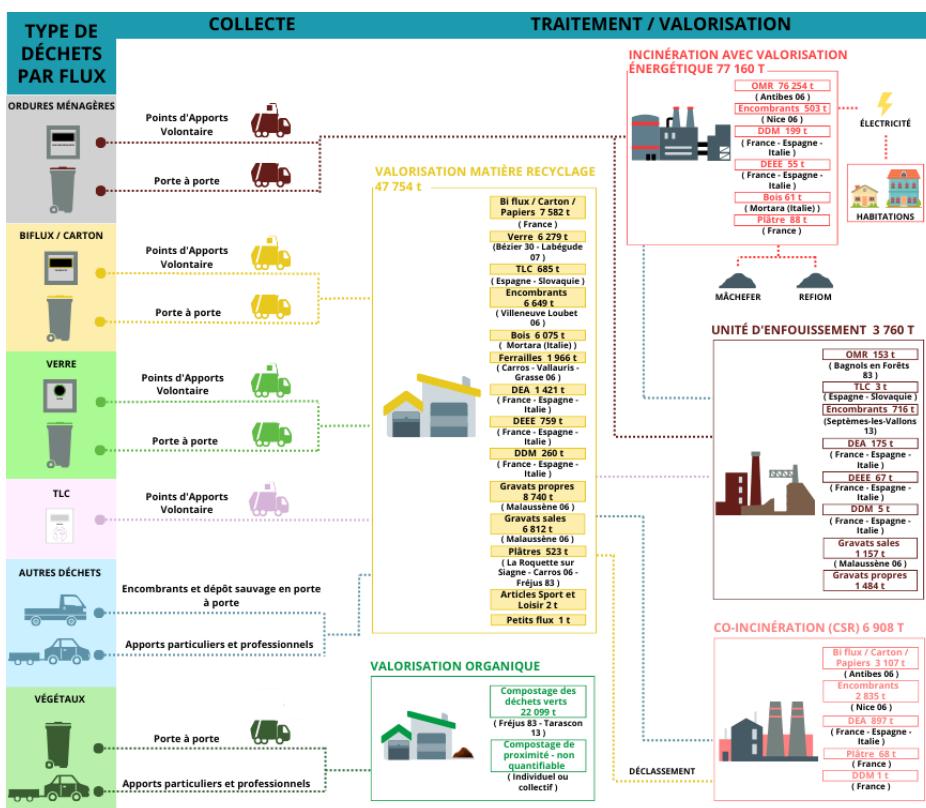
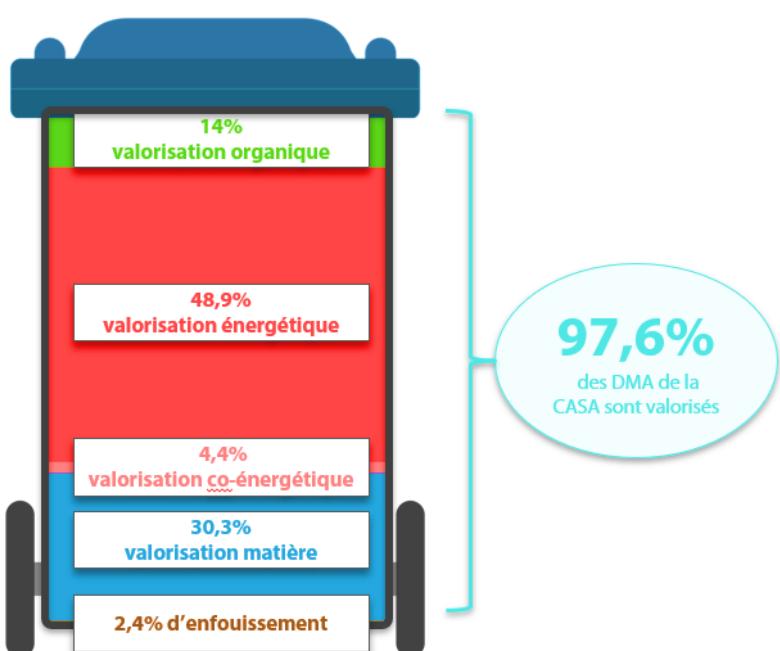
La réglementation fixe les objectifs de la **valorisation matière à 60%** en 2030 et 65% en 2035.

Actuellement elle représente **44,3 %** de la valorisation (valorisation organique + matière).

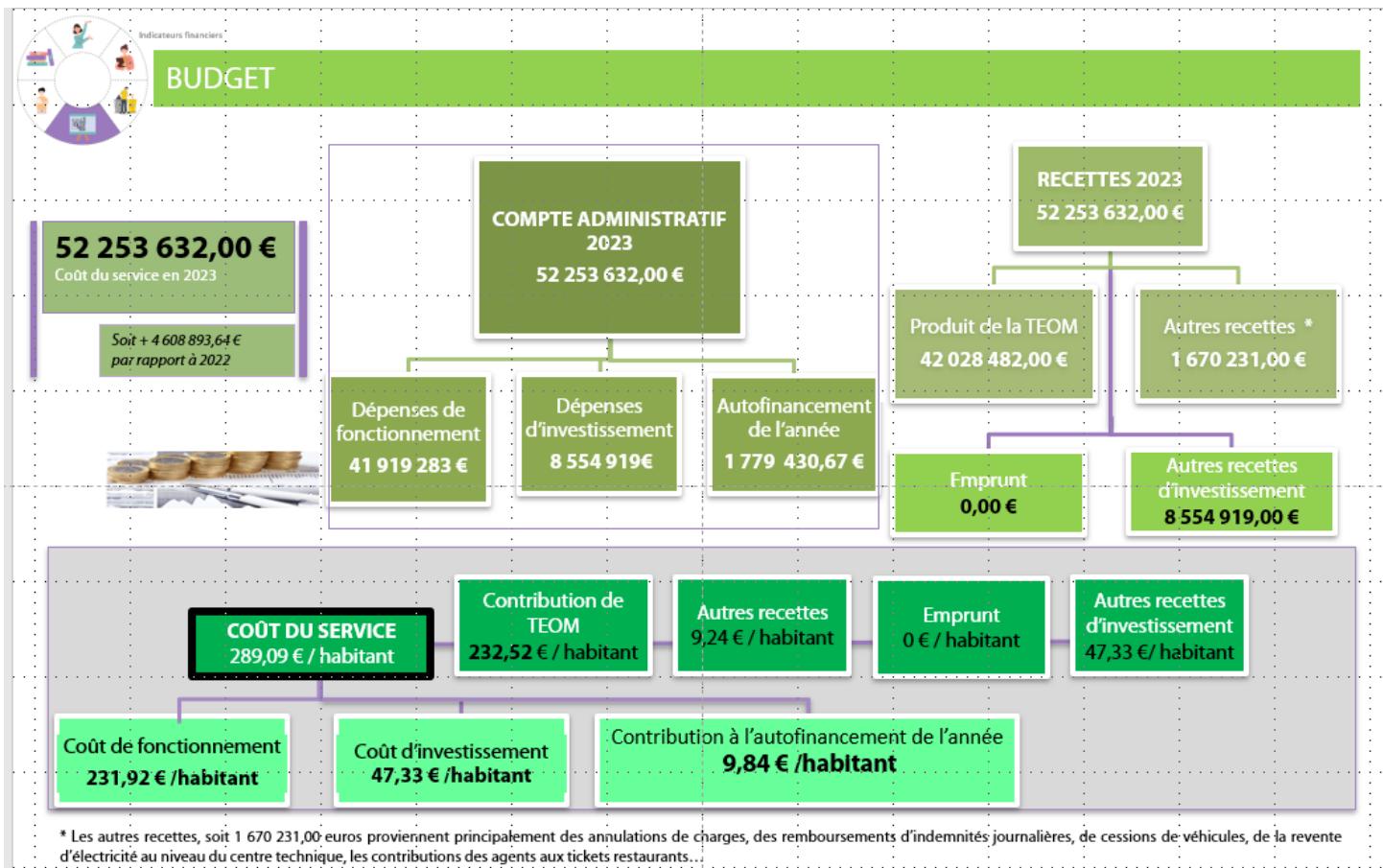
La généralisation du tri à la source des biodéchets, l'accentuation des actions de recyclage pour le verre, le carton, et les emballages devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour ce qui concerne le stockage, la loi fixe des objectifs à 10% maximum.

Cet objectif est largement atteint puisqu'il est de 2,4 % en 2023.



Budget



La TEOM de la CASA

8,65% taux de TEOM 2023 soit **-0,15% d'évolution du taux par rapport à 2022**
42 028 482 de produit de TEOM en 2023.

Le financement du service est assuré en grande partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette TEOM est calculée à partir de 2 variables : une assiette, également appelée base, multipliée par un taux.

L'assiette, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines).

La TEOM due est sur l'avis d'imposition de taxe foncière.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets.

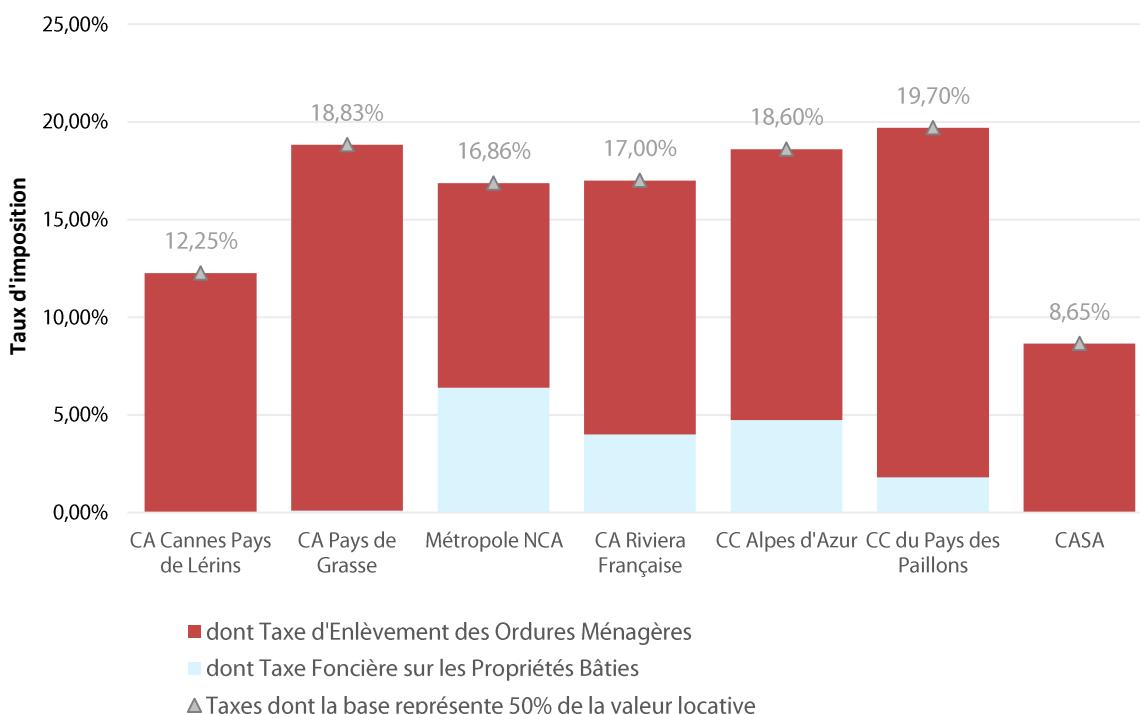
Le taux de taxe de la CASA a baissé en 2023 pour passer de 8,8% à 8,65 % soit - 0,15% par rapport à 2022. Il est à noter que la métropole NCA a augmenté son taux de 2% en 2023 et que les autres communautés d'Agglomération environnantes ne l'ont pas changé. La TEOM CASA reste une des plus basses. Une nouvelle baisse du taux de la TEOM, à 8,55 %, est prévue pour 2024.

Le gouvernement a mis en place un moteur de recherche pour connaître le taux de TEOM appliqué dans chaque commune de France
<https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/moteur-de-recherche-pour-la-teom/>.

Evolutions du taux de la TEOM



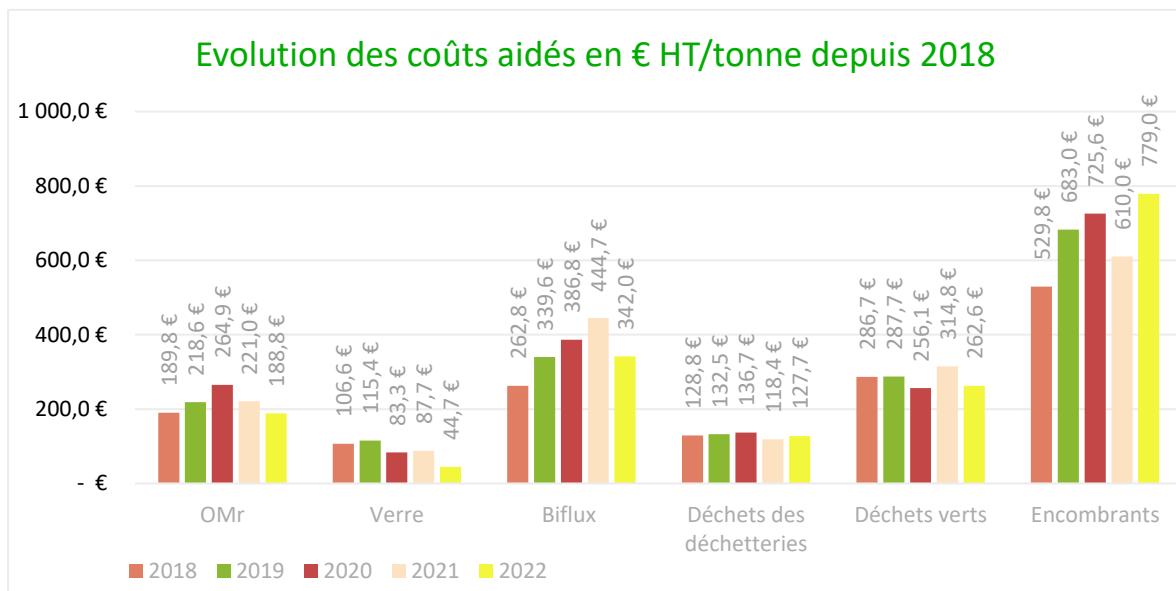
COMPARATIF DES TAUX DE TAXES 2023



Evolution des coûts aidés par flux depuis 2018 sur la CASA

Coûts aidés par tonne les plus importants

I. Encombrants	IV. OMR
II. Bi-flux	V. Déchets des déchetteries
III. Déchets verts	VI. Verre



■ Diminution des coûts aidés par tonne :

- **Bi-flux** : la baisse des tonnages induit la baisse des coûts de tri. Cependant, malgré la hausse des ventes des matériaux (produits), ce flux reste le **2ème coût aidé/tonne le plus cher pour un tonnage qui représente 6% du gisement**.
- **Déchets verts** : le **coût à la tonne reste supérieur au coût des OMr**.
- **OMr** : diminution des tonnages incinérés et forte augmentation des ventes d'énergie (produites lors de l'incinération).
- **Verre** : augmentation des tonnages et des prix de reprise ce qui rend le coût aidé à la tonne le moins cher.

■ Augmentation des coûts aidés par tonne :

- **Encombrants** (hausse des coûts de traitement et de la TGAP et baisse des tonnages) → **c'est le coût aidé/tonne le plus élevé**.



Les perspectives pour 2023

OBJECTIFS GENERAUX

- Baisser le taux de TEOM de 0,10% au 1er janvier 2024 pour le porter à **8,55%**.
- Adopter un nouveau règlement de collecte.
- Adopter un PLPDMA pour la période 2024/ 2028.
- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers et maîtriser les coûts.
- Améliorer la qualité du tri.
- Réaliser une étude sur la mise en place de la redevance spéciale.

COLLECTE EN PORTE À PORTE

- Optimiser les circuits de collecte et améliorer la qualité du tri.
- Etendre la collecte des végétaux sur les communes d'Antibes, Valbonne, Vallauris et Biot.
- Poursuivre la mise en place de la collecte des emballages/journaux magazines sur le parc de Sophia.
- Pérenniser la collecte des cartons par une entreprise d'insertion dans le vieil Antibes.

COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

- Poursuivre l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées dans le cadre de projets d'aménagements.
- Déployer des colonnes aériennes (tous flux) sur l'arrière-pays afin d'éviter les doubles collectes (PAP et PAV).
- Améliorer le tri des emballages, du verre, des cartons et des textiles en améliorant le maillage des colonnes.
- Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets des ménages à partir du 1er janvier 2024 en partenariat avec UNIVALOM (compostage individuel et collectif sur tout le territoire).
- Etendre la collecte des PAV par la régie.



GEMAPI –

Activités de la direction

La Direction GEMAPI – Eaux Pluviales met en œuvre la stratégie de gestion des risques d'inondation de la CASA, dans ses dimensions préventives et opérationnelles. Ces 2 compétences sont règlementairement distinctes, mais indissociables, avec en première ligne les ruissellements et les crues éclairés des vallons, et les débordements des cours d'eau.

Les missions générales de cette direction sont synthétisées ci-après :

PRINCIPALES MISSIONS	GEMAPI et hors GEMAPI (*)	Eaux Pluviales / Ruissellements
Stratégie de gestion	Schémas directeurs d'aménagement PAPI, stratégie gestion du littoral	Schémas directeurs hydrauliques Zonage pluvial
Etudes et travaux	Protection contre inondations Actions foncières Continuité écologique	Travaux sur ouvrages pluviaux publics Protection contre les ruissellements
Gestion Entretien Exploitation	Entretien, restauration des cours d'eau (DIG), ouvrages hydrauliques (digues, ...) Ouvrages littoraux de protection	Réseaux, exutoires en mer Bassins de rétention Requêtes usagers et contentieux SIG, DT/DICT, ...
Environnement	Protection des écosystèmes Qualité des milieux aquatiques	Techniques alternatives Contrôles des pollutions des milieux
Aménagement du territoire – Urbanisme - Foncier	Assistance révision et application des PPRI Acquisitions foncières berges et zones inondables Avis sur projets publics et privés, participation SCOT, PLU, SRADDET, ...	Règlement de gestion des eaux pluviales - Avis sur dossiers d'urbanisme (PC, ...), conformités travaux, branchements, ...
Réduction de la vulnérabilité	Diagnostics, plans de préventions, amélioration résilience	
Missions de police	Pas de pouvoir de police, assistance à la Police du Maire	
Surveillance météorologique	Accompagnement des communes : vigilance et alerte, suivi évènement,	
Assistance gestion de crise	Assistance PCS, préparation évènements, coordination intercommunale,	
Culture du risque	Education, information préventive, conduite à tenir, repères crues, ...	

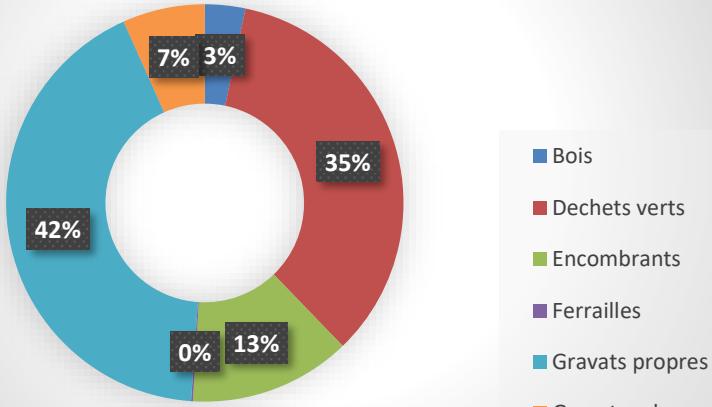
(*) La CASA a délégué différentes actions relevant de la GEMAPI au SMIA GE Maralpin

Les temps forts de l'année 2022

Interventions de terrain : entretien des vallons et réseaux pluviaux

L'entretien courant a permis d'évacuer environ 312 tonnes de matériaux présents dans les vallons et réseaux.

Répartition selon le type de matériaux



Parmi les opérations significatives

- Enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général d'entretien et de restauration des vallons, obtention de l'arrêté préfectoral de DIG pour 10 années.
- Entretien et contrôle de 51 vallons et cours d'eau environ 85km.



- Curage de réseaux, environ 24km (Avenue Pierre Semard VLL, Vieux chemin de Biot VLL, Bd Eric Tabarly VLB, Route de Grasse ANT, Bd Président Wilson ANT, Chemin de la Fanton d'Andon et de la Fontanette BIOT, Parking Saint Jean BIOT, ...).
- Interventions urgentes d'enlèvement d'embâcles : Pont de la Bergerie RQF (12T de bois et Gravats), épi du Madé /Maïre VLL (15 interventions sur l'année), sortie Vallon Barraya VLL (12.7T de terre et gravats), Vallon de l'Escours Col (1.5T de terre), ...



Travaux

- Réaménagement et renaturation de la Brague au droit du hameau de la Brague - Biot – 4M€ HT. Opération de restauration hydromorphologique du méandre la Brague après démolition des bâts, travaux gérés par le SMIAGE, suivis par la CASA et la commune.



- Extension du réseau pluvial et réalisation d'une zone de ralentissement dynamique des ruissellements – Cipières – 100k€ HT.



- Optimisation du fonctionnement pluvial par dévoiement du réseau et remodelage d'une zone d'expansion temporaire des eaux sur prairie communale.



- Bassin rétention Cerutti - Antibes – 3.2M€HT.
Lancement des travaux de construction d'un bassin de rétention enterré de 3000m³ en centre ville d'Antibes en vue de réduire les ruissellements torrentiels sur la route de Grasse.



- Recalibrage des ouvrages hydrauliques des vallons des Maurettes et de la Pierre à Tambour sous la R.D. 6007– Villeneuve Loubet – 2M€.

Lancement d'une opération attendue par la commune depuis 20 ans pour réduire la vulnérabilité du quartier des Maurettes vis-à-vis des inondations, avec dévoiements très complexes de la route et de tous les réseaux de concessionnaires.



- Réalisation d'un collecteur pluvial rue de la Victoire – La Colle sur Loup – 170k€ HT

Requalification de 80ml de réseau pluvial sous la rue de la Victoire, dans le cadre de l'opération de réaménagement de surface portée par la commune.





- Investigations et études préparatoires au lancement de travaux : chemin du Peyniblou (Valbonne), exutoires pluviaux en mer (Villeneuve Loubet), doublement collecteur Val Claret (Antibes), création bassin des Ames du Purgatoire (Antibes).
- Travaux à Tourrettes sur Loup / Route des Queinières.
Extension de réseau pour contourner une résidence privée 80m de longueur - 70K€.



Dispositif CASALABRI

Le dispositif CAS'ALABRI pour la réduction de vulnérabilité des biens en zones inondables est toujours actif, toutefois son activité décroît puisque les biens les plus exposés ont été traités au cours des années précédentes. 37 diagnostics ont été réalisés en 2023

La CASA a constitué 6 dossiers de demande de subvention pour le compte des propriétaires pour un montant de travaux de 101 K€, permettant de percevoir plus de 80 K€ d'aides financières (fonds Barnier).

Présentation du dispositif au CDD de la CASA le 1^{er} juin 2023.

Réunions publiques d'information le 11 janvier à Antibes (quartier du Val Claret) et le 9 octobre 2023 à Vallauris.



CAS'ALABRI

**PROTÉGEZ VOS BIENS
FACE AUX INONDATIONS !**

La CASA propose un diagnostic de vos biens et un accompagnement pour réduire votre vulnérabilité et mieux gérer le risque inondation

GRATUIT
CONFIDENTIEL
PERSONNALISÉ

Profitez d'une aide de l'État de 20 à 80% du montant hors taxes des travaux (pour les biens en zone inondable PPRI)

Pour qui ? Habitations, entreprises, établissements recevant du public sur le territoire de la CASA

Pour quoi ? Évaluer la vulnérabilité de vos biens à l'inondation

Définir les mesures à mettre en place (équipements, travaux, aménagements) pour protéger vos biens en œuvre en bénéficiant de la subvention de l'Etat

Établir un Plan de Mise en Sécurité adapté pour avant, pendant et après les périodes d'inondation

+ d'infos : agglo-sophiaantipolis.fr ou par mail : catalabri@agglo-casa.fr

Acquisitions foncières

- Prairies et pont en amont du Pont Romain dans le cœur de Nature de la Brague à Antibes : 5,3 ha - 1,5M€ pour projet de renaturation et d'agriculture de proximité ;
- Parcelle en bord de Malvan à St Paul : 190m²- 3k€, dans le cadre d'un projet global de restauration environnementale et capacitaire à mener sur le moyen/long terme.



Etudes générales / Etudes stratégiques

- Poursuite de la Stratégie partagée de gestion du littoral de la CASA (volet littoral du SCOT) : analyse du fonctionnement du littoral, identification des enjeux exposées, tenue de deux comités de pilotage
- Schémas directeurs des eaux pluviales et des ruissellements sur le territoire CASA

(Bassin versant de la Brague, Le Rouret, Saint Paul de Vence, la Colle Sur Loup sur BV du Malvan),

- PAPI CASA 2 et PAPI Cagne : Poursuite des études hydrauliques de la Brague, du Madé, de l'Issourdadou, du Laval, ...

Règlementation – Instruction

- Accompagnement des communes dans leurs actions d'urbanisme (PLU, opérations d'aménagement, fonds Barnier, ...): 1400 dossiers d'Autorisation d'Urbanisme instruits ;
- Mise en place du dispositif des Demandes d'Agrement, permettant d'accélérer

l'instruction des dossiers d'Autorisation d'Urbanisme : 167 dossiers instruits ;

- Accompagnement des communes dans la gestion de 23 recours sur des autorisations d'Urbanisme ;
- Participation à la révision des cartes d'aléas sur le Loup.

Assistance à la gestion de crise / suivi météorologique

- Mise en place de capteurs temporaires de suivi du Mardaric à Villeneuve Loubet, déplacement de la caméra de Biot, et installation d'une caméra de lever de doute au quartier de la Luona à la Colle sur Loup.

- Finalisation du programme de la mise en place des barrières de fermeture des voies inondables.



Les chiffres et statistiques

Effectif

Fin 2023, la direction pouvait compter sur 28 agents (+ 8 postes à pourvoir) dont 17 agents dédiés aux interventions de terrain (unité exploitation).

Patrimoine

Le patrimoine géré par la CASA en direct ou via le SMIAGE comporte :

- 4 cours d'eau majeurs : Loup, Brague, Malvan (affluent de la Cagne) et Estéron (affluent du Var).

- 120 km de vallons péri-urbains et urbains.
- Plus de 360 km de réseaux pluviaux.
- 6 ouvrages hydrauliques (bassins de rétention) et 6 systèmes d'endiguement.

Finances

La CASA consacre un budget important à la gestion des risques d'inondation qui constitue l'une de ses priorités. En 2023, les dépenses en section Fonctionnement sont de 3,1 M€ TTC et les dépenses en section Investissement de 6,8 M€ TTC.

- Etudes : 325 K€.
- Participation SMIAGE : 112 K€ en investissement et 385 K€ en fonctionnement.

Les dépenses ont porté notamment sur :

- Travaux : 2 952 K€.
- Acquisitions foncières et autres biens : 2 155 K€.

Dans sa séance du 3 avril 2023, le Conseil Communautaire de la CASA avait fixé le montant du produit prévisionnel de la taxe GEMAPI prévue par le Code Général des Impôts, à 3,47 M€ sur l'année fiscale 2023.

Autres indicateurs administratifs 2023

Les chiffres significatifs pour les activités administratives de la direction :

- Environ 400 mandats ont été traités dans l'année.

- Environ 100 dossiers ont été ouverts pour répondre à des requêtes de communes ou riverains.
- Environ 50 courriers correspondants à des affaires spécifiques ont été envoyés.



Les perspectives pour 2023

- Mise en service des nouveaux ouvrages Pierre à Tambour et Maurettes sous RD6007 à Villeneuve-Loubet, et du bassin Cerutti à Antibes.
- Finalisation du chantier de renaturation de la Brague à Biot.
- Travaux chemin Peyniblou à Valbonne.
- Lancement des travaux de réouverture d'une arche du pont de la RD 6098 à Villeneuve Loubet.
- Lancement des travaux de sécurisation du quartier du Val Claret par doublement du collecteur pluvial à Antibes.
- Démarrage des travaux du bassin de rétention des Ames du Purgatoire à Antibes.
- Lancement des travaux de réouverture du vallon du village de Caussols.
- Etablissements des dossiers de conception : reconstruction de l'épi des Maurettes (Villeneuve-Loubet), exutoire Val Claret sous SNCF (Antibes), recalibrage du vallon de Monfort (La Colle/Loup), Bassins Sarrazine (Antibes), bassins sur l'Issourdadou (Vallauris-SMIAGE), bassin des Martels (Roquefort-les-Pins), shunt méandre Pellegrin sur le Loup (Villeneuve-Loubet), restauration du transit sédimentaire au pont de la bergerie (Roquefort-les-Pins), pièges à embâcles (Biot-SMIAGE), et de divers chantiers sur réseaux pluviaux.
- Poursuite des acquisitions foncières (Brague, Malvan, Laval, ...).
- Optimisation des zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Brague.
- Etude hydrogéologique sur le fonctionnement karstique du moyen pays (Beaume Granet, Villebruc, Canopée, ...).
- Poursuite des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des personnes, habitations, entreprises et ERP exposés aux risques d'inondation, cofinancés par les fonds Barnier et de l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires pour le lancement des travaux.
- Finalisation de la stratégie partagée de gestion du littoral de la CASA avec propositions d'un plan d'actions, parallèlement au SCOT CASA.
- Elaboration du dossier de zonage des eaux pluviales et des ruissellements, pour mise à enquête publique parallèlement au SCOT CASA 2040.
- Poursuite des schémas directeurs des eaux pluviales et des ruissellements sur le territoire CASA : La Colle et Saint-Paul sur le BV Malvan, Antibes.
- Appui aux communes pour la gestion des inondations et animation du réseau des gestionnaires de crise et volet «inondation» du PICs.
- ...



Assainissement

Activités de la direction

En application de la Loi NOTRe, la CASA est, depuis le 1er janvier 2020, compétente en matière d'assainissement des eaux usées.

La Direction Assainissement dispose des moyens humains et matériels lui permettant d'assurer, sur le périmètre d'intervention de la Régie d'Assainissement :

- Les relations de proximité avec les usagers, les communes et syndicats.
- L'exploitation des réseaux, stations de pompage et stations d'épuration.
- La gestion de la supervision et de l'autosurveillance des installations.
- Les études et travaux dédiés à la gestion et au développement du patrimoine.
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- La gestion des nouveaux branchements, notamment dans le cadre de procédures

d'autorisation d'urbanisme et du contrôle de conformité des branchements existants.

Elle dispose par ailleurs d'un service d'urgence mobilisable 24h/24 et 7j/7 lui permettant d'intervenir immédiatement sur tout dysfonctionnement d'ouvrage ou équipement de nature à engendrer un risque sanitaire ou environnemental (débouchages, réparations, dépannages, etc.).

Sur les périmètres confiés à des délégataires de service public, la direction de l'assainissement est par ailleurs mobilisée :

- Pour assurer le contrôle des activités déléguées : suivi des activités et travaux confiés, veille au respect des dispositions contractuelles et réglementaires édictées.

Pour réaliser les travaux et actions exclus du champ d'intervention des délégataires : Travaux de renouvellement patrimonial et d'extension, toute autre action du service public d'assainissement non prévue aux contrats de délégation.

Les temps forts de l'année 2022

L'année 2023 a été avant tout marquée par :

- La mise en œuvre d'un **programme d'études et de travaux** ambitieux visant à répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal.
- La poursuite des opérations mutualisées lancées par l'intermédiaire de **conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage** avec certaines communes en vue de profiter de travaux d'aménagement de voirie pour réaliser concomitamment le renouvellement ou le renforcement de réseaux publics d'assainissement (Villeneuve Loubet, Roquefort les pins, La Colle sur Loup, Biot et Coursegoules).
- L'achèvement des travaux de reconstruction de la **Station d'épuration de Gourdon** et le démarrage de ceux du **poste de relevage des eaux usées Vauban à Antibes**.
- La mobilisation des services de la direction Assainissement pour faciliter la reprise en régie de l'exploitation des services d'assainissement collectif et non collectif de la Commune **d'Opio** au 1^{er} janvier 2023.
- Le démarrage du nouveau contrat de délégation de service public pour le **traitement des eaux usées d'Antibes** attribué à la société VEOLIA Eau pour une



durée de 10 ans, et intégrant un programme de travaux concessifs axé sur l'amélioration des performances de l'**usine historique** et la mise en œuvre d'actions environnementales ambitieuses telles que la création d'une filière de réutilisation des eaux usées traitées (**REUT**) pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des voiries de la Commune, et l'installation de **panneaux photovoltaïques** en toiture.

- Lancement de la consultation pour l'attribution d'un contrat de délégation de service public dédié à l'**exploitation des stations d'épuration du moyen pays** (Châteauneuf Grasse, Tourrettes sur loup et Bar sur loup) et assorti de programmes de travaux d'amélioration des unités de traitement.
- La poursuite des études du **Schéma Directeur Intercommunal** initié en fin d'année 2022, avec la réalisation du **diagnostic initial** et de **campagnes de mesure** sur les communes de Villeneuve Loubet, La Colle sur loup, Saint Paul de Vence et Tourrettes sur loup.
- Des performances environnementales des **stations d'épuration** exploitées en régie conformes aux normes réglementaires.
- **Stations d'épuration**
 - Achèvement des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Gourdon.
 - Préparation des pièces de la consultation pour les travaux de reconstruction de la Station d'épuration de Gréolières-les-neiges.

- Renouvellement des surpresseurs d'air Process sur la Station d'épuration de Bar sur loup, et mise en place d'une sonde turbidité au point de rejet des eaux usées traitées avec alarmes de télégestion en vue de prévenir toute dégradation de la qualité du rejet par temps de pluie.
- Mise en place de dégrilleurs automatiques sur les stations d'épuration de Bouyon et de Conségudes afin d'optimiser leur fonctionnement.
- Mise en service de la filière de réutilisation des eaux usées traitées de la Station d'épuration d'Antibes (500 m³ réutilisés pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des voiries d'Antibes d'Août à Décembre 2023) et démarrage du programme de travaux concessifs. Traitement de l'hydrogène sulfuré, amélioration de la désodorisation de la filière historiques notamment).
- Lancement d'une étude pour l'extension des usages de la REUT de la STEP d'Antibes (ports et stades communaux), poursuite des études de revalorisation des eaux traitées de la Station d'épuration de Châteauneuf pour l'arrosage du Golf situé à proximité immédiate et réponse à un appel à projet lancé par le département des alpes maritimes pour la création de nouvelles filières REUT sur les différentes usines d'épuration de la CASA (Vallauris, Valbonne, Gourdon, Gréolières-les-neiges, Bar sur loup).



Inauguration de la STEP de Gourdon



Mise en place de deux groupes automatiques sur les STEP de Bouyon et Conségudes



Mise en service de l'unité de production de REUT



Mise en place du traitement interne de l'hydrogène Sulfuré

STEP d'Antibes



Démarrage des travaux de réfection de la filière de désodorisation

■ Postes de relevage

- Démarrage des travaux de reconstruction du PR Vauban à Antibes avec le dévoiement de la conduite de refoulement, l'installation des nouvelles pompes et la réalisation de l'enceinte étanche qui abritera le nouveau local technique enterré.
- Finalisation des études de création d'un réseau de refoulement pour raccorder le futur poste de relevage des eaux usées de la ZAC Clausonnes de Valbonne au réseau communal d'Antibes.



*Poste de relevage Vauban - ANTIBES :
Réalisation de l'Enceinte étanche du nouveau local technique et installation des quatre nouvelles lignes de pompage*

■ Travaux de renouvellement des réseaux :

- Allée des Terriers et Boulevard Leclerc à Antibes.
- Chemin de Saint Julien et Route de Valbonne à Biot.
- Rues du Portaou et Du four à Coursegoules.
- Rue de la Victoire à La Colle sur loup.
- Rue Dostoïevski à Valbonne.
- Rue de Vaugrenier et Allée des Bugadières à Villeneuve Loubet.



Boulevard Leclerc
ANTIBES



Allée des Bugadières
VILLENEUVE LOUBET



Rue Dostoïevski
VALBONNE



Route de Valbonne
BIOT



Rue du Four
COURSEGOULES



Rue de la Victoire
LA COLLE SUR LOUP

■ Travaux d'extension :

- Route de Châteauneuf à Opio.
- RD2085 – Tranche 1 Le Colombier à Roquefort-Les-Pins.
- Voies De Gaulle / Montferran à Villeneuve Loubet.



Route de Châteauneuf
OPIO

Voies De Gaulle / Montferran
VILLENEUVE LOUBET

RD2085 Le Colombier
ROQUEFORT LES PINS



Les chiffres et statistiques

Effectif

Fin 2023, la direction pouvait compter sur 50 agents dont 30 agents dédiés aux interventions de terrain (Services d'exploitation).

Patrimoine

- 20 km de réseaux d'eaux usées.
- 92 postes de refoulement.
- 21 déversoirs d'orage et 32 points de diagnostic permanent.
- 16 Stations d'épuration.
- 52 000 Abonnés au réseau public d'assainissement collectif (environ 140 000 habitants).
- 11 590 Installations d'assainissement non collectif (environ 40 000 habitants).

Réalisations

Les chiffres significatifs des activités de la régie d'assainissement en 2023 :

■ **Exploitation :**

- 29 000 mètres linéaires d'entretien préventif et curatif.
- 4 200 mètres linéaires d'inspection télévisée.
- 65 tampons de regards de visite remplacés et 15 remis à la côte.
- 513 interventions de maintenance sur les stations de pompage.
- 8 pompes de relevage, 5 accessoires hydrauliques et 4 équipements électriques renouvelés.
- 756 interventions d'urgence menées.
- 404 avis sur la conception de nouveaux raccordement émis.
- 118 nouveaux raccordements instruits et 154 conformités délivrées.

- 116 contrôles de raccordement réalisés notamment dans le cadre de ventes immobilières sur les 411 demandes d'attestation de desserte traitées.

■ **Travaux :**

- 840 mètres linéaires de réseaux créés dans le cadre de chantiers d'extension.
- 1 979 mètres linéaires de réseaux remplacés.
- 1 090 mètres linéaires de réseaux réhabilités.
- 30 branchements créés.
- 99 mètres linéaires de branchements réparés ou renouvelés.
- 200 études menées.

■ **Assainissement non collectif :**

- 227 diagnostics de bon fonctionnement.
- 138 contrôles de conception.
- 98 suivis de réalisation.

Finances

Le financement des actions de la direction de l'assainissement est assuré par deux budgets annexes de l'assainissement :

- Le premier pour les activités de la régie notamment financées par la **Redevance Assainissement**.



- Le second pour le financement d'opérations patrimoniales sur les périmètres d'intervention de délégataires de service public et notamment financées par la **Surtaxe Assainissement**.

Il est à noter que ces deux budgets seront fusionnés en 2024 dans le respect des dispositions réglementaires édictées.

Les principales données des exercices budgétaires 2023 sont les suivantes :

- **Budget de la Régie Assainissement :**

- Dépenses d'exploitation fonctionnement : 14 885 666 €.
- Dépenses d'investissement : 8 938 128 € ; dont 5 604 277 € de travaux.

- **Budget Annexe dédié aux périmètres DSP :**

- Dépenses d'exploitation fonctionnement : 3 153 546 €.
- Dépenses d'investissement : 4 323 688 € ; dont 2 255 332 € de travaux.



Les perspectives pour 2023

Assainissement collectif :

- Adoption d'un règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal en vue d'harmoniser les prescriptions à respecter pour tous les usagers.
- Poursuivre les études du Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal traitant des différentes composantes des systèmes d'assainissement collectif (réseaux, postes de relevage, station d'épuration, gestion des boues et développement de la REUSE).
- Lancement de campagnes de mesure de diagnostic initial sur les systèmes d'assainissement de Vallauris et de Valbonne Bouillides (Valbonne, Roquefort-les-pins, Le Rouret, Opio, Biot).
- Elaboration du programme d'assainissement des bassins de collecte raccordés à la STEP de Cagnes-sur-Mer (Villeneuve-Loubet, La Colle sur Loup, Saint Paul de Vence) visant en priorité la suppression des dysfonctionnements de temps de pluie.
- Développer les dispositifs et procédures d'autosurveillance de la régie en vue de lutter efficacement contre les pollutions, les infiltrations d'eaux claires parasites et d'accentuer le contrôle des rejets non domestiques avec l'assistance des communes détentrices du pouvoir de police sanitaire.
- Mener à bien le programme d'investissement 2024 :

○ Travaux de renouvellement et de réhabilitation de réseaux :

- ✓ Chemin des Pierres à Bar sur loup.
- ✓ Rue Foch et Boulevard Teisseire à la Colle sur loup.
- ✓ Rue de la Baragne à Conségudes.
- ✓ Avenue Chaminadas, Rue des mesures, RD6007 – Vallon Pierre à Tambour à Villeneuve Loubet.
- ✓ Chemin des Paillères à Coursegoules

- ✓ Rue de la Vieille boucherie à Biot.

○ Extension du réseau public

- ✓ Route de l'ancien chemin de Fer à Gourdon.
- ✓ Route de Grasse et Route des Gorges à Tourrettes sur loup.
- ✓ Boulevard Gardiole Bacon (Secteur Calvaire – Cap d'Antibes) à Antibes.
- ✓ RD2085 - Le Colombier à Roquefort-les-pins (fin des travaux de la phase 1).
- ✓ Chemin des picholines à Châteauneuf-Grasse.
- ✓ Chemin des pierres des moulins au Rouret.
- ✓ Poursuite des travaux d'assainissement pour le raccordement de la ZAC des Clauzonnes de Valbonne au système d'assainissement d'Antibes.

○ Travaux dédiés aux postes de relevage et stations d'épuration :

- ✓ Poursuite de la reconstruction du poste de relevage des eaux usées du Port Vauban à Antibes.
- ✓ Renouvellement partiel du traitement biologique de la Station de Gréolières Village.
- ✓ Reconstruction de la Station d'épuration de Gréolières-les-neiges.

○ Validation après enquête publique du schéma directeur d'assainissement de Biot.

○ Modernisation des systèmes de supervision de la direction.

- Poursuivre le suivi des activités des délégataires de service public implantés sur le territoire intercommunal et participer au renouvellement des procédures de délégation :



- **Démarrage du nouveau contrat de délégation pour le traitement des eaux usées des communes de Châteauneuf-Grasse, Le Bar sur loup et de Tourrettes sur loup, et organisation du suivi du programme de travaux concessifs établi.**

Assainissement non collectif :

- Harmoniser les relations aux usagers en proposant un règlement de service intercommunal.
- Constituer une base de données informatisée complète et consolidée avec SIG.

- Organisation de la reprise en régie du service public d'assainissement de Saint Paul de Vence.
- **Organisation de réunions de suivi et veille au respect des engagements contractuels fixés.**

- Etablir un programme pluriannuel de diagnostic périodique visant la mise en conformité progressive des installations existantes.

Eau Potable

Activités de la direction

La direction eau potable de la CASA dispose de 10 agents pour assurer les missions de service public de production et de distribution de l'eau potable sur les 5 communes en régie du Haut Pays et contrôler les indicateurs et le suivi des 10 contrats de délégation de service public de la CASA.

Pour les communes en régie, les agents de terrains effectuent les tâches d'autocontrôle de la qualité de production des 19 sources et captages, des réservoirs et réseaux de distribution et des compteurs abonnés.

Elle organise également la facturation et le suivi clientèle de la Régie eau avec les relèves compteurs.

Pour les communes en DSP, la direction de l'eau potable assure le contrôle des activités et le respect des indicateurs des contrats de délégations de service public :

- Suivi des délégations de service publics sur des plateformes dédiées et suite à des demandes d'abonnés : 293 fiches créées.
- Suivi du service d'astreinte décision et exploitation de la direction 24/24h et 365 j/an.

Mais aussi : réunions mensuelles ou bimensuelles avec les délégataires pour le suivi des 10 contrats de DSP de la CASA.

Les temps forts de l'année 2022

■ Mise en place de la nouvelle délégation de service public Antibes, Biot, Roquefort

- Etat des lieux de tous les sites et audit des installations.



- Mise en place des tableaux de bord permettant de suivre les indicateurs du contrat de DSP.
- 21 700 compteurs communicants déployés.
- 6 300 ml de canalisations renouvelées.
- 3 000 ml de canalisation réhabilitées sur la RD 6007 en 300mm.



- Intégration de la commune de BIOT dans le nouveau contrat à partir de juin 2023.
- Sécurisation du Réservoir Pibou à Roquefort les pins, par le remplacement des canalisations et vannes pour un montant de 60 000 euros HT.
- Travaux de sécurisation 300mm alimentant la colle sur loup sur la RD6007 pour un montant de 46 000 euros HT.



- **Réservoir Font Mouis à Gréolières**, travaux de renouvellement des équipements et sécurisation alimentation de la distribution du village pour 60 000 euros HT.



- Interconnexion provisoire entre les réservoirs du Cerga et le réservoir Castel pour la sécurisation de l'eau potable sur Caussols, mise en place de 800 ml de canalisation 32mm sous fourreaux, pour un montant de 25 000 euros HT.

■ Schéma directeur AEP

- Audit des réseaux et des installations en cours sur les 5 communes de la Régie.
- Modélisation et audit hydraulique en cours.

**■ Acquisition d'une citerne eau potable de 10.**



Les chiffres et statistiques

Le patrimoine géré en 2023 sur les 5 communes comprend :

- 19 sources et captages à contrôler toutes les semaines pour quantifier leur capacité.
- 19 réservoirs de divers volumes permettant de stocker et traiter l'eau à distribuer.
- 6 stations de pompage à contrôler et à gérer permettant le remplissage de certains réservoirs.
- 47 km de réseaux de distribution.
- 1 135 compteurs abonnés à relever plusieurs fois par an pour l'établissement des factures.
- Campagnes de débroussaillage des ouvrages et des accès aux sources et captages.
- Campagnes de nettoyage et de désinfection des réservoirs eau potable.
- Le service administratif traitant les demandes des abonnés et la facturation ainsi qu'un tableau de bord des interventions réalisées dans le courant de l'année :
- 290 interventions d'exploitation (travaux de raccordement, réparation etc.) dont :
 - ✓ 59 opérations de recherche de fuite et leur réparation.
 - ✓ 14 changements de compteur.
 - ✓ 29 créations de branchement.
- 289 interventions clientèles (modification ou clôture d'abonnement, renseignements sur factures dont :
 - ✓ 65 changements de nomination.
 - ✓ 7 clôtures d'abonnement.
 - ✓ 7 dégrèvements.
- 1 733 factures de consommation éditées.
- 2 910 appels téléphoniques traités.
- ✓ 462 factures traitées sur les budgets eau potable.
- Suivi des délégations de service public sur des plateformes dédiées et suite à des demandes d'abonnés : 335 fiches créées.
- Suivi du service d'astreinte décision et exploitation de la direction 24/24h et 365 j/an

Le patrimoine géré en 2023 sur les 10 communes en DSP comprend :

- 144 125 habitants desservis.
- 50 586 abonnés.
- 1 213 km de réseaux eau potable.
- 58 réservoirs avec une capacité totale de 63 740 m3.
- 32 captages et puits divers.
- 30 stations de pompage ou de reprise.
- Diverses usines de production et de traitement de l'eau potable



Les perspectives pour 2023

- Lancement des travaux subventionnés par le Green Deal :
 - Secours Valbonne par Antibes sur 500 ml.
 - Mise en œuvre de pré localisation acoustique sur Villeneuve Loubet.
 - Complément de la sectorisation sur la Colle sur Loup.
- Finalisation phase 1 audit des infrastructures dans le cadre du schéma directeur AEP et démarrage du PGSE.
- Continuité des programmes de renouvellement des réseaux pour amélioration des rendements, sur la Régie et sur les communes en DSP.
- Acquisition de la source du Lauron, actuellement propriété de Véolia, afin de maîtriser la production de l'eau sur le périmètre du loup.
- Lancement des programmes de travaux ambitieux des nouveaux contrats de DSP en cours et à venir.
- Remplacement des compteurs Régie en cours par des compteurs communiquant, Gourdon en prévision pour 2024.



III. VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Cohésion Sociale

Activités de la direction

La Direction de la Cohésion Sociale met en œuvre des compétences communautaires en termes de **Politique de la Ville, de Prévention de la Délinquance, d'Accès au Droit et d'Insertion par l'Activité Economique à travers le pilotage de 6 services.**

Le pôle d'Accès au Droit et de soutien aux familles se compose de 3 services :

- **Service Parenthèse** : situé à Antibes Juan-les-Pins, il intervient sur la prévention et le traitement de la problématique des violences conjugales par les prises en charge individuelle et collective des victimes et des auteurs.
- **Service Trait d'Union** : situé à Antibes Juan-les-Pins l'Espace Rencontre Parents-Enfants, agréé par la Préfecture, conventionné avec le Tribunal Judiciaire de Grasse et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, pour l'exercice d'un droit de visite.
- **Service des Antennes de Justice** : 3 unités présentes à Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan et Valbonne Sophia Antipolis/Biot. Mission d'accueil, d'écoute, d'information sur les droits et obligations et informations juridiques gratuites.

Les 3 autres services :

- **Service Prévention jeunesse 16/25 ans intervenant principalement sur 6**

communes : Vallauris Golfe-Juan, Antibes Juan-les-Pins, Valbonne, Biot, Villeneuve-Loubet et La Colle-sur-Loup. Outre le travail de rue et individuel avec les jeunes de ces territoires et des actions de médiations plus ponctuelles, ce service participe par exemple à de l'animation, avec la Mission Locale Antipolis, à des opérations courts chantiers ou au dispositif Agricagnotte.

- **Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE)** : intervient dans le suivi et l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi, dont les allocataires du RSA et les demandeurs d'emploi longue durée. Ce service joue par ailleurs, pour le territoire de la CASA, le rôle de facilitateur des clauses d'insertion auprès des donneurs d'ordre et entreprises prestataires de marchés.
- **Service Politique de la Ville** : coordonne les actions mises en place dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023 pour la mise en œuvre de la Politique de la Ville. Basé sur le territoire de Vallauris Golfe-Juan où demeure le seul quartier prioritaire au sens de la loi du 21 février 2014, il y administre également des actions en faveur de la cohésion sociale sur la commune (Programme de Réussite Educative, instances de veille en matière de prévention de la délinquance).



Les temps forts de l'année 2023

Le 15 décembre 2023 : Visite d'Aurore BERGE, Ministre des solidarités et des familles ; visite des locaux du Service Trait-d'Union et échanges privilégiés avec l'équipe dans le cadre de son tour de France de la Parentalité.

- Une table ronde a réuni, Madame Aurore BERGE, Monsieur Jean LEONETTI, Monsieur Eric PAUGET, Madame Isabelle SANCERNI, Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales 06, et tous les membres de l'équipe du service Trait d'Union.
- Une présentation des missions du Service et de ses particularités a permis d'introduire des échanges sous la forme de questions/réponses de la Ministre envers les professionnels de terrain. Les notions d'autorité, de place du père et de responsabilité parentale ont été au cœur des échanges.
- Un second temps a également été pris ensuite plus largement avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs locaux qui œuvrent dans le champ du soutien à la parentalité.

Mise en place des permanences de consultations psychiatriques au sein du Service Parenthèse pour les victimes de violences conjugales

Une convention partenariale hôpital/CASA a permis de contractualiser la vacation d'un médecin psychiatre pour des consultations dédiées aux victimes de violences conjugales au sein du Service Parenthèse. Au rythme de deux demi-journées par mois, ces permanences permettent de :

- Prendre en charge les situations de crise en psycho trauma (diagnostic et délivrance de traitement) ;
- Accompagner les victimes de violences à l'accès aux soins de proximité et/ou hospitaliers ;

- Faciliter l'évaluation des traumas à l'appui des accompagnements judiciaires et sociaux.

Formation sur les violences conjugales dispensée aux professionnels du territoire de Vallauris Golfe-Juan

- 6 demi-journées de sensibilisation au repérage et à la prise en charge de la problématique des violences conjugales ont été animées par le Service Parenthèse auprès des policiers municipaux, aux agents du service de petite enfance de la commune de Vallauris Golfe-Juan et aux policiers de la police nationale de ce territoire. Une cinquantaine de professionnels ont pu être sensibilisés.

Formation en droit des étrangers à destination des associations en partenariat avec le CDAD 06 et Me DRIDI

- La Direction de la Cohésion Sociale a mis en place le 22 juin 2023 une formation en droit des étrangers à destination des institutionnels et des associations en partenariat avec le CDAD 06 et Me DRIDI qui a rassemblé 30 professionnels.
- Cette formation s'adressait aux institutionnels et associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, de l'insertion professionnelle et du social. Elle a permis aux associations de mieux comprendre le cadre juridique et réglementaire relatif à la situation des étrangers en France, notamment en termes de droits, devoirs et procédures administratives, et de renforcer la compétence des professionnels et de construire les partenariats.

Organisation et accueil de la journée régionale des espaces rencontre le 09 juin 2023 avec pour thématique « les espaces rencontre face aux situations de violences conjugales »



Cette journée a été conçue en deux temps distincts :

- **La matinée** était réservée à des présentations de professionnels/experts dans leur domaine de compétence sur la thématique concernée :
 - Présentation de **Mme Laëtitia PASCAL (Juge aux Affaires Familiales)** et/ou de **Mme Morane CALONNEC (Juriste assistante spécialisée dans la lutte contre les violences intrafamiliales)**
 - Intervention de **Mme Karine RAIMONDO (Responsable du Service Parenthèse)**, échanges avec **Mme Marie Anne BRINCAT DE PALMAS (Psychologue de l'Association parcours de femmes)**

○ Informations transmises par **Mme Sandra ROBLES (Conseillère technique parentalité de la CAF des Alpes maritimes)** sur le référentiel CAF et sur les financements.

■ **L'après-midi**, 3 ateliers ont été constitués sur les thématiques enfants, victimes, auteurs, avec une répartition des professionnels de terrain autour de situations cliniques et d'échanges de pratiques.

Plus de 25 intervenants des espaces rencontre venant des départements limitrophes (83,13,04) ont répondu présent.

Organisation de la 2ème édition des 10 jours pour l'emploi et la formation du 13 au 23 mars 2023

Les objectifs de cette action partenariale menée par la CASA, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, le Département des Alpes-Maritimes, Pôle Emploi et la Mission Locale Antipolis étaient de :

- **Réunir sur une même période** de 10 jours les actions **innovantes** menées par les principaux partenaires en faveur de l'emploi et de la formation sur le territoire CASA.
- Créer des opérations innovantes ou **donner de la visibilité** à des actions déjà existantes.
- Répondre à **l'enjeu actuel** de faire coïncider les demandes d'emploi et de formation et les besoins des entreprises en termes de recrutement, en particulier dans les secteurs dits « en tension de recrutement ».

Plusieurs salons, ateliers et opérations plus ciblées ont été organisés principalement à Antibes mais également à Vallauris et Valbonne.

Cette édition a notamment permis :

- **D'informer les personnes en recherche d'emploi sur des univers professionnels qui recrutent et de faire découvrir des métiers.**
- **De les aider à préparer les outils de leur insertion professionnelle.**



- **De provoquer des rencontres effectives entre des employeurs des centres de formation et demandeurs d'emploi ou personnes en insertion.**

Exemples d'actions menées :

- ✓ Rencontres pour l'alternance et l'apprentissage (Fort Carré - 350 personnes).
- ✓ Salon job d'été (Fort Carré - 550 personnes).
- ✓ Ateliers, matinées et forum (Mission Locale Antipolis – 100 personnes).
- ✓ Le commerce fait son casting (Pôle emploi) 250 personnes.
- ✓ Les structures de l'insertion recrutent (PLIE CASA-MLA-France Travail – CAP Emploi = 124 personnes).





16ème anniversaire carte lol

Une cinquantaine de personnes ont répondu présent le 5 mai 2023 pour célébrer les 16 ans d'existence de la carte lol au sein de La sChOOL, centre d'art urbain et musical, autour d'un buffet et d'un concert privé de rap.

Il s'agissait d'inviter les partenaires, à savoir: les associations, les collectivités territoriales, les entreprises à but lucratif proposant des réductions pour la carte, les points de distributions (offices du tourisme, mairies/mairies annexes) délivrant la

carte et aussi un panel représentatif de jeunes loleurs adhérents.

Cet évènement a permis de les remercier pour leur fidélité et leur investissement dans le dispositif.

Les jeunes détenteurs étaient invités à participer à un atelier graph avec un intervenant, à manipuler les platines d'un DJ et de remonter le temps avec une sélection de photos, plaquettes, coupures de presse relatant les évènements de la carte et ses temps forts.



Prix laïcité du Ministère de l'Intérieur

Une **nouvelle action « Tous dans le même bateau »**, suivie par le service politique de la ville, a été subventionnée conjointement par la CASA et l'ETAT, sur un projet des Apprentis d'Auteuil. Elle

visait à soutenir la réflexion des jeunes du QPV sur les valeurs républicaines. Ils ont réalisé un clip vidéo dansant sur la France. Cette opération a reçu le Prix Laïcité, du Ministère de l'Intérieur en 2023.



Les chiffres et statistiques

Le pôle accès aux droits et soutien aux familles

Le service Parenthèse

Quelques chiffres comparatifs 2022/2023 sur la prise en charge de victimes :

Dossiers	2022	2023
Nouveaux	167	171
Anciens	107	116
Total dossiers	274	287
Entretiens	2022	2023
Entretiens nouveaux dossiers	853	757
Entretiens anciens dossiers	796	754
Total Général des entretiens	1649	1511

Le service Parenthèse reste très reconnu par le réseau professionnel et la problématique des violences conjugales est toujours aussi forte sur le territoire de la CASA.

Il est à noter une augmentation de 24 % du nombre de victimes prises en charge depuis 2021 (232).

Le service Parenthèse participe également à la prise en charge des auteurs de violences conjugales par le biais de 3 conventions qui lient la CASA au Tribunal Judicaire de Grasse, à l'hôpital d'Antibes, à la Préfecture des Alpes-Maritimes et au SPIP.

La convention liant la CASA, le Tribunal Judicaire de Grasse, la Préfecture et l'hôpital d'Antibes a été renouvelée en 2023 pour 3 ans. Cette convention prévoit les modalités d'un classement sans suite des

poursuites pénales pour les auteurs dits « primaires » de violences conjugales, sous condition de la participation à une série de groupes de paroles.

41 auteurs de violences conjugales ont été convoqués pour participer aux 8 séances prévues par le protocole. (4 auteurs ne sont pas venus, 3 ont refusé de signer le protocole) Au total 34 auteurs ont accepté de signer et se sont engagés pour une prise en charge psychologique.

30 auteurs ont validé leur mesure. Ils ont ainsi vu les poursuites pénales être classées après avoir validé leur participation aux séances proposées par le service Parenthèse.

Le taux de participation aux séances s'élève à 6.14 séances/8.



GROUPES DE PAROLES TJ, HOPITAL, PREFECTURE, CASA PRE SENTENCIEL	ATELIER DE RESPONSABILISATION TJ, PREFECTURE, CASA CLASSEMENT SOUS CONDITIONS	STAGE DE RESPONSABILISATION TJ, SPIP, PREFECTURE, CASA POST SENTENCIEL	CONSULATTIONS POUR AUTEURS VOLONTAIRES
34	26	8	11

Grâce à un partenariat avec l'association cannoise « Parcours de femmes », le service a également pu, dans ses locaux, proposer à 33 enfants victimes indirectes de violences intrafamiliales, un accompagnement psychologique spécifique.

La Lutte contre les violences faites aux femmes

Co-organisation de « Quand c'est non c'est non ! »

Le pôle accès aux droits a participé à l'organisation de cet événement aux côtés de la Direction Jeunesse Loisirs d'Antibes Juan-les-Pins, notamment par le biais de la participation à la conception de cette 7^{ème} édition qui a eu lieu les 30 novembre et 5 décembre 2023, au sein de la médiathèque Albert CAMUS à Antibes en présence de collégiens antibois.

Cette année, un nouveau format a été adopté, avec la diffusion de vidéos de sensibilisation sur le harcèlement scolaire, les stéréotypes de genre, le consentement sexuel et l'animation d'ateliers/débats en demi classes.

Le pôle accès aux droits et soutien aux familles de la DCS a procédé à la sensibilisation de 300 collégiens antibois sur le phénomène des violences faites aux femmes.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

L'espace rencontre « Trait d'Union »

- 1 428 rencontres réalisées, contre 1 588 en 2022
- 855 passages-relais réalisés, contre 754 en 2022

Soit un total de 2 283 accompagnements, contre 2 342 accompagnements en 2022.

La grande majorité des situations familiales prises en charge au Trait d'Union sont adressées par la Justice dans le cadre de Jugements émanant des Juges aux Affaires Familiales (JAF). Le volontariat reste minoritaire par rapport à l'activité JAF et les mesures Juge des Enfants restent à la marge même si elles ont tendance à augmenter. Cette année, compte tenu de la baisse des mesures JAF, nous avons pu redéployer plus de créneaux pour des mesures volontaires, ce qui a permis d'en augmenter la proportion.



Jean Leonetti
Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Maire d'Antibes Juan-les-Pins

et

Stéphanie FICAROLA
Conseillère municipale déléguée à l'accès des nouveaux arrivants et aux droits des femmes
Maire d'Antibes Juan-les-Pins

ont le plaisir de vous inviter à

l'opération « Quand c'est non c'est non ! »

Le Jeudi 30 novembre 2023 à 8h30

Des séances de sensibilisation des élèves de 3^e au phénomène des violences sexistes organisées sous la forme de projections-débat.
En présence des élus et des élèves du collège Saint-Philippe Néri.

Médiathèque Albert Camus - 19 Bd Gustave Chancel - 06600 Antibes





Précisons que cette diminution des mesures JAF orientées illustre un « retour à la normale » après la forte augmentation post-Covid et post-grenelle contre la violence conjugale.

2022	2023
294 prises en charge judiciaire JAF	248 prises en charge judiciaire JAF
28 prises en charge volontaire	45 prises en charge volontaire
34 prises en charge JE	43 prises en charge JE
Orientation de 356 situations familiales au total	Orientation de 336 situations familiales au total
378 enfants reçus au moins 1 fois dans le service	359 enfants reçus au moins 1 fois dans le service
287 parents hébergeant reçus dont 210 mères, 50 pères, et 27 autres (grand-parent, autre membre de la famille, famille d'accueil...)	272 parents hébergeant reçus dont 195 mères, 50 pères, et 27 autres (grand-parent, autre membre de la famille, famille d'accueil...)
308 parents visiteurs reçus dont 216 pères, 85 mères, 7 autres.	281 parents visiteurs reçus dont 201 pères, 74 mères, 6 autres.
188 adultes résidant sur le territoire CASA ; 328 adultes sont hors CASA mais vivent dans les communes appartenant à la Juridiction de Grasse ; 75 adultes sont hors département et 4 personnes hors de France.	199 adultes résidant sur le territoire CASA ; 304 adultes sont hors CASA mais vivent dans les communes appartenant à la Juridiction de Grasse ; 48 adultes sont hors département et 2 personnes hors de France.
1349 rencontres et remises JAF - 656 rencontres et remises JE - 337 rencontres et remises volontaires Soit un total de - 1588 rencontres effectives - 754 passage relais effectifs Donc 2342 séances effectives	1412 rencontres et remises JAF - 460 rencontres et remises JE - 339 rencontres et remises volontaires Soit un total de - 1428 rencontres effectives - 855 passage relais effectifs Donc 2283 séances effectives



Les tribunaux et les avocats sont destinataires par mail des comptes rendus de missions et notes d'information, soit en fin de prise en charge soit pour une date d'audience.

Ainsi, 280 comptes rendus (259 en 2022), additifs et notes d'information ont été rédigés en 2023 à destination des Magistrats. Cette augmentation des écrits, alors même que le nombre de mesures JAF a diminué, vient s'expliquer par les nombreux reports d'audience observés. Cela engendre par ailleurs une stagnation plus importante des situations dans le service, allongeant la prise en charge à + de 6 mois.

Par ailleurs, signe d'une dégradation du contexte social, 5 notes « d'informations préoccupantes » ont été adressées à l'ADRET (Antenne Départementale de Recueil, de l'Évaluation et du Traitement des Informations Préoccupantes) pour signaler des situations de mineurs en danger.

Précisons qu'en parallèle des rencontres, notre accompagnement est jalonné de divers temps d'entretiens individuels avec les parents et enfants. En 2023, ce sont **295 entretiens** sur site qui ont été réalisés. Outre cela, de très nombreux échanges téléphoniques ont lieu (**6723 en 2023**), ainsi qu'un nombre conséquent de mail échangés avec les parents et les partenaires. Ces mails ne sont pas comptabilisés mais une réflexion est à mener sur ce sujet car le traitement de ces mails de parents, d'avocats ou de partenaires est particulièrement chronophage.

Enfin, sur l'année 2023, 76 situations relevant de violences intrafamiliales ont été orientées vers notre service. Ce chiffre reste conséquent, notamment depuis 2020.

Les deux autres grandes catégories de motifs d'orientation sur l'espace rencontre sont également les addictions et les pathologies psychiatriques.

Le service des Antennes de Justice

Le service des Antennes de Justice regroupe 3 sites avec une ouverture au public rationalisée :

- **Antenne de Justice d'Antibes Juan-les-Pins** située au 80, deuxième avenue Quartier Nova Antipolis à Antibes avec une ouverture 5 jours semaine
- **Antenne de Justice de Valbonne Sophia Antipolis/ Biot** située 2 place des Amouriers à Valbonne avec une ouverture 3 jours semaine
- **Antenne de Justice de Vallauris Golfe-Juan** située 6, boulevard jacques Ugo à Vallauris avec une ouverture 3 jours semaine

Le service intervient sur trois volets :

- Une mission d'accès au droit.
- Une mission de justice de proximité.
- Une mission de sensibilisation et de prévention auprès de jeunes.

Mission d'accès au droit :

- **Activité des agents CASA au titre de l'accès au droit :**



	Entretiens Accès au droit juriste CASA	Appels téléphoniques	TOTAL
Antibes Juan-les-Pins	6 934	8 374	15 308
Valbonne Sophia-Antipolis	1 369	1 181	2 550
Vallauris Golfe-Juan	1 700	1 064	2 764
Volume global:	10003	10619	20 622

■ Activité des partenaires intervenants au sein du service au titre de l'accès au droit (nombre de personnes reçues) :

	AJ Antibes	AJ Valbonne	AJ Vallauris	TOTAUX SERVICE
Avocats Généraliste	269	150	310	729
Avocats Droit du Travail	141	66	62	269
Notaires	132	—	—	132
CIDFF	—	—	202	202
ADIL	260	10	52	322
Médiation 06	179	—	50	229
UDAF Point conseil budget	87	—	—	87
HARPEGES -SAV-	391	61	232	684
HARPEGES -AAD-	151	103	185	439
HARPEGES Psychologue	216	0	0	216
ATIAM	—		21	21
CASA - Service logement	—	—	49	49
ISTF	8	—	—	8
CASA - PLIE	486	—	166	652
Totaux	2 320	390	1 329	4 099



- Le service des Antennes de Justice comptabilise **14 102** personnes ayant reçu une information au titre de l'accès au droit.
- Le service des Antennes de Justice assure, également, **des permanences délocalisées** ayant vocation à se développer :

Haut et moyen pays 2 demi-journées par mois :

- Le Rouret : 26 entretiens juridiques.
- Roquefort-les-Pins : 39 entretiens juridiques.

MSAP de Vallauris :

- 1 permanence par semaine de juriste soit 21 entretiens juridiques

Service d'aide aux victimes HARPEGES :

- Villeneuve-Loubet : 60 entretiens juridiques

Mission de justice de proximité

Activité des partenaires ayant une mission judiciaire pénale (nombre de personnes reçues)

	AJ Antibes	AJ Valbonne	AJ Vallauris	Total
SPIP	883	173	172	1 228
SPIP stage de citoyenneté / responsabilisation	27	-	-	27
PJJ	29	-	-	29
Médiations pénales familiales	16	-	-	16
Délégué du procureur (prise en charge des auteurs de violences conjugales)	115	-	-	115
Total	1 070	173	172	1 415

**Activité des partenaires ayant une mission judiciaire civile (nombre de personnes reçues)**

	AJ Antibes	AJ Valbonne	AJ Vallauris	Total
Conciliateur (Nombre de dossier)	504	72	139	715
Délégué du défenseur des droits	268	-	-	268
ISTF (service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux)	8			8
Total	780	72	139	991

Le volume global d'activité des partenaires ayant une mission judiciaire représente **2 406** personnes reçues ou suivies.

Mission de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes

Dès 2021, le service s'est doté d'outils pour déployer des actions de sensibilisations.

L'équipe intervient en particulier en direction des jeunes en binômes : 2 juristes

L'objectif de ces projets repose sur la participation active des élèves (au sein des établissements scolaires) qui deviennent des acteurs de l'intervention, afin de permettre à chacun de s'exprimer librement et d'avoir un espace-temps pour réfléchir sur des sujets de la vie en société ou qui les touchent plus particulièrement.

Et les thématiques abordées sont très diversifiées :

- Le Harcèlement et Cyberharcèlement
- Les Discriminations

- La Citoyenneté
- Le droit du travail
- L'usage d'Internet et les réseaux sociaux, (le droit à l'image, atteinte à la vie privée, harcèlement, incitation à la haine, usurpation d'identité...)
- L'égalité fille-garçon, le consentement, le sexism, les stéréotypes, les infractions à caractère sexuel
- L'organisation judiciaire & la découverte de la justice: la loi, le vivre-ensemble, les symboles de la justice, les tribunaux, la découverte d'une audience pénale
- La justice des mineurs...

En 2023, de multiples actions ont pu être proposées aux établissements scolaires du secteur de la CASA :



Sur le secteur Valbonne Sophia Antipolis Biot / Moyen Pays :

- **Collège L'Eganaude** – Biot – Débat : Internet et les Réseaux Sociaux : **189 élèves**
- Sur le secteur d'Antibes Juan-les-Pins / Vallauris Golfe-Juan :
- **Ecole primaire CM1 et CM2** - Vallauris – Courts métrages/débat : Harcèlement : **30 élèves**
- **Ecole primaire CM1 et CM2** – Vallauris – Défis 3 jours sans écrans : Internet et les Réseaux Sociaux : **267 élèves**
- **Mairie de Vallauris** – Vallauris – Formation du conseil municipal des jeunes : **18 jeunes**
- **Collège Pablo Picasso** : Vallauris - Exposition 13/18 : La Justice des Mineurs : **236 élèves**
- **Semaine Citoyenne** – Antibes – DJ et PJJ - Exposition 13/18 : La Justice des Mineurs : **300 élèves de 4ème**
- **CFA Cap/BP – Antibes** - Courts métrages/débat : Egalité fille/garçon : **242 apprentis**
- **Collège Sydney Bechet** – Antibes – Débat : Harcèlement : **120 élèves**
- **Collège Sydney Bechet** – Antibes – Courts métrages/débat : Egalité fille/garçon : **90 élèves**
- **Collège Sydney Bechet** – Antibes – Journée des métiers : **90 élèves**
- **Collège Roustan** – Antibes – Débat : Internet et les Réseaux Sociaux : **196 élèves**
- **Collège Roustan** – Antibes – Débat : Harcèlement : **90 élèves**
- **Collège Saint Philippe** – Antibes - Débat : Internet et les Réseaux Sociaux : **60 élèves**
- **Collège Saint Philippe** – Antibes - Débat : Harcèlement : **48 élèves**
- **Lycée horticole** - Antibes- Débat : Harcèlement, Discrimination et Citoyenneté : **48 élèves**
- **Fondation de Nice** – Cap entreprise Antibes – Jeux recrute- Quizz Kahoott : **30 candidats**
- **Collège Saint-Philippe** – Antibes
- **Mission Locale** – Antennes de Vallauris - Atelier droit du travail : **36 jeunes**
- **Mission Locale** – Antenne de Vallauris - Atelier citoyenneté : **17 jeunes**

Ainsi, en 2023, **2 582** jeunes ont bénéficié d'une action de sensibilisation et de prévention.

LES AUTRES SERVICES ET ACTIVITES

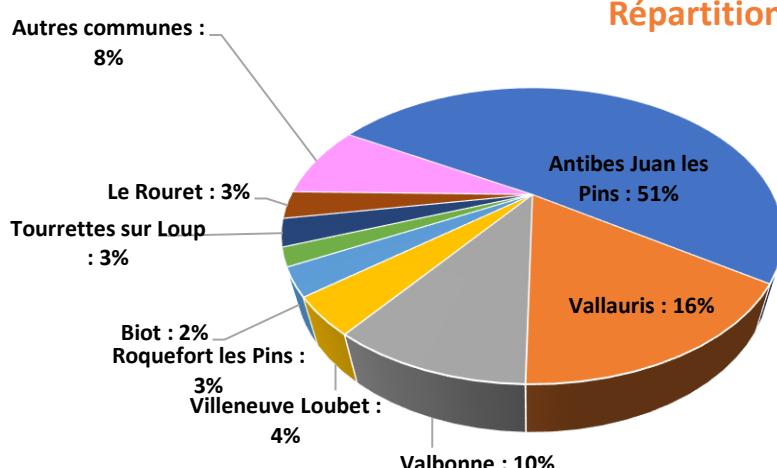
Le service du PLIE

Les indicateurs clés en 2023 :

Nombre d'orientations	348
Absents aux RDV	36
Taux d'absentéisme	10,3%
Présents aux RDV	312
Nombre d'entrées (nombre de personnes suivies)	125
Taux d'entrées (sur les présents)	58%
Nombre de personnes en parcours au 31/12/2022	154
Nombre de sorties	132
Taux de sorties positives	52%

- En 2023, le PLIE CASA a intégré en suivi 125 nouvelles personnes (contre 110 en 2022).
- Le bénéficiaire type du PLIE est une femme, allocataire du RSA, âgée de 26 à 44 ans et ayant un niveau scolaire inférieur au bac.
- 348 personnes ont été orientées vers les agents du PLIE CASA pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- Les personnes qui ont été accompagnées (dont 89% allocataires du RSA) par les 6 référentes sont réparties de la façon suivante dans les 24 communes de la CASA :

Répartition par commune





- 132 personnes sont sorties du dispositif au cours de l'année 2023 (13.6% pour parcours long (+ 24 mois), 15.1% d'abandons, 18.9% de sorties « autres » (problèmes de santé/ familiaux/ sociaux ou réorientation sur des actions plus adaptées).
- La deuxième activité réalisée par le PLIE est **l'animation ou la facilitation des clauses sociales ou d'insertion.**
- Le service propose ainsi une assistance technique aux maîtres d'ouvrage (sensibilisation, information, rédaction de la

Le service prévention jeunesse

L'équipe de prévention de la délinquance CASA 16-25 ans est composée de 4 unités territorialisées : 3 agents sur Vallauris, 1 agent sur Antibes, 1 agent pour Valbonne renforcé depuis 3 ans par une apprentie éducatrice spécialisée, 2 agents Moyen pays (1 agent ouest: Biot/Châteauneuf/le Rouret/Roquefort-les-Pins/Gréolières et 1 agent Moyen pays: Villeneuve Loubet/la Colle-sur-loup/St Paul de Vence).

clause, calcul et suivi des heures), ainsi qu'aux entreprises attributaires.

- L'agent chargé du suivi des clauses d'insertion au PLIE vérifie l'éligibilité des candidats, assure le suivi du nombre d'heures effectuées et réalise les bilans nécessaires à l'évaluation de l'action.
- A ce titre, le PLIE CASA a accompagné 20 maîtres d'ouvrage et est intervenu auprès de 79 entreprises en 2023 et a permis la réalisation de 91 727 heures d'insertion (contre 80 082 en 2021).

■ Les accompagnements éducatifs renforcés

Au sein des 4 unités de prévention, 428 jeunes de 16 à 25 ans ont pu bénéficier d'un accompagnement éducatif renforcé. Ces accompagnements ont été réalisés en 2023 sur 11 communes et se font en lien avec l'ensemble des partenaires et en particulier avec la Mission Locale Antipolis. Répartition des jeunes suivis par territoire :

	Répartition des jeunes suivis par territoire : 428					
	Vallauris	Valbonne	Antibes	Moyen pays ouest	Moyen pays est	Total
Suivi individuel	136	78	40	71	103	428
Formation	21	64	28	8	72	193
Emploi	23	35		8		66
Famille	1	65	3	8	41	118
Administratif	76	49	6	15	45	191
Santé	13	29	6	3	6	57
Logement	22	25	5	3	26	81
Justice	29	31	5	2	20	87
Mobilité	12			8	8	28
Temps libre	7			9		16
Total des demandes	204	298	53	64	218	837



→ L'activité de l'unité prévention jeunesse **d'Antibes** est marquée par une forte collaboration avec la direction jeunesse de la commune.

La convention de coopération renforcée entre la CASA et la commune d'Antibes Juan-les-Pins se définit en priorité autour de deux dispositifs, les Opérations Courts Chantiers (OCC) et les Loisirs Citoyens. Cette collaboration étroite a permis de mobiliser :

- 14 jeunes pour les OCC soit 2 actions dans l'année (15 semaines)
- 14 jeunes pour les loisirs citoyens non comptabilisés (7 dispositifs d'une semaine, 2 réalisés en collaboration)

Pour l'année 2023, 28 jeunes ont été pris en charge dans le cadre de cette coopération renforcée.

→ L'activité de l'unité **Moyen Pays**, partagée entre 2 éducatrices, est fortement centrée sur des accompagnements individuels qui permettent aux jeunes du Moyen Pays d'avoir plus facilement accès à des dispositifs de droit commun.

En complément, les ateliers d'Interaction **Art et Psychothérapie** offrent un espace sécurisé où les jeunes peuvent exprimer leurs émotions et renforcer leurs compétences sociales, contribuant ainsi à la réduction des risques et à la promotion de choix de vie positifs.

Ces ateliers sont également proposés dans l'accompagnement individualisé de plusieurs jeunes, enrichissant ainsi leur parcours vers un bien-être émotionnel et des choix de vie positifs.

→ L'activité de l'unité de **Valbonne** est elle aussi marquée par la prédominance des accompagnements individuels. Cette activité a été renforcée sur ce secteur et le moyen pays par une apprentie (éducatrice spécialisée) qui a de plus été mobilisée par la MJC pour participer à un séjour en Corse avec un groupe de 6 jeunes.

→ L'activité de l'unité de **Vallauris** est recentrée sur la présence de l'équipe au sein du quartier prioritaire (Hauts de Vallauris et Centre Ancien). L'équipe, compte 3 agents : 1 éducatrice et 2 animateurs sollicités sur des accompagnements collectifs ou individuels. De plus, l'équipe dispose d'un local qui permet un accueil spontané du public (451 personnes) et des prises de rendez-vous.

Dans le cadre de leurs accompagnements individuels surtout, les agents mobilisent des dépenses sur les fonds d'une régie mise à leur disposition pour traiter des demandes de secours alimentaires, hébergement d'urgence, achats de matériels pédagogiques, etc...

■ **Les dispositifs de prise en charge collective - 301 jeunes en 2023**

Il existe plusieurs dispositifs de prise en charge collective :

- L'agricagnotte qui s'apparente à un chantier d'insertion sur une période de mars à septembre à raison de 4 à 5 matinées par semaine. Pour l'année 2023, 22 semaines d'activités horticoles ont permis d'impliquer 11 jeunes. Cela représente 1 068 heures de mobilisation active. Soit une cagnotte globale de 5340 €. (Entre 50 et 1117 € par jeune).
- Le BAFA citoyen concerne une quinzaine de jeunes et est piloté par un appel à projet.
- Les ateliers de médiation artistique : photolangage, corps en vol, interaction Art et Psychothérapie
- Les actions ponctuelles: forum des métiers par exemple...



- Les Opérations Court Chantier pilotées par la Mission Locale: 5 par an concernant chacun 7 jeunes et sur une

5 OCC se sont déroulés en 2023 :

- 2 sur la commune de Vallauris.
Site des Tuilières Vallauris et Espace boulodrome de Golfe Juan.
14 jeunes concernés, âgés de 17 à 24 ans.

Ce sont ainsi 35 jeunes qui ont été pris en charge dans le cadre des OCC ; ces derniers ont bénéficié d'ateliers de remobilisation et de citoyenneté avec un projet de formation ou une sortie à l'emploi.

durée de 4 à 7 semaine. Ils permettent une remobilisation des jeunes en errances

- 2 sur la commune d'Antibes : Centre de loisirs les colonnes - travaux d'aménagement - 14 jeunes.
- 1 sur la commune de Villeneuve-Loubet – Parc des sports- 7 jeunes.



Le service politique de la ville

Ce service coordonne l'ensemble des actions menées spécifiquement en direction des habitants du Quartier Prioritaire de Vallauris (QPV).

Au cours de l'année 2023, la CASA a accompagné 7 associations et mobilisé 56 000 € de subventions au titre de la programmation des actions liées à l'appel à projets du contrat de ville et exclusivement

menées en direction des habitants du quartier prioritaire de Vallauris. Ci-après un tableau qui récapitule cette programmation et la répartition des soutiens financiers apportés par les membres du comité de pilotage :



Intitulé de l'action	Opérateur	Coût total de l'action	CASA	CAF 06	ETAT
EDUCATION SCOLARITE PARENTALITE					
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)	Fondation Apprentis d'Auteuil	37 437 €	10 000 €	6 346 €	10 000 €
LIEN SOCIAL/ ACCES AU DROIT					
ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)	Fondation Apprentis d'Auteuil	243 357 €	8 000 €	38 035 €	26 000 €
MEDIATION SOCIALE ANIMATION DE LA VIE DE QUARTIER ET CITOYENNETE	Relais de femmes	69 478 €	5 000 €	10 000 €	6 000 €
POLE SANTE SOLIDARITE ET ATELIER SANTE VILLE	Alfamif	162 808 €	12 000 €		27 800 €
INGENIERIE					
CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION DES BENEVOLES	Appascam	3 501 €	3 000 €		
EMPLOI					
MOBILITE VERS L'EMPLOI-MOBILIS 06	Reflets	23 986 €	4 500 €		6 000 €
ATELIERS DE VALORISATION DES PARCOURS	Emplois et Services 06	48 996 €	3 500 €		6 000 €
X-PLORE	Alter Egaux	11 000 €	5 000 €		45 000 €
SKOLA	Fondation Apprentis d'Auteuil	150 233 €	5 000 €		4 000 €
TOTAUX		750 796 €	56 000 €	54 381 €	90 300 €
9 ACTIONS CONTRE 10 EN 2022 (montants 2022)			60 500 €	55 426 €	94 800 €

L'Etat reste le principal financeur pour les crédits contractualisés.

■ **Les dispositifs complémentaires de la politique de la ville.**

- Le suivi de l'abattement de TFPB des bailleurs sociaux présents dans le quartier prioritaire.

Le service Politique de la Ville a en charge le suivi des conventions passées entre la CASA, l'Etat et les bailleurs sociaux qui encadrent la réutilisation des fonds consentis au titre d'un abattement de TFPB, au bénéfice des habitants des quartiers

sensibles (notamment sur les aspects d'amélioration de leur cadre de vie).

- La coordination du Programme de Réussite Educative (PRE).

Ce programme s'adresse aux enfants scolarisés du quartier prioritaire et de la zone Education Nationale « REP », cumulant des difficultés d'ordre social, éducatif, de santé et familial. Le repérage est réalisé à travers une fiche d'identification, le plus souvent par l'Education Nationale.



Le service Politique de la Ville assure une mission de coordination et d'évaluation générale, financière et opérationnelle de ce programme.

A ce titre, la coordinatrice organise les réunions de travail de l'équipe pluridisciplinaire de soutien. Ce groupe restreint est actuellement composé de 8 membres. 9 réunions de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien ont été animées en 2023.

Sur la période 2023, 73 enfants suivis ont bénéficié d'un « parcours » (sur 88 enfants en file active). Et 10 enfants ont pu bénéficier d'une aide individuelle et financière.

Une action portée par les Apprentis d'Auteuil sur la prise en charge psychologique a permis de mettre en place 28 ateliers pour 17 enfants et 14 parents suivis.

Actuellement, les enfants suivis dans le cadre du PRE sont issus à plus de 53 % du QPV et 47% issus du REP.

Plus indirectement, le service contribue à la programmation des projets financés dans le cadre du VVV (Ville Vie Vacances) et du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

■ **Les nouveaux partenariats et actions ponctuelles de l'année 2023**

- **Les réunions de concertation avec les habitants, ayant permis de définir le projet de territoire**

Dans le cadre de la démarche « Engagements quartiers 2030 », entre juin et septembre 2023, le service a organisé 4

réunions de concertation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, avec plus de 40 habitants (jeunes et adultes) du quartier prioritaire et en lien avec les associations du quartier. Les demandes ont porté majoritairement sur :

- ✓ Le renforcement des actions jeunesse, sports, loisirs
- ✓ La formation aux savoirs de base des jeunes et adultes, le logement
- ✓ L'amélioration du cadre de vie et le développement des transports en commun
- ✓ L'accès aux droits

- **Le partenariat avec le Yacht Club**

Le service politique de la ville a initié un nouveau partenariat avec le Yacht Club de Golfe Juan ayant abouti à deux sorties bateau, soit 35 jeunes issus du quartier prioritaire, de 10 à 18 ans, orientés par le service politique de la ville et les associations du quartier. L'objectif est de faire connaître la pratique de la navigation et sensibiliser les jeunes du quartier aux enjeux du respect de l'environnement marin.

- **Le partenariat renforcé avec l'association Ensemble Sublimons l'Animation (ESA)**

En 2023, le service a accompagné et préparé avec les familles 33 départs d'enfants de Vallauris âgés de 6 à 12 ans sur des colonies de vacances (dans les Alpes-Maritimes et les Bouches du Rhône) organisés par l'association ESA. Cette action vise l'autonomie des jeunes, le développement des savoir-être et savoir-faire ainsi que le vivre ensemble. Elle agit en **complémentarité** avec le programme de réussite éducative.

Le partenariat aux associations

De façon générale, la DCS a participé au financement de 24 associations dont la Mission Locale Antipolis pour un montant global de 1 011 200 € dans le cadre de conventions de partenariat fixant à chacune des objectifs précis en termes de résultats, sur les thématiques de la Prévention de la Délinquance, l'Accès au Droit et l'Insertion par l'Economie.

Compétences Cohésion Sociale et Politique de la Ville			Contrat de Ville				
Accès au Droit	Prévention de la délinquance	Insertion sociale et professionnelle	Santé	Education et accompagnement scolaire	Médiation sociale et Cadre de vie	Emploi	Ingénierie
101 200€	24 500€	812 500€	12 000€	10 000€	13 000€	18 000	3000
Montant global des subventions 2023	994 200€						

En 2023, **8 commissions** emploi/insertion ont été réunies, dont 4 pour le quartier prioritaire de Vallauris, 2 pour Valbonne et 2 pour le moyen/haut pays.

Ces commissions permettent :

- De livrer/informer sur l'actualité du territoire, les nouveaux dispositifs, les nouvelles actions, les nouveaux partenaires implantés.

- D'améliorer le maillage partenarial et l'articulation/complémentarité des actions pour le public (jeunes, femmes, seniors).
- De remonter les besoins, les problématiques du territoire (santé mentale, mixité professionnelle, logique de parcours ...).
- De mettre en place collégialement des évènements (forum emploi, rallye mixité, remise en selle avec la direction Mobilité Déplacements CASA par exemple ...).

→ **35 partenaires** sont régulièrement présents et répartis selon les commissions emploi/insertion des 2 territoires.

En 2023, ces commissions ont permis :

- La réalisation d'un **forum Services à la personne à Bar-sur-Loup** en février en partenariat avec France Travail - agence de Grasse pour réunir une quarantaine de demandeurs d'emploi du moyen/haut pays.
- Une amélioration de l'articulation sur le moyen/haut pays entre la **MSD et la prévention jeunesse CASA** (l'assistante sociale et l'éducatrice).



- Un focus sur les acteurs de l'entrepreneuriat à travers l'évènement **CREE TA BOITE** en avril avec le bus de la Boutique de gestion à Vallauris,

Le soutien de la CASA à la Mission Locale Antipolis et les actions en faveur de l'emploi des jeunes :

La DCS a été présente aux instances : Bureau et Conseil d'Administration de la Mission Locale Antipolis dont elle a participé au financement à hauteur de 599 000 € en 2023 (584 000 € de subvention de fonctionnement et 15 000€ de subvention pour les OCC).

La Mission Locale Antipolis accompagne les 16- 25 ans pour une insertion

professionnelle et sociale dans une perspective d'accès à l'emploi. Celle-ci met par ailleurs en place une action plus spécifique qu'est l'Opération Courts Chantiers (OCC).

En 2023, 2 274 jeunes ont été accompagnés (dont 856 accueillis). On note une baisse de 12% des premiers accueils et de 16% dans le cadre des accompagnements.

11 % de ces jeunes sont des mineurs, 43% ont entre 18 et 21 ans, 41% ont entre 22 et 25 ans et 6% ont plus de 26 ans. Les jeunes mineurs sont plus nombreux en lien avec la mise en œuvre de l'obligation de formation.

LES JEUNES ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS - 2023

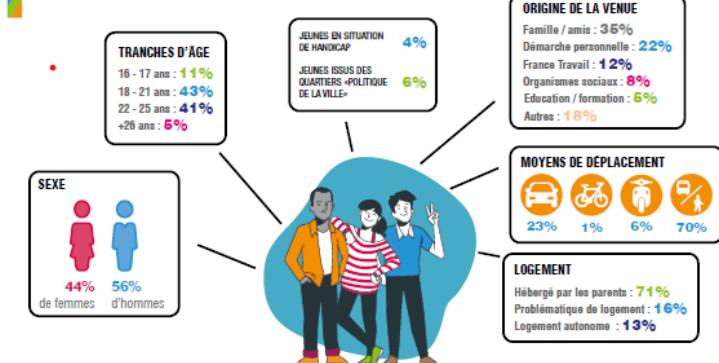
	PREMIER ACCUEIL	ACCOMPAGNEMENT
Antibes Juan-les-Pins • Biot	415	1164
Châteauneuf	72	176
Valbonne Sophia-Antipolis	108	255
Vallauris Golfe-Juan	164	465
Villeneuve-Loubet	97	264
	856	2274

Par le biais du dispositif « Contrat d'Engagement Jeune », 463 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé comprenant une période de remobilisation en ateliers collectifs.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Ce dispositif propose un accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

LE PROFIL DES JEUNES - 2023



Les résultats de l'action de la Mission Locale Antipolis en 2023 :

Avec 990 sorties en emploi en 2023, l'accès au monde du travail pour les jeunes est en hausse (+ 13,5%).

Concernant les sorties emploi, 27% sont des emplois durables et 73% des emplois dynamiques.

2023 a été aussi l'année de structuration et de mise en œuvre de l'organigramme qui a été présenté lors de l'Assemblée Générale.



La carte lol1625

- **846 cartes lol** ont été délivrées en 2023 dont 183 en ligne (soit 21%).
- **43 interventions** ont été réalisées afin de promouvoir le dispositif auprès des lycées, l'université Polytech Sophia, les écoles de commerce, les antennes de la Mission Locale, les Foyers Jeunes Travailleurs et les forums (le salon de alternance, jobs d'été et la fête de la jeunesse et des sports à Antibes, les rdv de l'emploi au Rouret, le forum de l'emploi à Villeneuve Loubet, l'Urban Trail à Sophia Antipolis, Sharks Antibes, BIJ de Villeneuve Loubet).
- Ces interventions ont touché 663 jeunes.
- **Quatre nouveaux partenaires** ont rejoint la carte en 2023 : La sChOOL en proposant des concerts gratuits et le festival des Nuits Carrées (avec 15% de réduction), SUNWHELL (des excursions en mono roue

avec 10% de réduction), ASSA ESCALADE (10% de réduction) et ANTIBEA (40% de réduction sur les places de théâtre).

- Une mise en relation et gestion des places a été effectuée pour délivrer près de **800 invitations** pour les matchs des Sharks à l'Azurarena pour les structures partenaires et les collectivités territoriales du territoire (services jeunesse, services de la Direction de la Cohésion Sociale, chantiers insertion, BIJ, Mission Locale, associations œuvrant sur le champ du social).
- Concernant la communication, les réseaux sociaux permettent de relayer les évènements lol et de partager l'actualité des partenaires (Facebook, Instagram, le site internet etc...) Une Newsletter est diffusée une fois par mois, 27 partenaires sont inscrits, 87 informations ont été diffusées en 2023 dont 49 étaient celles des partenaires.



Les perspectives pour 2024

- **Signature du contrat "Engagements quartiers" 2030**, avec 7 signataires : la CASA, l'Etat, la commune de Vallauris Golfe-Juan, la CAF, les deux bailleurs sociaux ERILIA et LOGIREM et France Travail.

En concertation avec les partenaires du précédent contrat de ville, et sur la base du projet de territoire, définir le périmètre, les orientations et les termes de **la nouvelle contractualisation «engagement quartiers 2030»** en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Projet AIR (Accompagnement Individuel Renforcé)**

A l'initiative du procureur de la république du Tribunal Judiciaire de Grasse et porté par l'association ALC RESO, le projet AIR est un dispositif socio judiciaire innovant de prévention de la récidive dédié à des multirécidivistes ayant commis des faits en lien avec une problématique d'exclusion sociale ou/et d'addiction.

Il propose un accompagnement individuel global et intensif, qui agit sur les facteurs désocialisant et criminogènes à la racine de l'acte délinquant, dans les domaines du logement, de la santé, de la formation et de l'emploi. Un soutien à la parentalité peut être proposé avec une sensibilisation aux violences. La CASA participera au financement de ce projet qui vise un portefeuille de 200 auteurs

suivis et procèdera à l'évaluation de ce dispositif.

- **Mobiliser l'équipe de prévention jeunesse**, en collaboration avec l'association PASSAJ MONTJOYE (dans le cadre d'un financement obtenu pour le repérage des jeunes dits «invisibles») pour mettre en œuvre des actions utiles aux jeunes les plus en difficultés.

Engager une réflexion sur la participation de cette équipe aux différentes politiques de prévention de la délinquance portées par les communes.

- **Conforter le soutien aux actions en faveur de l'accès au droit :**

- Dans le contexte des Jeux Olympiques 2024, une réflexion est engagée sur la mise en place d'une action de sensibilisation au harcèlement scolaire : «Harcèlement et Résilience par le Sport». L'objectif de cette action est de diffuser les valeurs des JO afin d'encourager les jeunes à s'entraider et faire preuve de bienveillance.
- Développer les actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires du moyen pays avec les collèges César de Roquefort-les-Pins et Niki de Saint Phalle de Valbonne.



Convention Territoriale Globale 2020-2023

Convention territoriale globale 2020-2023

La Convention territoriale globale (Ctg) est le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la Caf 06. Cette contractualisation signée à l'échelle de la CASA permet aux 24 communes membres de bénéficier des financements de la Caf 06 pour les actions à destination des familles.



La Ctg à l'échelle de l'EPCI a pour objectif de coordonner tous les dispositifs de compétence Caf (petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits...) de manière structurée et priorisée.

Afin d'assurer cette coordination, un chargé de coopération Ctg « pilote » a été recruté en 2021 (0.5 ETP) par la CASA afin d'enclencher une démarche partenariale au plus près du territoire avec pour objectifs :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes ou la communauté d'agglomération
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- D'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle.

Les temps forts de l'année 2023

- La diffusion des résultats de l'enquête auprès des communes sur l'accueil des enfants en situation de handicap.
- La finalisation de l'enquête auprès du personnel et des familles fréquentant les 5 LAEP (Lieux d'Accueil Enfant Parent) de la CASA pour identifier les forces de ce dispositif dans la perspective de le déployer sur d'autres communes de la CASA.
- La visite de la Ministre des Solidarités et des Familles Aurore Berger, dans le cadre de son tour de France « soutien à la parentalité » a été l'occasion pour la CASA de mettre en valeur les actions de soutien à la parentalité sur son territoire : Espace Rencontre Trait d'Union, Service Parenthèse, Médiation 06, ALFAMIF, Sophia Loisirs Vie, Association des Habitants du Parc de Sophia Antipolis.
- La restitution du diagnostic en matière d'actions autour de l'autonomie et de la citoyenneté des jeunes proposées par les communes de la CASA.
- L'organisation des travaux et réunions d'échanges avec les partenaires pour la réalisation du bilan et l'évaluation de la première Ctg 2020-2023, ainsi que la rédaction du nouveau diagnostic de territoire.



Les chiffres et statistiques

- 24 communes de la CASA peuvent bénéficier de financements CAF pour la mise en place d'actions à destination des familles.
- 14 communes bénéficient de financement « bonus territoire ».
- 31 personnes (15,5 ETP) sont mobilisées pour participer aux travaux de la Ctg (hors partenaires et conseillers Caf 06).
- 4 enquêtes auprès des communes : LAEP, autonomie et citoyenneté des jeunes, besoins en formation autour de la parentalité, évaluation de la démarche Ctg).

Les perspectives pour 2024



- Diffusion des supports de communication autour des dispositifs de soutien à la parentalité à destination des professionnels et des familles.
- Création de newsletters à destination des professionnels autour des dispositifs de soutien à la parentalité.
- Organisation d'un évènement autour des enfants en situation de handicap rencontrant des troubles du neuro-développement.
- Elaboration du nouveau plan d'actions CTG 2024-2028.



Lecture Publique

Activités de la direction

La Direction de la Lecture Publique (DLP) conduit la **politique du livre de la CASA** afin de favoriser, pour les habitants du territoire, l'accès à un service de lecture publique de qualité. La DLP gère ainsi le **réseau des médiathèques communautaires**. Elle définit et met en œuvre la politique documentaire, coordonne les services aux usagers et impulse les actions culturelles sur l'ensemble du réseau à travers une programmation ambitieuse et de qualité.

Le réseau des médiathèques communautaires est constitué de 5 équipements :

- La médiathèque communautaire **Albert Camus** à Antibes (4 870 m²). et sa médiathèque annexe des **Semboules** (270 m²).
- La médiathèque communautaire **Colette** à Valbonne Sophia Antipolis (1 800 m²).
- La médiathèque communautaire **Jean d'Ormesson** à Villeneuve-Loubet (1 170 m²).
- La médiathèque communautaire **Sonia Delaunay** à Biot (890 m²).

Une **médiathèque itinérante**, fondée sur le dispositif Ideas Box, s'installe régulièrement sur les principaux lieux de vie et d'animation des communes de Cipières, Gourdon, Gréolières village, La Colle sur Loup (centre de loisirs), La Roque en Provence et Tourrettes-sur-Loup, ainsi que lors d'évènements festifs (Fête de la lavande à Gréolières-les-neiges, Japan Aurea à Vallauris...).

La DLP coopère également avec certaines médiathèques communales. Elle met ainsi à disposition des fonds documentaires et des outils informatiques, contribuant à la gestion de trois « **Points Lecture** », intégrés au réseau de Lecture Publique :

- La médiathèque du **Pôle Images Michel Audiard de Roquefort-les-Pins** (450 m²).

- La médiathèque d'**Opio** (160 m²).
- La médiathèque de **Saint-Paul-de-Vence** (100 m²).

Tout au long de l'année, les médiathèques proposent, pour tous les publics, des **ateliers et cycles d'animation/rencontres** : jeunesse, littérature, numérique, développement durable, cinéma, jeux...

En coopération étroite avec les **écoles, collèges et lycées**, les médiathèques accueillent aussi régulièrement, en dehors des heures d'ouverture, les enseignants et leurs élèves pour des visites d'expositions commentées, des rencontres d'auteurs, des ateliers d'éducation aux médias et à l'information ... Les médiathèques proposent également des accueils et services adaptés à des groupes provenant de **crèches, de centres de loisirs, de l'hôpital de jour ou d'instituts médicoéducatifs**.

Le **projet culturel, scientifique, éducatif et social (P.C.S.E.S.)**, adopté le 1^{er} avril 2019 par le Conseil Communautaire, définit les grandes orientations stratégiques et opérationnelles du développement du réseau des médiathèques, soutenu par l'Etat dans le cadre d'un « **Contrat Territoire Lecture** ». Le P.C.S.E.S. fixe 5 objectifs :

- Renforcer l'attractivité des médiathèques.
- Développer et valoriser les collections sur tous supports.
- Accompagner la population dans la maîtrise des outils numériques.
- Proposer des services de lecture publique sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser l'accès à la connaissance, en particulier pour les jeunes publics.



Les temps forts de l'année 2023

5ème salon du livre jeunesse de la CASA, du 24 au 26 novembre 2023

Pour répondre à la grande affluence des éditions, la cinquième édition du salon du livre jeunesse de la CASA a été **étendue au dimanche** et s'est ainsi déroulée sur 3 jours, du vendredi 24 au dimanche 26 novembre. **37 auteurs et illustrateurs** étaient présents en dédicaces sur les stands des librairies Jean Jaurès et Dernier Rempart. Entièrement organisé par la DLP, avec la coopération du service Communication, l'édition 2023 a accueilli environ **8 000 personnes**.

La journée du vendredi 24 novembre était dédiée aux scolaires. Plus de 2 000 élèves ont ainsi participé à cette grande fête du livre et de la lecture en assistant à un spectacle dans le grand auditorium du Palais des Congrès de Juan-les-Pins ou en

participant à un des 72 ateliers animés par les auteurs et illustrateurs dans les médiathèques et dans les écoles maternelles et primaires, les collèges et les lycées du territoire.

Le salon a accueilli 6 000 visiteurs, le week-end du 25-26 novembre 2023, au Palais des Congrès d'Antibes Juan les Pins, qui ont pu bénéficier des rencontres, lectures, ateliers, spectacles, projections, jeux qui étaient au menu de cette journée, s'adressant à tous les âges : du bébé jusqu'à l'adolescent, en passant par les parents.

Cette action de promotion de la lecture publique sur le territoire est menée dans le cadre du Contrat Territoire Lecture avec la DRAC et avec le soutien du Département 06.





1er Prix BDpolis, décerné par les collégiens de la CASA

Afin de favoriser la lecture auprès des collégiens et collégiennes, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a décidé d'organiser le prix littéraire « BDpolis », décerné par des élèves de 4e et 3e du territoire. À travers le vote des élèves, le prix distingue une œuvre de bande dessinée, parmi une sélection de 6 titres, pour ses **qualités graphiques et narratives**, ainsi que sa faculté à éclairer les jeunes collégiens dans leur devenir de **citoyen du monde**.

14 classes de 3^{ème} et 4^{ème} ont participé au prix BDpolis 2023. À travers **70 interventions** dans les collèges réalisés par **une autrice, une coloriste, un libraire et des bibliothécaires**, les élèves ont pu découvrir les métiers du livre et de la création graphique, s'initier aux techniques narratives et à la critique littéraire.

Les suffrages des 314 élèves votants se sont portés sur l'album « **Le jeune Acteur** » de **Riad Sattouf**, paru aux éditions Les livres du futur. Riad Sattouf est l'auteur de deux séries best-sellers : « L'Arabe du futur » vendu à 2,5 millions d'exemplaires et « Les Cahiers d'Esther » vendu à près d'1 million d'exemplaires. Il est l'un des rares auteurs à avoir remporté à deux reprises le Fauve d'or du meilleur album au festival d'Angoulême, en 2010 et en 2015. Il a réalisé deux longs-métrages : Les Beaux Gosses (2009), César du meilleur premier film, et Jacky au royaume des filles (2014).

La cérémonie de remise du prix BDpolis 2023 a eu lieu le 15 juin 2023 au théâtre anthéa à Antibes en présence de toutes les classes participantes.

Accueil en résidence d'une journaliste à la médiathèque Albert Camus

Du 21 mars au 17 juin 2023, la médiathèque Albert Camus d'Antibes a accueilli **Caroline BOURGINE**, journaliste, en résidence avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur, suite à appel à projet.

Caroline Bourgine a été productrice radio sur France Inter, France Culture, France Musique et RFI. Conseillère artistique, journaliste, productrice au sein de la structure TOUTES LATITUDES, elle continue de se dédier aux cultures du monde et à leurs transversalités. Depuis septembre 2017 elle produit et présente le magazine Latitudes Caraïbes sur le réseau Outre-Mer Première.



Intitulé « Informer, déformer », ce projet d'éducation des jeunes aux médias et à l'information visait à initier des scolaires du primaire au lycée au décryptage de l'information, aiguiser leur esprit critique, les aider à comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image.

Caroline Bourgine a animé **20 ateliers** dans quatre classes de **l'école Juan Gare à Antibes**, des **collèges Fersen et Jacques Dolle à Antibes** et du **collège Picasso à Vallauris**.

Les élèves ont ainsi pu apprêhender l'écriture journalistique et les outils de production d'information pour développer l'acquisition de compétences orales avec la création d'un journal pour les primaires, d'une Web radio pour les collégiens et d'une WebTV pour les lycéens.



Accueil en résidence d'écriture de Michel Séonnet « Ecriture et peinture »

Dans le cadre d'une bourse délivrée par le **Centre National du Livre (CNL)**, Michel Séonnet a été accueilli en résidence dans les médiathèques Albert Camus d'Antibes Juan-les-Pins, Sonia Delaunay de Biot et Jean d'Ormesson de Villeneuve-Loubet, du 21janvier au 19 avril 2023 autour d'un projet intitulé « Ecriture et peinture ». Michel Séonnet est né à Nice en 1953. Il a longtemps accompagné le travail d'Armand Gatti dont il a publié et préfacé les œuvres aux Éditions Verdier. Il a mené des actions publiques d'écriture et de création dans de nombreuses villes et particulièrement avec des personnes en difficulté. Il a publié plusieurs romans aux Éditions Verdier et aux Éditions Gallimard, ainsi que des essais et des albums jeunesse. Il est aussi investi dans la maison d'édition niçoise l'Armourier.

Dans le cadre de sa résidence, Michel Séonnet a travaillé à la préparation d'un livre sur Nicolas De Staël. En coopération avec le **Musée Picasso d'Antibes**, le **Musée national Fernand Léger** et le **Musée Auguste Escoffier**, il a parallèlement animé des ateliers d'écriture sur le thème « Écrire la peinture », avec comme point de départ une œuvre conservée dans un musée du territoire. Ont participé à ces ateliers un groupe d'usagers



et de membres du **CCAS de Biot**, un groupe de patients du **CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) du Centre hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins** et **CSAPA Odyssée d'Addictions France** et enfin trois groupes d'usagers des médiathèques Albert Camus, Jean d'Ormesson et Sonia Delaunay.

Les textes produits lors de ces ateliers ont été compilés dans un livre-recueil et lus par la Compagnie La Saeta lors d'une restitution publique le 1^{er} juillet 2023 à la médiathèque Albert Camus.

Célébration de l'anniversaire des 10 ans de la médiathèque Jean d'Ormesson

Le 14 mai 2013, la médiathèque de Villeneuve-Loubet accueillait ses premiers lecteurs. Au fil de cette décennie, elle a fidélisé un large public et n'a cessé d'évoluer afin de garantir une offre culturelle variée, innovante et conviviale. Lieu de vie, de culture et d'échanges doté de 37 000 documents, la médiathèque Jean d'Ormesson compte près de **4 000 inscrits, prête plus de 123 000 documents et accueille 60 000 personnes par an.**



Depuis sa création, la médiathèque a tissé des liens étroits avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs ou associatifs de Villeneuve-Loubet et des communes avoisinantes et trouvé sa place au cœur de l'offre culturelle territoriale. Nombreux sont les auteurs et artistes qui sont venus partager des moments de culture, de plaisir et de fantaisie. On se souvient des «Rencontres Épicuriennes», alliance du livre et du vin, à l'occasion du premier anniversaire de la médiathèque ; ou des échanges, en 2018, autour du film «Dans les pas de Paul Emile Victor» avec son réalisateur Stéphane Dugast et Daphné Victor, fille du grand explorateur. Plus récemment, l'exposition monumentale «l'arbre aux essences» invitait à une approche multi sensorielle des arbres méditerranéens ; ou encore Benjamin Lacombe, auteur et illustrateur jeunesse, mondialement connu, présentait son art à la faveur d'une rencontre autour de son exposition «l'Etrange Parade».

Par le renouvellement régulier de son offre de services, l'équipe de la Médiathèque encourage l'appropriation du lieu par tous ses usagers : espaces propices à la lecture, accès à divers outils numériques, un pôle d'excellence centré sur les arts de la table, une grainothèque basée sur l'échange de semences non hybrides....

Du 10 au 14 octobre 2023, une **semaine festive et interactive**, ponctuée d'animations autour du jeu, de surprises et d'un étonnant spectacle pour les plus jeunes, «J'ai planté un œuf», par la compagnie Au Fil du Vent, a permis de partager le 10^{ème} anniversaire de la médiathèque avec l'ensemble des usagers. Avec, en bouquet final, un concert live pop-rock et l'inauguration d'un **nouvel espace convivial et intergénérationnel dédié aux jeux de société**.

Organisation de soirées culturelles dans les médiathèques

La médiathèque Sonia Delaunay a lancé en 2023 le concept de soirées culturelles **le samedi à 20h** qui ravissent le public nombreux à y assister. Ainsi une rencontre littéraire avec le romancier **Jean-Claude Raspiengeas** a eu lieu le 13 mai, suivi le 10 juin d'un spectacle de **Benjamin Flao**, scénariste et illustrateur de bande dessinée, accompagné de Clothilde Durieux, chanteuse, musicienne et comédienne, autour de « L'homme qui plantait des arbres » de Jean Giono. Au deuxième semestre, la médiathèque a proposé une lecture concert d'après le poème **Mythopoeia de J.R.R Tolkien** par Agnès Lalle et Philippe Bertin le 30 septembre et un concert de jazz, swing, bossa et chansons françaises, « **Café de l'Est** », avec Jean-Marc Fauchier et Patrick Singéry, le 18 novembre.

Outre la traditionnelle **Nuit de la lecture** en janvier, les médiathèques ont aussi régulièrement organisé des soirées jeux de société fort prisées.

■ Principales actions culturelles en 2023

Temps forts

- **Nuits de la lecture**, les vendredi 20 et samedi 21 janvier 2023.
- **150 ans de la naissance de Colette** avec une lecture musicale "Colette et la Musique" par la Cie Théâtre en Fusion le samedi 28 janvier 2023 à la médiathèque Colette
- **Bouquins câlins**, 24^{ème} édition, du 24 janvier au 4 février 2023 avec un focus autour de l'auteur jeunesse Corinne Dreyfuss
- **Le Printemps des poètes**, du 11 au 27 mars 2023, dans toutes les médiathèques de la CASA et à Cipières et Roquefort les Pins
- **Journée 100% vinyle** le samedi 22 avril 2023 à la médiathèque Albert Camus, ponctuée du concert Scratch Massif à 4 mains avec les Djs Skillz et Topic
- **Mai à vélo** à la médiathèque Colette -Valbonne Sophia Antipolis
- **Fête de la nature** 24 au 29 mai 2023, dans toutes les médiathèques
- **Tremplin Jazz** 10ème anniversaire, en partenariat avec l'Office de Tourisme d'Antibes Juan-les-Pins, le 3 juin 2023 à la médiathèque Albert Camus
- **Les matinales du festival Jazz à Juan®**, en juillet à la médiathèque Albert Camus avec les concerts de David Georgelet & Friends et du Trio Riahi, Rahola & Hurty.
- **Antipolis**, exposition de photographies de Anne Favret et Patrick Manez. En partenariat avec la ville de Valbonne SA, dans le cadre du festival L'image satellite et les Journées nationales de l'architecture, du 1er septembre au 14 octobre 2023
- **Fête de la science**, en octobre dans toutes les médiathèques
- **Huldufólk : Islande, le peuple caché**, une exposition photographique de Michel Eisenlohr, du 3 octobre au 30 décembre 2023 à la médiathèque Albert Camus
- **Le mois du film documentaire**, manifestation nationale en novembre dans toutes les médiathèques

Rencontres d'auteurs, illustrateurs, réalisateurs



- **Anne BELOT**, illustratrice, « Déchets Land, la face cachée de nos déchets », Thierry Souccar Éditions, 2021.
- **Martine BLAIZE DE PERETTI**, « Se soigner par les plantes », éditions Eyrolles, 2022.
- **Vincent BONNEMAZOU** « 29 173 NM », film documentaire de Vincent Bonnemazou et Romain de La Haye Serafini, 2022.
- **CHANOUGA**, scénariste, dessinateur et coloriste de bande dessinée, « Merry Men : Souvenirs d'une jeunesse écossaise », 2022.
- **Fanny DUCASSE**, illustratrice, « Le rat, la mésange, et le jardinier », Thierry Magnier , 2022.
 - **Benjamin FLAO**, scénariste, dessinateur et coloriste de bande dessinée, L'âge d'eau, Futuropolis, 2021.
 - Sébastien **MAGNIER**, « En formation », film documentaire de Sébastien Magnier et Julien Meunier, 2021.
 - **Anthony PASSERON**, romancier, « Les Enfants endormis », Éditions Globe, 2022 - Prix Wepler-Fondation La Poste 2022.
 - **Mathilde RAMADIER**, essayiste, « Vivre fluide : Quand les femmes s'émancipent de l'hétérosexualité », Editions du Faubourg, 2022.
 - **Jean-Claude RASPIENGEAS**, journaliste et romancier, « Une vie sur l'eau : le monde des bateliers », Éditions l'Iconoclaste, 2022.
 - Kevin **SEMPE**, « Le Dernier Dauphin de la rivière sacrée », film documentaire, 2023.
 - **Michel SEONNET**, romancier et essayiste, en résidence.
 - **Julia WOIGNIER**, illustratrice, « Ralentir », Albin Michel Jeunesse, 2022.

Et dans le cadre du Printemps des poètes, les poètes :

- Fabienne **YVERT**.
- Marie **VANDENDORPE**.
- Susie **MORGENSTERN**.
- Sophie **BRAGANTI**.
- Patrick **JOQUEL**.
- **MA SAÏSARA**.
- **BAB'S**.





Médiathèque itinérante

La médiathèque itinérante s'est déployée plus d'une cinquantaine de fois sur le territoire en 2023, participant notamment à un certain nombre d'évènements et festivités dans les communes :

- Vallauris rend Hommage à Picasso, le dimanche 7 mai.
- Journée de la Famille au Parc Exflora d'Antibes, le samedi 3 juin.
- Festival de la Lavande à Gréolières les Neiges, le dimanche 23 juillet.
- Cinéma nocturne en plein air à La Roque en Provence, le 28 juillet.
- Fête des enfants à Gréolières, le samedi 12 août.
- Festival Japan Aurea à Vallauris, les samedi 23 et dimanche 24 septembre.
- Ateliers des auteurs Chiara Armellini et Rojer Feghali à Tourrettes sur Loup en partenariat avec les résidences d'auteurs du Sivom Pays de Vence.





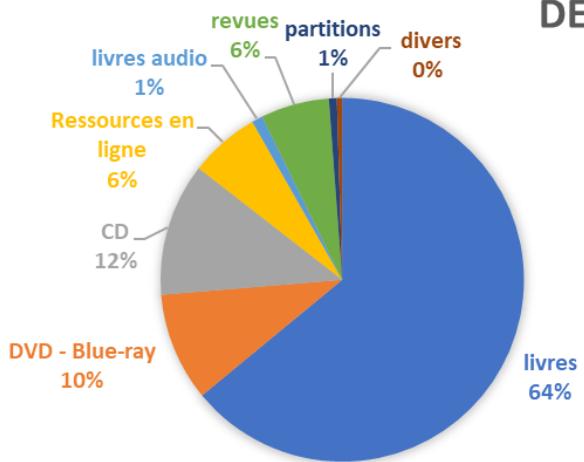
Les chiffres et statistiques

Collections

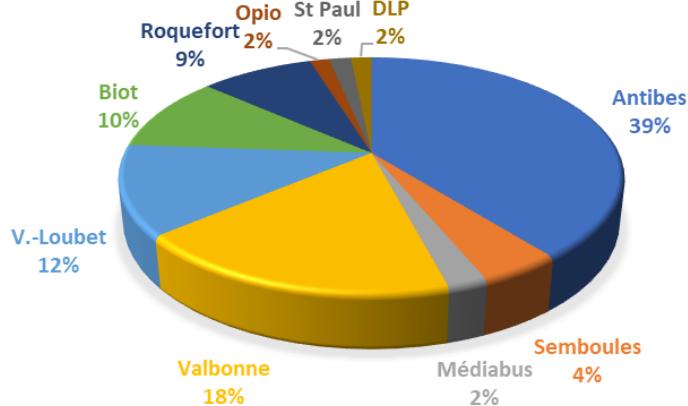
327 633 documents sont consultables et empruntables dans les médiathèques, dont :

- 209 778 livres, dont gros caractères et livres-cd.
- 31 647 DVD et Blue-Ray.
- 38 745 CD.
- 3 201 livres audio.
- 19 929 revues.
- 20 471 ressources en ligne.
- 2 321 partitions.
- 1 541 divers (jeux, supports numériques, vinyles, expos, cartes...).

RÉPARTITION DES COLLECTIONS PAR TYPES DE DOCUMENT



RÉPARTITION DES COLLECTIONS PAR MÉDIATHÈQUE

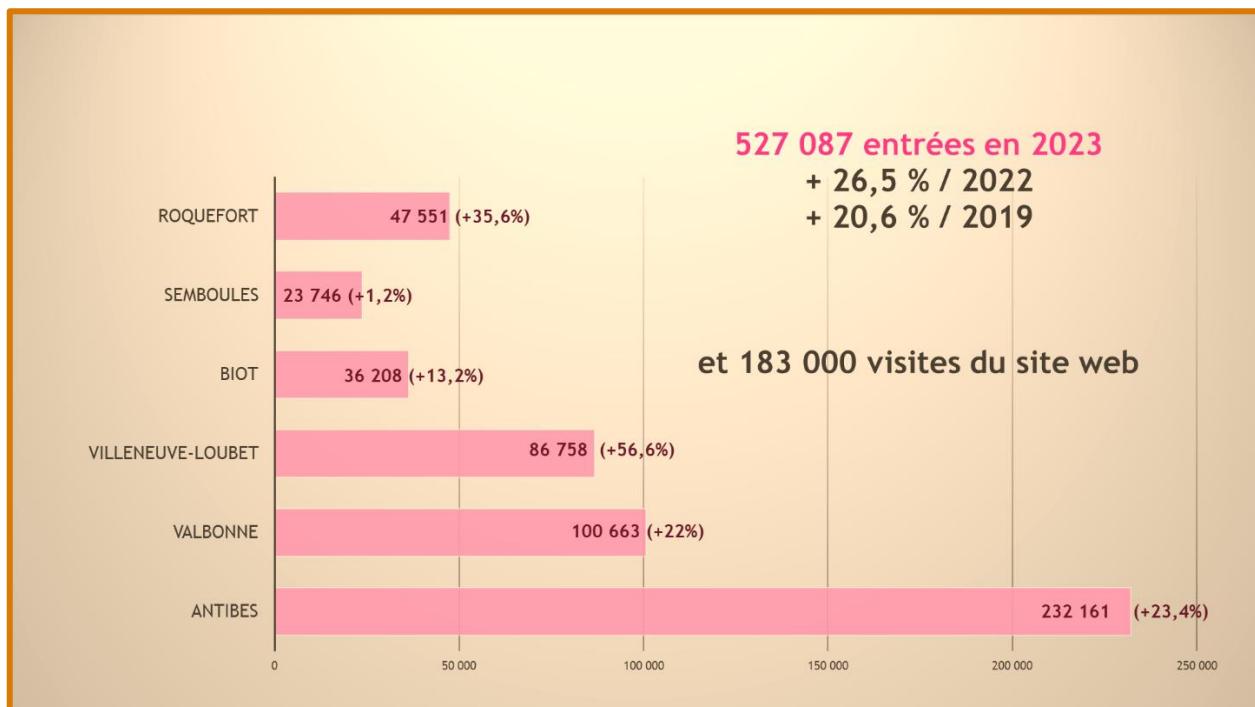




Fréquentation

On décompte **527 000 entrées** en 2023 dans le réseau des médiathèques.

- La fréquentation est en hausse en 2023, avec une augmentation de 26,5 % en moyenne par rapport à 2022.
- La fréquentation est supérieure à celle de 2019, qui constituait l'année de depuis la pandémie.
- C'est en moyenne 2 150 entrées dans le réseau par jour d'ouverture.



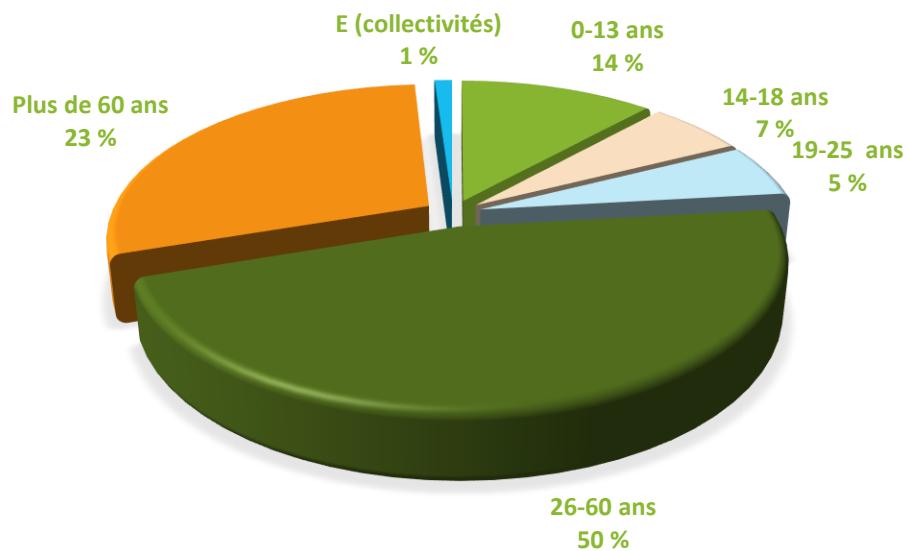
Les entrées des médiathèques d'Opio et de Saint-Paul de Vence ne sont pas comptabilisées car elles ne disposent pas de compteurs automatiques de passage.

On décompte **29 858 inscrits (+9% / 2022)** dans les médiathèques au 31 décembre 2023, dont 371 organismes ou collectivités :

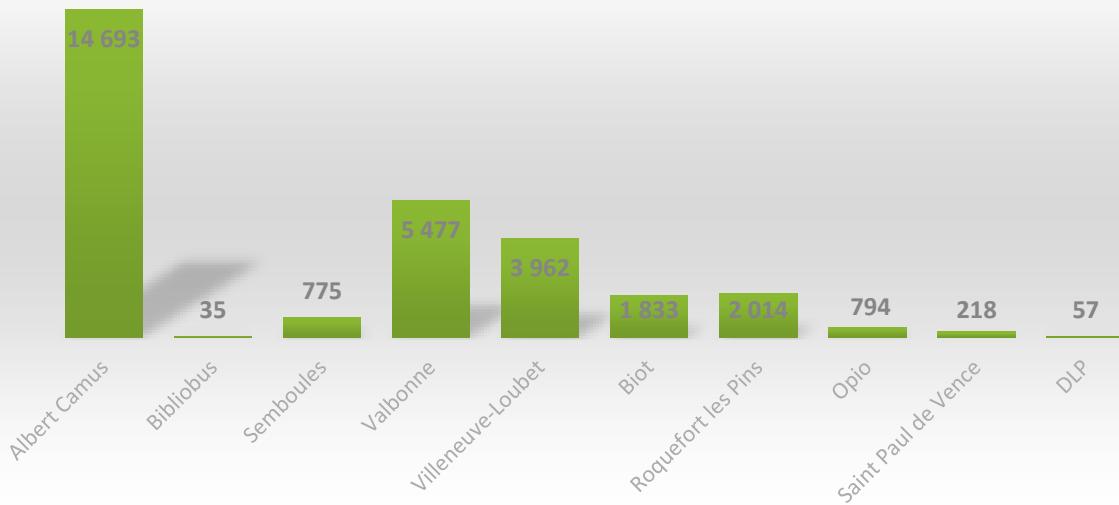
- Soit près de 17 % de la population de la CASA.
- 96,6 % des inscrits vivent sur le territoire de la CASA.
- 26 % des inscrits ont moins de 26 ans.
- 23 % des inscrits ont plus de 60 ans.



RÉPARTITION DES INSCRITS PAR ÂGES



Nombre d'inscrits par médiathèque

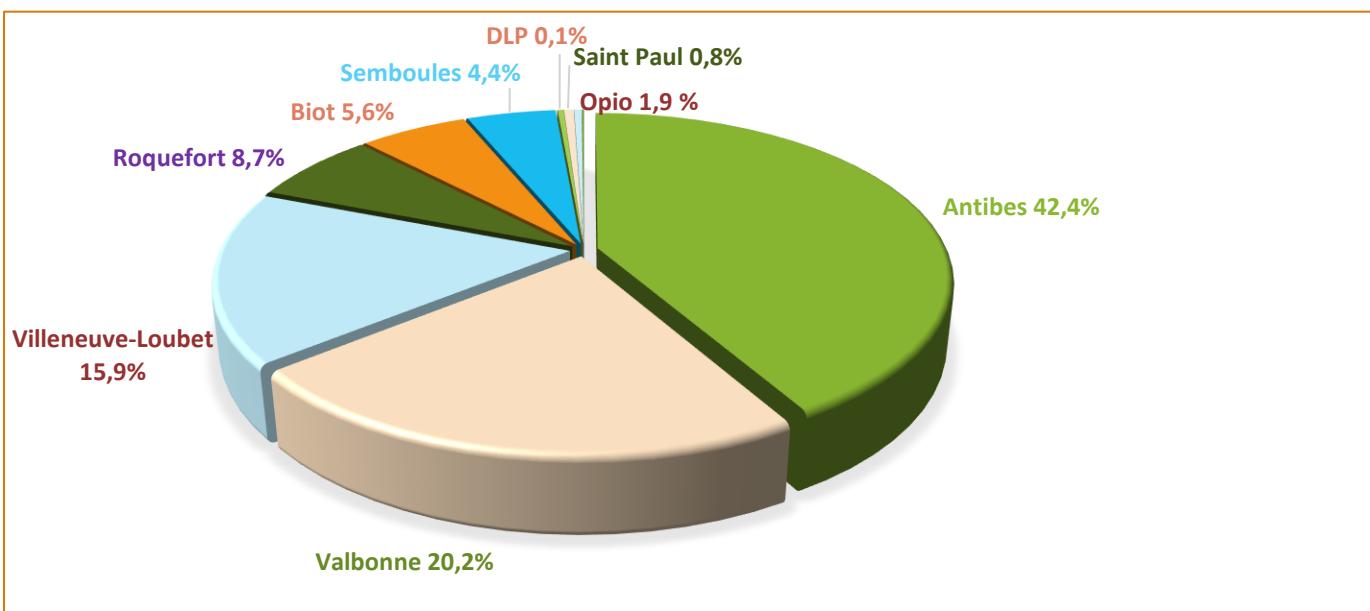


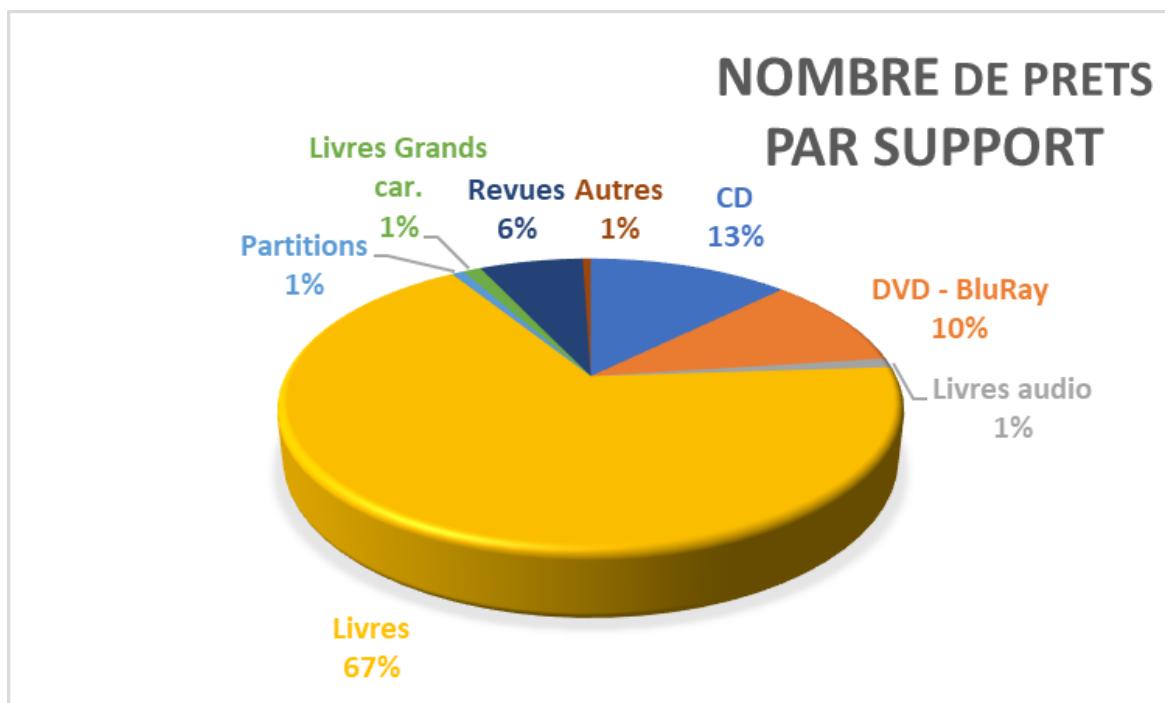
Emprunts et consultations

773 777 prêts de documents ont été réalisés en 2023, soit une hausse de 8,5% par rapport à 2022.

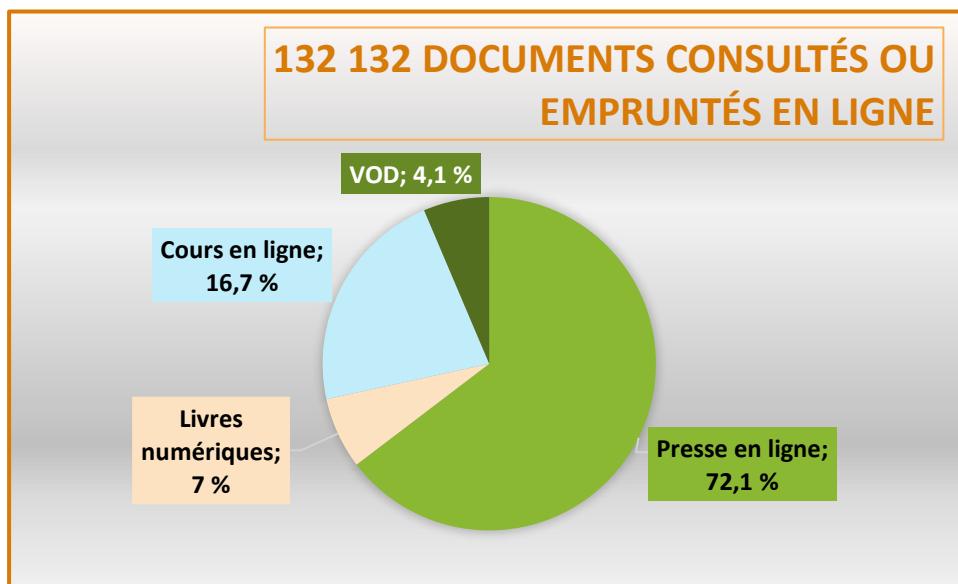
Nombre de prêts par médiathèque	Total 2023	Evolution / 2022
Antibes	328 173	+ 8 %
Valbonne	156	571 +1,8 %
Villeneuve-Loubet	122 994	+ 10,9 %
Roquefort	67 038	+ 22,7 %
Biot	43 565	+ 18,6%
Semboules	34 007	+ 2,5 %
Saint Paul	5 906	+ 75,6 %
Opio*	14 511	- 4,9 %
DLP	1 012	- 17,9 %
Total	773 777	+ 8,5 %

REPARTITION DES PRETS DE DOCUMENTS PAR MEDIATHEQUE





La consultation en ligne des ressources électroniques est en nette augmentation par rapport à 2022 : + 35,1%.



95 275 revues et magazines **consultés en ligne** :



En moyenne 261 titres consultés par jour.



Titres les plus lus en 2023

1. Nice-Matin Grand Ouest
2. Nice Matin Métropole
3. Libération
4. Aujourd'hui en France
5. Le Parisien
6. Paris Match
7. Nice-Matin Menton
8. Monaco Matin
9. Elle
10. Closer

22 109 cours d'auto-formation consultés en ligne, soit sur la plateforme :

- 9 950 heures de cours suivies dans l'année.
- Plus de 60 connexions par jour en moyenne.

Thématiques les plus suivies en 2023

1. Langues
2. Code & Permis
3. Bien-être & santé
4. Musique
5. Soutien scolaire
6. Métiers
7. Sports & fitness
8. Bureautique
9. Programmation
10. Vie professionnelle

→ **9 280 livres numériques téléchargés**, soit en moyenne 25 livres par jour.

Titres les plus empruntés en 2023

1. Patrick Modiano, La danseuse
2. Lucinda Riley, L'histoire de Pa Salt
3. Melissa da Costa, Les femmes du bout du monde
4. Michel Bussi, Trois vies par semaines
5. Kate Morton, Les ombres d'Adelaide Hills
6. Marie Varella, Désenchantées
7. Franck Thilliez, La faille
8. Arnaldur Indridason, Le roi et l'horloger
9. Virginie Gimaldi, Une belle vie
10. Katherine Pancol : La mariée portait des bottes jaunes
11. Lucinda Riley, Les sept sœurs
12. Jean Baptiste Andrea, Veiller sur elle

→ **5 648 films visionnés** sur la plateforme VOD, soit en moyenne 15 films par jour.

Films les plus visionnés en 2023

1. Everything Everywhere All At Once.
2. Les petites victoires.
3. La conspiration du Caire.
4. La nuit du 12 - édition spéciale.
5. Les cyclades.
6. Pacification.
7. Des mains en or.
8. La famille Asada.
9. De grandes espérances.
10. La nuit du 12



Action culturelle

40 000 personnes ont assisté aux actions culturelles organisées par le réseau des médiathèques de la CASA en 2023, dont :

10 920 personnes qui ont participé aux **350 évènements, animations et ateliers** organisés dans les médiathèques et hors les murs en partenariat avec les communes, soit 19 personnes en moyenne par action. Parmi les évènements les plus notables on compte :

- 13 expositions.
- 2 conférences.
- 20 rencontres avec des auteurs, illustrateurs, réalisateurs...
- 16 spectacles, dont 6 pour la jeunesse.
- 7 concerts.

4 521 personnes qui ont participé aux **63 déploiements de la médiathèque itinérante** sur le territoire.

6 000 personnes qui ont participé au **Salon du livre jeunesse** au Palais des Congrès de Juan les Pins le samedi et dimanche.

5 765 personnes qui ont bénéficié d'un **accueil spécifique en groupe** ou dans le cadre de partenariats : centres de loisirs, structures de la petite enfance, centres médicaux-sociaux, Ephad, conservatoires, théâtre, librairie, musées...

13 020 élèves qui ont été accueillis dans les médiathèques de la maternelle au lycée, pour des actions de médiation, soit 451 classes.

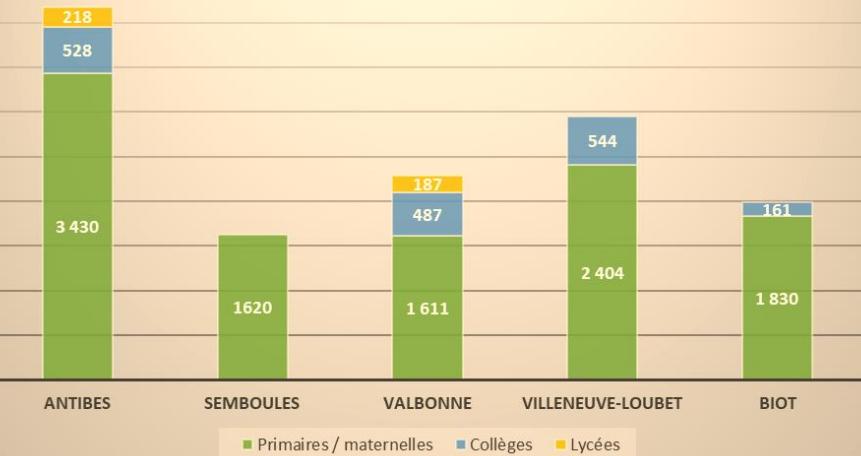


Nombre de classes accueillies	Scolaires	Collèges	Lycées	Total
Antibes	111	17	6	134
Semboules	64	0	0	64
Valbonne	60	15	6	81
Villeneuve-Loubet	88	13	0	101
Biot	65	6	0	71
Total	388	51	12	451



Nombre d'élèves accueillis	Scolaires	Collèges	Lycées	Total
Antibes	3 430	528	218	4176
Semboules	1620	0	0	1620
Valbonne	1 611	487	187	2285
Villeneuve-Loubet	2 404	544	0	2948
Biot	1 830	161	0	1991
Total	10895	1720	405	13020

Nombre d'élèves accueillis en médiathèque





Les perspectives pour 2023

- Ouverture d'un Fab Lab à la médiathèque Albert Camus.
- Rénovation de la médiathèque des Semboules.
- Lancement d'un médiabus à destination des écoliers de l'arrière-pays.
- 6^{ème} salon du livre jeunesse.
- Célébration des 10 ans de la médiathèque Sonia Delaunay de Biot.
- Lancement de nouveaux services numériques : inscriptions en ligne, plateforme musicale...
- Elaboration du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) 2025 / 2029 du réseau des médiathèques.



IV. LES RESSOURCES

Ressources Humaines

Activités de la direction

La Direction des Ressources Humaines est, pour les agents et les services de la CASA, source et facteur d'accompagnement professionnel, de formation, de communication, et de reconnaissance du travail au mérite.

La CASA a organisé ses services en cohérence et en adéquation avec ses besoins en compétences communautaires.

La collectivité est passée de 671 postes permanents au 31/12/2022 à **681** au **31/12/2023**.

Cette évolution de **10 postes** s'explique par la **création de 11 postes** et la **suppression d'1 poste**, à savoir :

- **Direction Exploitation Envinet**: création de 5 postes d'agent(e) de collecte pour renforcer les équipes, suite à l'exécution de nouvelles missions : collecte des cartons, corbeilles à papier ;
- **Direction Générale des Services / DGA Cadre de Vie, service coordination administrative et études** : création de 2 postes de garde-champêtre à la demande des Maires du haut pays ;
- **Direction de la Communication** : création d'un poste de responsable de gestion en communication afin de répondre aux besoins accrus de communication, notamment sur les réseaux sociaux ;
- **Direction Aménagement Energie** : création d'un poste de responsable de gestion et d'un poste de chargé(e) de développement thématique afin de répondre aux besoins de développement du parc de Sophia ;
- **Direction Voirie et Grands Projets** : création d'un poste de responsable thématique dans la continuité d'un poste de contrat de projet.
- **Direction Envibus et Régie** : suppression d'un poste de responsable de gestion administrative et juridique.



ACCOMPAGNER

La formation

En 2023, la CASA a réalisé **1525,5 jours** de formation avec **1534 participations** à des actions de formation bénéficiant à **595 agents**.

Les outils essentiels pour la formation ont été le partenariat avec le CNFPT et la plateforme collaborative Idéal Connaissances.

Le partenariat

Le partenariat CNFPT / CASA permet de mettre en œuvre des projets selon les orientations fixées par la collectivité et permet de solliciter le CNFPT, en dehors de l'offre de formation proposée, pour son expertise dans l'accompagnement de projet et programmer un plan d'action pluriannuel sur les axes prioritaires suivants :

- Renforcer la fonction managériale pour répondre aux évolutions de l'intercommunalité et accompagner les équipes face aux changements ;
- Optimiser la qualité du service public rendu à l'usager ;
- Développer les savoir-faire liés au numérique et nouvelles technologies ;
- Contribuer à la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des agents.

Ce partenariat permet à la CASA de bénéficier d'un nombre de jours de formation plus important que le simple retour sur cotisation et autorise la collectivité à s'engager dans des cycles de formation longs avec un coût maîtrisé.

Pour exemple, ci-dessous les formations mises en place :

- Découverte des outils informatiques et numériques ;
- Communication et gestion des conflits ;
- Développer l'intelligence collective en équipe ;
- Management d'une équipe en télétravail ;
- Transition écologique ;
- Signalisation temporaire des chantiers sur la voie publique.

En 2023, l'accent a été mis sur la formation obligatoire « **SENSIBILISATION A LA LAÏCITE** ». Pour répondre à l'obligation légale de former l'ensemble des agents sur le renforcement des principes des valeurs de la République et de la Laïcité, les formations ont été proposées sur 2 formats de sessions différents :

- Des sessions de formations de 3 heures en présentiel notamment pour les agents de terrain et opérationnels ;
- Des webinaires de 3 heures pour l'ensemble des agents équipés de matériels informatiques adaptés.



Au titre de l'année 2023, 386 personnes ont été formées. La formation se poursuit en 2024.



Les préparations concours

Au titre de l'année 2023, il a été réalisé **70,5 jours** de formation à la préparation aux concours, pour un total de **30 agents**.

Plateforme collaborative Idéal Connaissances

La plateforme est un outil complémentaire aux formations à distance organisées par le CNFPT pour :

- Suivre l'actualité dans les domaines concernés et échanger sur les pratiques professionnelles ;
- Bénéficier de retours d'expériences et obtenir des avis d'expert ;
- Télécharger des documents et suivre des formations en direct et /ou en différé.



Le bilan de l'année 2023 sur l'utilisation d'Ideal Connaissances a permis de rendre compte du nombre de connexions (**2998**), de contributions (publications/échanges de documents ou d'expérience avec les utilisateurs) (**25**), de téléchargements de documents (**197**), de formations en direct (**76**) et de formations en différé (**126**). Le nombre d'utilisateurs d'Ideal Connaissances s'élève à **110 agents**.

Entretiens individuels personnalisés avec les services de la DRH

- **15 rendez-vous individuels** ont été réalisés pour les agents, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une mobilité : aide à la recherche de poste, rédaction de CV...
- **30 agents ont été reçus** afin d'être conseillés sur leur carrière ou sur

l'évolution de leurs conditions salariales.

Il est nécessaire également d'indiquer que les agents sollicitent les services de la Direction des Ressources Humaines quotidiennement sur leur carrière lors de contacts divers (téléphonique avec leur gestionnaire RH, échange avec la Responsable de service Administration du Personnel...).

Accompagner l'amélioration des conditions de travail par la prévention des risques professionnels

604 visites médicales et entretiens infirmiers ont été réalisés en présentiel ou en téléconsultation selon les situations.

Poursuite de la collaboration avec le CNAS, prestataire retenu dans le cadre du marché relatif à l'externalisation des prestations d'action sociale à l'attention de son personnel. Cette prestation permet aux agents en difficulté de bénéficier d'aides adaptées (aide sociale logement, précarité énergétique, secours exceptionnel, prêts, ...).

La CASA participe depuis le 1^{er} juillet 2013 au financement des contrats et règlements de santé et de prévoyance labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

En 2023, **49%** des agents de la collectivité ont bénéficié de la participation financière à la protection sociale soit **359 bénéficiaires sur 733 agents rémunérés** au cours de l'année.



ECHANGER

La Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

Les membres de la F3SCT se sont réunis à **3 reprises**, à savoir : le 07 avril, le 29 septembre et le 15 décembre de l'année 2023. La tenue de ces instances et des réunions préparatoires sont des moments privilégiés propices à l'échange entre les différents acteurs de la sécurité.

Le Comité Social Territorial (CST)

Le Comité Social Territorial (CST) est une **nouvelle instance** de dialogue social, issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), mis en place à la suite des élections du 8 décembre 2022.

L'instance traite des sujets collectifs, notamment de l'organisation et la structuration des services. Elle est un lieu d'échange et de concertation avec les partenaires sociaux. Les séances sont l'aboutissement de multiples échanges et groupes de travail afin de proposer des projets partagés et concertés.

Au cours de l'année 2023, le Comité Social Territorial s'est réuni à **3 reprises** : en mars, juin et novembre.

Outre, les **restructurations** de directions (50% des saisines), les membres de l'instance ont notamment rendu un avis sur des dossiers en faveur du **pouvoir d'achat** (3%), du **bien-être au travail et du temps de travail** (23%) ou de la **protection sociale** (4%) :

La cellule de prévention des risques psychosociaux s'est également réunie après chacune de ces réunions afin d'évoquer des situations individuelles sensibles. Chaque séance a également été précédée d'une réunion de groupe de travail permanent "Accidents du Travail".

- Expérimentation d'un temps complet sur 4,5 jours.
- Lignes Directrices de Gestion (LDG) 2024.
- Mesures en faveur du pouvoir d'achat :
 - L'augmentation de l'IFSE part fixe - date d'effet 01/05/2023.
 - L'augmentation de l'IFSE part variable - date d'effet paie de juin 2023 (variables de mi-avril à mi-mai).
 - L'augmentation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : date d'effet paie de novembre 2023.
- Allocation Parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.
- Titre restaurant : réévaluation de la valeur faciale et actualisation de l'indice majoré seuil.

A noter que chaque instance est précédée de **plusieurs réunions préparatoires**.

Chaque dossier structurant a également fait l'objet de **groupes de travail** préalables afin de prendre un temps d'échange suffisant à la bonne compréhension de tous

Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Pour rappel, les CAP traitent des dossiers individuels des fonctionnaires.

A la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022, une séance d'installation a

permis de valider le règlement intérieur des CAP.

En dehors de cette première séance, compte tenu de la réforme des compétences des CAP qui a recentré ses avis sur les décisions



individuelles défavorables depuis le 1^{er} janvier 2021, **aucune séance de CAP n'a été organisée** (à l'exception d'un conseil de discipline relevant de la catégorie C, réunie en formation restreinte).

Pour rappel, la CCP traite des dossiers individuels des agents contractuels de droit public.

Pour les mêmes motifs, excepté la séance d'installation qui a permis de valider le

règlement intérieur des CCP, **aucune séance de CCP n'a été organisée**.

Ainsi, on peut souligner que l'absence de réunions des CAP et CCP constitue plutôt une bonne chose dans la mesure où ces instances sont désormais saisies essentiellement en cas de contestation de décisions individuelles défavorables.

La collaboration avec la ville d'Antibes



La fin d'année 2023 a également été marquée par l'Arbre de Noël avec la présentation du spectacle musical, de magie, jonglerie et comédie « L'Île au Trésor » au théâtre ANTHEA à Antibes. **100 agents** y ont participé accompagnés de leurs familles, **le dimanche 17 décembre 2023**.



Cette année a été une nouvelle fois marquée par la cérémonie de remise des diplômes et médailles d'honneur régionale, départementale et communale aux agents récipiendaires au titre de l'année 2023. Celle-ci s'est déroulée en date du **04 avril 2024** sous le chapiteau des Espaces du Fort Carré à Antibes. **37 agents récipiendaires cette année : 29 médailles d'argent, 6 médailles vermeil et 9 médailles d'or.**





RECONNAITRE

RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnelle

Depuis 2005, la CASA utilise le régime indemnitaire comme un levier de motivation pour les agents. C'est dans cet esprit qu'elle a mis en place le RIFSEEP dont les objectifs sont une simplification du paysage indemnitaire et une meilleure prise en compte des fonctions exercées et de la manière de servir. Le RIFSEEP permet ainsi de reconnaître la fonction et les sujétions de chaque agent grâce à l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise); mais également de valoriser le mérite et la manière de servir des agents avec

la mise en place d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

En 2023 dans le cadre de la campagne annuelle du CIA, **41%** des agents de la CASA ont bénéficié d'un **palier supérieur au palier 3** pour un travail au-dessus des attentes, **55%** ont bénéficié d'un **palier 3** pour un travail correspondant aux attentes, et **4%** ont été positionnés sur un **palier inférieur à 3** pour un travail inférieur aux attentes.

Campagne d'avancements de grade et promotions internes

En 2023, **48 agents ont été promus**; cela se traduit par 43 avancements de grade et 5 promotions internes ainsi répartis :

Catégorie C - 31 agents : 30 Avancements de grade / 1 promotion interne

Catégorie B - 9 agents : 6 Avancements de grade / 3 promotions internes

Catégorie A – 8 agents : 7 Avancements de grade / 1 promotion interne

Par ailleurs, **225 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.**

Bilan de la campagne CET

Synthèse de la campagne 2023 :

43 agents ont demandé la monétisation de 12.74 jours en moyenne. Pour 2023, le coût total s'élève à **64 745 €, soit 548 jours monétisés.**

Plus de **94% des agents ont opté pour l'indemnisation.** Le montant a été versé sur la

paie du mois de mars 2024 (à noter que les montants d'indemnisation ont été revalorisés de 10%, soit: 150€ par jour pour un agent de catégorie A - 100€ par jour pour un agent de catégorie B - 83€ par jour pour un agent de catégorie C).



TOTAL

Nombre d'agents bénéficiaires	Coût chargé	Nombre de jours monétisés
43	64 745€	548

MOYENNE DE 12.74 JR /AGENT

OPTION/JOURS des agents	Agents	Jours
RAFP	2	30
Forfaits journaliers	41	518
	43	548

OPTION/CATEGORIE	A	B	C	
RAFP	15	15	0	30
Forfaits journaliers	298	108	112	518
	313	123	112	548

BIEN ETRE AU TRAVAIL

Le nombre de télétraveilleurs est stabilisé aux alentours des **26% de l'effectif total CASA** (et environ 48% des postes qui y sont éligibles).

Fin décembre 2023, la CASA comptait **180 télétraveilleurs**, dont :

- Une majorité de femmes : 73 %,
- Sans grande surprise, une majorité d'agents de catégories A et B (33 % d'agents de catégorie A, 37 % de catégorie

B) mais tout de même 23 % d'agents de catégorie C

- S'agissant de l'option choisie, les agents peuvent depuis 2022 demander jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine : 57% des télétraveilleurs sont restés sur l'option « 1 jour par semaine (fixe ou au forfait) ». 53 agents sont passés à l'option « 2 jours par semaine (fixe ou au forfait).

**Données actualisées au 19/12/2023 (hors télétravail pour raisons médicales)**

Effectifs CASA	681
Postes éligibles	377
Télétravailleurs	180

Pourcentage postes éligibles	55%
Pourcentage de télétravailleurs par rapport à l'effectif global	26%
Pourcentage de télétravailleurs par rapport au nombre de postes éligibles	48%

Répartition Hommes-Femmes :

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	131	49

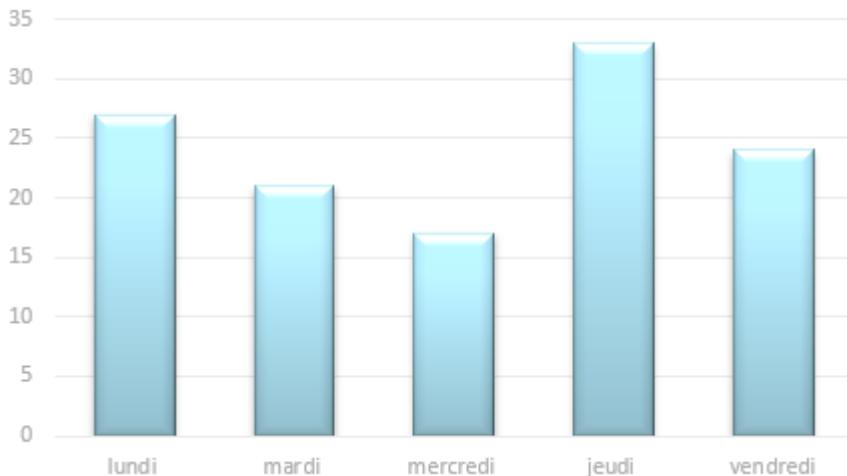
Répartition par catégorie hiérarchique :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	PRIVE	APPRENTI
Nombre d'agents	60	67	42	10	1

Option choisie

1 jour par semaine (fixe ou équivalent au forfait)	98 agents
2 jours par semaine (fixe ou équivalent forfait)	53 agents
Autres formules	17 agents

Tendance des jours télétravaillés



Les temps forts de l'année 2023

- **Accueil des nouveaux arrivants:** organisation sous un nouveau format 2 à 3 fois par an d'un temps consacré à présenter à l'ensemble des nouveaux arrivants, les compétences, les directions et les grands projets de la CASA. Première session le 20 juin puis une seconde le 03 octobre 2023.
- A cette occasion, sont également distribués le **livret d'accueil de la CASA**, l'organigramme général et quelques goodies CASA en signe de bienvenue.
- Escape Game: un nouveau format de formation proposé aux agents afin de les sensibiliser à la sécurité dans un cadre ludique. 189 agents y ont participé.

Les chiffres et statistiques



- Effectifs CASA au 31/12/2023 : **681**
- **1525,5 jours** de formation avec **1534 participations** à des actions de formation bénéficiant à **595 agents**.
- **604 visites médicales** ont été réalisées en présentiel ou en téléconsultation selon les situations.
- **49%** des agents de la collectivité ont bénéficié de la participation financière à la protection sociale soit **359 bénéficiaires sur 733 agents rémunérés** au cours de l'année.
- Le Comité Social Territorial s'est réuni **3 fois**.
- **48 agents ont été promus**. Cela se traduit par **43 avancements** de grade et **5 promotions internes**.
- **43 agents** ont demandé la monétisation de leur CET, **12,74 jours** en moyenne, soit **548 jours monétisés**.
- Le nombre de télétravailleurs semble s'être stabilisé aux alentours des **26% de l'effectif total** de la CASA (et environ **48%** des postes qui y sont **éligibles**).
- Fin décembre 2023, la CASA comptait **180 télétravailleurs**.



Les perspectives pour 2024

- Règlement de formation.
- Charte recrutement.
- Mise en place d'un journal interne permettant la diffusion d'informations sur :
 - Les mouvements de la collectivité.
 - Les activités d'une Direction ciblée.
 - Les nouvelles réglementations nationales ou dispositifs internes.
 - Les informations pratiques...
 - L'objectif est de distribuer 3 numéros par an au format papier (pour les agents n'ayant pas d'ordinateur) et de manière dématérialisée.
- Mise en place d'un temps de convivialité avec le Président de la CASA dont l'objectif sera de réunir une fois par an les nouveaux agents autour d'un déjeuner mutualisé avec la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.
- Nouvel intranet : mise à jour de la page intranet et de la boîte à outils RH.
- Mise en œuvre d'une expérimentation de la semaine à 4,5 jours, permettant d'assouplir l'organisation du temps de travail et de répondre aux nouvelles attentes des agents notamment en terme de conciliation entre vie professionnelle, familiale et personnelle.
Application de l'expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 6 mois.



Finances

Activités de la direction

La Direction des Finances est en charge de la gestion budgétaire, comptable et financière de la CASA.

- Elle prépare les budgets de fonctionnement et d'investissement, et en contrôle l'exécution
- Elle assure l'ordonnancement des dépenses

- Elle contrôle la gestion de la trésorerie, prépare la passation des contrats d'emprunts et en assure la gestion
- Elle établit et présente les Comptes Administratifs
- Elle apporte son expertise sur les dossiers liés aux montages contractuels et assure la gestion des questions fiscales.

Les temps forts de l'année 2023

- L'année 2023 a été marquée par les effets prolongés de l'inflation sur le coût des marchés publics ainsi que par l'effet en année pleine des mesures légales et initiées par la CASA de préservation du pouvoir d'achat des agents et de reconnaissance de la pénibilité de certains métiers (ex : collecte des déchets).
- Sur le plan des recettes, l'année a vu la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des impôts de production par l'Etat. Notamment, la CVAE est dorénavant totalement remplacée par une compensation correspondant à une fraction du produit de TVA nationale. Cela a pour effet de distendre le lien entre la CASA et le tissu économique de son périmètre, et d'atténuer le dynamisme des taxes liées.
- La stratégie financière de la CASA ayant consisté à accumuler un excédent de fonctionnement en vue d'autofinancer les investissements en période de taux d'intérêts élevés a été validée. En effet, ce sont 20M€ d'autofinancement qui ont été mobilisés sur le Budget Principal, permettant une baisse de la dette de 7M€ sur 1 an.

- S'agissant du Budget Principal, l'Epargne Brute s'est élevée à plus de 18 millions d'Euros, et l'Epargne Nette a été de 7 millions d'Euros.
- Sur la base de ce niveau d'Epargne Brute et d'une absence d'accroissement net de l'endettement, le Budget Principal de la CASA affiche une Capacité de Désendettement d'environ 6 années, alors que le plafond applicable à la CASA est de 12 ans.

NB: la Capacité de Désendettement correspond au nombre d'années d'Epargne Brute qu'il faudrait consacrer au remboursement total du capital restant dû des emprunts.

- Il peut également être noté la quasi-stabilité des dotations versées par l'Etat malgré le contexte inflationniste subi en 2023, ainsi que le maintien à un niveau élevé des prélèvements effectués au titre de la péréquation.
- Dans ce contexte, la CASA a tout de même continué à privilégier la solidarité communautaire, concrétisée notamment par les fonds de concours et par la dotation de solidarité communautaire.



AR Prefecture

006-210601282-20241218-CM20241218_105-DE
Reçu le 12/12/2024
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Rapport d'activités

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis 2023



- Les taux de fiscalité directe locale ont été relativement stables en 2023 et demeurent les plus compétitifs au niveau local :

	CA Cannes Pays de Lérins	CA Pays de Grasse	Métropole NCA	CA Riviera Française	CA Sophia Antipolis
Cotisation Foncière des Entreprises (hors compensations exo entreprises industrielles)	28,65%	29,22%	28,88%	32,19%	24,31%
Taxes dont la base représente 50% de la valeur locative	12,25%	18,83%	16,86%	17,00%	8,65%
<i>dont Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	0,00%	0,104%	6,40%	4,00%	0,00%
<i>dont Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</i>	12,25%	18,73%	10,46%	13,00%	8,65%
Versement Mobilité	1,75%	1,75%	2,00%	0,40%	1,50%
Taxe d'Habitation (yc fraction TVA suite à dégrèvement Macron)	-	8,17%	8,13%	8,08%	7,96%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	-	2,60%	1,47%	1,08%	0,88%
Taxe "GeMAPI" additionnelle à : (produit 2022)	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	-	13 216 €	-	11 886 €
	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	-	884 492 €	-	1 554 313 €
	Taxe d'Habitation	-	728 290 €	-	2 156 467 €
	Cotisation Foncière des Entreprises	-	306 901 €	-	406 703 €
					550 489 €

→ **On note ainsi en 2023 :**

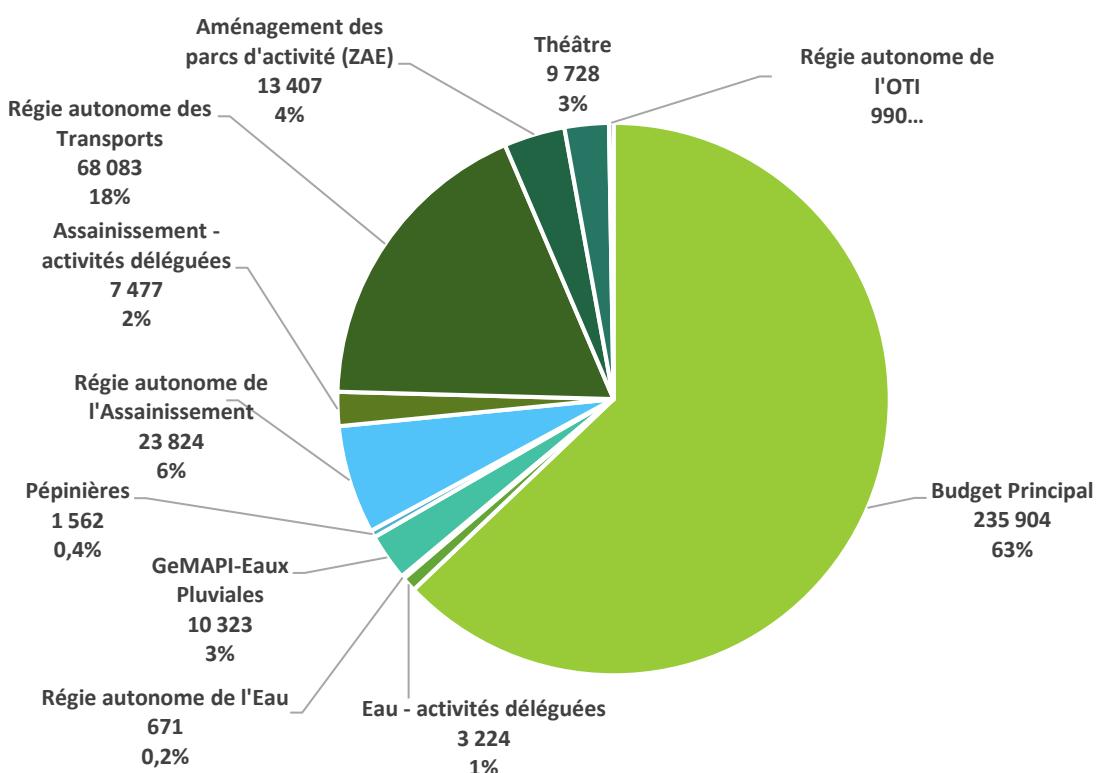
- Une baisse du taux de TEOM de 0,15 point (passant de 8,80% à 8,65%).
- Une hausse du taux de CFE de 0,04 point (passant de 24,27% à 24,31%), faisant suite à une baisse d'1 point entre 2021 et 2022 dans l'objectif d'accompagner les entreprises dans la crise sanitaire).



Les chiffres et statistiques

Activité consolidée (Fonctionnement et Investissement)

L'architecture budgétaire de la CASA comprend un Budget Principal, quatre Budgets de Régies à autonomie financière et six Budgets Annexes. La taille ainsi que la proportion de chaque budget dans l'ensemble, en cumul des dépenses réelles et d'ordre des Sections de Fonctionnement et d'Investissement, sont les suivants en milliers d'Euros :

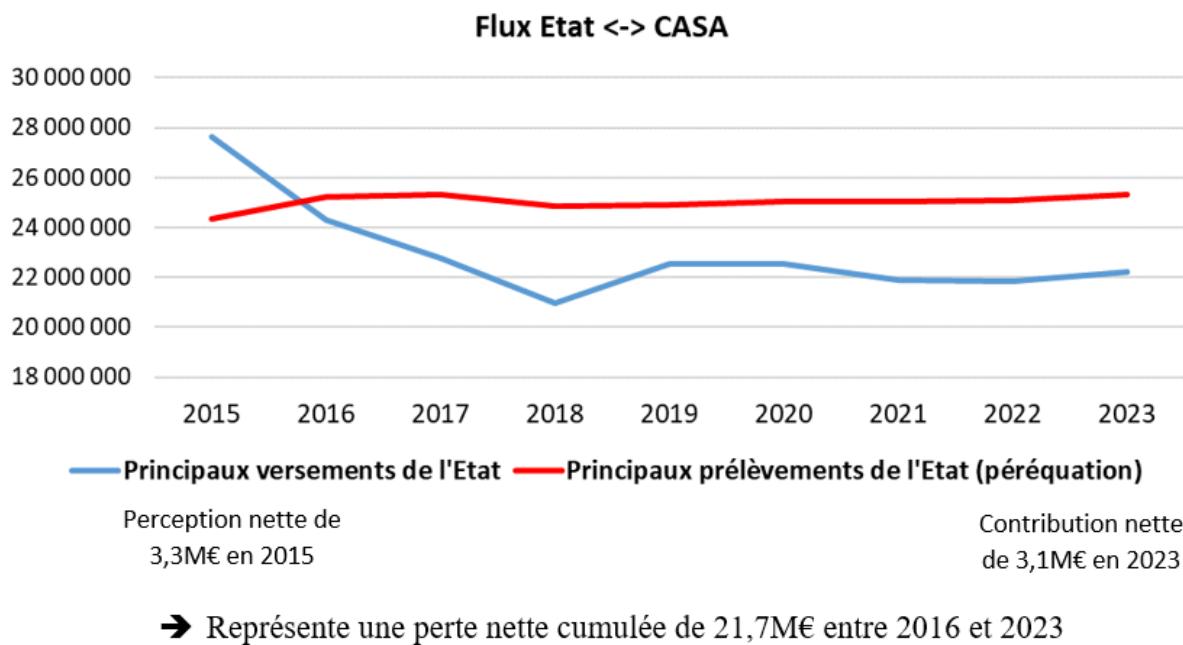


Outre cette répartition, les budgets de la CASA, et notamment le Budget Principal, sont caractérisés par une stabilité des dépenses avec les versements vers les Communes membres (attribution de compensation) et vers l'Etat représentant 41 % du budget consolidé.

Si les versements effectués par la CASA à ses Communes membres ainsi qu'à l'Etat étaient neutralisés, les transports et la collecte des déchets représenteraient chacun 20% des dépenses.



De façon globale, le solde des flux entre l'Etat et la CASA se maintient, en 2023, en faveur du premier, tel qu'indiqué dans le graphe suivant :



Détail des dépenses (réelles et d'ordre, hors Ordres de Paiement)

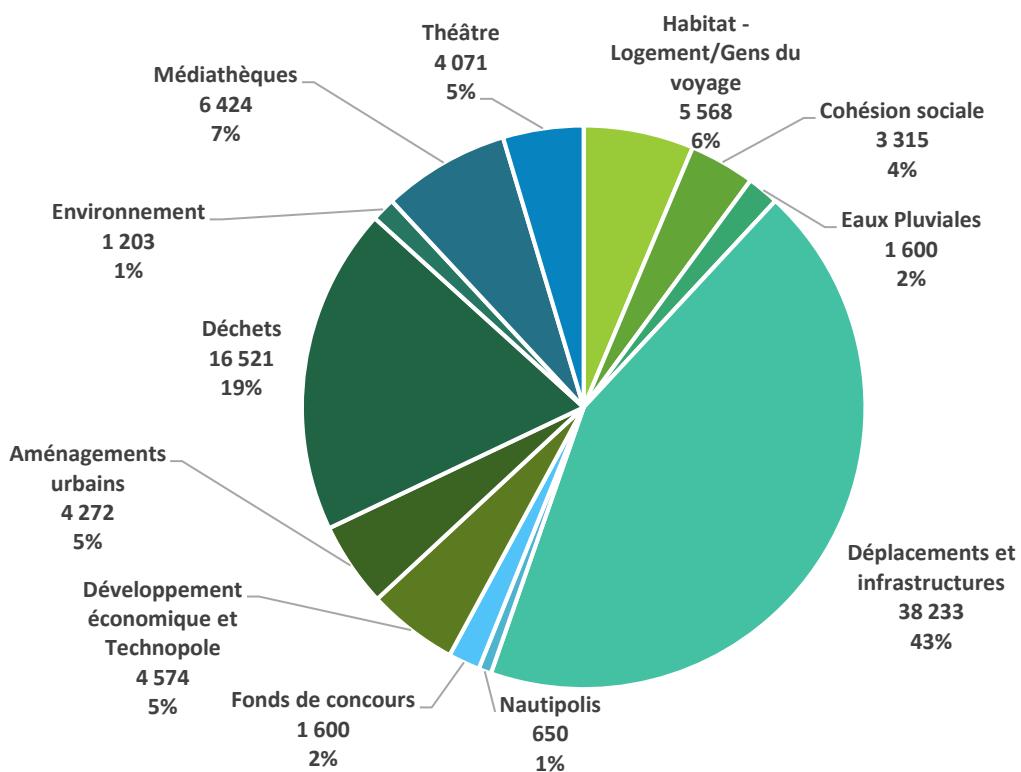
	CA consolidé 2021	CA consolidé 2022	CA consolidé 2023	Variation 2021/2022 en %
Fonctionnement	271 194	274 744	288 863	5,14%
Dont Attribution de Compensation	52 960	52 960	52 960	0,00%
Investissement	94 330	115 583	86 331	-25,31%
TOTAL	365 524	390 327	375 194	-3,88%

Source : Comptes Administratifs des exercices 2021 à 2023



■ **Budget Principal : répartition des dépenses par compétence en 2023**

(Hors Attributions de Compensation et frais de structure et en milliers d'Euros)



Détail des recettes

■ **Recettes globales**

Les volumes des recettes réelles et d'ordre des différents budgets de la CASA sont, de 2021 à 2023, les suivants :

Années	Budget	Budget Annexe	Régie Autonome	Budget	Budget Annexe	Régie	Budget	Régie	Budget	Régie	Budget	Budget Annexe	TOTAL	Variation sur le total
	Principal	Pépinières	Transports	Théâtre	GeMAPI	OTI	Aménagement des Parcs d'Activité	Assainissement	Assainissement	Eau	Eau	En K€		
2021	270 089	1 535	77 911	5 776	16 731	956	3 432	17 062	4 556	646	6 722	405 416	-	
2022	289 377	1 453	71 590	9 266	11 746	972	12 234	18 676	6 593	627	7 459	429 954	6,05%	
2023	265 380	1 645	71 600	10 873	12 542	1 059	11 693	24 471	8 181	696	7 419	415 560	-3,35%	

Les volumes budgétaires illustrent la montée en puissance des différentes compétences dernièrement transférées à la CASA, notamment en matière d'Assainissement. D'autres budgets sont caractérisés par une relative stabilité, tandis que la

forte évolution concernant le Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité » s'explique par un changement de cadre fiscal (TVA) entre 2021 et 2022.

■ **Nature et répartition des recettes fiscales**

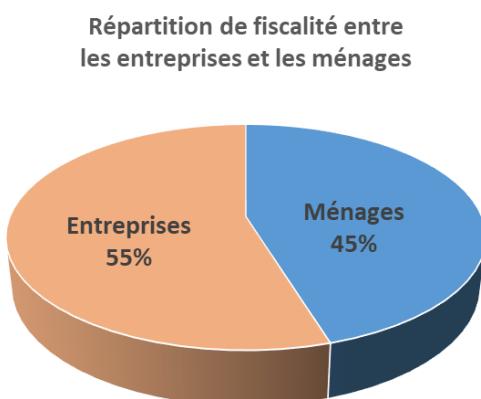
La CASA est un EPCI à fiscalité propre, et ses recettes sont majoritairement d'origine fiscale (environ 80%). Elle perçoit ainsi les produits issus de la fiscalité directe locale (principalement la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, la Cotisation Foncière des Entreprises et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), ainsi que des compensations fiscales (CFE, CVAE et THRP) ou encore de la Taxe GeMAPI. Enfin, elle perçoit le Versement Mobilité, qui est une cotisation sociale. De façon complémentaire, l'exploitation par la CASA des transports, d'Anthéa « Antipolis Théâtre d'Antibes » ou des pépinières d'entreprises, génère des recettes substantielles.

Conformément aux dispositions légales relatives à son statut, la CASA dispose du droit de voter les taux pour certains impôts locaux.

A l'issue de l'année 2023, ceux-ci s'établissent aux niveaux suivants, relativement stables par rapport à l'année 2022 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 24,31 % (+0,04 point).
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 0,877 %.
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0 %.
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 7,96%.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,65% (-0,15 point).
- Versement Transport : 1,50%.

L'évolution des recettes fiscales est étroitement liée aux bases d'imposition. En effet, les taux votés sont revus à la baisse depuis plus de 5 ans (notamment sur la TEOM et la CFE), mais les bases sont particulièrement dynamiques (+7,1% pour les ménages en 2023).





	Ménages	Entreprises	Total
CFE		26 578 341 €	26 578 341 €
Fraction TVA - CVAE		20 454 096 €	20 454 096 €
TASCOM		2 458 437 €	2 458 437 €
IFER		1 166 050 €	1 166 050 €
VM		37 383 663 €	37 383 663 €
Compensations CFE		3 261 958 €	3 261 958 €
TEOM	32 572 074 €	9 456 408 €	42 028 482 €
TFNB	25 886 €		25 064 €
TAFNB	419 594 €		406 037 €
THRS	16 118 742 €		14 264 582 €
fraction TVA - TH	34 091 828 €		33 319 497 €
Total	83 228 124 €	100 758 954 €	181 346 207 €

Il peut être noté une prépondérance de la fiscalité provenant des entreprises comparativement à la fiscalité perçue des ménages sur le périmètre de la CASA, alors que le nombre de locaux professionnels ne représente que 10% du nombre total de locaux sur la CASA (16 000 locaux professionnels, contre 140 000 locaux d'habitation, hors dépendances).

Seul le produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est issu à la fois des locaux à usage d'habitation (78%) et des locaux professionnels (22%).

Activité de l'exécution budgétaire

L'activité de mandattement des dépenses et d'émission des titres de recettes est indiquée dans le tableau suivant:

Années	Nature des opérations	Total	Nombre total de pièces émises	Evolution / N-1
2021	Mandats	16 134	19 016	-
	Titres	2 882		
2022	Mandats	17 365	20 316	6,8%
	Titres	2 951		
2023	Mandats	17 287	19 767	-2,7%
	Titres	2 480		

L'année 2023 fait état de 19 767 mandats de paiement et titres de recettes émis, soit une baisse de 2,7% par rapport à l'année 2022. Cela s'explique par une modification du cadre juridique de l'exploitation d'Anthéa. En effet, depuis septembre 2022, les activités de brasserie et de location de salles hors Festival «Les Nuits d'Antibes» sont

réalisées directement par la Société Publique Locale qui gère le théâtre pour le compte de la CASA.

Les délais globaux de paiement sont en moyenne de 31,3 jours contre 28,4 jours en 2022. Le délai imparti pour la CASA s'élève à 16 jours au niveau de mandattement sans le délai de traitement de la signature des élus.



Les perspectives pour 2024

Malgré le choc de l'inflation et des taux d'intérêt élevés sur les dépenses de fonctionnement, la CASA veillera à maintenir une situation financière saine et stable, tout en priorisant l'allocation budgétaire vers des compétences cruciales en matière de préservation des vies, des biens, des milieux aquatiques et de l'environnement, telle que la GeMAPI et le développement durable (ex : Mobilité, Transports Urbains, Déchets et Environnement).



Commande Publique

Activités de la direction

La Direction de la Commande Publique a en charge la mise en œuvre de toutes les procédures d'achat (marchés publics et concessions) de la collectivité quels que soient le montant et la nature de la dépense (fourniture, service ou travaux) et ce, dans la cadre d'une réglementation précise dont le respect s'impose à tous.

En veillant à une bonne application des textes régissant l'achat public, la Direction de la Commande Publique se pose comme le garant de la sécurité juridique, tant pour les élus que pour les fonctionnaires dans

l'exercice de leurs prérogatives et de leurs fonctions.

En effet, l'acheteur public se doit de gérer l'argent public dans l'intérêt général en conciliant les exigences juridiques et l'efficience économique. Le respect des grands principes directeurs de la commande publique, liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement et transparence des procédures concourt à privilégier une politique de commande publique orientée vers l'efficacité et la bonne utilisation des deniers publics.

Les temps forts de l'année 2023

- Sans conteste, l'année 2023 est marquée par l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables tel que rendu obligatoire par la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 ainsi que le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique publié au Journal officiel du 3 mai qui a pour objet principal d'édicter les mesures réglementaires d'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
- Ce document fixe les grandes orientations de l'achat public durable pour les années à venir et fera l'objet d'un compte rendu annuel quant à ces applications pratiques au sein de l'Etablissement.
- Courant 2023 ont été renouvelés les marchés d'assurances de la CASA. Dans un contexte extrêmement tendu ou bon nombre de collectivités n'arrivent plus à se faire assurer la CASA continue à bénéficier de la bonne gestion de tous ces contrats afin d'encore inciter les assureurs à se positionner; et ce sur toutes les typologies de risques.

Les chiffres et statistiques



- En 2023, la direction a passé 432 marchés dont 363 MAPA 1.
- Elle a également conclu 40 avenants.



Les perspectives pour 2024

Le renforcement des obligations en termes de développement durable à travers la législation et la réglementation va occuper une grande partie du temps de la direction afin d'arriver à mettre en œuvre des obligations très ambitieuses. Effectivement les lois « industrie verte » ou encore « AGEC » impactent de manière très forte le droit des contrats publics.

Systèmes d'information & du Numérique

Activités de la direction

La Direction des Systèmes d'information & du Numérique a en charge l'ensemble des outils, Technologies de l'Information et de la Communication, nécessaires au bon fonctionnement des différents services au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Elle a en charge l'aménagement numérique du territoire (Fibre optique, Antennes GSM, ...)

Les enjeux

- Fournir à l'ensemble des agents et élus les outils nécessaires à la réalisation de leur travail.
- **Participer au développement technologique de Sophia Antipolis, offrir aux usagers de nouveaux services innovants.**
- Donner une dimension :
 - **Fonctionnelle**
 - ✓ Structure du Système d'Information.
 - **Technique**
 - ✓ Gérer et faire évoluer les serveurs et systèmes, postes de travail et réseaux.
 - ✓ Appréhender l'impact des nouveaux médias et outils technologiques.
 - ✓ Portails et serveurs d'application.
 - ✓ Mise en place d'une politique de sécurité informatique.



Les temps forts de l'année 2023

Service Exploitation

- Télétravail et travail à distance: mise à disposition des matériels et accompagnement par le chef de projet en transversalité avec la mission création et gestion de contenu numérique.
- Equipement des salles de réunion/formation en matériels sono et visioconférence.
- Renouvellement, négociation et optimisation des licences Microsoft Offices 365.
- Migration de la solution INNES vers QL NAVORI pour l'affichage des écrans dynamiques avec optimisation des contenus tactiles et de l'affichage de la disponibilité des salles de réunion.
- Mise à jour et migration des serveurs en Windows Server 2019 pour les logiciels métiers des médiathèques (Archimed Syracuse), de l'habitat (AFI Pelehas), des finances (Ciril Finances), des ressources humaines (Ciril RH), ...
- Mise en place de connecteur des solutions métiers vers Active Directory (LDAP et SSO) afin de tendre vers **une seule identité numérique** (One Identity), se connecter une fois avec son identifiant et mot de passe Windows pour accéder à l'ensemble du système d'information (des logiciels métiers on premise ou en SAAS, VPN, Extranet...).
- Mise en place d'une solution globale de vidéoprotection redondée avec enregistrement des images sur site et une future copie en temps réel sur un serveur central.
 - DHL, trait d'union, parenthèse → 7 caméras.
 - Nautipolis → 62 caméras.
- Mise en production de visiophones à la médiathèque de Valbonne, Trait d'Union et intégré à la solution Genetec.
- Renforcement de la sécurité sur les postes de travail avec changement / migration d'un système WSUS vers Intune, permettant de s'assurer que l'ensemble des postes informatiques sont toujours à jour même hors du réseau CASA (postes à jour avec plus de sécurité).
- Mise en place d'un logiciel de publication des actes administratifs directement sur le site internet de la CASA (Actes Office).
- Amélioration de la partie informatique (nouvelle baie technique, optimisation système / réseau) de l'office du tourisme intercommunal de Gourdon.
- Déménagement du PLIE Antibes vers de nouveau locaux à la Fontonne.
- Mise en place d'un environnement informatique pour la Fondation Sophia Antipolis au Business Pôle intégré au tenant Office 365 de la CASA (capacité de corrélérer les agendas Outlook entre les 2 entités, intégration nom de domaine sophia-antipolis.org).
- Démarche d'analyse de risque des données de la CASA afin de les catégoriser et d'adopter une stratégie de sécurité par rapport à leur disponibilité, intégrité, confidentialité, et traçabilité en dressant un tableau de bord de leur risque associé (méthode EBIOS RM).
- Mise en place de bornes WIFI et switch avancés intégrés au firewall Fortinet pour la salle de spectacle Anthéa.
- Gestion d'une attaque cyber sur le site de Bouygues télécom : usurpation de la ligne téléphonique d'astreinte informatique de la CASA ayant pour effet un préjudice financier important 65k €) pour l'opérateur.



- Remplacement de 190 PC fixes & portables sans puce TPM par des PC Dell dernière génération, ainsi que le redéploiement des anciens PC en tant que postes publics au sein des médiathèques afin de chiffrer les données sur les postes informatiques et pouvoir migrer vers Windows 11.
- Remplacement en volume de disque durs de faible capacité (128Go) vers du 256-512-1000 Go et de barrettes mémoires 4-8Go vers du 16-32Go.
- Poursuite du remplacement massif d'écrans de faible diagonale (< 22 pouces 4/3) vers un poste de travail équipé de 2 écrans (16/9ème) de 22-24 pouces voire même des 27 ou 34 pouces pour des usages spécifiques type Graphisme, plans ...
- Enrôlement et chiffrement via Intune de l'ensemble des disques durs du parc des ordinateurs fixes et portable de la CASA (monitoring et sécurisation).
- Migration de la deuxième salle informatique du PCA vers la nouvelle à Sopra Steria avec une optimisation du système, de son refroidissement et du temps d'autonomie des onduleurs (environ 4H).
- Optimisation du réseau de stockage des données avec mise en place de switchs spécifiques pour Datacenter redondés interconnectés en 100 Gbits/s, séparés du réseau classique.
- Mise à jour total du PCA/PRA au niveau des logiciels d'exploitation Vmware Vcenter, avec remplacement des liaisons en 10 Gbits/s pour 25 Gbits/s.
- Remplacement des bornes WIFI des genets et du Business Pole, Par des bornes plus performantes et mieux sécurisées.
- Optimisation et mise à jour de la sécurité des serveurs UNIX avec la solution Ansible permettant de monter et déployer de façon centralisée les mises à jour fonctionnelles ou de sécurité critiques.
- Optimisation et sécurisation de l'EDR Microsoft ainsi que l'ensemble du tenant O365 (mails, identité...) notamment interdiction d'accès de l'étranger sauf sur demande spécifique (limite les attaques des pays « exotiques »).
- Mise en place d'un service 24/7 de supervision et de remédiation de l'ensemble du système d'information (SI) au travers d'un Security Operation Center (SOC) avec Orange Cyber Defense (OCD) permettant de toujours avoir une surveillance du SI et de pouvoir « contrecarrer » une attaque cyber immédiatement (ex: le 15 Aout à 3H du matin).
- Refonte du système de gestion des postes publics en médiathèque (Serveur et PC).
- Accompagnement pour la mise en place de la nouvelle banque d'accueil Jeunesse à la médiathèque Colette de Valbonne.
- Accompagnement pour le réaménagement de l'espace Documentation de la médiathèque Jean d'Ormesson de Villeneuve-Loubet.
- Accompagnement pour la restructuration des banques d'accueil au public de la médiathèque Albert Camus d'Antibes.
- Mise à niveau des unités centrales présentes dans les automates de prêt/retour et des boîtes à livres.

Projets & transformation digitale

- Adhésion à la centrale d'achat du RESAH avec souscription aux marchés subséquents :
 - Marché cybersécurité.
 - Marché de téléphonie mobile.
- Marché pour la mise en production d'un FABLAB à la médiathèque Albert Camus avec mise à disposition de matériels type



imprimante 3D, découpeur laser, ordinateurs portables, ...

- Renouvellement du marché de numération des documents d'urbanisme et autres transformations de données géographiques (1 SPATIAL).
- Renouvellement du marché de maintenance d'un logiciel de sécurisation des accès (ULTRABOX).
- Mise en production d'un premier logiciel de recrutement (Cegid – Talensoft),
- Acquisition d'une solution logicielle de prospective financière & de ressources humaines LocalNova (analyse satellites public/privé financier / budgétaire en national)
- Acquisition d'une solution logicielle en SAAS de stratégie financière Finestia
- Acquisition du module Decideur de Civil Finances en lieu et place de la solution de SAP basé sur les univers Business Object (BO)
- Acquisition d'un logiciel de correction orthographique / grammaire et d'aide à la rédaction ProLexis
- Acquisition d'une solution logicielle pour la prévention de la jeunesse EvaSoft
- Acquisition d'une solution logicielle pour l'aide à la réalisation de conceptions graphiques élaborées en équipe Canva
- Démarrage du tirage d'une fibre optique mutualisée (communes, CASA, UCA) entre le pôle d'échange d'Antibes jusqu'au centre aquatique Nautipolis en fibre noire dédiée (11 kms) permettant de se dédouaner de frais télécoms importants & récurrents.

- Participation des agents de la CASA au futur intranet au travers d'un questionnaire dédié afin de recueillir de leur part leurs besoins et leurs idées.
- Adhésion au CSIRT Computer Security Incident Response Team de la Région.
- Expérimentation de la 5G pour la mise en place de caméras de vidéosurveillance sur la zone déchetterie et gens du voyage à Vallauris concernant les dépôts sauvages.
- Poursuite de la mise en place de la double authentification (MFA) pour l'ensemble des agents CASA (en plus des prestataires déjà en prod) sur le périmètre PC / téléphone pour Office 365 et le VPN
- Proposition de convention et délibération pour le pilotage la sécurité des systèmes d'information de la CASA pour la ville d'Antibes (SSI Mutualisé).
- Optimisation et poursuite de la mise à disposition de la solution du logiciel des marchés publics (Ordiges – Liaweb).
- Mise en production de la maquette 3D Césium
- Participation à un job dating au CESI et EPITECH pour le recrutement d'un apprenti en cybersécurité en master 1 et 2.
- Mise en place de formation régulières à l'accompagnement aux outils numériques de la CASA pour les nouveaux arrivants.
- Mise en conformité de l'archivage papier de l'ensemble de la DSIN.
- Programme New Deal (Résorption zones blanches): mise en production d'un antenne GSM sur Les Ferres en multi-opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free).

SIG

■ Organisation

- Formation des utilisateurs aux outils SIG.
- Aide au développement du système d'information géographique à

destination de la DGA vie sociale et culturelle.

■ Outil d'aide à la décision

- Mise en place d'un outil d'aide à la décision à destination des DSP dans le cadre de la compétence assainissement.



- Mise à disposition d'un outil d'aide à la décision sur le déploiement de la fibre à destination de l'université côte d'azur.
- Mise à jour de l'outil de diffusion de cartographie interactive à destination du public.
- **SIG 3D**
 - Organisation et gestion des données 3D dans le cadre de la gestion des travaux.
 - Création d'une maquette 3D promotionnelle du territoire + maquette 3D opérationnelle à destination des chargées de travaux.
 - Intégration de modèle BIM dans les maquettes territoriales de la CASA.
- **Base de données**
 - Structuration des bases de données sur l'assainissement suivant une charte graphique uniformisée.
 - Aide à la dématérialisation des documents d'urbanisme locaux.
- **Etudes / Aménagement du territoire**
 - Etudes d'opportunité dans le cadre de l'AMI foncier Dériqué visant à identifier les bâtiments publics susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques. Cette étude s'intègre

Création et gestion de contenu numérique

- Accompagnement aux usages: 12 formations en ligne ou sur site, création de supports de formations.
- Mise en place de 4 sessions annuelles de formation à la sécurité informatiques et aux outils numériques de la CASA pour les nouveaux arrivants.
- Mise en place de nouveaux Sharepoint online.
- Migration du logiciel de gestion du système d'affichage dynamique.

- dans la stratégie globale de la CASA de l'aide à la transition énergétique des territoires.
- Afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette », réalisation de l'inventaire ZAE dans le cadre de la loi Climat et résilience.
- Aide à la définition d'une stratégie dans le cadre de l'interconnexion des sites universitaires sur l'ensemble du département permettant au passage, d'optimiser l'interconnexion des sites communautaires et communaux.
- Intégration d'un groupement de commande regroupant l'ensemble des collectivités et EPCI du 06 ainsi que des partenaires institutionnels visant à réaliser un Plan de corps de rue simplifié départementale afin de répondre à la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés - dite réforme DT-DICT. Ce dernier est obligatoire à partir de 2026.

Services numériques

- Mise à jour de CASA – Nature (+3000 inscrits).
- Enquête publique pour l'inventaire des ZAE via une plateforme de concertation citoyenne.

- Mise à disposition d'une solution de conception graphique en ligne pour plusieurs directions.
- Mise à disposition d'une solution de création de sms enrichis pour Envibus.
- Mise à disposition d'une plateforme de gestion de la donnée touristique.
- Acquisition d'une solution de suivi de l'activité pour la Cohésion Sociale.
- Création de campagnes sur la plateforme de démocratie participative pour ENVIBUS et la DSIN.

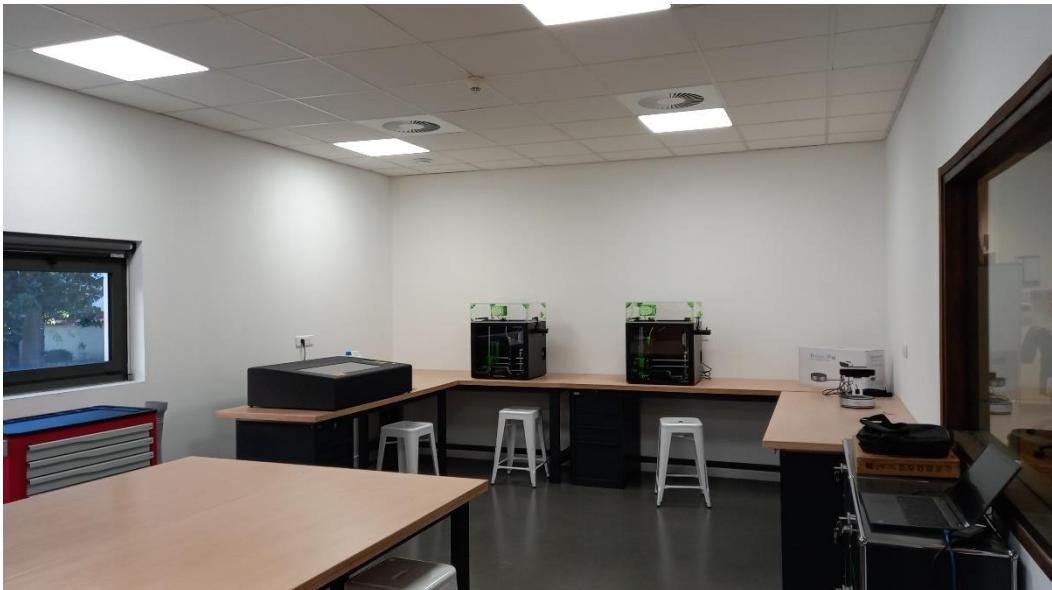


- Mise en place de la connexion via France Connect sur la plateforme de démocratie participative.
- Création de tableaux de bords de suivi de l'activité du central téléphonique Mobilité.
- Mise à disposition d'un système en ligne de simulation de cotation pour les bailleurs de logements sociaux.
- Migration du serveur Pelehas et mise en place d'un serveur de test.
- Refonte de l'Intranet de la CASA.
- Réalisation de contenus vidéo pour le projet Active'ta Terre.
- Développement d'une interface tactile pour l'écran d'accueil de la pépinière d'entreprises.
- Mise en conformité de l'archivage papier de l'ensemble de la DSIN.



Pour la Direction de la Lecture Publique

- Mise à disposition d'un système de préinscription en ligne à l'ensemble des services proposés par les médiathèques.
- Mise à disposition d'un système de prises de rendez-vous personnalisé pour les usagers des médiathèques.
- Mise à disposition d'une solution de gestion des plannings.
- Équipement d'un FabLab à la MAC.



- Accompagnement pour la numérisation et la valorisation des documents patrimoniaux de la MAC.
- Évolution de la solution d'impression pour mutualiser les crédits d'impression des usagers des médiathèques.
- Migration des serveurs Syracuse et mise en place de la connexion via LDAP.
- Réaménagement de la médiathèque Jean d'Ormesson.



Les chiffres et statistiques



- Sur 2023, **262 personnes** sont officiellement autorisées et équipées de matériel informatique (PC portable, station d'accueil, ...) afin de répondre au besoin de télétravail.
- Le parc de PCs est constitué de **334 PC portables** dont 129 HP EliteBook, 36 Dell Vostro, 96 Dell Latitude, 9 Dell Precision, 4 Microsoft Surface, 25 Lenovo et 10 HP Z Book, et **362 PC fixes** dont **67** Lenovo, 1 HP 8200, 8 HP 8300, 12 HP EliteOne, 10 HP ProDesk, 31 Dell Precision, 3 Dell XPS et 88 OptiPlex 3000, 123 Optiplex 7010 et 67 fixes "Postes Publics médiathèques (Lenovo M73)".
- 155 PC fixes DELL ont été attribués en renouvellement d'ancien matériels pour un montant de 117 800€ HT.
- 35 PC portable ont été attribués avec une station d'accueil et une sacoche pour un montant de 35 000€ HT.
- Sur 2023, nous avons recensé dans le catalogue de services 744 incidents et 1486 demandes représentant 9 tickets par jour ouvré hors demandes -incidents traités immédiatement via téléphone – présentiel en cas d'urgence.
- On dénombre environ **600 couches de données SIG** mises à la disposition de **118 personnes** à la fois d'agents, d'élus, d'agents municipaux et de partenaires type CD06, communes, Chambre Agriculture....

The screenshot shows the official website of the Sophia Antipolis Agglomeration. The top navigation bar includes links for Intranet, Accueil, RH, DSIN, DFI, DCP, DAGIC, Moyens Généraux, Communication, Partenaires sociaux, and Logiciels. A sidebar on the left features a 'SORTIR & DÉCOUVRIR' section. The main content area features a large banner for the 'GUIDE CULTUREL des évènements DE LA CASA'. Below the banner, there are several news items and a sidebar with various links and weather information for Valbonne.

News Items:

- INTRANET** Nos actus - Info Canicule, fortes chaleurs: Nous vous invitons à boire régulièrement de l'eau.... Il y a 4 jours 37 vues
- INTRANET** Nos actus - CNAS: Nous vous informons qu'une représentante du CNAS se... 1 aout 71 vues
- INTRANET** Nos actus - Jours de fermetures exceptionnelles: Rappel : Jours de fermetures exceptionnelles ou « ponts... 2 aout 94 vues
- INTRANET** Nos actus - Les notes de la DRH: Je vous prie de trouver en pièces jointes 2 notes : Une... 26 juillet 84 vues

Weather and Location:

Valbonne, 06560, Alpes-Maritimes
34 °C Ensoleillé 34°/22° 18/08/2024 M6N Médéo

Links in the sidebar:

- Annuaire (BETA)
- Les salles de réunion
- Organigramme
- Catalogue de services
- Support Bâtiment



Les perspectives pour 2024

Service Exploitation

- Télétravail et travail à distance : mise à disposition des matériels et accompagnement par le chef de projet en transversalité avec la mission création et gestion de contenu numérique.
- Maintien en condition des équipements des salles de réunion/formation en matériels sono et visioconférence.
- Mise à jour et migration des serveurs en Windows Server 2019 pour les logiciels métiers des médiathèques (Archimed Syracuse), de l'habitat (AFI Pelehas), des finances (Ciril Finances), des ressources humaines (Ciril RH), ...
- Mise en place d'une solution globale de vidéoprotection redondée avec enregistrement des images sur site et une copie en temps réel sur un serveur central.
 - CTC Vallauris → 30 caméras.
 - CTC Biot → 7 caméras.
 - Nautipolis → ajout de 3 caméras supplémentaires aux 62 existantes.
 - Anthéa → Etude à affiner environ 50 caméras.
- Amélioration de la partie informatique (nouvelle baie technique, optimisation système / réseau) de l'office du tourisme intercommunal de Gourdon.
- Finalisation du remplacement des PC fixes & portables sans puce TPM par des PC Dell dernière génération afin de chiffrer les données sur les postes informatiques et pouvoir finaliser la migration totale vers Windows 11 (extinction support officiel W10 Octobre 2025).
- Mise en place de la double barrière de firewall Fortinet-Stomshield au PRA à l'identique du PCA avec mise en place de 3 onduleurs 6Kva pour garder autonomie 4 heures.
- Mise en place d'une 2^{ème} baie de sauvegarde Dell DataDomain en 60To afin de pouvoir accueillir une meilleure rétention en activant l'immuabilité.
- Remplacement des firewalls Stomshield sur les sites distants (Gourdon, Gréolières, Tourrettes-sur-Loup, Saint-Paul-De-Vence, Roquefort, Prévention Vallauris, Antenne de justice Vallauris, Médiathèque Villeneuve Loubet et Valbonne, 3 Moulins Keolis et CTC Biot) par des Fortinet plus performants.
- Optimisation et mise à jour de la sécurité des serveurs UNIX avec la solution Ansible permettant de montrer et déployer de façon centralisée les mises à jour fonctionnelles ou de sécurité critiques.
- Remplacement des bornes WIFI des médiathèques de Villeneuve Loubet, Valbonne, Antibes, Semboules, Gréolières, Gourdon, Tourrettes-Sur-Loup, Par des bornes plus performantes et mieux sécurisées.
- Accompagnement pour la mise en place de la nouvelle banque d'accueil Jeunesse et la banque Documentation à la médiathèque Colette de Valbonne.
- Accompagnement pour la restructuration des banques d'accueil



au public de la médiathèque Albert Camus d'Antibes.

- Mise à niveau des unités centrales présentes dans les automates de prêt/retour et des boîtes à livres.

- Elaboration d'une convention avec la Banque du Numérique pour valoriser les déchets informatiques de la CASA en les rénovant et en les redistribuant à titre gratuit.

Projets & transformation digitale :

- Adhésion à la centrale d'achat de CANUT avec souscription de marchés subséquents :
 - Marché multi éditeurs logiciels ATOLCD (bibliothèque patrimoniale).
 - Marché de prestation intellectuelles informatique (infrastructure, serveurs, réseau, ...)
- Renouvellement du marché de maintenance du logiciel de gestion des médiathèques (ARCHIMED -Syracuse).
- Renouvellement du marché de maintenance équipement RFID des médiathèques (NEDAP).
- Renouvellement du marché de maintenance logiciel help desk (Pytheas).
- Marché pour l'acquisition de matériels automatisés de captation audiovisuelle.
- Mise en production d'un premier logiciel de facturation pour la direction de l'eau (OMEGA).
- Acquisition et maintenance du logiciel NEPTUNE pour la gestion et monitoring de l'assainissement collectif.
- Acquisition du logiciel Archilid pour la direction de la DAB pour la gestion et le suivi de projet.
- Acquisition du logiciel SAEIV PYSAE (système d'aide à l'exploitation et l'information voyageur pour les lignes scolaires) pour la direction Envibus.

- Acquisition du logiciel FLOWLY système d'analyse de donnée d'exploitation de transport pour la direction Envibus.
- Prestation d'accompagnement et mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable.
- Valorisation des équipements informatiques facilité échange de ressources informatique entre la CASA et les communes membres.
- Poursuite de la mise en place d'une fibre optique mutualisée (communes, CASA, UCA) entre le pôle d'échange d'Antibes jusqu'au centre aquatique Nautipolis en fibre noire dédiée (11 kms) permettant de se dédouaner de frais télécoms importants & récurrents.
- Expérimentation de la 5G pour la mise en place de caméras de vidéosurveillance sur la zone déchetterie et gens du voyage à Vallauris concernant les dépôts sauvages.
- Poursuite de la mise en place de la double authentification (MFA) pour l'ensemble des agents CASA (en plus des prestataires déjà en prod) sur le périmètre PC / téléphone pour Office 365 et le VPN.
- Optimisation et poursuite de la mise à disposition de la solution du logiciel des marchés publics (Ordiges – Liaweb).
- Mise en place de formation régulières à l'accompagnement aux outils



numériques et à la CYBERSECURITE de la CASA pour les nouveaux arrivants.

- Programme New Deal (Résorption zones blanches): mise en production d'un antenne GSM sur Courmes/Coursegoules et Bouyon en

multi-opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free).

Accompagnement des communes et des opérateurs télécoms notamment Orange pour la fin de la technologie cuivre au profit de la fibre optique et de la 4G-5G avec organisation de réunions publiques.

Création et gestion de contenu numérique

- Accompagnement aux usages : formations en ligne ou sur site, création de supports de formations.
- Mise en place de 4 sessions annuelles de formation à la sécurité informatiques et aux outils numériques de la CASA pour les nouveaux arrivants.
- Mise en place de nouveaux Sharepoint online.
- Déploiement d'une solution de Gestion de la Relation Usagers.
- Création d'une campagne sur la plateforme de démocratie participative pour l'Aménagement

- Campagne photographique pour l'annuaire d'entreprise.
- Refonte de l'annuaire interne et de l'organigramme.
- Déploiement d'une alternative à Power BI pour la création de tableaux de bord (Metabase).
- Mise en place de 4 sessions de sensibilisation et formation à l'accessibilité numérique et au FALC (Facile A Lire et à Comprendre).
- Accessibilité : audit initial de conformité au RGAA des 11 sites internet et 3 applications de la CASA.

Pour la Direction de la Lecture Publique

- Accompagnement pour la numérisation des documents patrimoniaux de la MAC
- Création d'une plateforme de valorisation des documents patrimoniaux du territoire de la CASA.
- Réaménagement de secteurs dans les médiathèques Colette et Albert Camus.
- Restructuration de la médiathèque des Semboules.

- Déploiement d'une solution de comptage de la fréquentation des médiathèques.
- Déploiement de l'outil NewsGuard (lutte contre la désinformation en ligne) sur les postes publics des médiathèques.
- Mise en place de la connexion via France Connect sur le site ma-médiathèque.

SIG

- SIG communal : dématérialisation des documents d'urbanisme communaux et dépôt sur le géoportail de l'urbanisme.
- Maquette 3D.
- Réalisation de produit dérivé (Modèle numérique de terrain) issu du lidar HD.
- Aménagement numérique du territoire.
- Dépôt des réseaux de fibre et fourreaux communautaire sur le guichet unique dans le cadre des DT/DICT.
- Vmap2.
Mise à jour Vmap vers Vmap2.
- Outil SIG public
Mise à jour de l'outil SIG Web de diffusion des cartes interactives à destination du public.
- Outil DAO.
Connexion d'Autocad 2025 aux bases de données SIG.
- Instruction Autorisation droit des sols
 - Déploiement et suivi de l'outil d'aide à l'instruction des autorisations du droit des sols à destination des agents de la CASA et des agents des communes.
 - Mise en place d'outil de cartographie en complément de l'outil ADS.
- Envinet.
 - Mise en place d'outil d'aide à l'exploitation (suivi du patrimoine Envinet + outil de suivi des demandes des usagers + outils de suivi des tournées de collecte de déchets).
 - Centralisation et partage des données entre ces différents systèmes.
 - Administration des outils et formations utilisateurs.
- Envibus.
Aide à la mise en qualité et mise en ligne des données réseau Bus d'Envibus sur Google Maps.
- Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).
Dans le cadre du PICS, mise en place d'outil cartographique web de gestion de crise (tous risques confondus). Membre central de gouvernance et membre du poste de commandement
- Base de données.
 - Réception des données « Enquête ménage mobilité (EMM) » 2024.
 - Réception des données EMM sur le territoire des Alpes-Maritimes : déploiement d'outil spécifique + formation.
 - Entrepôt de données et outil de visualisation de données.
 - Mise en place d'un entrepôt de données en complément des bases de données SIG. Déploiement d'un outil web de réalisation de tableaux de bords statistiques (premier cas d'usage avec la direction de la cohésion sociale).



LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaires Générales, du Juridique et du Contentieux

Activités de la direction

La Direction des Affaires Générales, du Juridique et du Contentieux regroupe le service des Affaires Juridiques et le service des Assemblées. Elle est rattachée directement au Directeur Général des Services.

Depuis 2017, le poste de Directeur de la DAGJC est mutualisé avec celui de la Ville d'Antibes qui regroupe pour partie des domaines d'activité identiques.

La Direction compte un effectif de 8 personnes, dont le Directeur mutualisé, plus un ½ poste mutualisé avec la DGA CV.

Les Affaires Juridiques

- Assistance aux services dans la rédaction des actes ou la mise en œuvre des actions liés à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.
- Accompagnement des montages juridiques liés à la gestion des équipements structurants communautaires et des projets de la Communauté d'Agglomération.
- Assistance aux services pour l'analyse et la gestion des pré-contentieux.
- Gestion des divers contentieux, directement ou par le recours aux conseils des avocats.

- Diffusion d'une veille juridique à destination des services de la CASA et des communes membres.

Les Assemblées

- Instruction et suivi des instances communautaires: Bureau et Conseil Communautaire.
- Pré contrôle de légalité des actes (délibérations, Décisions, Arrêtés), contrôle de la rédaction des actes et suivi de leur instruction dans le progiciel de gestion des délibérations, rédaction et/ou contrôle des arrêtés communautaires.
- Relation avec les communes pour la préparation des instances et assistance aux élus des communes membres de la CASA.
- Organisation et suivi des commissions communautaires en lien avec les Directions opérationnelles.
- Tenue du planning des différentes instances communautaires en lien avec le Cabinet du Maire à Antibes.

Les temps forts de l'année 2023

- Actions de formation juridique et réglementaire, élaborées conjointement par le service juridique et le service Assemblées, à destination des directeurs et agents de la CASA sur le cadre juridique des actes réglementaires, le contentieux administratif et la domanialité locale : 6 sessions de formations organisées et près de 100 agents formés, avec l'assistance de la DRH.
- Organisation en partenariat avec le CNFPT et la DRH d'une formation mutualisée entre les cadres et juristes du Service Assemblées et du Service des Affaires Juridiques de la commune d'Antibes et de la CASA, portant sur la transition écologique et sur l'appropriation des enjeux juridiques de cette thématique.



Les chiffres et statistiques

- **Nombre de saisines du service des Affaires Juridiques : 163.**
- **Nombre de contentieux gérés par le service : 37** (dont 14 nouvelles requêtes, 12 affaires jugées, dont 2 en Conseil d'Etat, 12 mémoires produits). A noter qu'une grande partie des contentieux concerne les compétences GEMAPI/Assainissement qui représentent 1/3 des contentieux en cours, dont certains avec de forts enjeux financiers, ainsi que des contentieux en matière de personnel.
- **Nombre de veilles juridiques mensuelles produites par le service : 12**
- **Nombre de notes juridiques et réglementaires mensuelles rédigées par le service dans le cadre de la mutualisation avec DGACV : 9**

1. Textes publiés sur l'application de la directive « Eau ».
2. Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.
3. Personnel et changement de mode de gestion.
4. Pouvoir de police du maire au sujet de la démolition des constructions illégales.
5. Les véhicules à faibles émissions (VFE) dans la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).
6. Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE).
7. Accélération de la production d'énergies renouvelables concernant des collectivités territoriales.
8. Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).
9. L'utilité publique d'une expropriation.



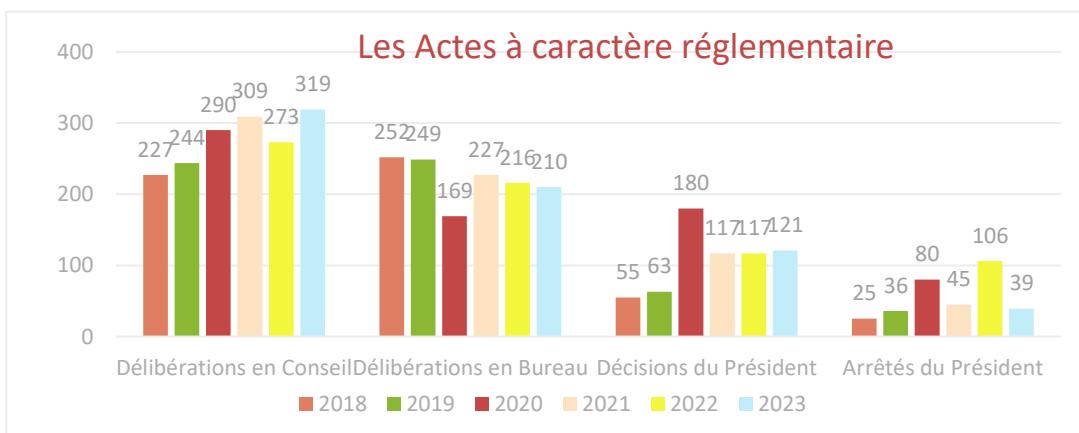
Les réunions statutaires

Conseils Communautaires	6	Bureaux Communautaires Dont 10 décisionnels	26
CCSPL	2		
Commission Habitat – Cohésion Sociale – Politique de la Ville	4	Commission Culture et Tourisme	4
Commission Environnement - Déchets	4	Commission Finances	6
Commission Eau – Assainissement - Prévention des Inondations	6	Commission Transports et Mobilité	6
Commission Aménagement - Développement Agricole	4	Commission Economie – Attractivité - Innovation	1
CE Envibus	6	CE Assainissement eaux usées	5
CE Office du Tourisme Intercommunal	4	CE Eau potable	5

Depuis le renouvellement électoral le Service des Assemblées a désormais 13 réunions de commissions ou de conseils d'exploitations en gestion directe, en plus des bureaux et conseils communautaires.

Les actes à caractère réglementaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Délibérations en Conseil	227	244	290	309	273	319
Délibérations en Bureau	252	249	169	227	216	210
Décisions du Président	55	63	180	117	117	121
Arrêtés du Président	25	36	80	45	106	39
TOTAL	559	592	719	698	712	689





Les relations avec les communes

Plus d'une centaine de mails d'informations ou d'invitations ont été transmis aux maires, aux élus communautaires ou municipaux, sans compter les mails de convocation aux instances.

En outre, l'espace Extranet est toujours un outil incontournable dans les relations avec les communes membres de la CASA, permettant de partager de nombreuses informations essentielles.



Les perspectives pour 2024

Pour le service des Affaires Juridiques

- Poursuite de la gestion des contentieux à forts enjeux financiers et stratégiques : eau/assainissement, transports publics et GEMAPI.
- Poursuite de la stratégie de prévention et de gestion des conflits d'intérêts au sein de la CASA, avec la mise en place d'une procédure de prévention des risques axée sur les instances (Conseil, Bureau, Commissions) en collaboration étroite avec le service Assemblées et en lien avec les Directions opérationnelles de la CASA et les élus des communes.
- Refonte des contrats d'occupation du Business Pôle à l'occasion de son transfert vers le Pôle Innovation en 2025.
- Mise en place d'un nouveau modèle de convention de subvention, élaboré en collaboration avec la direction des Finances, le service Assemblées, et les directions concernées, applicable aux subventions accordées par la CASA aux associations.
- Archivage des dossiers papiers et numériques du service juridique en lien avec la personne référente désignée au sein de la DAGJC et du référent archivage au Département.

Pour le service des Assemblées

- Mise en place d'une procédure de prévention des conflits d'intérêts et de déport des élus du Bureau communautaire et du Conseil communautaire, en lien avec le service juridique.
- Engager l'archivage électronique en lien avec l'archiviste du CDG06.
- Finalisation des registres des actes, dans le cadre du groupement de commande.



Communication

Activités de la Direction

La Direction Communication de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) continue d'être responsable de la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication pour l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Elle assure la diffusion cohérente des informations nécessaires au bon fonctionnement des services et accompagne le développement des projets des différentes directions opérationnelles.

La Direction Communication travaille en étroite collaboration avec chaque direction, que ce soit

dans le domaine de l'impression, du numérique, des relations presse ou dans l'organisation des manifestations.

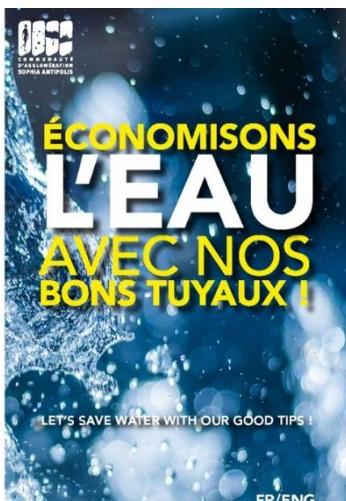
Elle est rattachée à la Direction Générale des Services et est en lien direct avec le Président de la CASA et les membres du Bureau. La politique de communication de la CASA repose sur trois axes principaux : la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication, la gestion des relations presse, et l'organisation, la coordination et la diffusion des informations relatives aux décisions communautaires.

Les temps forts de l'année 2023

La Direction Communication a poursuivi ses efforts pour diffuser efficacement les informations et les messages de la CASA. La communication s'est principalement concentrée sur le renforcement des stratégies digitales et la promotion des projets clés de l'année, notamment la célébration des 20 ans de la CASA.

Création de nouveaux dépliants et lancement de nouveaux réseaux sociaux

- **Création du « Guide des déchets »** pour aider les habitants à adopter les bons réflexes au quotidien et ainsi Réduire, Réutiliser et Recycler pour une consommation plus responsable.
- **Création du « Guide de l'eau »** pour connaître des astuces et conseils afin d'économiser l'eau au quotidien : dans la salle de bain, à la maison ou bien dans le jardin.





- **Lancement de deux réseaux sociaux:** Threads et une chaîne WhatsApp.



- **Création d'un Recueil de Poèmes** dans le cadre du Printemps des Poètes, les villes et villages de la CASA ont décidé d'offrir à leurs habitants de la poésie.



Développement économique et technopole

- 6^e édition du « **Soph.IA Summit** » (22-24 novembre) : relation presse des 3 jours de la manifestation.
- **« Village des Sciences et de l'Innovation »**, les 21 et 22 octobre 2023: une communication à grande échelle a été déployée pour cet événement. Créations d'affiches, de supports papiers et objets, achats d'espaces PQR et de spots radio. Une fréquentation de 5 331 visiteurs faisant de cette manifestation un succès incontournable populaire et médiatique.

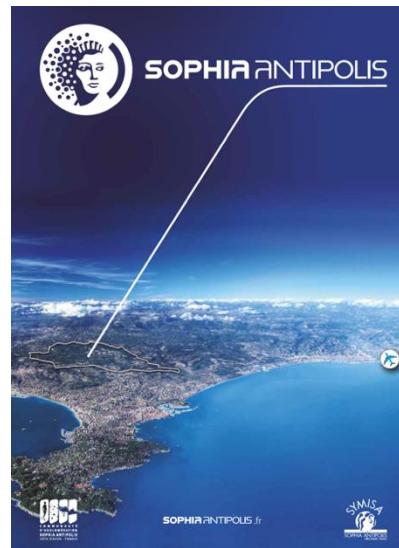




- Présence de la CASA et de Sophia Antipolis au **SIMI 2023** à Paris. Présentation de plusieurs grands projets tels que La Canopée, The Hive, Espaces Renard, Oxygen...mais aussi le nouveau visage de la place Sophie Laffitte.



- Présence de la CASA et de Sophia Antipolis au **MIPIM 2023** à Cannes. À cette occasion, les grands projets de Sophia Antipolis ont été présentés : Ecotone, le Pôle Innovation et les Combes.



- 1ère édition du forum Re-start sur la création et transmission-reprise d'entreprise : création de la charte graphique (affiche, flyer, dash mega, insertions presse, radio, etc.)





Aménagement du territoire

- Diffusion d'un **questionnaire** à tous les habitants de la CASA, de décembre 2022 à janvier 2023, pour répondre à une question essentielle « quel cadre de vie voulons-nous dans 20 ans ? » et bilan de l'opération.



- Création du flyer **CASA Énergie** et du **mini-site** [https://casa-énergie.fr/](https://casa-energie.fr/) afin de renseigner sur les aides financières disponibles pour réaliser un projet de rénovation énergétique globale ou de projet dans le cadre d'une mobilité plus durable.

- Élaboration d'un **carton pour un évènement énergie** sur la production de chaleur renouvelable, à destination des élus et techniciens des communes ainsi que des entreprises.



Tourisme

- Mise à jour de documents** : dépliants de Gréolières, de la Brague, des Visites Guidées basse saison, beach flag, roll-up, etc.
- Refonte du dépliant de Gourdon.**
- Réalisation de goodies et conception des visuels** : sac en coton, stylo, gobelet, éventail, gourde, etc.
- Création de la carte touristique.**





- **Création du panneau de signalétique de Gréolières.**

- **Création d'un dépliant lors des Journées Européennes du Patrimoine :** mise en place de visites guidées dans les villes et villages d'azur.

- Édition du «**Guide culturel des manifestations de la CASA**» : un livret de 113 pages qui reprend les évènements et animations culturels des 24 communes de notre territoire sur une période allant juin à fin octobre. En 2023, le guide a fait l'objet d'une sortie numérique uniquement.



Renforcement de sa stratégie digitale

- Newsletters CASA.
Une dizaine de newsletters CASA ont été envoyés en 2023 à plus de 12 000 abonnés.
- Conseil communautaire en streaming sur le site de l'agglomération et sur la page Facebook.
La CASA continue de diffuser ses conseils communautaires en streaming afin de toucher un plus large public.
La diffusion est en direct sur Facebook et retransmis également sur le site internet. Il est disponible en replay pendant 24h.
- Promotion des diverses compétences de la CASA.
La CASA continue de faire la promotion de ses différents services sur tous ses réseaux sociaux : Facebook, X, LinkedIn, Threads, WhatsApp, Instagram.
- Promotion des fêtes de la CASA sur le thème des fleurs/plantes.



- **Création de la charte graphique pour les « Floralies », édition 2023.**

L'Environnement et le développement durable

- Lancement d'une nouvelle stratégie pour proposer le tri à la source des biodéchets à tous les habitants de la CASA, en partenariat avec Univalom.
- Diffusion tout au long de l'année sur l'ensemble des canaux de diffusion de messages sur les bons gestes du tri et des écogestes.



- Crédit d'un flanc de benne pour la nouvelle benne à ordures ménagères Envinet 100% électrique.
- **Extension de l'expérimentation de collecte des végétaux en porte à porte** sur des quartiers d'Antibes et de Biot.





- **Expérimentation de collecte des cartons en porte à porte dans le centre-ville d'Antibes et le vieil Antibes.**

EXPÉRIMENTATION 2023 COLLECTE DES CARTONS

DU 3 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023,
DANS LE CENTRE-VILLE D'ANTIBES
ET LE VIEIL ANTIBES

TOUS LES JOURS
Y COMPRIS
DIMANCHES
ET JOURS FÉRIÉS



- **Refonte des calendriers de collecte pour 2024 avec la charte graphique du Guide des déchets.**



- **Promotion de l'opération «Watty à l'école» sur les gestes anti-gaspillage avec les gagnants du concours.**



- **Promotion digitale des opérations CASA Nature: Facebook, X, Instagram, Threads, WhatsApp, LinkedIn, site internet.**

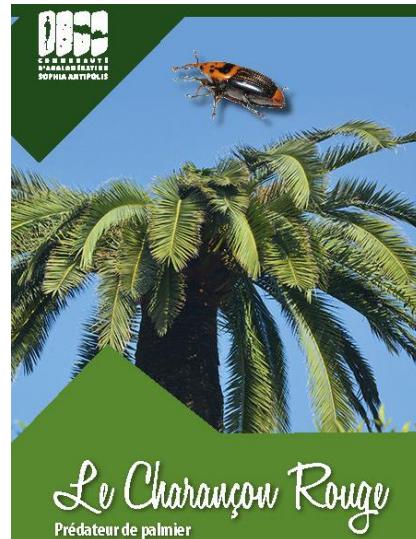




- Mise en page du Rapport de Développement Durable 2023.



- Mise à jour du dépliant « Charançon Rouge ».



L'Habitat

- Création de supports de communication pour les programmes immobiliers CASA.
- Refonte du dépliant « Bail Réel Solidaire ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Accession à la Propriété

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

La Canopée

Dossier à retourner entre le mardi 2 mai 2023 et la vendredi 16 juin 2023 en Courier Recommandé avec Avis de Réception à :

Maître RAGUE & ASSOCIES
14 Avenue Thiers
06600 Antibes

Attention : toute candidature déposée avant le 2 mai 2023 ou après le 16 juin 2023 ne sera prise en compte.

RENNEMENTS SUR LE(S) CANDIDAT(E) ACQUERREUR(E)

Candidat	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	Cocher la case correspondante
	Prénom	Nom de jeune fille	
Co Candidat	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	Cocher la case correspondante
	Prénom	Nom de jeune fille	

>> Situation familiale du candidat (Cocher la case correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Concubin(e)	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)
<input type="checkbox"/> Séparé(e)	<input type="checkbox"/> PACS	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	

>> Adresse actuelle du candidat

Chez (le cas échéant)

Adresse complète

Code Postal: _____ Ville: _____

Tél. dom: _____ Portable: _____

Adresse Mail: _____





La Cohésion Sociale

- **7^e édition de « Quand c'est non c'est non »,** manifestation pour sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes et au sexisme ordinaire.

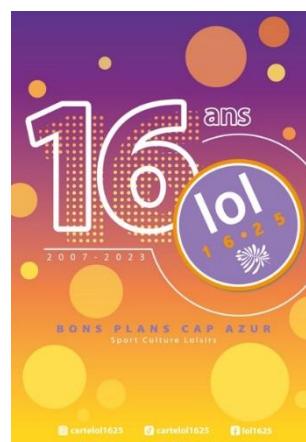


- **Création d'une charte graphique pour divers documents concernant la Convention Territoriale Globale :** bilan des actions et de l'évaluation de la démarche CTG CASA, flyer « La CTG c'est quoi ? », consultation handicap, synthèse démarche CTG, fiches action, affiche « Parents on vous accompagne », etc.



- **Promotion des « 10 jours pour l'emploi et la formation » ! :** 10 jours dédiés aux talents de demain afin de les aider à trouver leurs futurs métiers. Pour y parvenir, plusieurs salons sont dédiés au conseil, recrutement, à la formation et l'entrepreneuriat: les rencontres de l'apprentissage et de l'alternance, le salon job d'été et le forum de l'emploi saisonnier.

- **Création de supports de communication à l'occasion des 16 ans de la carte lol :** affiche, badge, ballon, beachflag, totebag, roll-up, nappe, flyer, etc.





- **Refonte du dépliant PLIE « Plan Local pour l'Insertion de l'Emploi ».**

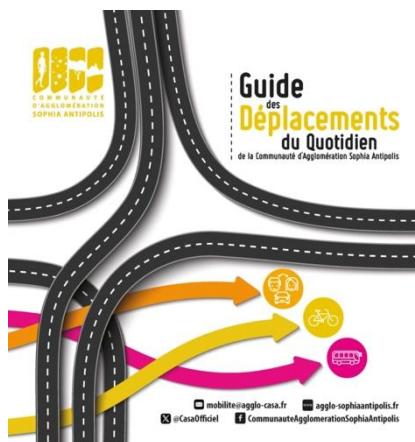


La Mobilité, les déplacements et les transports

- **Création d'une affiche pour des déjeuners brico vélo :** ateliers gratuits d'une heure pour gagner en autonomie et en confiance avec son vélo.



- Mise à jour du **Guide des déplacements et création de la version anglaise.**
- Mise à jour du **flyer vélo.**
- Création de **beach flag mobilité.**





- Création d'un dépliant ligne A & B:**
suppression de la ligne 100 pour laisser place à la ligne B et temps de parcours amélioré pour la ligne A.

@envibus



Avec les lignes A & B



voyagez GRATUITEMENT

à partir du
8 juillet
2023GRATUIT avec le Pass Navette
sur l'application Envibus Ticket

Performant > temps de parcours réduits entre Antibes et Sophia

Pratique > dessert le centre-ville d'Antibes

Écologique > bus au gaz naturel & parkings d'écomobilité le long
du parcours

envibus.fr

© 2023 Agglomération Sophia Antipolis

ENVIBUS



- Création d'un visuel pour les Navettes Estivales.**



- Promotion de la **Navette des Neiges**
Envibus : création graphique des supports de communication, achat d'espaces publicitaires.
- Création du visuel de la gratuité du réseau pour les fêtes de fin d'année.**



vendredi 4 octobre 2024

- Création du visuel pour les nouveaux abonnements annuels Envibus : les pass Junior et Senior.



*PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE

Agriculture

- **Soutien auprès des partenaires dans le cadre de la stratégie agricole de la CASA:** collecte de fond citoyenne pour la création d'un poulailler bio, marché Bio et Local, etc.
- Présence de la CASA au forum du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** à Châteauneuf.

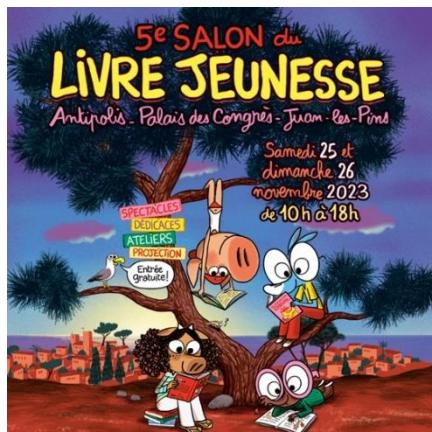
CAP AZUR

■ Célébration des 5 ans du réseau de recharge électrique WiiiZ.



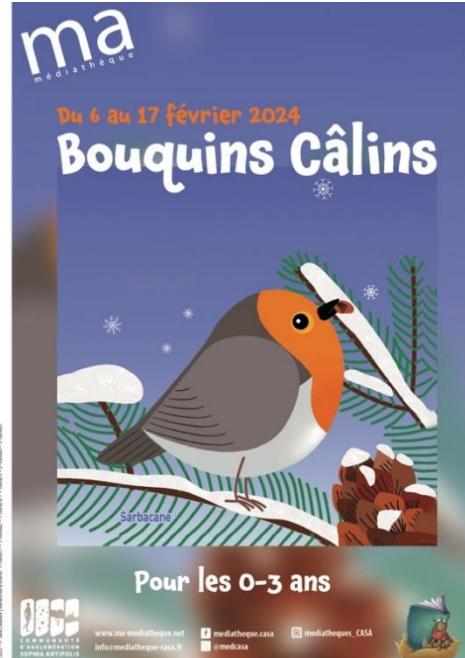
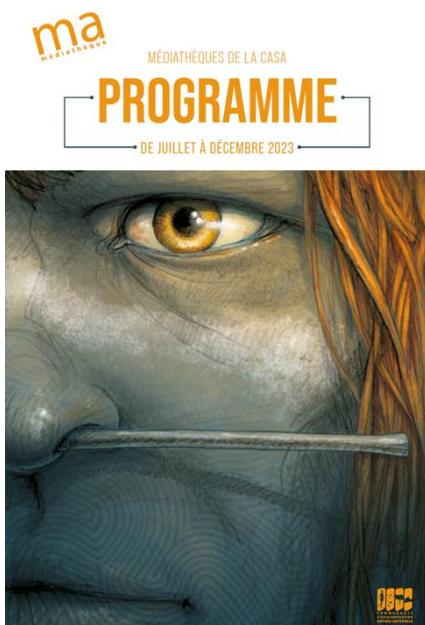
Le réseau des Médiathèques communautaires

- Création graphique du visuel pour la 5^e édition du **Salon du Livre jeunesse** et déclinaison sur différents supports: cul de bus, affiches, flyer, programme, bâche, écrans numérique, spot radio, reportage vidéo, etc.

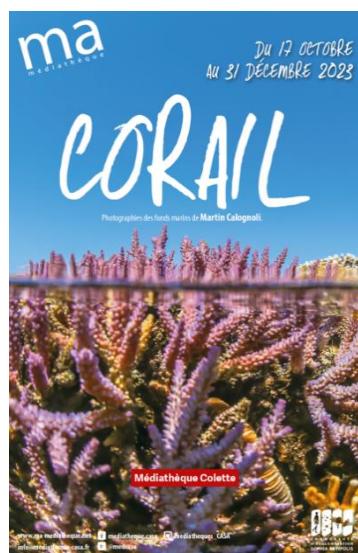




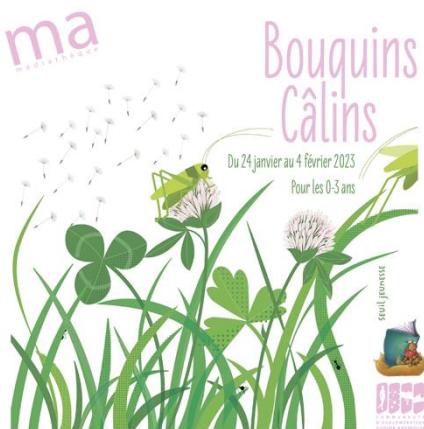
- Crédit de l'identité graphique de la manifestation annuelle « **Bouquins Câlins** », destinée aux 0/3 ans : affiche et programme.
- Crédit graphique des **deux programmes semestriels des médiathèques**.



- Crédit graphique du **programme « Les Mots des Livres »**.



- Crédit graphique des **affiches de l'ensemble des expositions/événements** qui ont lieu dans les médiathèques (près de 50 affiches de réalisées) et diffusion sur tous supports.



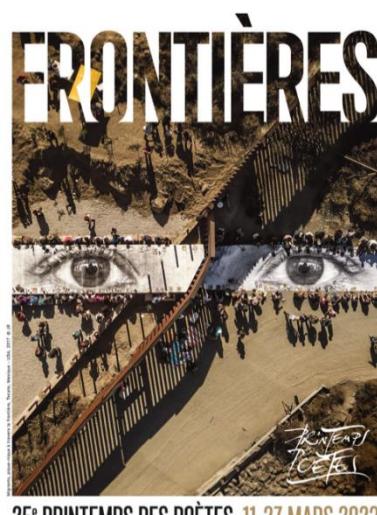


- **Création de documents pour de nouveaux services:** prêt de vinyles, conseiller numérique à votre service, prêt d'instruments, FAB LAB, etc.

- **Création d'un programme pour fêter les 10 ans de la Médiathèque Jean d'Ormesson à Villeneuve Loubet.**



- **Création d'un dépliant à l'occasion du Printemps des Poètes.**

25^e PRINTEMPS DES POÈTES 11-27 MARS 2023

Soutenu par

GOUVERNEMENT

ma

CnL



Lutte contre les inondations

- **Promotion continue du dispositif CAS'ALABRI** sur les réseaux sociaux de la CASA.



Ressources humaines



- **Refonte du livret d'accueil et création d'un kit com** remis à tous les nouveaux arrivants : boîte, stylo, tour de cou, etc.



Les Sharks

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est liée aux **Sharks d'Antibes** par le biais d'un marché de prestations de service de communication, comprenant des prestations VIP, des places en tribunes publiques et la mise à disposition de divers supports de communication.



L'objectif est de faire bénéficier de places aux jeunes membres de clubs de sport des communes de la CASA, inscrits dans des structures d'accueils périscolaires, ou d'organismes favorisant prévention ou la réinsertion.

Ces places sont diffusées par La Direction de la Cohésion Sociale aux structures/services suivants :

- Services jeunesse et/ou sport des communes de la CASA ;
- Unité Politique de la Ville ;
- Missions Locales (Antibes, Châteauneuf, Biot, Valbonne, Vallauris et Villeneuve Loubet) ;
- Foyers de Jeunes Travailleurs (Antibes et Valbonne) ;
- Unités de Prévention Jeunesse (travail de rue sur l'ensemble du territoire).

Mais aussi...

Collaboration avec « **Ta Ville Ta Vie** », réalisation de reportages vidéo sur les acteurs, les actions sur le territoire de la CASA. Permet d'avoir une communication de proximité avec les villes et villages au travers d'un format court et dynamique.

À noter une utilisation systématique du format **vidéo-reportage et des réseaux sociaux** pour couvrir les sujets CASA et rendre compte aux habitants de la CASA des actions menées sur le territoire :

- **Les grands projets d'attractivité de la CASA présentés au MIPIM.**

<https://youtu.be/rMWYXS1QSS8?feature=shared>

- **Conférence de presse Envibus**

<https://youtu.be/jgdsWjHg2yY?feature=shared>



- **BUS-TRAM : Visite des travaux du Bus-tram Antibes Sophia Antipolis et Hauts d'Antibes**

<https://youtu.be/rZpqFljF3xk?feature=shared>

- **Lancement du chantier de sécurisation hydraulique et de renaturation des berges de la Brague**

<https://youtu.be/SEzGS6GMOnA?feature=shared>

- **La Carte LOL 16-25 fête ses 16 ans !**

<https://youtu.be/vYStv1nQvls?feature=shared>

- **Benne 100% électrique**

<https://youtu.be/7dBvSgzXHIk?feature=shared>

- **Travaux du Bus-Tram : point sur l'avancement des travaux**

<https://youtu.be/3mb29L83JFI?feature=shared>

- **CASA Envibus – Rentrée 2023**

<https://youtu.be/Ou35mA6jqyo?feature=shared>

- **SALON RESTART 2023**

<https://youtu.be/OvrgSbg3oAI?feature=shared>

- **Cotation de la demande de logement social**

<https://youtu.be/lgf6OK1CmuU?feature=shared>



Village des Sciences et de l'Innovation

<https://youtu.be/80ruPv9LXp8?feature=shared>

Inauguration de la station d'épuration de Gourdon

<https://youtu.be/xa1c7bf6HsY?feature=shared>

Salon du Livre Jeunesse 2023

<https://youtu.be/7ivlnL9Wqag?feature=shared>

- Et, plus généralement, gestion de la communication de **tous les services de la CASA**, développement de la politique hors médias de la CASA par l'utilisation systématisée des supports tels qu'**écrans TFT**, "arrières de bus" et sites web des communes CASA, et gestion des **insertions presse et magazines** des différentes directions de la CASA.
- Accroissement constante de la gestion des **relations presse**
- Relations étroites avec **les directions/services communication ou secrétariat des mairies des communes membres** mais aussi avec les **intercommunalités limitrophes entre com des agglos pour une diffusion optimale.**



Les chiffres et statistiques

- Près de 400 communiqués de presse par an.
- Autour de 600 articles dans la presse départementale régionale et nationale ;

sujets radios ; interview TV ; soit plus d'une retombée presse par jour.

- Conception graphique et identité visuelle de plus de 200 supports (affiches, programme, flyer, web, etc.).



Les perspectives pour 2023

L'objectif essentiel est de **continuer à renforcer notre stratégie de communication qu'elle soit digitale, papier, média** afin que nos politiques menées sur le territoire soient le plus largement diffusées.

Notre ambition étant de rendre accessible nos informations au plus grand nombre, que ce soit au niveau local, national ou international. L'objectif est de faire connaître les politiques utiles au quotidien des habitants, mais aussi de faire rayonner le territoire de la CASA au-delà de ses frontières.

Le but étant de faciliter l'accès à l'information de la CASA pour tous les publics et nous souhaitons surtout pourvoir augmenter l'audience de la CASA auprès des habitants de son territoire grâce notamment à une stratégie digitale renforcée

Nous poursuivons en partenariat avec les différentes équipes des Direction de la CASA, la communication autour des grands dossiers

d'aménagement que sont CASA 2040, la poursuite des travaux du Bus-Tram, l'accès à la culture et la mobilité pour tous, les orientations de la politique communautaire en matière de logement et le développement économique de Sophia Antipolis

Un plan stratégique de communication sera lancé auprès des habitants de la CASA afin de mieux connaître les usages du tri et les bonnes informations sur la gestion des déchets mise en œuvre par la CASA. Une série d'opération sera lancée sur les évolutions en matière de transport et le développement des modes doux de déplacement.

Face aux évolutions climatiques, la stratégie de communication de la CASA en 2024 continue de s'adapter afin de **proposer à tous les publics les informations nécessaires pour entre autres préserver nos ressources naturelles (eau, énergie, agriculture) et répondre aux enjeux du développement durable.**



V. SIGLES ET ACRONYMES

A

AAP : Appel A Projet

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

ADRET : Antenne Départementale de Recueil, de l'Evaluation et du Traitement des informations préoccupantes

ADS : Autorisation d'Urbanisme

AEP : Alimentation en Eau Potable

AGEC : Anti-Gaspillage Economie Circulaire

AGIS06 : Agence Immobilière à Vocation Sociale

AIR : Accompagnement Individuelle Renforcé

AJ : Antenne de Justice

ALFAMIF : Association pour le Logement, la Formation, l'Aide Médicale aux Isolés et Familles

AM : Alpes-Maritimes

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage

ANAH : Agence National de l'Habitat

ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

ANSSI : Autorité Nationale en matière de Sécurité et de défense des Systèmes d'Information

AOM : Autorités Organisatrices de la Mobilité

APPASCAM : Association pour la Promotion et la Professionnalisation de l'Animation Sportive et Culturelle dans les Alpes-Maritimes

AVP : étude d'Avant-Projet

B

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BD : Bandes Dessinées

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service



BIM : Building Information Modeling

BIT : Bureau International du Tourisme

BOM : Benne à Ordures Ménagères

BRD : Blue-Ray Disc

BRS : Bail Réel Solidaire

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

C

CA : Communauté d'Agglomération

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAP : Commissions Administratives Paritaires

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAUE06 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CC : Communauté de Communes

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCP : Commissions Consultatives Paritaires

CCPC : Commission Communautaire de Proposition de Candidats

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CD : Disque Compact

CD06 : Conseil Départemental

CDAD : Conseil Départemental de l'Accès au Droit

CESI : Campus d'Enseignement Supérieur et de formation professionnelle

CET : Compte Epargne Temps

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT : Confédération Générale du Travail



CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CNES : Centre National d'Etudes Spatiales

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

CSIRT : Computer Security Incident Response Team

CST : Comité Social Territorial

CT : Comité Technique

CV : Curriculum Vitae

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

D

DAB : Direction Architecture et Bâtiments

DAGJC : Direction des Affaires Générales, du Juridique et du Contentieux

DALO : Droit Au Logement Oppposable

DCS : Direction de la Cohésion Sociale

DDETS : Direction Départementale de l'Emplois, du Travail et des Solidarités

DDTM06 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DDTSA : Direction Développement de la technopole Sophia Antipolis

DEE : Direction Exploitation Envinet

DESE : Direction Etude et Stratégie Envinet

DGA : Directeur Général Adjoint

DHL : Direction Habitat Logement

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

DICT : Déclaration de travaux à proximité de réseaux

DIG : Déclaration d'Intérêt Général



DLP : Direction de la Lecture Publique

DPSIS : Délégation Ministérielle aux Partenariats, aux Stratégie et aux Innovations de Sécurité

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSIN : Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

DSP : Délégation de Service Public

DT : Déclaration de projet de Travaux

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

DVD : Digital Versatile Disc

E

EDR : Endpoint Detection and Response

EMI : Education des jeunes aux Médias et à l'Information

ENA : Expérimentation de la Navette Autonome

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPF PACA : Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

EUBIC : Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation

EVS : Espace de Vie Sociale

F

FABLAB : Laboratoire de fabrication

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FIPDR : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FNOTSI : Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

FPH : Fonds de Participation des Habitants

FROSTI : Fédération Régionale des Offices de tourisme et des Syndicats d'Initiative

F3SCT : Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail



G

GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

GES: Gaz à Effet de Serre

GIEC: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GNV: Gaz Naturel pour Véhicules

GSM: Global System for Mobile communications

H

HA: Hectare

HLM: Habitation à Loyer Modéré

HT: Hors Taxe

I

IA: Intelligence Artificielle

IASA: Initiative Agglomération Sophia Antipolis

IFAC: Institut de Formation, d'Animation et de Conseil

IFER: Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

IFSE: Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise

IMT: Information sur le Marché du Travail

INRAE: Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement

IRVE: Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique

J

JAF: Juges aux Affaires Familiales

JCE: Jeune Chambre Economique

JE: Juges pour Enfants

L

LED: Diode électroluminescente



LDA : Logement D'Abord

LDAP : Lightweight Directory Access Protocol

LN PCA : Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

M

MAEC : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MFA : Authentification Multi-Facteurs

MIPIM : Marché International des Professionnels de l'Immobilier

MLA : Mission Locale Antipolis

MNCA : Métropole Nice Côte-d'Azur

MOP : Main d'œuvre Privée

N

NOTRe : Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

O

OCC : Opération Courts Chantiers

OCD : Orange Cyber Defense

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ONF : Office National des Forêts

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain

OTI : Office de Tourisme Intercommunal

P

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

PAT : Projet Alimentaire Territorial



PAV : Point d'Apport Volontaire

PC : Permis de construire

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PCSES : Projet Scientifique, Culturel, Pédagogique et Social

PDM : Plan De Mobilité

PDMEC : Plan de Mobilité Employeur Commun

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PFAC : Participation de Financement de l'Assainissement Collectif

PFTA : Plateforme Territoriale d'Accompagnement

PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLIE : Plan Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emplois

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMA : Plan Mobilité Administration

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PNB : Prêt Numérique en Bibliothèque

PNR : Parc Naturel Régional

POPAC : Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPAM : Politique de Prévention des Accidents Majeurs

PPGDID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRI : Plan de Prévention Risque Inondation

PQR : Presse Quotidienne Régionale



PR : Points de Regroupement

PRA : Plan de Reprise d'Activité

PRE : Programme de Réussite Educative

PSL : Université Paris Sciences et Lettres

PSLA : Prêt Social Location – Accession

PSSI : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

PUP : Projet Urbain Partenarial

PV : Procès-Verbal

Q

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

R

RAFP : Retraite Additionnelle de la Fonction Publique

R&D : Recherche et Développement

REUSE : Réutilisation des Eaux Usées

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSDE : Rejet de Substances Dangereuses dans l'Eau

RTT : Réduction du Temps de Travail

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SARE : Service d'Aide à la Rénovation Energétique

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SCS : Solutions Communicantes Sécurisées

SI : Système d'Information

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation des demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion

SIMI : Salon de l'Immobilier d'entreprise



SIG : Système d'Information Géographique

SMIAGE : Syndicat Mixte pour les Inondations l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

SMS : Short Message System

SNCF : Société National des Chemins de Fer

SOC : Security Operation Center

SODESI : Société pour le Développement de l'Emploi dans les Services et l'Industrie

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

SSO : Single Sign-On

STEP : Station d'Epuration

STERE : Schéma Territorial de Restauration Ecologique

SYMISA : Syndicat Mixte de Sophia Antipolis

T

TAD : Transport à la Demande

TAFNB : Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés Non Bâties

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TCSP : Transport Collectif en Site Propre

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TER : Train Express Régional

TETRIS : Transformations Ecologiques Territoriales par la Recherche et l'Innovation Sociale

TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TH : Taxe d'Habitation

TPM : Trusted Platform Module

TTC : Toutes Taxes Comprises



TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UCA : Université Côte d'Azur

UEVT : Unité Expérimentale de la Villa Thuret

UNSA : Union National des Syndicats Autonomes

URL : Uniform Resource Locator

V

VAE : Vélo à Assistance Electrique

VEFA : Vente en Etat Futur d'Achèvement

VIP : Very Important Person

VIVATECH : Viva Technology

VM : Versement Mobilité

VOD : Vidéo sur Demande

VP : Vice-Président

VPN : Virtual Private Network

VRD : Voiries et Réseaux Divers

VTT : Vélo Tout Terrain

VVV : Ville Vie Vacances

W

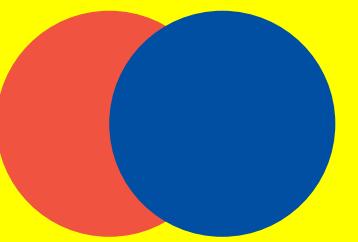
WAICF : World AI Cannes Festival

Z

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAE : Zones d'Activités Economiques

ZAP : Zone Agricole Protégée

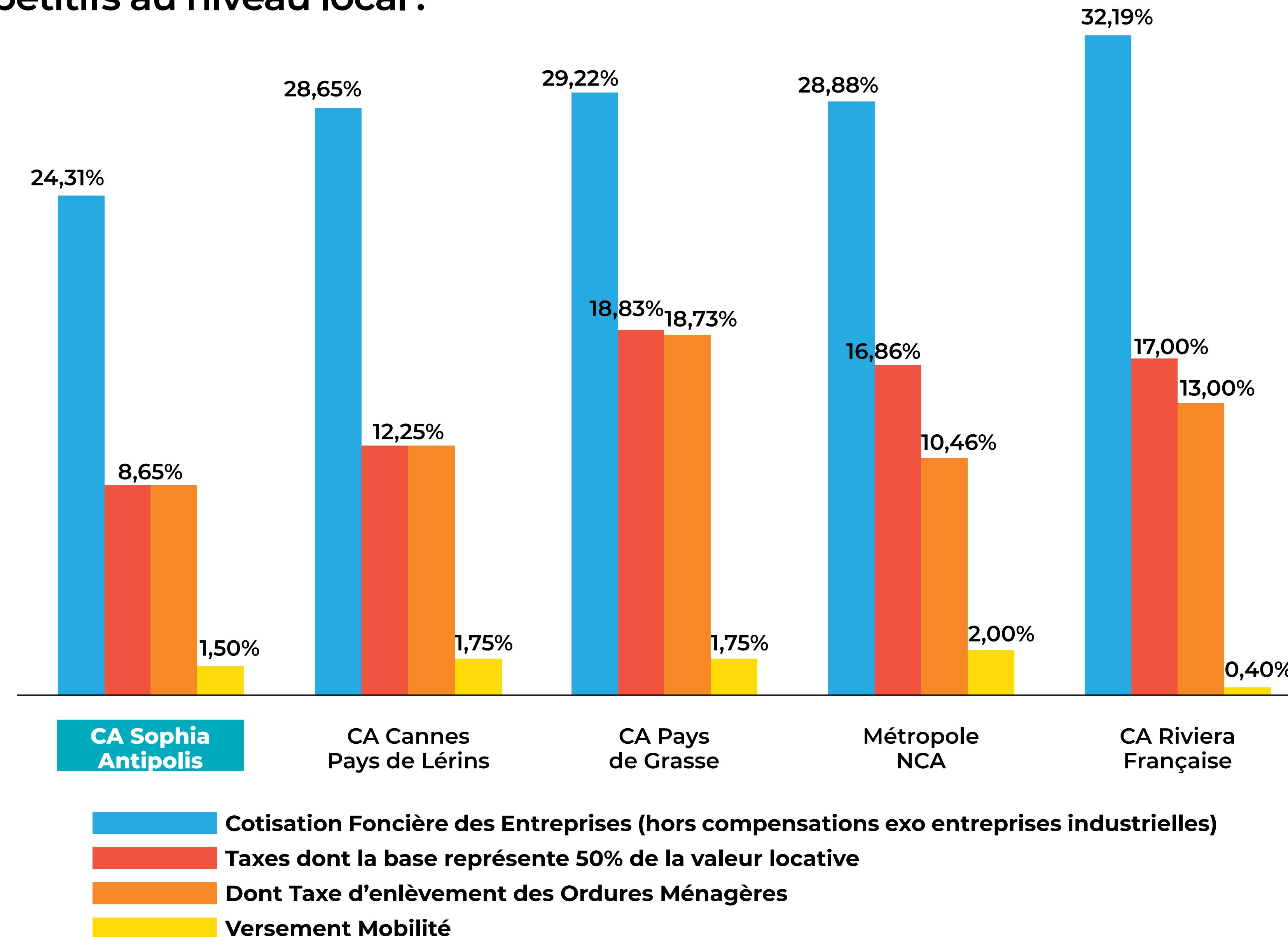


**2023
TEMPS FORTS**

FINANCES

- L'année 2023 a été marquée par les effets prolongés de l'inflation sur le coût des marchés publics ainsi que par l'effet en année pleine des mesures légales et initiées par la CASA de préservation du pouvoir d'achat des agents et de reconnaissance de la pénibilité de certains métiers (ex : collecte des déchets)
- L'Epargne Brute s'est élevée à plus de 18 millions d'Euros, et l'Epargne Nette a été de 7 millions d'Euros
- Sur la base de ce niveau d'Epargne Brute et d'une absence d'accroissement net de l'endettement, le Budget Principal de la CASA affiche une Capacité de Désendettement d'environ 6 années, alors que le plafond applicable à la CASA est de 12 ans

Les taux de fiscalité directe locale ont été relativement stables en 2023 et demeurent les plus compétitifs au niveau local :



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- 1^{er} Salon ReStart - de la création et de la transmission-reprise d'entreprise : 27 exposants, 140 visiteurs, 150 participants aux conférences
- 183 entreprises suivies dans le cadre de « Covid Résistance » pour 1 284 000 € de prêts accordés
- IASA : 59 prêts d'honneur accordés pour un montant de 569 000 € et un montant de prêt bancaire associé de 5 498 000 € ; 119 emplois créés.
- Création du site internet casa-entreprises.fr



TECHNOPOLE

- VSI-VILLAGE DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION
5 500 visiteurs sur les 2 journées.
- SOPHIA SUMMIT 2023 (Sophia Antipolis, Novembre)
6^e édition, avec 475 participants inscrits,
20 speakers internationaux
- SOPHIA WELCOME TALENTS (Sophia Antipolis,
Décembre) : Près de 300 new comers et recruteurs
pour valoriser l'appartenance à une communauté
- Sophia Antipolis en 2023 : 38 000 emplois / 2 500
entreprises / 5 500 étudiants / croissance annuelle
de + 1000 emplois hautement qualifiés
- Lancement des travaux du POLE INNOVATION



+ 1 000

EMPLOIS CRÉÉS
SUR LA TECHNOPOLE
EN 2023

+ 85

NATIONALITÉS

90%

D'ESPACES VERTS

MOBILITÉ TRANSPORTS

- Fréquentation Envibus : 7,4 millions de voyageurs (+8%)
- Lancement des Pass
 - Navettes : Gratuité Ligne A et Ligne B
 - Senior : Gratuité 75 et +
 - Junior : 60€ entre 6 et 18 ans
- Covoiturage : lancement du partenariat Klaxit - 12 000 inscrits et 100 k€ subventionnés
- Vélo : 250 prêts gratuits de VAE et 400 aides à l'acquisition (130k€)

@nvibus

sophiA
antiB es

Le Bus-Tram double la voie

B

NOUVEAU
À partir du 8 juillet la ligne 100 devient (B) du Bus-Tram

Scannez-moi ! pour télécharger l'application Envibus Ticket







GRATUIT avec le Pass Navette sur l'application Envibus Ticket

Efficace > toutes les 20 minutes

Performant > moins de 20mn de trajet entre Antibes et Sophia

Pratique > dessert le centre-ville d'Antibes (via les arrêts Chau-don & Dugommier)

Écologique > bus au gaz naturel & parkings d'écomobilité le long du parcours

envibus.fr  

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE © CCSR 2023

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

- Première phase d'études opérationnelles sur 30 sites communaux et communautaires dans le cadre de l'étude de potentiel solaire
- « Watty à l'école » : 68 classes de CM1-CM2, 1900 enfants sensibilisés
- CASA Nature : plus de 65 activités gratuites programmées, 1600 participants, 3500 familles inscrites à la newsletter



15 000€

d'aides à 21 projets
mobilisant 2300 enfants
sur le Programme
« Activ'ta Terre »

GEMAPI

- L'entretien courant a permis d'évacuer environ 312 tonnes de matériaux présents dans les vallons et réseaux
- Lancement des travaux de construction d'un bassin de rétention enterré de 3000m³ à Antibes pour 3.2M€HT
- Recalibrage des ouvrages hydrauliques des vallons des Maurettes et de la Pierre à Tambour sous la R.D. 6007– Villeneuve Loubet – 2M€
- Acquisition foncière en amont du Pont Romain dans le cœur de Nature de la Brague à Antibes : 5,3 ha - 1,5M€ pour projet de renaturation et d'agriculture de proximité



51
vallons et cours d'eau
entretenus et contrôlés
(environ 85km)

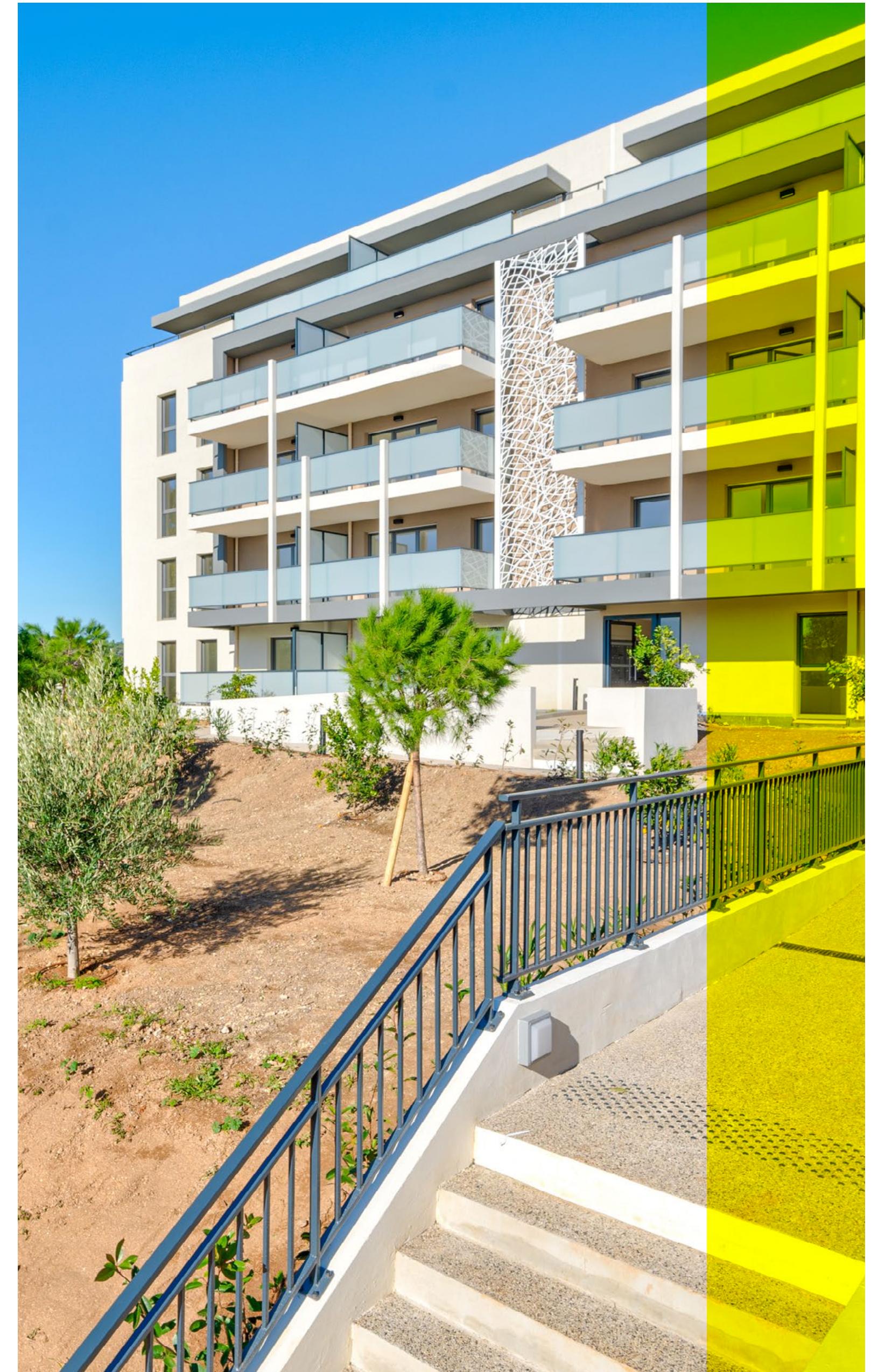
DÉCHETS

- La TEOM de la CASA a baissé en 2023 pour passer de 8,8% à 8,65 % soit - 0,15% par rapport à 2022
- 157 681 tonnes de Déchets Ménagers en 2023 soit - 10 225 tonnes par rapport à 2022
- 872 kg/hab. de déchets Ménagers en 2023 soit -57 kg/hab. par rapport à 2022
- Collecte du verre : lancement de Cliiink
60 dispositifs installés sur 4 communes
- Création et diffusion du guide des déchets Casa / Univalom – donnons de l'R à nos déchets



LOGEMENT

- Déploiement de la plateforme Logement d'Abord de la CASA : coordination des actions partenariales dédiée aux situations personnelles complexes pour l'accès au logement
- Parc HLM : 333 logements sociaux livrés (16 opérations)
- Accession à la propriété : 1442 demandeurs de logement en accession enregistrés au 31/12/2023
- Demandes de logement locatif social : 7432 demandes de logement enregistrées sur le territoire CASA



COHÉSION SOCIALE

- Organisation de la 2^e édition des 10 jours pour l'emploi et la formation du 13 au 23 mars 2023
- 16^e anniversaire carte lol
- Service Parenthèse : 287 dossiers et 1511 entretiens soit une augmentation de 24 % du nombre de victimes prises en charge depuis 2021
- « Quand c'est non c'est non ! » : sensibilisation de 300 collégiens sur le phénomène des violences faites aux femmes.
- L'espace rencontre « Trait d'Union »
 - 1 428 rencontres réalisées, contre 1 588 en 2022
 - 855 passages-relais réalisés, contre 754 en 2022



LECTURE PUBLIQUE

- 5^e Salon du Livre Jeunesse de la CASA – plus de 8 000 visiteurs
- 1^{er} Prix BDpolis, décerné par les collégiens de la CASA - 14 classes de 3^e et 4^e ont participé au prix BDpolis 2023. Lauréat : « Le jeune Acteur » de Riad Sattouf
- 10 ans de la médiathèque Jean d'Ormesson 4 000 inscrits, 123 000 prêts de documents et 60 000 personnes accueillies par an
- 327 633 documents sont consultables et empruntables dans les médiathèques 40 000 personnes ont assisté aux actions culturelles organisées par le réseau des médiathèques de la CASA en 2023



527 000
entrées en 2023
dans le réseau
des médiathèques

TOURISME

- Office de Tourisme Intercommunal : 32 000 visiteurs.
- Guide « Petit Futé Préalpes d'Azur » : 10 000 exemplaires distribués
- Carnets de voyage thématiques : 13 000 exemplaires distribués
- Visites guidées des villages : 1 285 visiteurs pour 107 visites guidées

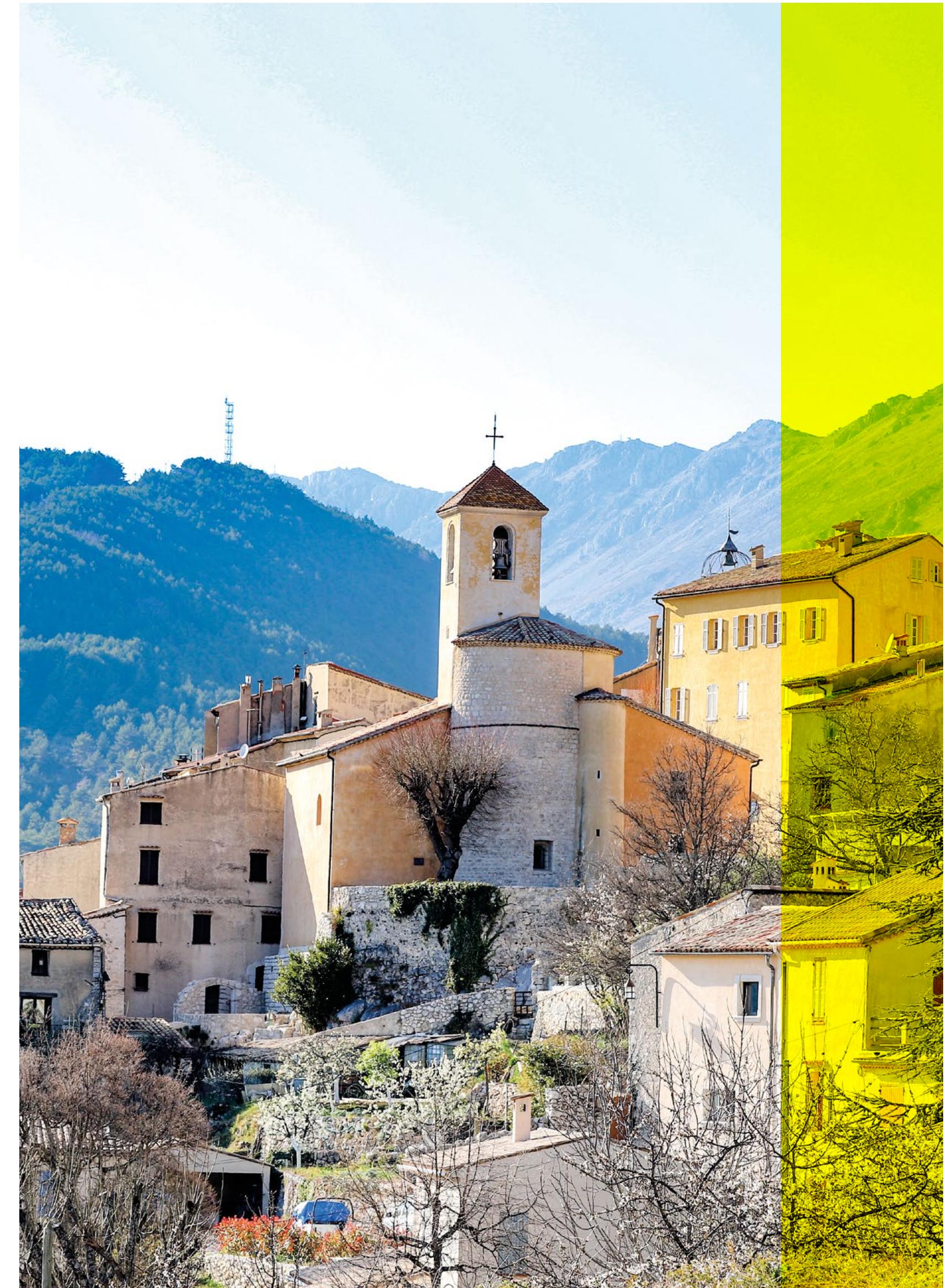


Office de Tourisme
Intercommunal

32 000
VISITEURS

SOLIDARITÉ AUX COMMUNES

- **Fonds de concours : 54 dossiers votés ont fait l'objet d'un soutien de la CASA de 3 222 469,66 € HT**
- **Réévaluation du taux relatif aux thématiques d'octroi des fonds de concours aux communes (30%)**
- **Ajout des thématiques suivantes : Énergie, Ressources en eau (stockage)**
- **Intégration d'un fonds de concours au titre de la Mobilité Active : création de pistes cyclables, etc.**



AGRICULTURE



- 5 114 ha de Surface Agricole Utile
- 19 000€ de subventions aux organismes agricoles pour des actions évènementielles et soutien pour le remplacement des agriculteurs sur leurs exploitations
- Projet Alimentaire Territorial adopté et labellisé niveau 2 “EN ACTION”

330
agriculteurs sur
l'ensemble du territoire
de la CASA (soit 15% du
département)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence
M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre
Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_105**Objet : CASA – Rapport d'activités 2023**

Annexes : rapport + temps forts 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été adressé à l'ensemble des élus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- PREND ACTE du rapport d'activités 2023 de la CASA.

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme VOISIN Céline donne procuration à Mme CAUVIN Edith

Etaient absents :

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de publication	19/12/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
13/12/2024

Délibération N°18.12.2024_106

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Paul-de-Vence tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Paul-de-Vence contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à La Protection civile dont le siège social se situe TOUR ESSOR, 14 RUE SCANDICCI, 93500 PANTIN.

Il est donc demandé aux membres du conseil :

- D'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- D'accorder un don de 1 000 € à la Protection civile,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

006-210601282-20241218-CM20241218_106-DE
Reçu le 19/12/2024

A l'unanimité

- **D'approuver ce soutien à la population de Mayotte,**
- **D'accorder un don de 1000 € à la Protection civile,**
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

